LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 273

MONTRÉAL, JEUDI, 24 NOVEMBRE 1966

L'augmentation du taux d'intérêt hypothécaire est très mal accueillie

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — Annoncée fort tard mardi soir par M. Nicholson, ministre du travail, l'augmentation du taux d'intérêt hypothécaire sous l'empire de la loi nationale de l'habitation, de 6.75 à 7.25 p.c. a été très mal accueillie hier après-midi aux Communes mais c'est en vain que toutes les forces oppositionnistes conjuguées ont réclamé l'ajournement de la Chambre et la tenue d'un débat d'urgence sur la question.

Le gouvernement estime que le taux actuel de 6.75 p.c. ne suffit plus à attirer les prêteurs conventionnels dans le champ de l'hypothèque et que les prêts directement consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, près d'un demi-million cette année, ne parviennent plus à combler la disette de fonds hypothécaires.

Celle-ci contribue à ralentir l'activité de la construction domiciliaire, l'un des secteurs les plus importants de l'économie canadienne, — 4 p.c. du produit national brut—, et la décision du gouvernement d'allécher les prêteurs grâce à une hausse d'un demi-pour cent, parait à première vue en tous cas rejoindre les préoccupations du tout récent rapport du Conseil économique du Canada.

Le document, qui met le gouvernement en garde contre les effets à retardement de mesures anti-inflationnistes, signale que le Canada a déjà amorcé le cycle d'une crise de l'habitation qui risque de s'aggraver considérablement dans les prochains douze mois, particulièrement dans les grandes villes et les agglomérations d'importance moyenne en voie d'industrialisation.

Mais, cependant que la hausse du taux d'intérêt peut avoir l'avantage d'accroître l'offre, les prêteurs y tirant meilleur profit, elle risque simultanément de réduire la demande, car il existe au Canada des milliers de familles parfaitement incapables d'acheter une hypothèque aussi élevée que celle-là.

En effet, 85 p.c. des prêts garantis par la Société centrale, l'année dernière, furent consentis à des salariés gagnant aussi peu que $5,000 par an. Déjà, sous l'ancien taux d'intérêt, dans les neuf premiers mois de l'année qui s'achève, les mises en chantier domiciliaires ont connu une diminution de 23 p.c.

Si l'on songe que, des $170,000 de prêts consentis cette année, environ $100,000 émanent de prêteurs conventionnels, i.e. société d'assurances, particuliers, etc., l'opposition s'interroge sur les effets d'une hausse qui, loin d'entraîner un regain d'activité dans le champ de l'habitation, soutient-elle, risque au contraire de la ralentir davantage, et ainsi les avertissements du Conseil économique du Canada se trouveront-ils laissés pour compte.

La hausse du taux d'intérêt, à supposer qu'elle ne décourage pas complètement ceux qui rêvent d'avoir leur vrai chez-so., aura sans doute pour effet d'alléger la disette actuelle et de permettre une meilleure utilisation du potentiel manufacturier de l'industrie de la construction,

Voir page 2: Taux d'intérêt

LES CONSULTATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION SUR LE RAPPORT PARENT

12 mémoires s'inspirent d'un document confidentiel préparé par un organe de travail de l'épiscopat

par Gilles GARIÉPY

Un document confidentiel préparé par un organe de travail de la Commission épiscopale de l'éducation du Québec semble avoir inspiré la teneur d'une douzaine de mémoires distincts présentés à compter de ce matin devant le Conseil supérieur de l'éducation. Comme ces mémoires, le document en question concerne la dernière tranche du rapport Parent et ce qu'il préconise diffère sensiblement des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec. (Ce document est reproduit in extenso à la page 8.)

Le Conseil supérieur de l'éducation, on le sait, entreprend aujourd'hui une série d'audiences publiques au cours desquelles les principaux corps intermédiaires d'envergure provinciale, ainsi que les commissions scolaires régionales catholiques et protestantes, exprimeront leurs réactions sur les recommandations de la dernière tranche du rapport Parent. En particulier, sur les recommandations qui concernent la diversité religieuse et culturelle dans le système scolaire, la réforme des structures administratives et la définition du rôle des parents et des enseignants.

Près d'une centaine d'organismes présenteront un mémoire à l'occasion de ces audiences publiques, qui se termineront au début du mois de décembre.

Or, la lecture d'une partie de ces mémoires — soit des mémoires communiqués à l'avance aux journalistes — révèle une similitude de vues et même de terminologie entre les mémoires d'une douzaine d'organismes qui est beaucoup trop poussée pour être le simple résultat d'une coïncidence.

D'autant qu'il s'agit d'organismes qui, à première vue, sont assez éloignés, par nature ou par la géographie, les uns des autres: comment peut-on expliquer qu'une fédération provinciale représentant les couples mariés tienne littéralement le même langage qu'une régionale de l'Abitibi, ou encore qu'une régionale de l'est du Québec, sinon par l'existence d'une "inspiration" commune?

Le mémoire présenté par la régionale Harricana contient le clef de ce consensus par trop évident. Ce mémoire se réfère en effet nommément à une étude préparée par le Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique en date du 28 septembre dernier et pousse la loyauté jusqu'à publier intégralement en annexe le texte de cette étude.

Un simple coup d'oeil suffit à montrer que ce document est à la source de la communauté de pensée étonnante d'une douzaine d'organismes.

Aux fins de la vérification LE DEVOIR a obtenu hier une copie distincte de ce tex-

Voir page 2: Conseil

Le Canada présente une "solution provisoire"

Martin : un siège pour Pékin, un pour Formose

Pékin doit occuper le siège chinois au Conseil de sécurité. – Timidité de la résolution italienne

NATIONS UNIES — Dans un discours très attendu sur la question de la représentation chinoise, le ministre des Affaires extérieures M. Paul Martin, a déploré hier à l'Assemblée générale que les consultations dont le Canada avait pris l'initiative n'aient pas abouti à une proposition reflétant les réalités politiques et la nécessité d'universalité des Nations unies, c'est-à-dire qui envisage le maintien de la délégation nationaliste pour représenter Formose et la participation de Pékin pour représenter la Chine, y compris comme membre permanent du Conseil de sécurité.

M. Martin a donné un appui tiède au comité proposé par l'Italie et autres pays avec qui les consultations ont eu lieu, en estimant que le mandat de celui-ci ne va pas assez loin et qu'il ne correspond pas aux nécessités actuelles. "Néanmoins, ce comité, si nous sommes disposés à en tirer parti à la condition qu'il soit constitué de façon satisfaisante pourra nous permettre de progresser".

Le ministre canadien a souligné que la solution envisagée par son gouvernement "n'entend aucunement impliquer, l'existence de deux Chines. Le gouvernement de la République populaire de la Chine et le gouvernement de la république de Chine soutiennent fermement l'idée d'une seule Chine et qu'il n'appartient pas aux Nations unies de proposer des concepts différents des espoirs et des aspirations du peuple d'un Etat membre. C'est là une question interne qu'il appartient au peuple chinois de résoudre et dont les Nations unies conformément aux claires dispositions de la charte sont tenues de s'abstenir".

La formule canadienne

M. Martin a énoncé la formule canadienne dans les termes suivants :

"1) La participation de la République de la Chine à l'Assemblée générale des Nations unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective;

"2) La participation de la République populaire de la Chine à l'Assemblée générale des Nations unies à titre de membre représentant le territoire sur lequel elle exerce une juridiction effective;

"3) La participation de la République populaire de la Chine au Conseil de sécurité à titre de membre permanent."

Le ministre canadien a longuement et vigoureusement insisté pour que "les réalités d'un monde changeant trouvent une expression efficace au sein des Nations unies". Il a rendu hommage à la délégation américaine "pour l'esprit dans lequel elle s'est efforcée de se rapprocher de notre position et l'appui qu'elle a donné" à la résolution italienne,

Voir page 2: Martin

Pékin : la garde rouge accuse le président Liou

PEKIN — Pour la première fois, c'est un acte d'accusation en règle qui a été dressé hier par les gardes rouges contre le président de la république Liou Chao-Chi et contre le secrétaire général du parti communiste chinois Teng Hsiao-Ping, qualifiés de "chefs du groupe anti-parti".

Le président Liou, qui fut longtemps considéré comme le dauphin désigné de Mao Tsé-Toung, a été mis plusieurs fois en cause par les Gardes rouges depuis le début de la "révolution culturelle". C'est la première fois, cependant, que des accusations aussi précises sont lancées contre lui et contre le secrétaire général du parti.

Les Gardes rouges de l'université Peita (principale université de Pékin) et de l'Institut pédagogique accusent les deux hommes sur vingt feuillets polycopiés collés dans les principales rues de la capitale de s'être alliés contre Mao Tsé-toung avec l'ancien maire de Pékin Peng Chen. Celui-ci a été démis de ses fonctions au printemps dernier et n'a plus été vu depuis.

Le document accuse le président Liou d'avoir, dans ses écrits, diminué le rôle de Mao Tsé-toung, d'avoir "glorifié" la politique de coexistence de Nikita Khrouchtchev, d'avoir affirmé, après le limogeage du maréchal Peng Teh-huai, prédécesseur de Lin Piao au ministère de la défense, qu'il s'agissait d'une querelle sans importance.

Quant à Teng Hsiao-ping, il se serait ouvertement désolidarisé de Mao Tsé-toung à la réunion cruciale du Comité central de l'automne 1965 au cours de laquelle fut décidée, croit-on, la "révolution culturelle".

Au cours de cette réunion, dont la tenue a été confirmée en juin dernier par le journal de l'armée sans que rien d'officiel ait été publié à son sujet, Teng se serait déclaré opposé à tout changement dans la "ligne culturelle" du parti et dans le système d'éducation.

D'après le document, le président Liou aurait déjà été démis de certaines de ses fonctions à la réunion du Comité central du mois d'août dernier. Les Gardes rouges demandent qu'une lutte décidée soit menée contre lui "jusqu'à ce qu'il ait perdu tous ses pouvoirs".

En dehors de Liou, Teng et Peng Chen, le vice-premier ministre Po I-po, spécialiste des problèmes économiques, est lui aussi attaqué.

M. Johnson annonce à l'API

Québec veut faire du Conseil d'orientation économique un Conseil économique et social

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a fait part hier soir de l'intention du gouvernement provincial de transformer le Conseil d'orientation économique pour en faire un véritable Conseil économique et social.

S'adressant aux délégués au congrès de l'Association professionnelle des industriels, le premier ministre a dit que, tel qu'il est constitué présentement, le Conseil d'orientation économique n'est pas suffisamment raccroché aux divers secteurs de l'économie ni aux éléments les plus dynamiques de la communauté québécoise.

"Nous voulons, a précisé M. Johnson, en élargir les bases pour en faire un véritable Conseil économique et social, où les représentants de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et des grandes centrales ouvrières pourront travailler ensemble, en étroite liaison avec les services techniques de l'Etat, à la construction du Québec de demain".

Les présidents des deux centrales syndicales du Québec, MM. Marcel Pepin (CSN), et Louis Laberge (FTQ), étaient à la table d'honneur, aux côtés du premier ministre et des dirigeants de l'API.

"Le bien commun n'est pas uniquement l'affaire de l'Etat, c'est l'affaire de tous et les structures que nous voulons créer ou parfaire ont précisément pour but de permettre à tous de s'en mêler davantage," a dit le premier ministre.

Puis, M. Johnson a de nouveau lancé un appel aux patrons afin qu'ils mettent sur pied un véritable Conseil du patronat.

"Les syndicats ouvriers me paraissent disposés à jouer pleinement leur rôle dans ces structures et j'ose croire que les employeurs seront tout aussi empressés de répondre à l'appel, surtout quand ils auront réussi à se donner une plus grande cohésion en mettant sur pied un véritable Conseil du patronat, comme il en existe dans plusieurs pays d'Europe et en l'équipant du personnel nécessaire pour lui permettre de constituer un interlocuteur valable en face de l'Etat et des centrales syndicales", a dit le premier ministre.

Par contre, M. Johnson a affirmé qu'il faut sortir des catacombes la planification, si on veut qu'elle soit vraiment le résultat d'un effort concerté.

"Il faut bien se garder d'en faire l'apanage exclusif de quelques initiés, comme s'il s'agissait d'une sorte d'alchimie secrète et 'mystérieuse,'" a lancé le premier ministre.

Il a ajouté que le Québec pourrait réaliser énormément de progrès si toutes les énergies et toutes les ressources, qui sont actuellement dépensées en luttes intersyndicales et interpatronales puis en conflits entre employeurs et employés, étaient consacrées à l'avancement économique, social et culturel de la communauté québécoise.

Deux libéraux proposent un amendement au bill sur la fonction publique

OTTAWA — Le comité parlementaire de la fonction publique étudiera aujourd'hui un amendement au projet de loi de la fonction publique qu'ont proposé deux députés libéraux du Québec et qui tenderait à permettre le fractionnement des unités nationales de négociation chez les fonctionnaires.

L'amendement soumis par MM. René Emard (L - Vaudreuil-Soulanges) et Georges Lachance (L - Montréal - Lafontaine) porte qu'on doit tenir compte des "intérêts communs" pour définir l'appartenance syndicale.

En présentant l'amendement mardi soir, M. Emard a déclaré que sans une telle disposition, il y aura des répercussions néfastes et "loin d'unir les employés, les négociations au moyen d'une unité nationale les diviseront".

Commentant l'amendement le secrétaire du conseil de la trésorerie, M. George Davidson, a déclaré que le gouvernement se placerait loin devant les méthodes présentes de relations industrielles s'il acceptait un tel principe, et qu'il vaudrait mieux se conformer aux principes établis en attendant que les nouvelles méthodes soient expérimentées dans l'entreprise privée.

M. Roger Chartier dénonce la politisation des conflits ouvriers par les syndicats

par Gilles LESAGE

M. Roger Chartier, directeur du personnel à l'Hydro-Québec, a dénoncé hier matin "la politisation systématique des conflits privés par les syndicats, le tripatouillage de l'opinion publique, les jeux de coulisses auprès des organismes administratifs chargés de mettre en application les lois du travail, les recours constants aux ministres et sous-ministres pour le règlement de problèmes qu'on n'a pas encore cherché sérieusement à attaquer". Ces gestes des syndicats, a-t-il précisé, et dont certains patrons ne sont pas exempts, nuisent à l'efficacité et à l'harmonie des relations entre les parties en détruisant un équilibre précaire et une confiance nécessaire.

Participant au congrès de l'Association professionnelle des industriels, à Montréal, M. Chartier a dit qu'il importait de retrouver au plus tôt le sens du conflit d'intérêts entre institutions. "Le syndicalisme doit cesser de voir dans le patron l'ennemi à battre, celui qui sent mauvais, qui nourrit de noirs desseins ou mousse des objectifs inqualifiables. Le débat ne doit jamais se situer au niveau des personnes, ni chaque fois dégénérer en lutte des classes. De même, l'entreprise qui fait vivre à la fois le patron et ses employés ne doit pas devenir cette chose que l'on salit et semble vouloir démolir à grands renforts de moyens de communication massive dès qu'un écart de cinq cents l'heure subsiste entre la revendication syndicale et l'offre patronale."

A l'égard des moyens, il estime que, "trop souvent, il semble que les fins d'un organisme syndical donné justifient tous les moyens d'action, sous le prétexte, sans doute, que le patron en fait autant quand l'occasion s'en présente. Je pense ici à un certain irrespect pour les personnes, pour la vérité, pour toutes sortes de libertés, pour les contrats, les lois, et le reste. Une telle attitude, si elle devenait système, ne serait certes pas propice à des échanges de bons procédés entre syndicat et direction".

Continuant son procès des attitudes syndicales, M. Chartier soutient que les querelles intersyndicales contribuent puissamment aux malaises qui bouleversent la société québécoise. Sous le contrat de la démocratie et de la liberté d'association, dit-il, ces querelles desservent les travailleurs au profit d'une "structurite" aiguë en les jetant les uns contre les autres comme des frères ennemis, en laissant en plan les très nombreux travailleurs non syndiqués, en coûtant des fortunes à l'entreprise et à la société. Seul l'épuisement éventuel des combattants paraît devoir mettre fin à ces conflits.

Voir page 2: Roger Chartier

Rhodésie : Wilson tente une dernière démarche

LONDRES — M. Harold Wilson a décidé de donner aux dirigeants de la Rhodésie rebelle leur dernière chance de retourner à la légalité. A défaut, ils auront à faire face à des sanctions obligatoires sélectives demandées aux Nations unies par Londres.

Le premier ministre a en effet annoncé hier après-midi aux Communes que son ministre du Commonwelth, M. Herbert Bowden, quitterait Londres, aujourd'hui pour Salisbury à la demande du gouverneur de la colonie, sir Humphrey Gibbs.

M. Bowden aura pour tâche officielle d'examiner avec le gouverneur "la situation critique actuelle".

Voir page 2: Rhodésie

La publicité du Québec est confiée à SOPEQ, présidée par le vice-président de l'agence Young and Rubicam

QUEBEC. — L'Office de publicité et d'information de la province de Québec a confié la publicité du gouvernement à la Société de publicité du Québec (SOPEQ), créée il y a deux mois sous la présidence de M. Gaby Lalande qui détient 90 pour cent des actions, les autres actions étant la propriété de la maison Young & Rubicam dont M. Lalande est vice-président.

Jusqu'ici, c'est l'agence de publicité Inter - Canada, dirigée par M. Guy Pinsonneault, qui assurait dans une large mesure la publicité de l'Etat.

SOPEQ reçoit des contrats de publicité du gouvernement depuis la nomination de M. Roger Cyr au poste de directeur de l'Office de publicité et d'information du Québec. Sur un budget de publicité de $1,300,000 pour l'exercice 1966 - 67, une somme de $500,000 a été versée à ce jour à la maison Inter-Canada. Le reste ira à SOPEQ.

Un porte-parole du gouvernement a expliqué que l'une des principales raisons de ce changement est attribuable au fait que le Québec veut désormais prendre à sa charge la publicité faite à l'extérieur de la province et que les liens qui unissent SOPEQ à Young & Rubicam lui permettront de le faire. Young & Rubicam est au nombre des quatre ou cinq plus grandes maisons de publicité en Amérique du Nord. Inter - Canada ne pouvait offrir un tel service à l'étranger.

SOPEQ, a-t-on expliqué, jouera surtout un rôle de conseiller, mais l'agence se chargera aussi d'exécuter certains travaux et d'assurer la diffusion de certaines annonces à la radio et à la télévision.

A noter que certains ministères et quelques organismes du gouvernement ne relèvent pas de l'Office de la publicité. C'est le cas de l'Hydro-Québec, la Régie des rentes, du ministère du commerce et de l'industrie du tourisme.

L'Office conserve naturellement l'entière responsabilité sur la préparation et la diffusion des communiqués d'information destinés à la presse.

Dans les milieux de la publicité, il n'échappe à person-

Voir page 2: Publicité

Air Canada : Pearson refuse toujours de nommer un médiateur

OTTAWA (DNC) — Les appareils d'Air Canada sont plaqués au sol· les pilotes se tournent les pouces, aucune solution au conflit n'est en vue, et M. Pearson a refusé hier encore de désigner un médiateur pour rapprocher les parties.

Le premier ministre estime qu'il n'est pas conforme au principe de la libre négociation d'intervenir dans la grève tant et aussi longtemps que les entretiens se poursuivent.

M. David Lewis, député néo-démocrate de York South, s'est interrogé hier sur ce raisonnement. Nommer un médiateur, estime-t-il, ne constitue pas en soi une intervention de l'Etat dans les mécanismes reconnus de la négociation. La médiation, a-t-il dit, est tout au plus une extension de la conciliation, et offrir les bons services d'un médiateur ne saurait constituer une ingérence du gouvernement.

M. Lewis, au reste, n'est pas convaincu qu'il s'agisse à l'heure actuelle de véritables négociations. Les deux parties, a-t-il dit, à trois reprises cette semaine, se sont rencontrées pour des séances aussi brèves qu'une heure, deux heures et enfin vingt minutes.

Voir page 2: Air Canada

Revirement à Bonn : retour à la coalition CDU/CSU-libéraux

BONN — Un brusque rapprochement entre chrétiens-démocrates (CDU) et libéraux (FDP) a marqué hier un tournant dans la crise politique allemande qui arrive à la fin de sa quatrième semaine. Leurs dissensions au sujet du déficit budgétaire avait provoqué le 27 octobre la démission des ministres libéraux. Celle-ci avait à son tour donné aux opposants intérieurs de la CDU notamment à MM. Franz-Josef Strauss et Rainer Barzel, l'occasion d'ouvrir la succession du chancelier Erhard. Hier les négociations entre MM. Kurt Georg Kiesinger, candidat de la CDU à la chancellerie et M. Erich Mende, président du parti libéral, ont abouti à un accord sur les questions mêmes qui avaient été à l'origine de la rupture. Le rapprochement a été confirmé des deux côtés. Une commission mixte mettra au point un projet de politique financière commune. Les négociations "au sommet" se poursuivront aujourd'hui et vendredi.

Le revirement des libéraux en faveur de leur alliance traditionnelle avec la CDU après une période de flirt avec les socialistes (SPD) paraît dû à l'intervention du "sage" du parti, le vieux président d'honneur du FDP, M. Reinhold Maier. Pour lui une coalition des libéraux avec les socialistes serait contre-nature, car 70% de l'électorat libéral, dont les tendances sont bourgeoises et conservatrices, la considère avec méfiance.

Gérin-Lajoie : les instituts sont le "test case" du Québec ; les masses ne veulent plus se contenter du ghetto scolaire

M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'éducation, a déclaré hier que la question des instituts constitue actuellement le "test case" de la société québécoise.

Parlant au déjeuner-causerie du club Kiwanis Saint-Laurent, il a précisé : "C'est là que nous pourrons voir clairement si on est prêt à assumer le leadership démocratique qui s'impose en éducation et si on est acquis aux formes nouvelles de la démocratie. Nous verrons si on a le courage de travailler en fonction du bien commun, si on a la lucidité suffisante pour adopter les mesures indispensables à la formation des prochaines générations de Québécois. Nous verrons enfin si, face à un véritable dérangement, on préfère la sécurité tranquille des mythes et de la démagogie."

Soulignant que le groupe auquel il s'adressait ne ressentait peut-être pas personnellement l'urgence au niveau du post-secondaire public parce qu'il "vous semblera peut-être que vous pourriez bien vous passer de toutes ces réformes sans que vos enfants en soient affectés", M. Gérin-Lajoie a déclaré : "Il faut que vous vous rendiez compte qu'en dehors de votre milieu, un éveil s'est produit : les masses ne veulent plus se contenter du ghetto scolaire où on les a maintenues très longtemps. Le terme que j'emploie n'est pas trop fort : nous avons longtemps toléré que l'enseignement public, destiné à la grande majorité des citoyens, soit un enseignement de seconde zone et de qualité médiocre ; nous avons établi des structures qui ont fait du cours secondaire public un cul-de-sac..."

La réponse, aux yeux du député de Vaudreuil-Soulanges, se trouve dans la création d'instituts à la fois polyvalents et publics qui au surplus soient la voie normale et générale, sinon unique, d'accès à l'université.

Mais il ne suffit pas de laisser les instituts se développer au gré des initiatives locales. "Il faut qu'il y ait un plan d'ensemble de développement du réseau d'instituts; il faut que le ministère de l'éducation assume les responsabilités qui lui sont confiées par le règlement numéro trois, notamment en ce qui concerne la préparation des programmes et la détermination des conditions d'admission aux universités."

A cette fin, M. Gérin-Lajoie suggère au ministère de l'éducation de s'engager sans délai dans les étapes suivantes :

1) Etablir des 10 comités inter-régionaux de planification, regroupant les territoires de plusieurs commissions scolaires régionales et dont la fonction serait de déterminer, pour le territoire qui les concerne:

— la carte des instituts, à partir du projet de réseau préparé par un sous-comité du comité de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel (COPEPP);

— un plan de développement de cinq ans.

Cette planification serait faite par les milieux en cause avec l'assistance technique du ministère.

2) A partir de ce plan, établir des comités d'organisation de chaque institut dont la création aura été recommandée. Ces comités seraient appelés à céder leur place, au bout de 8 à 10 mois, à la corporation de l'institut proprement dite.

3) Créer une "mission" dont le rôle serait:

— d'aider à mettre sur pied les comités inter-régionaux puis les comités d'organisation;

— établir un plan provincial de cinq ans à partir des plans inter-régionaux.

4) Créer une direction générale de l'enseignement préuniversitaire et professionnel dont les premières tâches seraient de préparer les programmes d'études et des guides d'organisation à l'intention des comités d'organisation des instituts.

Voir page 2: Gérin-Lajoie

MÉTÉOROLOGIE

Temps très doux; averses.
Min. la nuit dernière : 35
MAX. : aujourd'hui : 50

FÊTE DU JOUR

S. Jean de la Croix
conf. et docteur

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

Roger Chartier

(Suite de la première page)

Il estime que les discussions concernant le Wagner Act et le pluralisme syndical n'ont pas fini d'assombrir le climat des relations de travail au Québec et au Canada.

Ayant dû, à titre de directeur du personnel, participer au règlement des conflits à l'Hydro-Québec, M. Chartier se demande si le syndicalisme québécois est vraiment disposé "à entrer dans le jeu en vrai partenaire", à l'égard de la participation à la vie de l'entreprise. "Aussi longtemps qu'on aura l'impression d'une guerre rangée entre patronat et syndicalisme, on ne peut s'attendre à de plantueux échanges de renseignements ni à des expériences profondes avec les conseils d'entreprise."

Abordant les structures juridiques, le conférencier affirme que le régime de négociation collective en Amérique du Nord — basé sur l'entreprise individuelle et même sur l'établissement — consacre dans l'administration des lois du travail une myopie qui est source de désordre, d'incurie et d'égoïsme collectif. Au contraire, la négociation à l'échelle industrielle, en attendant que ce soit à l'échelle de l'économie entière, permettrait aux protagonistes de voir plus grand et plus large, d'envisager le bien commun général et les effets importants de leurs décisions sur l'économie nationale. Ce nouveau régime permettrait d'atteindre une plus grande stabilité économique et, au nombre de ses avantages, "certaines grèves (qui prennent un employeur comme cible symbolique ou entendent mettre au pas un patron récalcitrant) n'auraient plus leur raison d'être".

M. Chartier a ensuite énuméré certaines modifications juridiques "dont on parle présentement comme prochaines", mais sans vouloir prendre position sur leur bien-fondé: restrictions du droit de grève dans les services publics essentiels; syndicalisme de maîtrise; vote de grève au scrutin secret; injonctions relevant non plus du code civil, mais du code criminel.

Aux journalistes qui voulaient obtenir des précisions sur son exposé bourré de "dynamite", M. Chartier a répliqué que son texte était complet et que les questions qu'il soulevait avaient pour but de susciter la discussion au sein des patrons. Il était disposé à répondre aux questions de ces derniers, mais non aux reporters, à cause de certaines expériences malheureuses, dit-il.

Réalisme des patrons

M. Chartier a aussi passé en revue, mais de façon beaucoup moins agressive, les attitudes patronales à l'égard des syndicats. Ainsi, il invite les patrons à accepter le syndicalisme "non seulement comme "mal nécessaire", mais comme institution s'acquittant de fonctions essentielles dans la civilisation industrielle du vingtième siècle; non pas nécessairement comme résultante des maladresses patronales; non pas comme véhicule des ingratitudes et méchancetés ouvrières; non pas comme comme symbole du refus d'un certain arbitraire, même bien intentionné".

M. Chartier demande aussi aux patrons de faire preuve de vigueur et de respect, mais non de crainte et de mollesse, et d'évaluer de façon positive le rôle du syndicalisme en divers domaines. Il insiste, en l'absence de critères sûrs et communément acceptés concernant les revendications syndicales, les prix et les profits, sur la nécessité du dialogue et du compromis temporaire. "Seul le bien commun particulier peut con- [illegible] vir de norme à l'action syndicale, qui d'autre part doit tenir compte du bien général dans la mesure où il est clairement défini; or, seul l'Etat peut fournir cette définition du bien commun général quand celui-ci ne ressort pas nettement de la libre activité des individus et des groupes intermédiaires."

M. Chartier se réjouit de ce que "les patrons adoptent graduellement une attitude plus constructive, moins égoïste, moins individualiste, plus consciente des impératifs d'un service plus compétent et plus efficace à la société d'un équilibre meilleur avec le syndicalisme."

Taux d'intérêt

(Suite de la première page)

mais alors la relance se produira au prix d'une poussée inflationniste.

M. Reid Scott, député néo-démocrate de Toronto-Danforth, qui soumit la motion d'ajournement pour réclamer un débat d'urgence, a fait observer par exemple qu'il pourrait en coûter $36,800 maintenant pour liquider une hypothèque de $15,000.

Fait à noter, l'industrie de la construction, les moulins à bois, les fabricants de panneaux, les manufacturiers d'appareils de chauffage, de systèmes électriques, ne traversent pas à l'heure actuelle une période d'activité maximum. Les jeunes ménages devaient-ils acheter la poire, même si elle coûte plus cher, il ne semble exister aucun risque aujourd'hui de voir le prix des matériaux augmenter anormalement sous l'effet d'une demande accrue. Au reste, lorsque le bâtiment sommeille, le phénomène est bien connu, les loyers n'ont pas tendance à baisser, l'industrie de la construction devant faire ses frais sur un volume plus restreint de produits vendus.

Dans son rapport, le Conseil économique fait observer en effet qu'"une augmentation des frais de financement et l'imposition de restrictions à la production d'habitations tendent à exercer une pression à la hausse sur les loyers..."

Il reste à savoir, signale l'opposition, si l'augmentation des frais de financement annoncée par M. Nicholson ne constitue pas, précisément, l'imposition d'une restriction. Le ministre rappelle à ce sujet qu'à cause du peu d'attrait que procure le taux actuel sur les prêteurs conventionnels, certains emprunteurs ont dû payer jusqu'à 8 p.c. le privilège de se faire construire un domicile.

Il importe de noter que le nouveau taux sera axé sur le rendement à long terme des obligations fédérales et il sera ainsi modifié suivant ses fluctuations à un quart de un p.c. près, trimestriellement. Le nouveau taux de 7.25 p.c. sera donc en vigueur jusqu'au 31 mars prochain.

Le taux, naturellement, ne s'applique pas aux prêts aux personnes âgées ni aux familles à faible revenu, ni d'ailleurs aux prêts pour l'habitation aux universités et collèges. Celui-ci demeure toujours à six et un huitième p.c. Les estimations du ministre Nicholson ayant été adoptées, le dernier débat sur les subsides étant terminé, l'opposition naturellement accuse le gouvernement d'avoir sciemment retardé de faire connaître ses intentions à la Chambre, pour la priver d'un débat.

Hier, les députés de l'opposition ont passé le plus clair de l'après-midi à convaincre le président de l'assemblée, M. Lucien Lamoureux, du bien-fondé de leur requête pour un débat d'urgence, car ils ne croient pas, comme l'a laissé entendre le ministre du bien-être social, M. MacEachen, que l'examen des crédits du ministère des finances permette de "vider" la question, et dans ces conditions l'opposition aura perdu l'occasion de critiquer les ministériels sur la politique de l'habitation durant le cours de l'actuelle session.

Une fois encore, M. Diefenbaker a accusé le gouvernement de priver la Chambre de ses droits. L'opposition entière estime qu'un seul mot résume la politique du gouvernement en matière de construction domiciliaire: faillite.

M. Lamoureux dut enfin prendre une décision, et une pointilleuse formalité, semble-t-il, lui permit de justifier son attitude négative: la motion d'ajournement, a-t-il dit, fait état de la hausse du taux d'intérêt, mais non explicitement de la crise du logement. A ce titre, elle ne constituait pas une urgence nationale.

Rappelons que les motions d'ajournement ne sont acceptées par le président que dans des circonstances exceptionnelles: la question doit relever de la responsabilité du gouvernement, son urgence doit être clairement établie, il doit y avoir une preuve prima facie, et l'on doit pouvoir démontrer que le débat ne saurait être retardé sans compromettre les intérêts de la nation.

M. Lamoureux a jugé que la motion ne remplissait pas toutes ces conditions. Le président, qui s'exécute toujours avec l'art consommé du claveciniste, nous a cependant paru moins sûr de lui hier dans ses délités, ou à tout le moins pas aussi convaincant que d'habitude. Ses décisions, naturellement, sont sans appel. Aucun dans la Chambre n'a paru croire que celle qu'il venait de rendre était injuste, bien qu'elle ait privé les Communes d'un débat de premier ordre.

Conseil

(Suite de la première page)

te, d'une source extérieure à tous les organismes concernés. Elle concorde en tous points avec ce qu'on peut lire dans l'annexe du mémoire de la régionale Harricane.

Le document est intitulé "Etude sur la confessionnalité scolaire dans la province"; il est signé par le secrétaire du Comité sacerdotal provincial de l'éducation, M. l'abbé Jean-Marie Comeau, qui est également le titulaire du Secrétariat de l'éducation catholique, organe de travail de la Commission épiscopale de l'éducation au Québec. Cette commission épiscopale, composée de NN.SS. Maurice Roy, Percival Caza, Lionel Audet et Emilien Frenette, est l'une des six commissions de l'Assemblée des évêques du Québec.

Selon les explications que nous avons obtenues hier de l'abbé Comeau, le document du Comité sacerdotal ne saurait être interprété comme représentant les vues officielles de l'épiscopat québécois, ou de la commission de l'éducation, sur les recommandations du rapport Parent.

Le texte a en effet été adopté par le comité sacerdotal le 28 septembre dernier, soit deux semaines après la tenue de la plus récente réunion de l'assemblée des évêques. Quant à la Commission épiscopale de l'éducation, elle ne s'est pas prononcée à ce jour sur le document.

Le Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique, a expliqué l'abbé Comeau, a été crée en mars 1963 par l'assemblée des évêques. Sa fonction est de conduire des études et de préparer des documents à l'intention de l'épiscopat, sur les affaires de l'éducation. Il n'a aucunement pour fonction de prendre position publiquement sur l'un ou l'autre aspect de l'éducation et ses travaux sont de nature confidentielle: ils ne servent, a-t-il insisté, qu'à répondre à des attentes de l'épiscopat qui seul prend position.

Le comité sacerdotal est formé de prêtres. Les 19 diocèses y délèguent chacun un membre, généralement le responsable de l'Office diocésain de l'éducation ou de la pastorale. Ce comité a formé au mois de juin un sous-comité qui a étudié le rapport Parent et qui a préparé un document qui fut remis au comité sacerdotal le 31 août et adopté par ce dernier le 28 septembre.

Le 5 octobre, l'abbé Comeau a fait parvenir copie de ce texte à chacun des évêques et à chacun des membres du comité sacerdotal. Là s'arrête, a-t-il précisé, la responsabilité du secrétariat d'éducation catholique dans la diffusion du document: il n'a été adressé à aucune régionale et à aucun corps intermédiaire (sauf à un organisme provincial qui en a fait expressément la demande mais dont le mémoire au Conseil supérieur de l'éducation, comme nous l'avons vérifié, ne dénote pas de parenté avec le texte du comité sacerdotal).

Comment alors expliquer que 10 régionales catholiques et 2 fédérations provinciales aient pu utiliser ce document au point, dans certains cas, d'en faire littéralement et textuellement le "chapitre sur la confessionnalité" de leur mémoire au Conseil supérieur de l'éducation?

L'abbé Comeau estime que c'est sans doute parce que les régionales catholiques, ou encore leurs comités régionaux de planification scolaire (COREPS) ont jugé bon, avant d'élaborer leur mémoire, de consulter le responsable de la pastorale ou de l'éducation chrétienne de leur diocèse, et qu'ils ont fait leurs les vues exposées par ces derniers.

La lecture des mémoires en notre possession indique que la Fédération des associations parents-maîtres du Québec, la régionale du cuivre, la régionale Harricana, la régionale Henri-Bourassa, le comité de planification scolaire (COREPS) de la régionale des Bois-Francs, de la régionale Meilleur et de la régionale des Vieilles Forges se sont inspirés très directement (et en reproduisant au texet plusieurs passages) du document du Comité sacerdotal; que Les Foyers Notre-Dame canadiens, le COREPS du Bas St-Laurent et celui de la régionale Lanaudière s'en sont inspirés en partie de façon directe et en partie de façon plus éloignée; que les régionales Dollard-des-Ormeaux et Grand-Portage ont exprimé des vues assez identiques à celle du Comité sacerdotal, sans pour autant emprunter de phrases ou de recommandations précises au texte de ce dernier; enfin, qu'on peut observer des similitudes entre certains passages des mémoires présentés par la régionale Honoré-Mercier et le COREPS de la régionale Saint-François, et certains passages du document du Comité sacerdotal.

Publicité

(Suite de la première page)

ne que SOPEQ est une création de Young and Rubicam dont le siège international est à New York et le siège canadien, à Toronto. Il eût été impossible, souligne-t-on dans ces milieux, de trouver une seule agence canadienne-française suffisamment puissante pour offrir au gouvernement du Québec tous les services que celui-ci attend d'une maison de publicité: création de l'annonce, relations avec les véhicules de diffusion, diffusion massive, publicité au Canada et à l'étranger, préparation et mise au point des annonces destinées à la radio et à la télévision.

Mais, pour éviter de paraître confier à une grande maison internationale toute la publicité de l'Etat, le gouvernement aura sans doute voulu qu'une raison sociale plus autochtone dissimule la façade, d'où la création d'une société sous la présidence du vice-président de Young and Rubicam, M. Lalande, dont la compétence en matière de publicité est reconnue sans réserves dans les milieux spécialisés.

Dans un passé récent, Young and Rubicam a su démontrer à l'Union nationale que ses services sont précieux et efficaces: elle assurait en grande partie la publicité de l'UN au cours de la dernière campagne.

Martin

(Suite de la première page)

mais il a en même temps contesté avec force les arguments avancés par M. Arthur Goldberg et le chef de la délégation italienne, selon lesquels le comité en question devrait chercher à déterminer si Pékin désire devenir membre des Nations unies et est disposé à s'engager à l'avance à respecter les obligations de la charte.

"La question dont nous sommes saisis, a souligné M. Martin, n'est pas d'admettre la Chine, c'est plutôt de savoir comment la Chine en tant qu'Etat membre peut être représentée parmi nous de façon à refléter les réalités de la situation politique actuelle.

"Mais je vois un autre inconvénient à cette méthode de poser des questions à ce stade. Je crois que la véritable responsabilité de tout comité que nous pouvons créer c'est de trouver une formule qui pourra servir de base raisonnable à une décision de l'assemblée d'inviter le peuple de Chine à se faire représenter parmi nous. Le moment de poser des questions vient après et non avant que cette base ait été trouvée. La véritable responsabilité qui nous incombe c'est de formuler des propositions qui puissent être présentées aux parties, confiants qu'elles représentent une façon raisonnable d'aborder ce problème.

"Nous pouvons recommander nos propositions aux parties mais nous ne saurions les forcer d'accepter. Tout au moins, nous nous serons ainsi libérés de notre responsabilité pour la continuation d'une situation qui manque de sens commun."

Air Canada

(Suite de la première page)

M. Pearson estime de son côté que le gouvernement n'interviendra que lorsque les négociations auront été "complètement rompues". Il a repoussé les accusations du député qui affirme que le cabinet est solidaire d'Air Canada dans l'application d'une politique de durcissement vis-à-vis le syndicat des machinistes.

Il semble enfin, selon les néo-démocrates, que les autorités de la société aérienne d'Etat aient rencontré les autorités gouvernementales ces jours derniers à Ottawa.

Est-il convenant que le gouvernement rencontre distinctement l'une des parties, si comme M. Pearson le prétend les négociations ne sont même pas rompues?

Ne s'agit-il pas là d'une réelle intervention? M. Pearson doit s'enquérir.

Hier à Montréal les négociations entre Air Canada et l'Association internationale des machinistes ont été de courte durée en matinée: 20 minutes, suivies d'un ajournement qui a permis au porte-parole syndical, M. Mike Pitchford, de déclarer que la société avait durci encore davantage ses positions. Les discussions ont repris au cours de l'après-midi mais hier soir, aucune des parties n'avait fait de commentaire.

Rhodésie

(Suite de la première page)

En réalité, il pourra, si M. Ian Smith en exprime le désir, s'entretenir de nouveau avec ce dernier. Un tel entretien, a précisé M. Wilson, devra néanmoins se tenir sous les auspices du gouverneur.

Le fossé demeure très profond entre les deux parties et aucun règlement honorable ne semble encore en vue, a ajouté le premier ministre devant une Chambre des communes pleine à craquer.

Au cours du bref débat qui a suivi la déclaration du premier ministre, celui-ci a exprimé ses doutes quant aux chances de succès de la nouvelle mission Bowden.

Il a en outre donné à la Chambre l'assurance formelle que tout règlement serait fondé sur les fameux six principes de la Grande-Bretagne qui prévoient notamment le transfert graduel du pouvoir aux Africains et l'assentiment de l'ensemble de la population rhodésienne sur tout accord éventuel.

Dans ses réponses aux nombreuses questions aussi bien travaillistes que conservatrices, M. Wilson a tenu un langage modéré à l'égard de M. Ian Smith. Il a affirmé qu'il serait prêt à le rencontrer (ou tout autre premier ministre de Rhodésie) si la colonie mettait fin à la rébellion et retournait à la légalité. Il a en outre refusé de s'associer au jugement d'un député travailliste de gauche, M. Tom Briberg, qui affirmait que "M. Ian Smith n'était qu'un "raciste impénitent" et que toute discussion avec lui se révélerait en fin de compte inutile".

Gérin-Lajoie

(Suite de la première page)

5) Faire siéger le comité de planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel qui n'a pas siégé depuis le printemps.

6) Présenter une loi-cadre à la prochaine session.

7) En tout premier lieu, publier un document d'éducation exposant l'ensemble de la politique du gouvernement en ce domaine, de façon à faire disparaître le climat actuel d'incertitude et d'inquiétude et à permettre à tous les intéressés de s'engager sans délai dans une voie claire et précise.

Pendant la mauvaise saison

Eau de mélisse des Carmes BOYER

dans un peu d'eau bien chaude et sucrée

Agent général pour le Canada: J. Alfred Ouellet, Montréal

CARRIÈRES PROFESSIONS et SERVICES

REPRÉSENTANT DES VENTES

Limite d'âge : 32 ans. Jusqu'à $9,600 + voiture.
Produits empaquetés

LE POSTE

Participer activement au service des ventes d'un important fabricant de produits alimentaires empaquetés, annoncés à l'échelle nationale. L'expansion de la compagnie et la réorganisation du service des ventes ont créé plusieurs nouveaux postes à travers le Canada, principalement, du moins pour le moment, dans les régions de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

LE CANDIDAT

Il possède de l'expérience comme vendeur dans des marchés connexes et a démontré son habileté comme tel par le passé. Il a des possibilités nettement au-dessus de la moyenne et en dedans de deux ans, sera promu à d'autres postes plus avancés. Le candidat que nous cherchons a le sentiment que ses fonctions actuelles ne lui permettent pas de mettre complètement à l'épreuve ses talents, ses connaissances et son expérience. Il voit dans notre offre une occasion de progresser dans sa carrière.

Mentionnez le dossier L-894. Ecrivez ou téléphonez à :

HICKLING-JOHNSTON LTD.

Conseillers en administration — Psychologues du domaine industriel

1722 PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL. 861-5429

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler à Tar Island, Alberta. Frais de transport de retour défrayés après 120 jours

- Les candidats doivent être qualifiés comme électriciens classe I, posséder de l'expérience industrielle et détenir la carte de membre en règle I.B.E.W.
- 60 heures par semaine. Conditions de travail suivant la convention d'Edmonton.
- Nous offrons une chambre et pension de première classe et facilités de divertissements gratuits.

Appelez : M. S.P. BOURKE,

CANADIAN BECHTEL LIMITED

Montréal — Tél. : 931-2461

ou s'adresser à T. Barney Slattery, Surintendant en électricité, qui sera enregistré à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre pour interviewer les candidats.

Professeur de français demandé

10e année. Qualifications exigées.

Appelez : M. Gérard Robert, 581-1320

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MILLE-ISLES DEMANDE

Homme ayant expérience dans les écoles

Doit connaître la dactylo.
11 mois par année. 35 ans et plus.
Salaire annuel $3,900. à $4,400.

Téléphonez à : J.-Raymond Gendron, Directeur du personnel, 625-6951.

RESIDANTS DE MONTREAL ET LAVAL

Désirez-vous faire de l'argent ?

Le travail vous fait-il peur ?

Une société canadienne offre une franchise à quelqu'un qui désire être son propre patron et choisir lui-même sa clientèle. Vous recevrez formation complète et serez rémunérés entre $450 et $650 par mois plus bonis et dépenses.

Ecrire, confidentiellement, donnant statut marital, âge, instruction et emploi actuel à :

Case 487, Le Devoir, Montréal

"DESIGNER" DEMANDÉ

Nous recherchons un artiste possédant l'enthousiasme, le talent et le potentiel d'un directeur artistique.
Des connaissances éprouvées de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.

Ecrire à :

Cabana, Séguin & Associés Inc.

Membre de l'Association canadienne des studios d'art

3737 est, boul. Métropolitain - Suite 801, Mtl.

VOYAGEUR

EN IMPRIMERIE ET EN LITHOGRAPHIE AVEC CONNAISSANCE EN ARTS GRAPHIQUES DEMANDE POUR REMPLIR CETTE POSITION DANS UN ATELIER DE LA BANLIEUE MONTRÉALAISE. CLIENTÈLE DE LA MAISON.

BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ET BÉNÉFICES MARGINAUX.

DONNEZ RÉFÉRENCES, EXPÉRIENCE, AGE, ETC., EN ÉCRIVANT À : CASE 483, LE DEVOIR, MONTRÉAL.

EDUCATEUR EN LOISIRS

Un organisme d'éducation, de coordination et de promotion dont le siège social est à Québec demande un éducateur en loisirs.

FONCTION :

Etre responsable d'un service pédagogique : formation du personnel en loisirs.

QUALITÉ :

Le candidat doit posséder une solide formation universitaire et être le détenteur d'un degré en sciences humaines (pédagogie, sciences sociales, etc...). De plus, de bonnes notions des loisirs seraient idéales mais non exigées.

SALAIRE :

Selon compétence.

Toutes offres confidentielles. Faire parvenir curriculum vitae ainsi que le salaire exigé à :

CASE POSTALE 131, QUEBEC 8

ASSISTANTE A LA REDACTION

Une importante maison d'édition recherche les services d'une dactylo pour la correspondance anglaise et française.

La candidate devra également avoir des aptitudes pour la mise en page, la traduction et le travail corollaire à la préparation de la maquette d'une importante revue mensuelle.

Le salaire sera à la mesure des qualifications.

Toutes les demandes devront être adressées à :

Le directeur du personnel
LA COMPAGNIE D'EDITION SOUTHAM LTÉE
1061, rue St-Alexandre, Montréal 1

UNION CARBIDE

CHIMISTE ANALYTIQUE

La société Union Carbide Canada Limited offre un poste intéressant dans son laboratoire de contrôle de la qualité à Montréal-Est, à un chimiste analytique.

On invite les diplômés en chimie possédant quatre années d'expérience ou plus dans le domaine de la chimie analytique tant organique qu'inorganique à poser leur candidature. Il est préférable d'avoir des connaissances dans l'analyse instrumentale et une certaine expérience de l'administration serait un atout.

Les fonctions de ce poste comprennent l'analyse d'échantillons hors série pour l'étude des problèmes d'exploitation, l'amélioration du rendement et des services à la clientèle, de même que le développement et l'évaluation de nouvelles méthodes et de nouveaux appareils.

On est prié de faire sa demande par écrit en donnant un "curriculum vitae" complet comprenant son expérience passée, sa formation académique et son numéro de téléphone à :

J. B. Ward
UNION CARBIDE CANADA LIMITED
Chemicals and Resins
B.P. 700
Pointe-aux-Trembles, Qué.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

EDUCATION PHYSIQUE

Un concours de sélection est ouvert pour le choix de conseillers et conseillères en éducation physique.

FONCTION :

a) Promouvoir l'éducation physique dans nos écoles
b) Organiser des cours de perfectionnement pour le personnel enseignant
c) Aider les titulaires des différentes classes.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

a) Posséder un baccalauréat en éducation physique, un grade ou un diplôme jugé suffisant comme spécialisation dans cette discipline
b) Posséder un brevet spécialisé en éducation physique, un diplôme d'enseignement reconnu ou un permis annuel émis par le Ministère de l'Education
c) Avoir enseigné avec succès dans la discipline concernée : soit à la Commission des écoles catholiques de Montréal soit dans une autre commission scolaire soit dans une institution d'enseignement reconnue.

LISTE D'ÉLIGIBILITÉ :

Une liste sera dressée à la suite d'une interview devant un jury d'examen qui tiendra compte des qualifications spéciales et du dossier complet de chaque candidat.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION :

Les personnes choisies auront temporairement le statut d'instituteurs réguliers. Leur traitement sera fixé selon leurs qualifications et les années d'expérience reconnues. Les frais de déplacement seront déterminés par la Commission.

CANDIDATURE :

Les personnes qui désirent offrir leurs services pour septembre 1967 peuvent poser leur candidature dès maintenant.

ADMISSION AU CONCOURS :

Les demandes d'admission au concours, accompagnées du curriculum vitae, doivent être adressées à monsieur Paul Berry, membre du Service du personnel, avant le 2 décembre 1966.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont.

ST LEGER
IMPORTE D'ECOSSE SPECIALEMENT POUR CEUX QUI PREFERENT LEUR SCOTCH DOUX ET TRES LEGER
Distributeurs : Importations Durand

SUR LE CLOU

Le conseil d'administration de **l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier** de Chicoutimi annonce la nomination de **M. J.-Albert Lavoie** au poste de directeur général. Il était jusqu'ici directeur du personnel. Il occupera ses nouvelles fonctions à compter du premier décembre.

•

L'émancipation féminine s'infiltre au coeur des sociétés St-Jean-Baptiste. En effet, pour la première fois dans l'histoire du mouvement une femme a accédé à la présidence d'une fédération diocésaine. Il s'agit de Mme Marie-Laure Pilon qui a été élue présidente générale des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Saint-Hyacinthe, à l'issue de l'assemblée annuelle qui avait lieu fin octobre.

L'Association canadienne d'urbanisme tiendra un important colloque samedi le 26 sur la "rénovation urbaine à Montréal et au Québec". La réunion aura lieu à l'école d'architecture de l'université de Montréal (3450 Saint-Urbain) à compter de 14h. 30. Les panelistes sont **MM. Henri Dion, Marcel Sigouin, Aimé Désautels, John W. Frei et Jean-Guy Savard....** L'ex-ministre **Walter Gordon** sera conférencier ce midi devant le club libéral de l'université McGill.

•

Une **clinique de sang** sera tenue aujourd'hui à l'hôtel de ville de Laval sous le patronage du maire Jacques Tétreault.... **M. Paul Wyczynski,** directeur du centre de recherches de littérature canadienne-française à l'université d'Ottawa prononcera une conférence sur le poète Emile Nelligan ce soir à 20h. 15 à la salle M-415 de l'université de Montréal.... La réunion annuelle des anciens du **patro Le Prévost** aura lieu ce soir à 7h. 30 au 5707, rue Saint-Dominique.

Au cours d'une réunion plénière au congrès de l'Association professionnelle des industriels, à Montréal, on remarque dans l'ordre habituel, MM. Roger Chartier, directeur du personnel à l'Hydro-Québec, André Déom, de la compagnie de papier Rolland, Roland Parenteau, directeur du Conseil d'orientation économique du Québec, et M. l'abbé Gérard Dion, professeur à la faculté des sciences sociales de Laval. (Photo Le Devoir)

Les chefs d'entreprises sont "d'éternels bougonneux" qui freinent constamment les mesures sociales

— l'abbé Gérard Dion

M. l'abbé Gérard Dion a souligné hier, au congrès de l'Association professionnelle des industriels, que les dirigeants d'entreprise n'ont pas joué un grand rôle — sauf celui d'agir comme "d'éternels bougonneux" — dans la pensée, l'élaboration et la mise en vigueur de mesures sociales, dont ils défraient pourtant une grande partie des coûts. Non seulement ils ne prennent pas d'initiatives, mais ils freinent constamment.

"Quelles sont, a-t-il demandé aux quelque 200 dirigeants qui participent à ce congrès, les mesures sociales dont ils peuvent s'attribuer la paternité?" Il estime que s'ils ont parfois empêché une évolution trop hâtive, le freinage n'en a pas moins trop été la pratique courante.

M. Dion rappelle qu'aux yeux de certains attardés sociaux, la maximisation du profit demeure la tâche essentielle du chef d'entreprise, et le bénéfice réalisé, le seul critère de sa valeur économique et de sa position sociale ou politique.

"Avec l'argent, il pouvait ensuite acheter n'importe quoi; faire des oeuvres sociales, créer des fondations culturelles, aider les oeuvres religieuses pour se faire pardonner ses fautes. Mais aujourd'hui, bien que la gestion efficace de l'entreprise soit toujours un des rôles essentiels du chef d'entreprise, les esprits les mieux éclairés sont unanimes à reconnaître que la réalisation d'un profit ne suffit pas à légitimer la fonction du chef d'entreprise comme telle. Le profit est une condition nécessaire mais non suffisante à la caractérisation de l'activité de dirigeant d'entreprise".

Le développement économique n'est pas une fin en soi, mais simplement une condition pour rendre possible à tous un épanouissement pleinement humain et l'exercice d'une liberté responsable, dit l'abbé Dion. Le patron, préoccupé par des soucis de rentabilité, n'a pas tendance à insérer son action dans le social, ce qu'il peut accomplir par le truchement d'organismes tels que l'API et le Conseil du patronat. "Il faut projeter une image de la société de demain, prévoir l'action de demain pour orienter les dirigeants de demain. L'unanimité ne sera pas réalisée, mais il faut quand même entreprendre quelque chose, même si l'action en était limitée".

Selon M. Roland Parenteau, l'économie canadienne offre tous les signes d'une économie qui est rendue à la limite de sa capacité, et l'année 1968 devrait être particulièrement critique à cet égard.

Le directeur du Conseil d'orientation économique du Québec estime que la hausse des prix et des salaires aurait été plus accentuée qu'elle ne l'a été si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu pour mettre des freins qui se sont révélés efficaces.

Il est donc possible, dit-il, de contrôler l'augmentation des coûts, mais il estime que le Conseil économique du Canada a eu raison de ne pas recommander que l'on exerce le contrôle des prix et des salaires.

Une économie qui a tendance à faire palier, comme c'est le cas à l'heure actuelle, fait mieux ressortir les problèmes structurels fondamentaux. Ainsi, alors qu'il y a plein emploi, il reste des zones de chômage incompressible, de nature permanente, et qui tient autant à des facteurs sociaux qu'économiques. C'est notamment le cas du Bas du fleuve et de la Gaspésie, du secteur de l'agriculture et des pêcheries. Et l'ensemble des mesures d'assistance sociale peut tendre à consolider cette situation plutôt que de permettre aux gens d'en sortir. C'est précisément le but auquel tend le plan régional du BAEQ que le COE étudie actuellement et qui donnera lieu d'ici quelques mois à des recommandations s'échelonnant sur les cinq prochaines années.

Les comités d'entreprises

M. Filion appuie la proposition de Pepin à certaines conditions

M. Gérard Filion, président et directeur général du groupe Marine Industries - Forano - Vulcano, s'est déclaré favorable à la création de comités d'entreprises tels que proposés par le président général de la CSN lors d'un dernier congrès de cette centrale syndicale.

"Pour ma part, je n'y vois pas la moindre objection à condition qu'on définisse au préalable la fonction d'un tel organe et qu'on joue franc jeu de part et d'autre", a dit M. Filion.

Prenant la parole devant les membres de la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe, il a ajouté que "ce qui a été expérimenté en Europe dans ce domaine n'est pas concluant", mais que "ce n'est pas une raison pour mettre l'idée de côté".

"Dans un autre climat économique, sur un continent où les sociétés industrielles et commerciales ont pris depuis longtemps l'habitude de donner beaucoup plus de renseignements sur la marche de leurs opérations, l'expérience vaut d'être tentée", a dit le conférencier.

Selon l'ancien directeur du DEVOIR, le champ d'action de tels comités pourrait porter sur une foule de matières qui ne peuvent faire l'objet de négociations collectives : investissements nouveaux, emprunts à long terme, recherche de débouchés nouveaux.

M. Filion estime qu'en ces matières la direction des entreprises devra prendre l'habitude de tenir "son monde informé de ce qui se passe".

Il n'en demeure pas moins que d'autres matières méritent d'être traitées de façon strictement confidentielle. "La direction de la CSN le comprendra facilement, qui a fait siéger à huis clos son dernier congrès général pour l'examen de la situation financière de l'organisme", a fait observer le conférencier.

Parlant du "profit légitime" qui est la récompense du capital il a souligné qu'une entreprise doit faire assez de profit pour payer un dividende considéré comme "normal dans un milieu donné" et mettre assez d'argent en réserve pour se tenir "dans le peloton de tête du progrès technologique".

Il a reconnu cependant que c'est un point de vue dont il n'est pas toujours facile de convaincre les syndicats, concédant par contre que la direction des entreprises n'a pas toujours pris le moyen d'expliquer clairement les motifs qui inspirent son attitude.

M. Filion a affirmé d'autre part que "la socialisation du profit" était devenue une pratique universellement acceptée dans le monde capitaliste.

"Pendant que les pays socialistes se libéralisent (en redécouvrant cette vitamine des affaires qui s'appelle le profit), les pays capitalistes se socialisent; ils finiront peut-être par se rejoindre sur un terrain commun dans une couple de générations", a conclu le conférencier.

SPEQ : autre ajournement

QUEBEC. — Les 13 membres de l'exécutif du Syndicat des professeurs de l'est du Québec (CSN) devront comparaître en Cour supérieure du Québec le 20 février prochain, à 10h. du matin, selon une décision du juge en chef Frédéric Dorion.

Le juge Dorion a fixé ce nouvel ajournement, parce que les intimés ont obtenu la permission d'en appeler devant le plus haut tribunal de la province d'un ordre de la Cour supérieure. La cour d'appel doit entendre cette cause au cours de son prochain terme, dans la semaine du cinq décembre prochain.

Par un jugement de la Cour supérieure, le 25 avril dernier, les membres du SPEQ ont reçu l'ordre de comparaître pour donner les raisons s'ils en ont, pour lesquelles on ne devrait pas les condamner pour mépris de cour, par suite de leur refus de se conformer à une ordonnance d'injonction intérimaire signifiée le 14 avril 1966.

La Cour d'appel a donné la permission aux intimés d'en appeler de ce jugement le 4 mai. La comparution personnelle des intimés mais non celle de leurs procureurs, a été ajournée à deux reprises, depuis cette date, vu les procédures pendantes devant la Cour d'appel.

On se souvient que les 2,300 cotitants du SPEQ sont demeurés en grève du 12 au 30 avril dernier, privant de cours quelque 30,000 élèves de la province.

TÉLÉGRAMMES DE QUÉBEC

Johnston : pas de nouveaux impôts

Le ministre du revenu du Québec, M. Raymond Johnston, a affirmé que le gouvernement québécois n'envisage pas actuellement d'annoncer de nouveaux impôts.

Gérald Martineau est hospitalisé

M. Gérald Martineau, 64 ans, conseiller législatif, est hospitalisé à Québec depuis près d'une semaine où il se remet d'une bronchite. M. Martineau quitterait vraisemblablement l'hôpital au début de la semaine prochaine. Il avait été hospitalisé sous la recommandation de son médecin, mais son état n'a jamais inspiré de craintes sérieuses "comme l'ont laissé entendre certains journaux de la métropole".

Manifestation de la CIC le 1er décembre

La Corporation des instituteurs catholiques a l'intention de manifester devant l'édifice du parlement provincial, lors de l'ouverture de la session, le 1er décembre, a annoncé M. Raymond Laliberté, président de la CIC. La manifestation, qui sera suivie d'un piquetage symbolique, fait partie de la campagne entreprise par la CIC contre le ministère de l'éducation pour forcer celui-ci à reconsidérer les directives qui limitent le pouvoir des commissions scolaires dans les négociations au sujet des salaires.

"Le gouvernement supprime les pouvoirs des commissions scolaires et veut négocier avec nous, mais nous voulons la décentralisation de l'autorité. Nous préférons transiger avec les autorités régionales qui nous paient et qui sont traitées injustement," a déclaré M. Laliberté.

Caucus de l'Union nationale

Les députés de l'Union nationale ont assisté à deux caucus mardi dans la capitale en prévision de la prochaine session provinciale qui débutera le 1er décembre, comme il a été annoncé il y a quelques semaines. Ces rencontres visaient à mettre au point la stratégie, la ligne de conduite et la discipline que le parti compte appliquer au cours de la session. Un porte-parole du parti a fait savoir que l'ordre formel avait été donné, par le premier ministre, M. Daniel Johnson à tous les députés de l'UN de ne pas quitter la ville de Québec quand les Chambres commenceront leurs travaux. On sait que l'Union Nationale, bien qu'elle détienne la majorité absolue à l'assemblée législative, n'a que 55 représentants en Chambre si on exclut le président, et que le parti libéral en compte 50 et qu'il y a encore deux députés indépendants.

Enquête sur les finissants du secondaire

Le ministère de l'éducation a fait parvenir aux finissants du cours secondaire, l'an dernier, un questionnaire leur demandant ce qu'ils font. Le questionnaire demande aux étudiants s'ils poursuivent leurs études ou s'ils se sont dirigés vers le marché du travail, et, demande quelles sont les raisons qui ont motivé leur choix.

Les réponses que le ministère recevra permettront à ce dernier et aux responsables de l'éducation à tous les niveaux de mieux connaître les problèmes qui se posent aux jeunes en ce qui concerne leur orientation scolaire et professionnelle. Les responsables de cette enquête, la première à être effectuée au Québec, attacheront une importance toute particulière à la situation des finissants de 11e et de 12e année en juin 1966 qui sont aujourd'hui engagés sur le marché du travail.

Les serruriers présenteront un bill

L'Association des maîtres-serruriers du Québec a l'intention de présenter prochainement un projet de loi à la prochaine session dans le but de protéger ses membres contre les abus des amateurs en serrurerie, a déclaré M. René Piché, président de cet organisme.

L'association, qui groupe 125 membres, se propose aussi d'établir une école de serrurerie à Montréal.

Personne ne remplacerait Lafontaine comme organisateur en chef de l'UN

Les principaux dirigeants de l'Union nationale ne seraient actuellement pas intéressés à doter le parti d'un nouvel organisateur en chef. C'est du moins ce qu'a révélé un des principaux collaborateurs du premier ministre Johnson. Celui-ci a même précisé qu'il n'était pas du tout certain qu'une personne puisse un jour se prévaloir à nouveau de ce titre.

Présentement, les dirigeants de l'Union nationale seraient plutôt enclins à modifier quelque peu sinon la fonction du moins son appellation. On est aussi d'avis que si on procède à une nomination, celle-ci ne surviendra que peu de temps avant la prochaine campagne électorale ou encore lors de l'annonce des élections. Par ailleurs, il est maintenant officiel que le ministre de la voirie et des travaux publics, M. Fernand Lafontaine, n'occupe plus le poste. Au cours d'une entrevue, il a précisé qu'il n'occupait plus cette fonction depuis la victoire de son parti aux élections générales du 5 juin dernier. M. Lafontaine a précisé qu'il avait reçu le mandat de mener le bateau à bon port et qu'ensuite il avait tout simplement abandonné le poste.

Colloque sur l'enseignement commercial

La réunion plénière du colloque sur l'enseignement commercial organisé par la Chambre de commerce du district de Montréal a adopté, hier entre autres, un voeu qui recommande au ministère de l'éducation la mise sur pied d'un comité d'action qui préciserait les politiques générales de l'enseignement commercial. Ce comité formé d'éducateurs et de représentants du monde des affaires suggérerait des programmes en tenant compte du contexte de l'école polyvalente et des besoins du marché du travail.

Le colloque auquel participaient environ 150 personnes (représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de l'Education, du Conseil supérieur de l'Education, professeurs, hommes d'affaires, délégués syndicaux, etc.) a formulé une trentaine de recommandations dont le Conseil d'administration de la Chambre s'inspirera pour proposer aux autorités compétentes des améliorations à l'enseignement commercial au niveau secondaire.

Au cours de la journée, les participants au colloque ont entendu M. Maurice Chartrand, rédacteur en chef de la revue "Commerce", reprocher vigoureusement au ministère de l'Education d'oublier le secteur commercial et lancer un appel au monde des affaires, le priant de faire connaître ses besoins et d'être présent dans les milieux où s'élaborent les réformes.

La FTQ va exiger la modification de la loi de la fonction publique

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, annonce que sa centrale va exiger bientôt la modification de la loi provinciale de la fonction publique, en ce qui a trait notamment à l'article 73 interdisant à une association de salariés de s'affilier à une association qui ne respecte pas l'interdiction de faire de la politique partisane ou de participer au financement d'un parti politique.

Le porte-parole de la FTQ a soutenu qu'il est temps que le parlement du Québec fasse disparaître de la loi ce reliquat du favoritisme pratiqué par l'ancien gouvernement libéral à l'endroit de la CSN, la seule centrale légalement habilitée, selon lui, à accueillir le syndicat des fonctionnaires provinciaux dans ses rangs.

M. Laberge précise que la FTQ n'a pas l'intention d'aller devant la Cour suprême du Canada pour faire interpréter l'article 73 et savoir si l'interdiction s'applique à sa centrale. Il s'agit là, dit-il, d'un problème strictement québécois qui doit être réglé par le parlement du Québec, et il suffit qu'il y ait restriction à la liberté d'association pour en justifier la disparition.

Le porte-parole de la FTQ n'écarte pas la possibilité que son mouvement se livre à une activité de "lobbying" auprès des députés provinciaux et qu'il se retire même des organismes provinciaux où il est représenté, dans le cas où le présent gouvernement refuserait de reconnaître expressément la liberté d'affiliation des fonctionnaires provinciaux. Il a cependant nié que la FTQ puisse demander le fractionnement de leur unité provinciale de négociation, même si, dit-il, pareille mesure ferait apparemment l'affaire des employés de certains ministères.

Assises préliminaires des états généraux les 25, 26, 27

Quelque 1,800 délégués se réuniront à Montréal demain samedi et dimanche pour participer aux délibérations préliminaires des états généraux du Canada français qui se tiendront à l'université de Montréal.

Les 1,056 délégués territoriaux assisteront à ces assises. Les associations provinciales et nationales (corps intermédiaires) délégueront plus de 500 délégués. D'autre part, les minorités françaises des autres provinces délégueront plusieurs délégués : plus de 100 de l'Ontario, 75 du Nouveau-Brunswick, 22 du Manitoba, 15 de l'Alberta, 14 de la Nouvelle-Ecosse, 13 de la Saskatchewan, 10 de la Colombie-Britannique et 8 de l'Ile-du-Prince-Edouard sont déjà inscrits.

L'Union nationale a délégué trois observateurs : MM. Antonio Flamand, Fernand Grenier et Roland Théorêt. Le parti libéral du Québec aussi : MM. Pierre Laporte, Guy LeChasseur et Henri Coiteux. Le RIN et le RN ont aussi été invités à déléguer trois observateurs.

Les assises débuteront officiellement samedi à 13h. Dans l'avant-midi il y aura une réunion à huis clos des délégués des autres provinces. Les délégués se partageront en 40 commissions d'étude.

Pepin loue le courage de Robert Cliche

M. Marcel Pepin a rendu hommage au courage qu'a manifesté le chef québécois du Nouveau parti démocratique, M. Robert Cliche, en accordant son appui à la cause des employés de Radio-Canada qui ont décidé de boycotter le vote d'allégeance syndicale qui a lieu hier et aujourd'hui.

Lors d'une assemblée syndicale, mardi soir, le président de la Confédération des syndicats natnonaux a souligné le fait que M. Cliche se prononçait carrément ainsi contre les prétentions du Congrès du travail du Canada et de la Fédération des travailleurs du Québec même s'il appartient à un parti politique qui entretient des liens étroits avec ces deux centrales syndicales.

Louant la probité intellectuelle de l'homme politique, qui a donné raison aux syndiqués de la CSN "tout en sachant bien tout ce que cela peut lui coûter", M. Pepin a affirmé que cet appui n'avait pas été sollicité par les dirigeants de sa centrale, pas plus d'ailleurs que les autres prises de position favorables de MM. René Lévesque, Claude Ryan et Jean Marchand.

L'écrivain Marcel Dubé, président de la Société des auteurs et des compositeurs, a aussi manifesté sa solidarité envers les tenants de la CSN à Radio-Canada. "J'espère que le CCRO, devant le résultat du vote, comprendra son imbécillité", écrit M. Dubé.

L'Union nationale aura six "whips"

Le whip en chef de l'Union nationale, M. René Lavoie, député de Wolfe, a annoncé qu'il s'est fait nommer cinq adjoints. Cette mesure qui est nécessitée par la présence d'une forte opposition libérale, aura pour but d'assurer la présence en Chambre de tous les députés élus de l'Union nationale, au cours de la session qui débutera jeudi prochain, le 1er décembre. Les adjoints sont MM. Gaston Tremblay, de Montmorency, Antonio Flamand, de Rouyn-Noranda, André Leveillé, de Maisonneuve, Guy Gauthier, de Berthier et André Leduc de Laviolette.

L'Association canadienne pour la santé mentale a lancé hier sa dixième "campagne du cadeau de Noël pour le patient mental oublié". Il s'agit avant tout de procurer à Noël un cadeau à toutes les personnes hospitalisées dans plus de 20 institutions psychiatriques du Québec. Ci-dessus, au centre, le président provincial, M. René Lecavalier, accompagné de deux responsables de l'organisme. (Photo Le Devoir)

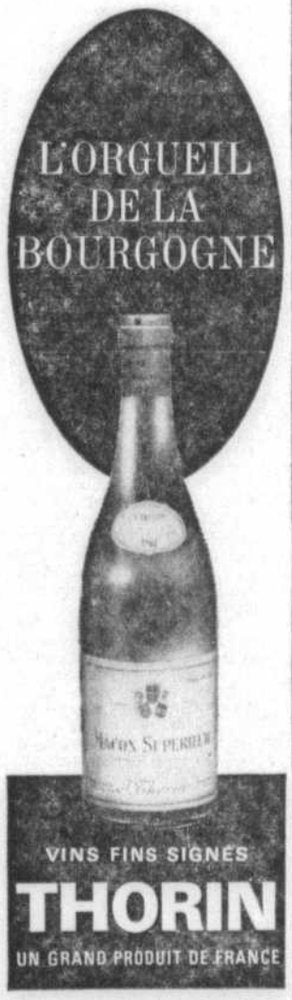

MOULIN À VENT
(430-H) la bouteille $3.45
MÂCON SUPÉRIEUR
(430-B) la bouteille $2.05
CHABLIS
(447-G) la bouteille $2.80
PRODUIT DE FRANCE
Office Général des Grandes Marques, limitée

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES "PRIMEAU"
GALVANISE • ALUMINIUM CUIVRE
Estimation gratuite
+ MONTREAL — 322-4160
+ QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

L'HUILE À CHAUFFAGE
superflame
POUR USAGE DOMESTIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL
• VENTE ET INTALLATION D'APPAREILS DE CHAUFFAGE
• SERVICE D'ENTRETIEN DE 24 HEURES PAR JOUR
• MODES FACILES DE PAIEMENT
PETROLES HOCHELAGA INC.
MONTRÉAL — 525-2555
DISTRIBUTEURS :

Granby	240, rue York	372-3311
Lachine	735, rue Provost	637-3233
Lavaltrie	710, rue Notre-Dame	266-1025
Marieville	109, rue Jeannotte	589-7644
Saint-Hyacinthe	850, rue St-Louis	774-6212
St-Jean-Baptiste	175, rue Principale	467-5490
Saint-Jérôme	226B, boul. St-Canut	438-7771
St-Joseph-du-Lac	1035, Chemin Oka	473-5562
Sainte-Madeleine	Comté St-Hyacinthe	795-3375
St-Pie-de-Bagot	279, rue Notre-Dame	772-2994
Sainte-Thérèse	16 Côte St-Louis ouest	823-5075

EDITORIAL

Le travail du Conseil économique du Canada

Depuis quelques mois, on ne cesse de dénoncer les abus des entrepreneurs et des syndicats. Selon qu'on se situe d'un côté ou l'autre de la barricade, on accuse tantôt les entrepreneurs de causer les hausses de salaires en augmentant les prix, tantôt les syndicats de créer des hausses de prix par des revendications excessives au chapitre des salaires.

Prétendre que le Conseil économique du Canada, dans son troisième Exposé annuel, a enfin résolu cette énigme, serait beaucoup dire. Laisser croire que le Conseil résout enfin le problème, serait non moins exagéré. Le Conseil a accompli, à ce sujet, un travail qui est à la fois plus rigoureux et plus limité.

•

Le Conseil économique a d'abord accompli un important travail de démystification. Il nous rappelle — c'est là le principal mérite de son dernier rapport — que le système des prix ne saurait être considéré comme une pièce détachable dans l'ensemble de notre régime économique.

A entendre certains improvisateurs, il suffirait que les pouvoirs publics décident de mettre à la raison telle organisation syndicale ou telle société commerciale pour que prennent fin automatiquement certaines perturbations économiques. Il n'en va malheureusement pas ainsi dans la réalité.

Le système des prix que nous connaissons est, en fait, un élément essentiel de l'économie de marché dans laquelle nous vivons. Il tient, en grande partie, à des facteurs internationaux qui échappent le plus souvent à notre autorité et que nous devons accepter sous peine de nous retirer à nos frais de la course vers la prospérité. Il tient aussi, au pays même, à une foule de facteurs dont certains ne tombent aucunement sous l'autorité des gouvernants.

Certains soutiennent, par exemple, que les hausses de prix sont la conséquence des augmentations de salaires obtenues par les syndicats. D'autres soutiennent l'inverse. Nous aurions beaucoup aimé que le Conseil économique tranchât une fois pour toutes cet épineux dilemme. Force nous est d'admettre, après avoir lu les pages denses que l'Exposé consacre à ce sujet, que ni l'une ni l'autre des explications globales proposées par les polémistes ne paraît entièrement juste.

On a de même proclamé, ces derniers temps, que la stabilité des prix était une sorte d'idéal à poursuivre à tout prix, sans aucune nuance. Ici encore, le Conseil économique livre des observations utiles. Il rappelle à juste titre qu'une croissance de l'économie ne saurait être possible sans une "mobilité raisonnable" des prix et des revenus. Ce qu'il faut rechercher à cet égard, c'est plus une certaine mesure, une certaine proportion raisonnable, que l'absence rigide de tout mouvement.

•

Nonobstant tout le profit qu'on peut tirer de la dernière étude du Conseil économique, il paraît nécessaire de formuler quelques réserves sur la méthode générale suivie par l'organisme consultatif. Le Conseil en est à son troisième rapport annuel. Un certain style, une certaine méthode d'étude, commencent à se dégager de son travail. Les qualités d'objectivité, de sérénité, de compétence tranquille du Conseil sont désormais solidement établies. Il est d'autant plus aisé de souligner certaines faiblesses sans risquer de méconnaître l'essentiel.

Le Conseil ne semble pas avoir opté clairement pour une méthode d'approche définie. Les exposés qu'il a livrés jusqu'à maintenant oscillent trop, selon nous, entre le genre théorique et le genre d'analyse concrète et engagée qu'on attend de l'organisme. Plusieurs pages du dernier Exposé n'ont rien à voir, à vrai dire, avec les problèmes concrets qui intéressent au premier chef le Conseil. Elles sont plutôt des exposés de science économique dont on peut trouver l'équivalent dans n'importe quel ouvrage théorique. Nous nous demandons si le Conseil n'y gagnerait pas à éliminer peu à peu ce genre de considérations de ses rapports annuels.

La méthode d'analyse suivie par le Conseil nous paraît également trop générale, trop distante, et parfois trop abstraite. Dans les chapitres sur l'inflation, les auteurs du dernier Exposé, après nous avoir prévenus à juste titre de la complexité extrême du problème, parviennent, par exemple, à cerner trois secteurs qui sembleraient devoir se prêter à une analyse plus rigoureuse et à des décisions plus carrément canadiennes. Or, de ces trois secteurs, un seul, celui de la construction, fait l'objet d'une analyse qui conduit à des propositions concrètes. Celles-ci sont d'ailleurs excellentes, surtout celles qui ont trait à une meilleure coordination des dépenses du secteur public.

Les deux autres secteurs, ceux de l'alimentation et des services personnels, sont à peine évoqués : aucun des deux n'est vraiment l'objet d'un traitement analytique vigoureux.

Notre dernière observation porte sur les recommandations émanant du Conseil économique. Au chapitre des méthodes de travail et d'action, le Conseil formule des recommandations très valables. Il propose avec raison d'améliorer les instruments de mesure de la réalité économique dont dispose notre pays et de coordonner de manière à la fois plus efficace et plus démocratique la politique économique des divers ordres de gouvernement. Tout cela est excellent, mais reste de l'ordre de la méthode. Quand il s'agit de la substance même, du contenu proprement dit des politiques, il semble que le Conseil se fasse plus vague et plus incertain. Son style devient alors souvent quelque chose comme ceci : "Si la situation est X, il faut faire ceci; si la situation est Y, il faut faire cela". On retrouve mal, dans ce style conditionnel, le ton habituellement plus vigoureux de certains personnages qui ont apposé leur signature au bas du document. Un Marcel Pepin, président de la CSN, un William Twaits, président d'Imperial Oil, ont coutume, quand ils parlent pour et dans leur milieu respectif, d'avoir des vues plus énergiques. Serait-ce qu'en travaillant sous les auspices du Conseil, ils sont soudain médusés par la complexité des problèmes et la compétence des experts, au point d'y trouver un langage nouveau ? Nous avons l'impression que ce ton ironique, opportun au début, deviendra vite inefficace. Le Conseil a fonctionné maintenant avec la méthode classique du "consensus"; les limites d'une telle méthode devront bientôt être reconnues et dépassées.

•

Pour l'élaboration d'un diagnostic et d'une politique économiques, il est important de discerner d'abord sans passion les divers éléments qui entrent dans la composition d'un problème : à cet égard, le travail accompli par le Conseil économique du Canada a été et demeure extrêmement valable. Mais il faut aller plus loin. Il faut déterminer concrètement la responsabilité précise des agents vivants dont les décisions affectent quotidiennement la marche des événements. Sur ce point, le travail du Conseil est demeuré hésitant et imprécis, autant en ce qui touche le passé et le présent qu'en ce qui regarde l'avenir. Il a fait voir clairement les grands mécanismes qui conditionnent la marche de l'économie. Il n'a pas montré assez nettement le rôle concret — et les erreurs et les abus possibles — des hommes et des institutions qui font marcher ces mécanismes.

Claude RYAN

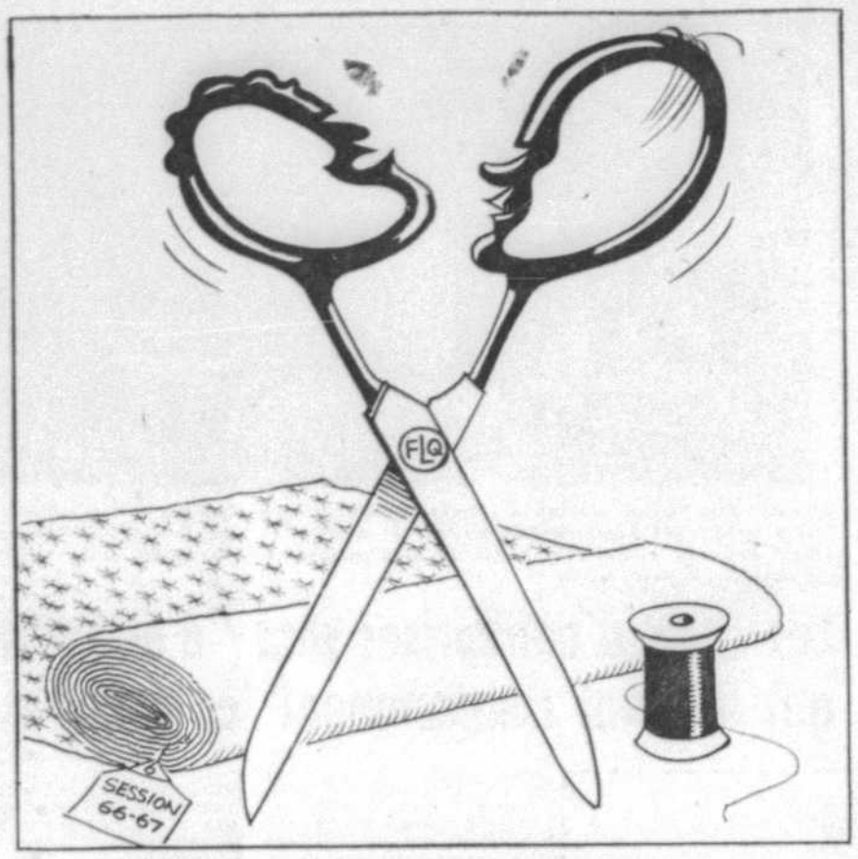

LESAGE : Ma gauche ne doit pas ignorer ce que coupe ma droite !

DEBAT PROBABLE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La législation française sur la contraception sera-t-elle modifiée ?

par Maurice HERR

Avant le terme de la présente session parlementaire, qui s'achève le 20 décembre, l'Assemblée nationale aura très vraisemblablement à débattre du problème du contrôle des naissances. Car il est évident, au train où vont les choses, que cette délicate et difficile question risque de fournir à la campagne électorale pour les élections législatives de mars 1967, un aliment de choix. Or ni la majorité gaulliste, ni l'opposition, ne veulent avoir l'air de se désintéresser d'un sujet dont on a vu, lors de l'élection présidentielle de décembre 1965, qu'il pouvait être un argument de propagande politique.

C'est M. Mitterrand qui avait alors déclenché le mouvement en inscrivant dans son programme des mesures susceptibles de favoriser la "libération" de la femme. En clair, le leader de l'opposition de gauche se prononçait pour l'abrogation de la fameuse loi de 1920 et pour la mise en vente libre des moyens contraceptifs connus, et notamment la fameuse pilule. Le général de Gaulle n'avait soufflé mot de ce problème. Mais les autres candidats, MM. Tixier-Vignancourt et Lecanuet avaient été contraints de prendre position — ce qu'ils firent d'ailleurs d'une façon assez embarrassée, étant donné qu'ils se réclamaient l'un et l'autre de la religion catholique et qu'ils connaissent bien la position de l'Eglise à ce sujet.

•

Pour que les choses soient claires, on voudra bien noter que la loi de 1920, dont les partisans du "planning" familial et de la pilule réclament l'abrogation, n'interdit nullement l'usage des contraceptifs en France. Elle vise simplement à réprimer rigoureusement deux choses : la provocation à l'avortement, et la propagande anticonceptionnelle. Les pharmaciens français vendent donc, dès à présent des remèdes, substances, objets destinés à prévenir les maternités. Mais ces produits ne peuvent faire l'objet d'aucune publicité, et l'avortement lui-même, sauf lorsqu'il intervient pour des raisons thérapeutiques, est assimilé à un délit, et passible de peines de prison.

Cette loi de 1920 a été votée immédiatement après la grande hécatombe de la guerre 1914-1918, et elle avait pour objet moins la protection de la moralité publique que la reconstitution du capital humain de la France. Les temps ont changé. Mais le problème de fond reste le même.

•

Après l'élection présidentielle de 1966, qui avait permis de constater "l'impact" de la proposition Mitterrand dans l'opinion publique, de nombreux responsables politiques du gaullisme ont estimé qu'il serait dangereux pour eux et pour le régime de se laisser distancer sur ce terrain par l'opposition de gauche. Aussi bien, et en dépit de certaines résistances — notamment de la part de M. Michel Debré, qui ne cesse de condamner sévèrement le malthusianisme démographique —, un député gaulliste, M. Lucien Neuwirth, dépose-t-il sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi tendant à autoriser la mise en vente publique et l'usage des moyens contraceptifs. Une Commission spéciale fut alors désignée pour étudier le problème ainsi posé, et pour suggérer des solutions au plan légal.

Il était évident que des considérations électorales étaient à l'origine de la proposition Neuwirth. Néanmoins, la Commission se mit à la tâche avec beaucoup de sérieux, explorant avec attention tous les aspects de cette importante question. Médecins, chimistes, psychologues et spécialistes en tout genre furent appelés en consultation, apportant des avis qui n'étaient pas toujours concordants ou convaincants.

•

Mais les auditions se poursuivent. C'est ainsi que la Commission vient d'entendre diverses personnalités religieuses et plus particulièrement M. le chanoine Gaudillère, directeur du Centre national de pastorale familiale; le R. P. de Lestapis, professeur de sociologie familiale à l'Institut catholique de Paris; le pasteur André Dumas, professeur d'éthique à la Faculté théologique protestante de Paris, et le rabbin Gugenheim, professeur au séminaire israélite de France.

Si les représentants de l'Eglise catholique ont insisté sur la liberté et la responsabilité laissée aux époux en la matière, "le jugement concernant l'opportunité d'une conception, ce sont, en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu", a rappelé le P. de Lestapis, sans pour autant se prononcer sur l'épineuse question du "comment" et des moyens et méthodes, puisque le pape Paul VI n'a pas encore donné son jugement. Position également nuancée du représentant du judaïsme pour qui la fécondité dans le mariage est une loi d'essence divine, mais qui admet, dans des cas précis, l'utilisation de moyens anti-conceptionnels, étant entendu que doit se faire très sérieusement l'éducation morale, psychologique et physiologique des époux.

Pour sa part, le pasteur Dumas a indiqué que les Eglises protestantes sont favorables à l'abrogation de la loi de 1920.

•

Ainsi éclairée, la Commission Neuwirth va poursuivre ses travaux et ses recherches. Elle doit prochainement procéder à d'autres auditions, et notamment à celles des représentants des groupements familiaux. Vers la fin du mois, elle déposera son rapport, et tout donne à penser qu'elle proposera sinon l'abrogation pure et simple de la loi de 1920, du moins de sérieuses modifications à ce texte. Des parlementaires catholiques insistent sur le fait qu'il faudrait lever l'équivoque relative à l'information légitime des individus, qui devrait être non réprimée, mais décemment et sereinement organisée dans le cadre des programmes d'enseignement, de la formation prénuptiale, et de l'information conjugale.

Mais la pilule sera-t-elle autorisée ?

Maurice HERR

Bureau international de presse

La Rhodésie indifférente aux sanctions

dans le monde

En donnant une "dernière chance" à la Rhodésie de M. Smith, le premier ministre britannique ne se fait sans doute pas d'illusions sur les chances d'une soudaine conversion du régime de Salisbury. Mais il entend démontrer qu'il sera allé jusqu'au bout dans la voie de la conciliation. Conformément à l'engagement solennel pris lors de la conférence du Commonwealth à Londres, M. Wilson devrait inviter avant le 31 décembre l'Assemblée générale des Nations unies à décréter "des sanctions économiques sélectives, efficaces et obligatoires" contre la Rhodésie.

Voici une quinzaine, plus précisément le 11 novembre, la Rhodésie fêtait le 1er anniversaire de son indépendance. L'événement donnait une résonance quelque peu ironique aux propos de M. Wilson qui, fin novembre 65, à Londres et, début janvier 66, à Lagos (lors d'une conférence extraordinaire des premiers ministres du Commonwealth) annonçait l'effondrement du régime de M. Smith comme étant "a matter of weeks rather than months". A moins que les entretiens des prochains jours à Salisbury entre le ministre des affaires du Commonwealth et M. Smith ne produisent soudainement un retournement de situation, Londres devra donc présenter ou parrainner à l'ONU une proposition de sanctions nouvelles et rigoureuses contre la Rhodésie. Mais la question se pose aussitôt de savoir si les sanctions seront réellement appliquées par tous les Etats membres et si elles conduiront M. Smith à Canossa.

L'expérience enseigne que les sanctions économiques suffisent rarement à renverser un régime ou à mettre un Etat à genoux. Pour toutes sortes de raisons, il est rare qu'elles soient appliquées intégralement et plus rare encore qu'elles le soient par tous les pays contre le récalcitrant.

La Rhodésie est déjà soumise à de dures sanctions, du fait du Royaume-Uni lui-même et de la majorité des Etats membres des Nations unies. Dans les mois qui ont suivi la proclamation unilatérale d'indépendance, Londres a progressivement supprimé toutes ses importations de Rhodésie et ses exportations vers la Rhodésie. Les Etats-Unis, l'Union soviétique et plusieurs autres pays ont fait de même. Le 20 novembre 1965, le Conseil de sécurité avait adopté une résolution enjoignant aux Etats membres de l'ONU de cesser tout envoi de pétrole à la Rhodésie et leur demandant de supprimer le plus tôt possible l'ensemble de leurs échanges commerciaux avec ce pays. On comptait évidemment surtout sur la pénurie de pétrole pour amener Salisbury à capituler ou au moins à composer. Le calcul eût probablement été juste si le boycottage avait été réel et total.

Or, si Salisbury a été amené à rationner l'essence, il ne semble pas que l'économie rhodésienne ait jusqu'ici souffert de manque de pétrole ni que les citoyens aient été sensiblement gênés dans leur vie quotidienne. Par l'Union sud-africaine, la Rhodésie a continué de recevoir des quantités suffisantes de pétrole et le gouvernement de Prétoria a affirmé à plusieurs reprises (en dépit des démarches insistantes de Londres) qu'il n'entendait appliquer contre la Rhodésie aucune espèce de sanctions. Pour le reste, il semble que la Rhodésie ait pu disposer sans trop de mal de sa récolte de tabac et de son sucre, voire même de ses minerais. Au total, si elle a été incontestablement gênée par les sanctions, la Rhodésie a pu continuer de vivre à peu près normalement, grâce en particulier à son puissant voisin sud-africain et au maintien de relations économiques avec certains pays occidentaux (et même africains) que toléraient les gouvernements intéressés.

Peut-on croire alors que des sanctions nouvelles décrétées par l'ONU seraient mieux appliquées et plus efficaces ? Il ne le semble pas, à moins que l'Union sud-africaine "lâche" Salisbury, ce qui est hautement improbable.

En vérité, outre l'hypothèse d'une capitulation de M. Smith, il n'y a que trois possibilités réelles de renverser le régime actuel de Rhodésie : une action militaire directe cautionnée par l'ONU ou entreprise par les Etats africains ; le renversement d'attitude de la communauté européenne ; le soulèvement général de la population noire. Réalistes, la majorité des Etats africains ont reconnu qu'il leur était impossible pour l'instant d'intervenir militairement en Rhodésie, et à l'ONU on ne trouverait certes pas, ni au Conseil ni à l'Assemblée, une majorité favorable au recours à la force. D'autre part, rien n'indique jusqu'ici que la population européenne ait la moindre envie de lâcher Smith qui à ses yeux représente le "salut" des Blancs de Rhodésie.

Dès lors, seul un soulèvement général de la population autochtone, entraînant probablement l'intervention de pays africains voisins et tôt ou tard celle des Nations unies, pourrait mettre fin à l'aventure engagée voici un an. Mais pour l'heure on n'enregistre guère de signes d'agitation profonde parmi les Noirs de Rhodésie.

Lié par son engagement solennel devant les pays du Commonwealth de "casser" le régime illégal de Salisbury mais également par son refus de recourir à la force, M. Wilson va jouer une partie difficile. Il est probable qu'il est le premier à entretenir le plus grand scepticisme sur l'efficacité de sanctions onusiennes : du moins, pourra-t-il se targuer d'avoir tenu parole au regard des pays africains. Même si le problème rhodésien reste entier.

J.-M. L.

lettres au DEVOIR

Rôle des immigrants

Je me permets de revenir une fois de plus sur le problème de l'immigration au Canada. Je trouve peu normal qu'en 1966 on se contente de recevoir des immigrants pour les garder isolés dans des paroisses nationales ou ils peuvent conserver, certes, leur langue d'origine, mais ne prennent pas d'intérêt dans la culture et la grandeur du pays.

J'aimerais que ces immigrants, une fois devenus citoyens canadiens, soient traités, sur le plan professionnel, comme des fils et des filles du pays et qu'il leur soit passible de participer plus activement aux responsabilités communes et administratives du pays.

Il arrive parfois que des immigrants se révèlent d'indésirables agitateurs. Ils se servent du bouclier de la citoyenneté canadienne pour former des groupes qui se chamailleront entre eux ou lanceront des insultes à leur pays d'origine, causant parfois des dissensions entre ce dernier et leur patrie d'adoption.

Mes chers Néo-Canadiens du Québec, il est temps de se donner la main, il est temps d'être Canadiens et de travailler en commun à bâtir une nation forte et prospère.

Mes chers Canadiens français il est temps aussi pour vous d'être Canadiens et de donner la main aux autres avec plus de civisme, de compréhension et de respect.

Vous, Monsieur le ministre de l'éducation du Québec, il est temps de faire quelque chose pour que tout le monde au Québec apprenne le français. Il est anormal que 95 pour cent des Néo-Canadiens dans la deuxième ville française du monde fréquentent les écoles de langue anglaise.

En terminant, je souhaite que, tous ensemble, nous formions un seul peuple, une seule force de progrès, une nation forte et biculturelle, de l'Atlantique au Pacifique.

Manuel TEIXEIRA,
Montréal.

BILLET

Salaire minimum pour un prince

Certains députés travaillistes s'inquiètent d'apprendre qu'à l'occasion de son dix-huitième anniversaire le prince Charles va voir doubler ses revenus, mais est-ce si scandaleux ? Quand l'apprenti devient ouvrier qualifié, son salaire change d'échelle.

La question est plutôt de savoir si 30 000 livres par an constituent pour le labeur d'héritier présomptif une rétribution adéquate. Aucun syndicat international de chefs d'Etat n'a jamais présenté de revendications sur ce point au patronat des peuples. Aucune commission de conciliation ne s'est jamais penchée sur le problème.

Les conditions de travail sont loin d'être uniformes d'un pays à l'autre. Bénéficiant d'une situation héréditaire, le prince Charles, je le lui souhaite, attendra longtemps la promotion, mais il a des garanties d'emploi extrêmement solides, qui lui permettent un certain détachement à l'égard de son employeur. Dans les pays présidentiels, la promotion est plus rapide mais l'embauche plus précaire, et les dauphins sont d'authentiques travailleurs de force.

A quand le salaire minimum des princes ?

Robert ESCARPIT
(Le Monde)

BLOC-NOTES

Gouvernement régional

Le Conseil de coordination intermunicipale, qui groupe 26 des 29 municipalités de l'île de Montréal, a présenté lundi à M. Dozois un projet de loi en vue de la création d'un Conseil intermunicipal de la région de Montréal, dont la juridiction s'étendrait à toute l'île et qui serait chargé d'administrer plusieurs services urbains d'envergure régionale.

Tout le monde est d'accord en principe sur la nécessité d'une autorité métropolitaine qui assumerait la gestion des services intermunicipaux. Cela assurerait un partage des dépenses que Montréal réclame depuis des années. C'est parce que les tentatives antérieures d'arriver à une telle solution ont échoué que l'administration du Parti civique a lancé il y a quelques années une campagne d'annexion abandonnée depuis. M. Saulnier a d'ailleurs donné formellement son approbation à la formule d'un gouvernement régional lorsqu'il a signé le rapport Blier.

Cependant, l'accord n'est pas encore complètement réalisé quant aux modalités d'un tel gouvernement métropolitain. Mais le projet de loi soumis au ministre par le CCI marque une évolution notable dans l'attitude de ce groupe. Comme M. Dozois l'a fait remarquer, il aurait été impensable il y a huit ans que ces villes proposent une pareille formule. Le progrès est évident, et il convient de le souligner.

Répartition des dépenses

Les essais antérieurs de gouvernement métropolitain ont été entravés par deux obstacles principaux. D'abord, les villes riches ne voulaient pas accepter de payer leur part du tableau commun et s'efforçaient d'éluder leurs responsabilités en laissant Montréal payer seule ou à peu près pour des avantages dont les banlieues profitaient, puisque dans une large mesure leurs citoyens gagnent leur vie à Montréal et bénéficient des services urbains de la métropole, notamment dans le quartier central.

Ce problème comporte une autre dimension : les banlieues de Montréal ne sont pas toutes riches et prospères : quelques-unes ne peuvent pas, en imposant des taxes foncières analogues ou même supérieures à celles des villes riches, assurer à leurs citoyens tous les services urbains essentiels. Une sorte de péréquation s'impose, afin que pour les principaux services les banlieues riches aident les moins fortunées et que tous les citoyens qui font partie du même tissu urbain de la métropole jouissent des services essentiels à un coût égal.

Le progrès là-dessus est indiscutable. Car l'article XV du projet de loi du CCI stipule : "Sauf lorsqu'un autre mode de répartition est prescrit par la loi, la contribution de chaque corporation municipale de l'île de Montréal au Conseil intermunicipal de la région de Montréal est fixée au prorata de son évaluation municipale imposable par rapport à l'évaluation municipale de l'ensemble des municipalités de l'île". C'est assurément la base de répartition la plus équitable pour les dépenses communes, et il va de soi qu'il s'agit de l'évaluation imposable uniformisée, même si le texte ne le précise pas.

Un problème d'équilibre

Le second obstacle qui a empêché l'avènement d'un gouvernement métropolitain c'est que les villes satellites craignaient la domination de Montréal. Ce sentiment s'explique jusqu'à un certain point, car Montréal a parfois eu des administrations moins efficaces que celles de certaines villes voisines. Un conseiller municipal de banlieue disait récemment dans une conversation que tout serait plus facile si l'on pouvait être assuré que Montréal aurait toujours une administration comme celle d'aujourd'hui.

Cette crainte, qui n'est pas disparue, s'est exprimée par des exigences peu démocratiques au plan de la représentation, dans des organismes qui par surcroît n'avaient pratiquement aucun pouvoir. Le fait que ces villes de banlieue ont obtenu une représentation égale à celle de Montréal, alors que globalement elles sont dans une situation d'infériorité tant pour la population que sur le plan de l'évaluation imposable, est injustifiable.

Le projet de loi du CCI rétablirait l'équilibre en fonction de la population, puisque Montréal aurait 17 représentants dans un conseil intermunicipal de 26 membres. Mais tout est remis en question et l'équilibre est faussé d'une autre manière par une clause disant que les décisions du conseil doivent être approuvées par au moins 22 membres. Cette majorité obligatoire d'environ 84 p.c. fausse le jeu de la représentation et donne un veto collectif à cinq membres.

L'avènement du métro

La construction du métro de Montréal a été un facteur important dans l'évolution des villes satellites. L'administration montréalaise a obtenu de la Législature que toutes les villes desservies par la Commission de transport de Montréal participent au paiement du coût des tunnels du métro, et aux déficits d'opération de la CTM, proportionnellement à leur évaluation imposable uniformisée.

Puisqu'elles doivent payer leur part, ces villes souhaitent fort légitimement que le métro s'étende le plus rapidement possible et veulent que tout le service de transport urbain relève d'une autorité régionale. Le président du CCI, M. Laurin, a rappelé une promesse de M. Johnson qu'un gouvernement d'Union nationale aiderait financièrement Montréal à prolonger le métro. C'est une promesse qui n'est pas inscrite au programme de l'Union nationale et que M. Johnson a faite alors qu'il ne pensait pas devenir premier ministre.

Néanmoins, comme le programme du parti promet un réaménagement fiscal pour assurer à toutes les municipalités des revenus conformes à leurs besoins grandissants, c'est peut-être une promesse assez large pour y faire passer le prolongement du métro.

M. Dozois s'est montré prudent et a dit au CCI que son projet de loi ne pourra probablement pas être adopté dès la prochaine session provinciale : il a demandé à ce groupe de s'entendre d'abord avec l'administration de Montréal et a ajouté qu'une étude complète de la question pourrait prendre jusqu'à six mois.

L'on comprend la prudence du ministre devant ce problème complexe. Le projet de loi proposé augmente d'ailleurs les chances d'une entente entre les parties. L'important est que dans l'intervalle, le gouvernement provincial ne change rien à ce qui est acquis, c'est-à-dire à l'obligation pour les villes qui ont le service de la CTM de contribuer au coût du métro et au déficit du service. Grâce à cela, on peut espérer la création prochaine d'un gouvernement régional qui s'occupera non seulement du transport en commun mais d'autres services urbains d'envergure intermunicipale.

P. S.

MONTRÉAL, JEUDI, 24 NOVEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Mario CARDINAL
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00. A l'étranger : 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Edition du samedi : 12 mois $8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE : 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

Les recommandations du comité Barbeau sur les dépenses électorales

Le comité nommé, en 1963, par le gouvernement fédéral pour étudier le problème des dépenses électorales a remis son rapport il y a quelques semaines. Présidé par un avocat montréalais, Me Alphonse Barbeau, cet organisme était composé de personnalités de diverses allégeances politiques : M. J. Coldwell, ancien chef de la CCF, M. Arthur R. Smith, un ancien député conservateur, M. Gordon R. Dryden, un trésorier libéral, ainsi que d'un spécialiste universitaire, le professeur Norman Ward.

Ce rapport très volumineux constitue une étude complète de la question et présente des recommandations qui, si elles se traduisent en législation, transformeront le climat électoral au Canada. Au lendemain de la présentation du rapport aux Communes le premier ministre Pearson a promis que le gouvernement l'étudierait immédiatement et ferait préparer une loi. Il n'a cependant pas précisé quand le projet de loi sera présenté.

Suivent toutes les recommandations du rapport groupées sous huit têtes de chapitre tel que dans le document. Les explications qui précèdent les recommandations constituent un résumé de celles du rapport.

Paul C.

I — La reconnaissance des partis politiques

Au Canada, la législation fédérale relative aux questions électorales, sauf "les règles électorales concernant les forces canadiennes", se caractérise par le défaut de reconnaître l'existence juridique des partis politiques. Une étude de la loi électorale pourrait laisser croire que les rédacteurs prévoyaient qu'une série de candidats indépendants se feraient la lutte dans chaque circonscription. Pourtant, la pratique courante suivie pour choisir le premier ministre démontre que la Couronne est consciente de l'existence des divers partis politiques et de leurs chefs. De même, le choix du chef de l'opposition démontre également que l'on reconnait l'existence des groupes politiques.

L'importance des partis étant admise, il faut les rendre juridiquement responsables de leurs actes. Afin de limiter ou de contrôler l'activité des partis au cours des campagnes électorales, il faut qu'un groupe ou un chef particulier en assume la responsabilité. Étant donné la nature des partis canadiens, il semble que seule la théorie de l'agent officiel puisse être adoptée.

D'où la recommandation : Que chaque parti politique fédéral qui a l'intention de présenter des candidats pour briguer les suffrages lors de futures élections générales ou partielles soit tenu de s'enregistrer officiellement (...) Chaque parti politique devrait être tenu d'enregistrer le nom de son chef reconnu, le nom des membres de l'exécutif national, le nom exact du parti, l'adresse du bureau où sont conservés les dossiers et le nom de son agent financier officiel. L'agent du parti devrait être tenu de présenter des rapports et de communiquer des renseignements à la Commission de contrôle prévue par la loi organique, conformément à ses dispositions. Si un parti omet de s'enregistrer officiellement auprès de la Commission de contrôle, il devrait perdre le droit à toute prestation (...) et ses candidats devraient être désignés sur les bulletins officiels comme indépendants.

Pour que l'obligation de présenter des rapports, de divulguer et de limiter des dépenses ait un effet, l'agent financier du candidat ne doit pas pouvoir se disculper en soutenant que certaines dépenses ont été effectuées sans sa permission ou à son insu. Le contrôleur doit pouvoir s'adresser à des personnes déterminées afin d'obtenir la divulgation exacte des revenus et des dépenses pour chaque campagne électorale.

D'où la recommandation : "Que la théorie de l'agent officiel soit intégralement appliquée entre l'agent et le candidat, et entre l'agent et le parti. L'agent financier du candidat et celui du parti devraient révéler intégralement à la Commission de contrôle tous les revenus et dépenses".

Le candidat désire être identifié à son parti, à son chef. En outre, il n'est pas rare que des candidats qui se présentent dans la même circonscription portent des noms analogues ou semblables.

D'où la recommandation : "Que l'affiliation politique du candidat figure sur le bulletin de vote immédiatement après le nom du candidat, son adresse et son occupation. Tout candidat non affilié à un parti devrait être qualifié d'indépendant. Lorsqu'un candidat dépose le bulletin de présentation auprès du président d'élection, il devra déposer une attestation par écrit signée par le chef reconnu de son parti, ou par une personne désignée par le chef du parti. A défaut d'une telle attestation, le président d'élection devrait qualifier le candidat d'"indépendant".

II — Les subventions

a) aux candidats

Le comité a obtenu beaucoup de témoignages révélant que le manque d'argent dissuadait plusieurs candidats sérieux de briguer les suffrages, car les campagnes électorales modernes dépendent, dans une large mesure, de l'utilisation des organes d'information collective qui coûte très cher. Le comité souhaite donc que certaines dépenses électorales essentielles soient assumées par l'Etat afin que tous les candidats sérieux puissent faire connaître à l'électorat leur point de vue et leur programme. Mais le comité n'a aucunement l'intention de proposer que le public fasse les frais d'une campagne coûteuse et de grande envergure. Dans cet esprit, il s'oppose à la méthode utilisée dans certains pays où les fonds publics sont mis à la disposition des candidats à n'importe quelle fin. Aussi il propoe que les subventions ne devraient porter que sur les dépenses indispensables et ne devraient servir qu'à aider les candidats sérieux qui jouissent d'un appui raisonnable dans leur circonscription ; d'où la proposition que les subventions recommandées (sauf celles relatives aux envois postaux en franchise) ne devraient être offertes qu'aux candidats qui ont obtenu au moins 15 p.c. des votes valides. Tous ceux qui ont obtenu le minimum de 15 p.c. recevraient une subvention égale.

Le comité recommande donc : "Qu'on rembourse à chaque candidat dont le nom figure sur le bulletin de vote les frais postaux d'envoi de documents électoraux à chaque électeur de sa circonscription, pourvu que ce document ne pèse pas plus de deux onces dans le cas des lettres destinées simplement au maître de la maison, ou d'une once en ce qui concerne les lettres de première classe".

"Qu'on rembourse au candidat qui a obtenu 15% des suffrages exprimés une somme équivalant à deux cents par électeur dont le nom est inscrit sur la liste officielle, pour les dépenses encourues à l'occasion de l'achat ou de l'espace dans un organe d'information, tels que la radio, la télévision, les annonces dans les journaux et les périodiques, les affiches, les panneaux-réclame, les feuilles et les brochures. Ce remboursement ne se ferait que sur présentation des pièces justificatives. Les moyens d'information doivent être considérés comme un tout, afin qu'un candidat ne puisse réclamer une subvention particulière pour une émission télévisée, par exemple, et une deuxième subvention pour une annonce dans les journaux..."

Le comité recommande aussi : "Que la pratique actuelle consistant à envoyer une copie imprimée de la liste préliminaire aux électeurs résidant dans les arrondissements urbains soit abandonnée et remplacée par l'envoi d'un avis officiel sous forme de carte indiquant l'endroit où voter. Cette carte serait postée à chaque électeur des arrondissements urbains et ruraux au cours des cinq derniers jours de la campagne pour l'informer de l'adresse du bureau de scrutin dans son arrondissement et des heures de votation. La carte devrait aussi indiquer le nom des candidats en lice et les identifier de la même manière que sur les bulletins de vote".

De plus si la recommandation précédente est adoptée, il faudrait "qu'on interdise aux candidats et aux partis d'envoyer eux aussi de semblables cartes".

Des stations privées de radio et de télévision ont, par le passé, mis à la disposition des candidats certaines périodes de temps. Le comité est d'avis que cette pratique devrait se perpétuer pour autant qu'elle soit uniformisée. Mais étant donné la répartition inégale de la population et l'emplacement des stations de radiodiffusion il est difficile d'assurer cette uniformité par une loi.

Le comité recommande pourtant que "lorque de telles émissions sont offertes, elles soient réparties également entre les candidats; que, dans les secteurs métropolitains à circonscriptions multiples, ou dans des régions rurales où une station dessert plusieurs circonscriptions, on accorde aux porte-parole des candidats locaux représentant les partis politiques en lice des périodes d'émission égales afin qu'ils puissent faire connaître leurs points de vue".

b) Subventions aux partis politiques

Convaincu d'une part que c'est l'utilisation de plus en plus fréquente de la radio et de la télévision qui contribue le plus à l'augmentation des frais des campagnes électorales mais, d'autre part, que ces organes d'information doivent être utilisés dans l'intérêt public, le comité conclut que les partis ne devraient pas assumer les frais de radio et de télévision. Mais il fait face à trois problèmes : 1) quelle période de temps devrait être attribuée aux partis au cours d'une élection ? 2) comment répartir équitablement le temps entre les partis ? 3) quelle somme devrait être versée pour les émissions attribuées aux partis politiques ?

1) Le comité recommande : "Qu'un total de six heures d'émission soit placé aux heures de pointe et réparti, durant les quatre semaines précédant le jour de scrutin, entre les partis fédéraux dûment enregistrés. Ces émissions seraient réparties sur chacun des réseaux publics et privés, sur les stations affiliées à un réseau et sur les stations indépendantes de radio et de télévision, sans frais pour les partis politiques".

2) Quant à la répartition du temps des émissions entre les partis le comité recommande : "Que la Société Radio-Canada, expérimentée dans la négociation de la répartition du temps des émissions entre les divers partis politiques, continue à jouer ce rôle. Au cas où les partis politiques et la Société Radio-Canada ne pourraient en arriver à une entente, un appel devrait pouvoir être interjeté au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dont la décision serait finale et lierait les parties. La répartition du temps déterminé avec la Société Radio-Canada, sous réserve de l'appel au BGR, serait suivie par les autres réseaux et les stations indépendantes".

3) Le comité recommande que, comme condition d'obtention de permis, les radiodiffuseurs assument 50 p.c. du coût des émissions attribuées aux partis politiques. D'autre part, les radiodiffuseurs seraient autorisés à réclamer du contrôleur des finances politiques le paiement de l'autre 50 p.c. de la valeur commerciale de ces émissions. Un tel remboursement devrait être calculé suivant le tarif régulier et reconnu pour de telles périodes de temps, afin d'éviter qu'on fixe tout tarif spécial en temps d'élection".

De plus tel que recommandé précédemment, les partis ne devraient être autorisées à acheter aucune période de temps au-delà des six heures prévues.

III — Moyens d'augmenter le nombre des contributions

Le comité estime souhaitable d'augmenter le nombre des contributions aux partis politiques et aux candidats. Ses études indiquent que l'appui financier accordé aux hommes politiques par le grand public est négligeable. Les deux principaux partis, libéral et conservateur, ont tenté d'accroître leurs recettes en entreprenant des campagnes de recrutement mais les montants recueillis ne constituent qu'une portion symbolique des fonds provenant en grande partie des sociétés commerciales. S'inspirant des pratiques de la CCF, le NPD a obtenu plus de succès dans ses efforts de convaincre le public d'appuyer un parti par le versement de cotisations de membres. Mais devant la concurrence qui s'établit dans les campagnes électorales, le NPD s'est vu forcé, lui aussi, d'avoir recours aux contributions plus importantes en s'adressant, dans son cas, aux syndicats ouvriers.

Le comité juge cette tolérance passive du public inacceptable. Il est évident que, plus le nombre de personnes s'occupant du financement d'un parti politique sera considérable, moins le parti sera lié par un petit nombre d'intérêts puissants et plus il sera libre d'agir dans l'intérêt public.

Le comité conclut au bien-fondé d'un stimulant fiscal qui pourrait prendre la forme d'un degrèvement progressif d'impôt sur le revenu des particuliers. (Il n'est pas question des sociétés commerciales).

D'où la recommandation : "Qu'un dégrèvement d'impôt sur le revenu des particuliers soit accordé pour les contributions faites aux candidats à une élection fédérale, pendant l'année de l'élection, ou à un parti fédéral, en tout autre temps. Le donateur aurait droit à un dégrèvement de son impôt réel payable, comme suit :

CONTRIBUTION	DEGREVEMENT
$ 1 à $ 20	50 p.c. de la contribution
$ 21 à $100	40 p.c. de la contribution
$101 à $300	30 p.c. de la contribution

Afin d'empêcher tout abus le comité recommande aussi : "Que, dans les cas de contributions aux candidats, pour qu'elles puissent faire l'objet d'un dégrèvement, le paiement soit fait par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'agent officiel du candidat et que le reçu soit signé par ledit agent. Que, dans le cas de contributions à un parti politique, le paiement soit fait par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'organisation centrale du parti (non pas aux associations locales ou provinciales); que le reçu officiel pour fins fiscales soit signé par l'agent financier du parti ou les personnes qu'il désignera et dont le nom est enregistré auprès de la commission de contrôle..." (voir plus loin).

IV — Limitations

a) LIMITATION DES REVENUS

Le comité a étudié les diverses théories mises de l'avant concernant la limitation des revenus et les systèmes en vigueur dans les autres pays. A ceux qui font remarquer que les contributions exceptionnellement élevées devraient être interdites, le comité répond que les témoignages qu'il a recueillis lui permettent d'établir qu'il est facile de contourner cette limitation. Il en est ainsi de l'interdiction à certaines catégories d'organismes de participer financièrement aux campagnes électorales. D'autre part, le comité est convaincu que les partis politiques doivent disposer de fonds suffisants. Il conclut que les abus actuels pourraient être réprimés, sinon supprimés, grâce à l'influence purificatrice de la vérification et de la divulgation.

D'où la recommandation: "Qu'aucune limitation quant à l'importance ou à la somme des contributions politiques ne soit imposée, et que tous les particuliers, sociétés commerciales, syndicats ouvriers et organismes soient encouragés à appuyer le parti politique de leur choix. Toute mesure législative, adoptée à la suite de cette recommandation, devrait garantir le droit de tout organisme de faire des contributions aux partis politiques de façon qu'aucune loi provinciale existante ne puisse être interprétée comme limitant le droit de participer financièrement aux élections fédérales ou d'appuyer les partis politiques fédéraux.

b) LIMITATION DES DEPENSES

Grâce aux moyens modernes de communication et de transport, le comité estime qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre d'aussi longues campagnes électorales qui imposent un lourd fardeau financier aux partis et aux candidats et qui sont exténuantes. Le comité est conscient cependant que, dans le système actuel, l'énumération des électeurs exige une longue période de temps et qu'en conséquence il est impossible d'écourter la période de entre l'émission des brefs et le jour du scrutin, sans adopter une liste permanente. Le comité est conscient aussi que les partis doivent faire plusieurs préparatifs. Il estime, toutefois, qu'il n'est pas essentiel que le début de la campagne coïncide avec la période requise pour mettre sur pied l'organisation de l'élection.

D'où la recommandation: "Qu'il soit interdit aux partis et aux candidats de faire campagne à la radio ou à la télévision et d'utiliser les imprimés payés, notamment les journaux, les périodiques, l'envoi direct par la poste, les panneaux-réclame et les affiches, sauf durant les quatre dernières semaines précédant immédiatement le jour du scrutin".

Ces restrictions ne visent cependant pas la tenue de réunions d'organisation et de congrès de présentation des candidats et la publication limitée d'annonces à ce sujet. Il en est de même des envois postaux nécessités par ces réunions.

Au sujet des dépenses des candidats eux-mêmes, le comité estime que le contrôle et la limitation ne devraient porter que sur les dépenses qui peuvent être vérifiées et prouvées.

La recommandation: "Qu'il soit interdit à tout candidat de dépenser plus de 10 cents par électeur dont le nom est inscrit sur la liste revisée des électeurs de sa circonscription, sous forme d'information à la radio et à la télévision, dans les journaux, les périodiques, les annonces les envois directs par la poste, les panneaux-réclame, les affiches et les brochures."

Evidemment, cette restriction doit être étendue aux partis. Il en est de même pour les associations ou organismes favorables à un parti.

La recommandation : "Qu'il ne soit permis à aucune association ou organisme autre que les partis enregistrés et les candidats désignés pour représenter leur parti d'acheter des émissions à la radio ou à la télévision, de recourir à des annonces payées dans les journaux et les périodiques et d'utiliser les envois directs par la poste, les annonces ou panneaux-réclame afin d'appuyer ou de combattre un parti ou un candidat, à compter du jour de l'émission des brefs d'élection jusqu'au jour suivant le scrutin.

Un autre recommandation pour limiter les dépenses dit: "Que toute rémunération quelconque à un scrutateur, à un représentant officiel d'un candidat au bureau de scrutin ou à quiconque s'occupant du transport des électeurs au bureau de scrutin soit qualifiée de pratique illégale et entraine des peines sévères. Que l'acceptation de toute rémunération pour l'exécution de l'un ou l'autre de ces services constitue une infraction punissable".

La publication des sondages est aussi interdite.

La recommandation : "Que soit interdite la publication, à des fins de propagande publique, des résultats de sondages, à compter de la date d'émission des brefs d'élection jusqu'au jour du scrutin. Cette interdiction de publication devrait porter non seulement sur les sondages privés organisés par les partis, mais aussi les sondages entrepris par tout autre organisme durant la même période".

Le comité recommande de maintenir le cautionnement de $200 afin d'éviter les candidatures peu sérieuses mais de rendre les conditions de remise moins difficiles.

La recommandation : "Que la disposition prévoyant que, pour avoir droit à la remise de son dépôt, un candidat doit obtenir un nombre de votes au moins égal à la moitié du nombre de votes obtenus par le candidat élu, soit modifiée afin de permettre cette remise à tout candidat qui obtient le huitième, soit douze et demi pour cent, du total des votes valides donnés dans sa circonscription".

Le comité, ayant reçu plusieurs plaintes de candidats, se prononce contre les tarifs plus élevés exigés par les journaux, les stations de radio et de télévision pour la publication électorale.

La recommandation : "Que le fait, pour un propriétaire de journal ou un radiodiffuseur d'exiger et, pour un candidat, de payer plus que le tarif régulier pour une annonce locale constitue une infraction".

"Qu'il soit interdit aux radiodiffuseurs et aux propriétaires de journaux de fournir de la publicité gratuite, ou à un taux réduit, à n'importe quel candidat, à moins que la même offre ne soit faite de la même façon à tous les autres candidats de la même circonscription".

"Que le fait d'exiger plus que le tarif régulier pour les annonces d'un parti politique dans un journal ou un périodique constitue une infraction".

"Qu'il soit interdit aux propriétaires de journaux et de périodiques de consentir des tarifs spéciaux à un parti politique quelconque, à moins que le même tarif ne soit consenti, de la même façon, à tous les autres partis".

Le comité insiste également sur l'application plus rigoureuse de toutes les dispositions de la loi concernant les manoeuvres frauduleuses ou illégales (corruption, pots de vin etc.), pour l'obtention de votes. Enfin il recommande qu'il soit interdit à tout parti politique d'acheter ou d'utiliser des périodes d'émission en plus des six heures subventionnées prévues.

V — Divulgation et rapport

Le comité a entendu des arguments soutenant deux versions au sujet de la divulgation des revenus et des dépenses des partis politiques et candidats.

Il se dit convaincu en général par les arguments favorisant la divulgation. Ce serait un excellent moyen d'éduquer le public sur la nécessité de participer au financement des frais normaux, quoique élevés, des campagnes électorales dans un régime politique de plus en plus complexe. La divulgation exerce un effet purificateur et contribue à réduire les dépenses; aucun parti ou candidat ne chercherait à "acheter" une élection si le public était au courant de leurs manoeuvres. De plus, la crainte de la réprobation publique retiendrait un riche candidat d'écraser ses adversaires sous le poids de l'argent. Enfin, la divulgation dissiperait le mystère qui entoure le pouvoir politique et redorerait peut-être le blason des partis et des hommes politiques.

D'autre part, on a prétendu que la divulgation constituerait une intrusion dans la vie privée et une violation du principe du secret du vote, que la publication de la contribution d'un donateur pourrait lui causer des ennuis de la part de ses associés, de son patron ou des partisans des autres partis politiques.

Le comité décide finalement que la divulgation peut être efficace et profitable si on établit une commission de contrôle chargée de recevoir et de vérifier les rapports, à la condition que ladite commission possède des pouvoir suffisants pour traduire en justice ceux qui violent les dispositions de la loi.

Le comité recommande donc : 1 — Que chaque agent financier enregistré d'un parti fédéral enregistré soit tenu de déposer tous les ans auprès de la commission de contrôle des finances politiques, et dans les 60 jours après chaque élection, un rapport des revenus du parti établissant :

a) le montant total d'argent versé par les particuliers;
b) Le montant total d'argent versé par les sociétés commerciales;
c) Le montant total d'argent versé par les syndicats ouvriers et les associations;
d) Le montant total d'argent reçu de sources étrangères;
e) Le nombre total des contribuants de chaque catégorie;
f) Le montant total d'argent de quelque provenance que ce soit.

De même, qu'un rapport des déboursés établissant :

a) Le montant total d'argent versé par le parti fédéral à chaque candidat pour l'assister dans sa campagne locale;
b) Le montant total d'argent versé par le parti fédéral aux organisations provinciales et régionales pour les fins de la campagne électorale;
c) Le montant total d'argent dépensé par le parti pour chacun des organes d'information collective, réparti entre les journaux quotidiens et hebdomadaires, les brochures imprimées, etc.;
d) Le montant total d'argent dépensé pour la ou les tournées du chef du parti;
e) Le montant total d'argent dépensé pour le déplacement des porte-parole et des dirigeants du parti;
f) Le coût total des salaires et des services;
g) Le total des frais administratifs et des frais divers;
h) Le montant total de toutes les dépenses.

Ces rapports présentés par les partis politiques devraient être vérifiés par le contrôleur mentionné à la section VI, certifiés par lui, déposés au Parlement et publiés dans la Gazette du Canada.

2. Le rapport annuel des dépenses de chaque parti devrait détailler les sommes dépensées, au moins dans les catégories suivantes :

a) Sommes versées aux organisations provinciales ou locales du parti;
b) Sommes versées pour les dépenses de voyages;
c) Sommes versées pour l'utilisation des organes d'information collective;
d) Sommes versées pour les salaires du personnel administratif;
e) Sommes versées pour la recherche.

Le comité recommande : "Que chaque candidat, dans les 30 jours qui suivent celui des élections, par l'entremise de l'agent officiel qu'il a désigné lors de sa mise en candidature, dépose auprès de la Commission de contrôle des finances politiques (en transmettant un exemplaire au président local d'élection), dans la forme prescrite par le contrôleur, un rapport assermenté des revenus et dépenses de sa campagne, indiquant:

a) Les noms et prénoms ainsi que l'adresse de chaque contribuant.
b) Le montant de chaque contribution; si le contribuant est une association locale de la circonscription, les noms et adresses de ses membres devraient être énumérés avec le montant de chaque contribution qu'elle a reçue durant la période de quatre mois précédant le jour des élections; seules les recettes provenant des cotisations de membres en règle en seront exemptes.
c) Une liste de la provenance et du montant des prêts consentis à chaque candidat ou à son agent.
d) Les fonds ou autres valeurs promis mais non reçus.
e) Le nom et l'adresse de chaque bénéficiaire de l'argent dépensé au cours de la campagne du candidat, ainsi que l'identité et la description exactes des marchandises et services reçus en retour de ce paiement, dans la forme prescrite par le contrôleur; toutes les dépenses excédant $10 devront être accompagnées d'une pièce justificative remise au contrôleur lors de la présentation du rapport.
f) Le nom et l'adresse de chaque personne ou société commerciale dont les marchandises ou les services ont été requis ainsi qu'une description de ceux qui n'ont pas encore été payés ou qui font l'objet d'un litige.
g) Une liste de toutes les marchandises et services fournis, à l'exclusion du temps offert bénévolement, par le donateur véritable".

(Suite à la page 6)

MONTROSE

VENTE DE DISQUES CAPITOL

12" Long Jeu Mono ou Stéréo

CETTE VENTE EST VALABLE JUSQU'AU 10 DECEMBRE

Mono Rég. $4.20 Spécial 2.99

Stéréo Rég. $5.20 Spécial 3.99

LE DISQUE

(D) T- 357—Unforgettable (Nat King Cole)
T- 564—Yma Sumac Mambo (Yma Sumac)
T- 770—Legend Of The Jivaro (Yma Sumac)
(D) T- 1041—This Is Dean Martin (Dean Martin)
(S) T- 1218—Zither Magic (Ruth Welcome)
(D) T- 1461—The Best Of Guy Lombardo (Guy Lombardo and His Royal Canadians)
(S) T- 1121—Dancing Room Only (Guy Lombardo and His Royal Canadians)
(S) T- 1152—Hawaii Calls : Hawaiian Strings (Favorites Instrumentals of the Islands, Volume III). Presented by Webley Edwards.
(S) T- 1169—Fuego Del Ande (Yma Sumac, Moises Vivanco His Orch. Tipica)
(S) T- 1527—Romantic Zither (Ruth Welcome)
(S) T- 1318—Zither in 3/4 Time (Ruth Welcome)
(S) T- 1339—Hawaii Calls : Greatest Hits (Presented By Webley Edwards with Al Kealoha Perry)
T- 1367—Arthur Murray Cha Cha Mambos (Billy May's Rico Mambo Orch.)
T- 1368—Arthur Murray Favorites - Sambas (Enric Madriguera Chuy Reyes)
T- 1369—Arthur Murray Favorites - Rhumbas (Chuy Reyes and His Orch.)
T- 1370—Arthur Murray Favorites - Waltzes (Francis Scott and His Orch.)
T- 1371—Arthur Murray Favorites - Fox Trots (Ray Anthony and His Orch.)
T- 1372—Arthur Murray Favorites - Tangos (Les Baxter and His Orch.)
(S) T- 1397—Zither South Of The Border (Ruth Welcome
(S) T- 1855—Pourcel Portraits (Franck Pourcel and His Orch.)
ST- 1863—Latin Zither (Ruth Welcome)
(D) T- 1891—Nat King Cole's Top Pops (Nat King Cole)
ST- 1907—The Italian Voice Of Al Martino
(S) T- 1914—I Love You Because (Al Martino)
(D) T- 1919—Tell Her You Love Her (Frank Sinatra)
(S) T- 1975—Painted, Tainted Rose (Al Martino)
ST- 1986—Zither Goes Hollywood (Ruth Welcome)
(S) T- 2040—Living A Life (Al Martino
(S) T- 2064—Sentimental Zither (Ruth Welcome)
T- 2105—The Best Of Buck Owens
(S) T- 2107—I Love You More And More Every Day Tears and Roses (Al Martino)
(S) T- 2186—I Don't Care (Buck Owens And His Buckaroon)
TBL- 2193—The Definitive Piaf (Edith Piaf)
(S) T- 2197—Guitar From Ipanema (Laurindo Almeida)
(S) T- 2200—We Could (Al Martino)
(S) T- 2228—Beatles '65
(D) T- 2269—The Beach Boys Today !
(S) T- 1872—Ole ! Bossa Nova (Laurindo Almeida and The Bossa Nova All Stars)
(S) T- 2040—Living A Lie (Al Martino)
(S) T- 2053—The Lombardo Touch (Guy Lombardo and His Royal Canadians)
(S) T- 2064—Sentimental Zither (Ruth Welcome)
(S) T- 2312—Somebody Else Is Taking My Place (Al Martino)
(S) T- 2361—Looking Back (Nat King Cole)
(S) T- 2362—My Cherie (Al Martino)
(S) T- 2419—New Broadway - Hollywood Hits! (Laurindo Almeida)
(S) T- 2435—Spanish Eyes (Al Martino)
(S) T- 2436—The Buck Owens Song Book (Buck Owens)
(S) T- 2442—Rubber Soul (The Beatles)
(S) T- 2443—Roll Out The Red Carpet (Buck Owens and His Buckaroos)
(D) T- 2458—Pet Sounds (The Beach Boys)
(S) T- 2549—The Best Of Peter & Gordon
(S) T- 2553—Yesterday and Today (The Beatles)
(S) T- 2555—Tender Loving Care (Nancy Wilson)
(S) T- 2556—Carnagie Hall Concert With Buck Owens and His Buckaroos
(D) T- 2545—Best Of The Beach Boys
(S) T- 2546—More Chad & Jeremy
(S) T- 2548—Think I'll Go Somewhere and Cry Myself To Sleep (Al Martino)
(S) T- 2550—Hit Songs To Remember (Ray Anthony)
(S) T- 2558—The Unforgettable Nat King Cole Sings The Great Songs
(S) T- 2559—Guy Lombardo's Broadway (Guy Lombardo & Royal Canadians)
(S) T- 2560—Billy May Today ! (Billy May)
(S) T- 6082—Let's Have A Party (Mrs. Mills and Russ Conway)
T- 6083—On Stage With The Dave Clark Five
(S) T- 6133—La Playa (Claude Ciari)
(S) T- 6148—Sensational (Claude Ciari and his 12 Strings Guitar)
(S) T- 6169—Jewish Songs (Malka & Joso)
T-10009—Music Of The Swiss Alps (Recorded in Switzerland)
T-10016—Music Of The Austrian Alps (Tiroler Songer und Tanzergruppe)
T-10031—Honeymoon In Rome (Renato Carosone and His Music)
T-10033—Flamenco Espanol
T-10043—Marimbas Mexicanas (Marimba Chiapas)
T-10045—Spanish Guitars (David Moreno)
T-10051—Viennese Waltzes (Wiener Volksapernorchester, Cond. by Karl Hofman and Max Schonberr) (Recorded in Vienna)
T-10053—Argentine Tangos (Alfredo De Angelis' Orch.)
T-10076—Viennese Zithers (Karl Jancik & Franz Brandlhoter)
T-10084—The Music Of Poland (Orkiestra Sekcji Polskiej, Radia Francisklego, cond. By Van de Walle)
T-10107—Hungarian Moods (Benedict Siberman, His Chorus and His Orch.)
T-10120—Music Of The Italian Alps (Various Artists)
T-10128—Nikos Gounaris' Greece (Nikos Gounaris)
T-10129—Italia Amata (Carlo Buti)
T-10139—The Mad Gypsy (Florika Sava and his Violin)
T-10147—Renato Carosone's Blue Italian Skies (Renato Carosone and His Sextet)
T-10154—Austrian Folk Music (Recorded in Austria) (The Kitzbuheler Nationalsanger, Dir. by Toni Proxmair)
T-10161—Swiss Mountain Music (Various Artists)
T-10181—Fiesta Mexicanal (Recorded in Mexico) (Various Artists)
T-10183—Mexican Marimba Music (The Marimba Chiapas)
T-10189—An Evening In Beirut (Recorded in Lebanon) (Songs by Fairuz, Su'Ad Hashim Shiraz, Najah Salam, Wadi Al-Safi, Sabah and Nur Al-Huda)
T-10210—Piaf ! (Edith Piaf with Orch. of Robert Chauvigny)
ST-10223—Hawaii In Stereo (Stereo Only)
(S) T-10243—Trio San Jose
T-10251—Music For An Arabian Night (Ron Goodwin and His Concert Orchestra)
T-10234—Russian Balalaikas (Recorded in Europe) (The Kazbek Orchestra Cond. by Efgeni Trawin)
(S) T-10264—A Visit To Switzerland (High-Altitude Landiermusik Actually Recorded in the Alps)
(S) T-10265—Mariachi Mexico (Swinging South o the Border Pops Actually Recorded in Mexico)
T-10277—An Evening With Najah Salam And Muhammad Salman (Recording in Beirut) (Intriguing Pop Songs in Arabic)
(S) T-10297—More German Beer-Drinking Music (Alfons Bauer)
(S) T-10300—Honeymoon In Spain (Pasadobles Recorded in Barcelona)
T-10403—Italy Today (And Yesterday) - (Silverio Pisu)
(S) T-10350—Toros And Toreros (Recorded in Mexico City) (With The Banda De Genardo Nunez)
(S) T-10352—Tyrolean Music of Austria
(S) T-10397—Marlene (Songs Recorded in Germany By The Inimitable Dietrich)
T-10337—Italy's Immortal Tito Schipa (Recorded in Milan) (With the Orchestra Of D. Olivieri)
T-10340—Rudolf Schock (Recorded in Cologne) (With Chorus and Orchestra)
T-10324—Quando, Quando, Quando (Tony Renis) (Recorded in Italy)
(S) T-10329—Music Of Romantic Old Heidelberg (Ernest Kazub, Georg Stern, Willy Hofmann)
T-10359—The German Rhine (West Germany's Favonrite Recording Stars)
T-10370—My Naples (Sergio Bruni)
T-10375—An Evening In Istanbul
T-10381—Magic Of Athens (Various)
T-10384—The Best Of Italy's Sergio Bruni
T-10343—Sabah's Cocktail (Recorded in Lebanon) (Popular Songs Sung in Arabic)
T-10388—Poland Revisited (Kbigniew Krubowski, K. Pacrewska)
(S) T-10389—Germany Sings (Rotha Lucas Choir)

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste et de'mballage — Taxe en plus

Suggérez un deuxième choix

Signifiez si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE MONTROSE

3162 est. Bélanger — RA. 9-2833

Montréal 36

ATTENTION

VOYEZ NOTRE ANNONCE "ANGEL" : page 7

Texte intégral du document

(Suite de la page 8)

26 — Il apparaît d'extrême importance, dans la mesure où les maîtres seront formés à l'Université, de souligner l'attention particulière qui doit être accordée à ce niveau à la préparation des **futurs éducateurs** pour les écoles confessionnelles, décrites plus haut. Le caractère confessionnel de ces écoles tiendra, pour une très large part, à la qualité de ces maîtres catholiques. En conséquence, des centres catholiques de formation des maîtres, à l'Université ou ailleurs, doivent exister, de façon que les futurs maîtres puissent y recevoir le supplément de formation nécessaire à leur tâche spécifique d'éducateurs chrétiens.

Les étudiants non-catholiques qui fréquenteraient un centre catholique de formation, des maîtres recevront un traitement analogue, "mutatis mutandis", à celui qui est décrit au numéro 22.

Les étudiants catholiques qui fréquenteraient un centre non-catholique de formation, les maîtres recevront un traitement analogue, "mutatis mutandis", à celui qui est décrit au numéro 23.

27 — Enfin est-il nécessaire de souligner l'importance d'une **faculté de théologie** bien organisée au coeur même de l'Université? Une université digne de ce nom doit enseigner tout le savoir et accorder sa place au savoir religieux. Une telle faculté mettrait au service de l'Université des spécialistes qui, bénéficiant de contacts enrichissants avec les chercheurs des différentes branches du savoir humain, se consacreraient aux rapports de la théologie avec l'art, les lettres, les sciences, le droit, la déontologie, le travail, l'économie, la politique, etc. . . .

IV— Confessionnalité des structures

28 — Etant donné les positions prises précédemment, il est recommandé:

a) que, partout où l'on conservera des Commissions scolaires locales régissant des écoles élémentaires catholiques ces Commissions scolaires locales aient le même caractère confessionnel que les écoles dont elles ont la responsabilité; ce qui n'empêche pas l'organisation de comités scolaires chargés de veiller au bon fonctionnement de chacune des écoles;

b) que les Commissions scolaires régionales qui ne groupent que des écoles catholiques soient elles-mêmes catholiques et que celles qui régissent des écoles d'options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel de représentants de ces écoles, sans préjudice au droit de la majorité;

c) que les corporations d'instituts qui ne groupent que des établissements catholiques soient elles-mêmes catholiques et que celles qui régissent des écoles d'options religieuses différentes soient composées en nombre proportionnel de représentants de ces établissements, sans préjudice au droit de la majorité;

d) que soit adjoint aux membres du Conseil de développement scolaire, organisme qui participe à la neutralité de l'Etat, un représentant de chacun des Comités, catholique et protestant, ayant droit de vote sur les seules questions de la compétence du Comité représenté, c'est-à-dire dans les domaines concernés par l'article 22 du Bill 60;

e) que soit étudiée la possibilité:

1) de rattacher le Comité catholique au ministère de l'éducation par le sous-ministre associé de foi catholique;

2) de pourvoir le Comité catholique d'un exécutif permanent rattaché au sous-ministre catholique;

3) d'organiser au ministère de l'éducation des services appropriés et efficaces pour mettre en oeuvre les décisions prises par le Comité catholique, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 22, chapitre 588, du Bill 60;

4) de produire un rapport annuel des activités du Comité catholique au Conseil supérieur de l'éducation et de rendre public ce rapport;

5) de reconsidérer le mode de nomination des membres du Comité catholique.

Le Comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique,

par: Jean-Baptiste Comeau ptre,

secrétaire.

Le 28 septembre 1966

(1) "Par son enseignement, par ses attitudes et par ses contacts fréquents avec les élèves, le maître ne peut s'empêcher d'exprimer sa conception de la vie et d'interpréter sa matière à travers ses idées et ses tendances personnelles. Ce serait par ailleurs ignorer totalement la psychologie fondamentale des relations qui s'établissent entre maîtres et élèves que d'imaginer qu'un bon pédagogue peut éviter d'influencer ses élèves. Son principal levier pour les éveiller à la matière qu'il enseigne, pour développer leur motivation pour l'étude et les enthousiasmer est justement sa propre personnalité ses attitudes et ses réactions les plus profondes." (Beauchemin, Jean-Marie, Prospectives, FCC, Mtl, avril 1966, vol. 2, no 2 p. 71).

Les recommandations

(Suite de la page 5)

Afin d'appliquer toutes les recommandations précédentes, il est nécessaire de souligner plusieurs questions secondaires.

Ainsi, il recommande: "Que les noms des agents électoraux et autres personnes qui sollicitent des dons ou des fonds pour un parti fédéral ou en son nom soient enregistrés auprès de la Commission de contrôle.

Pour aider cette commission de contrôle à faire les règlements concernant la limitation et la production de rapports, le comité recommande:

"Que, dans les 60 jours après les élections, chaque station et réseau de radio et de télévision communique au contrôle des finances politiques les renseignements suivants:

a) Le total du temps des émissions accordées aux partis politiques et aux candidats, y compris le détail du temps, de la date et de la durée des émissions, le nom du parti, le candidat ou le porte-parole qui y a participé.

b) Le total du temps des émissions subventionnées et utilisées par les partis, y compris le temps, la date, la durée des émissions et le tarif exigé.

c) Le total du temps des émissions vendues aux candidats, y compris le temps, la date et la durée des émissions et le tarif exigé, pour chaque candidat.

d) Le nom de tout candidat qui n'a pas payé au radiodiffuseur le temps d'émission acheté, ainsi que le montant de sa créance.

Le comité recommande, en outre, "que le propriétaire de chaque journal, magazine ou périodique qui vend pour plus de $25 d'annonces politiques durant les quatre semaines précédant immédiatement le jour du scrutin, dépose auprès du contrôleur un rapport établissant la somme d'annonces vendues à chaque parti et à chaque candidat, la date de l'insertion de chaque annonce, le nombre de pouces ou de lignes de chaque annonce et le tarif exigé".

VI — Contrôle et mise en application

Le comité explique maintenant en quoi consisterait la fonction du contrôleur des finances politiques qu'il recommande de créer:

Donc: "L'adoption d'une mesure législative établissant une Commission de contrôle des finances publiques, distincte du bureau et des fonctions du directeur général des élections, sous la direction d'un contrôleur. Celui-ci devrait posséder des qualités incontestables d'impartialité et d'intégrité, et sa nomination et sa destitution devraient être une prérogative de la Chambre des communes".

Il recommande aussi: "Que le contrôleur soit le seul responsable de l'application de la loi basée sur les recommandations du présent rapport; il collaborera à l'application de la Loi électorale du Canada et intentera les poursuites en vertu de la Loi des élections contestées".

Ces recommandations générales comportent aussi un certain nombre de questions secondaires.

Le comité recommande en outre: "Que le contrôleur soit autorisé à prescrire la forme des rapports et autres documents nécessaires; à fixer la date de leur présentation (dans les cadres déterminés par la loi organique); à déterminer la meilleure façon de publier et de diffuser les données contenues dans ces rapports; et à faire tous autres règlements nécessaires à l'application de la loi.

"Le contrôleur sera chargé, annuellement, après chaque élection générale, et à toute autre époque qu'il jugera nécessaire, d'aller avec ses vérificateurs dans les locaux de n'importe quel parti politique (ou dans tous autres lieux où ses dossiers sont conservés) afin d'examiner les dossiers financiers, les pièces justificatives et le reçus, dans le but de vérifier l'exactitude des rapports prescrits par les présentes recommandations.

"Le contrôleur sera également chargé de vérifier, avec une célérité raisonnable, les rapports financiers de tous les candidats, à la suite d'une élection générale ou partielle.

"Le contrôleur devra accorder priorité à toute requête signée par 20 électeurs d'une circonscription quelconque, demandant la vérification des comptes du candidat désigné dans la requête.

"Afin de vérifier les rapports d'un parti ou d'un candidat, le contrôleur devra être autorisé à exiger et à recevoir toutes les pièces justificatives, reçus, livres et dossiers du parti, du candidat, des agents officiels ou de toute personne leur ayant fait des dons, ou du bénéficiaire de toute somme provenant de tel parti ou de tel candidat.

"Le contrôleur devra être chargé de recevoir, examiner, classifier, résumer, publier et conserver les données présentées et vérifiées. Un sommaire des rapports exigés des partis politiques et des candidats devra être publié dans la "Gazette du Canada" et déposé à la Chambre des communes. En outre, un sommaire des rapports financiers de chaque candidat à une élection générale ou partielle devra être publié une fois dans un journal circulant dans le district électoral en cause. Le coût de la publication devra être assumé par la Commission de contrôle.

"Le contrôleur devra être chargé de mettre tous les rapports reçus à la disposition du public, le plus tôt possible après leur réception, et de fournir des photocopies à un tarif basé sur le prix de revient; de préparer, de publier et de distribuer des sommaires des rapports aux services de presse, de la radiodiffusion-télévision, et de tous ceux qui ont droit de se faire représenter à la tribune des courriéristes parlementaires; et de faire rapport des infractions à la loi. Le contrôleur conservera pendant une période de dix ans tous les rapports stastiques, après quoi il les remettra aux Archives publiques du Canada.

"Le contrôleur doit présenter un rapport annuel au Parlement, par l'intermédiaire du président de la Chambre des communes. Son rapport doit comprendre: les sommaires des rapports financiers des partis et des candidats après vérification; un rapport des infractions à la loi et des actions intentées; les comptes de la Commission de contrôle des finances politiques, y compris les frais légaux et les subventions statutaires versées à ou pour les partis politiques et les candidats."

Le Comité est conscient qu'une législation qui ne tient pas compte de la réalité encourage la violation des contrôles imposés et conduit au mépris flagrant de la loi. Etant donné le caractère expérimental de la mesure législative recommandée ici, le comité suggère que la loi soit continuellement revisée.

Le comité recommande donc: "Que le contrôleur soit chargé de faire ses recommandations à la Chambre des communes concernant les modifications à apporter à la loi, y compris les changements dans les limitations et les subventions, afin de les ajuster aux réalités économiques.

"Que le contrôleur soit responsable du paiement des subventions déjà recommandées en faveur des candidats admissibles."

Le comité recommande en outre: "Qu'aucun dépôt ne soit remis au candidat avant que le certificat provisoire ait été émis".

Et également: "Que le contrôleur paye aux radiodiffuseurs le coût du temps d'émission attribué à chaque parti fédéral enregistré, dans la proportion déterminée par la section 11. Il devra vérifier l'exactitude des montants exigés par chaque réseau et station. Le contrôleur devra prescrire la forme et la date de production des rapports détaillés exigés des journaux pour la vente d'annonces à caractère politique dont le coût excède $25. Le contrôleur devra conserver et classifier ces données et les mettre à la disposition du public de façon déjà exposée quant à la diffusion des renseignements".

Il recommande aussi: "Que le contrôleur, de son propre chef, à sa propre discrétion, et aux frais de l'Etat, puisse intenter une poursuite contre un candidat, un parti politique ou des tiers impliqués dans toute infraction à la Loi des élections et des finances publiques dont le comité recommande l'adoption."

Le comité est d'avis que les sanctions imposées pour infractions à la loi proposée devraient être sévères. Les objectifs du présent rapport et de ses recommandations seront contournés à moins que le système proposé ne soit vigoureusement appliqué. Les personnes et les partis politiques qui violent cette loi devront être traduits en justice. Les sanctions imposées devront refléter la gravité de chaque infraction, afin d'assurer le respect de la loi.

Le comité recommande donc: "1. Que, si un candidat élu et/ou son agent officiel sont trouvés coupables d'une infraction à la LOI DES ELECTIONS ET DES FINANCES POLITIQUES, ce candidat devrait perdre son siège, l'élection devrait être déclarée nulle, et il devrait être privé du droit de participer à une élection fédérale, en tant que candidat, pour une période de sept ans à compter de la date de sa condamnation; suivant la gravité de l'infraction, ce candidat ou son agent devrait être passible d'une amende et/ou de l'emprisonnement, tout comme un candidat défait et/ou son agent.

"2. Que, si un candidat défait et/ou son agent officiel sont trouvés coupables d'une infraction à la loi, chacun soit passible d'une amende de $100 à $1,000 et de l'emprisonnement de un à douze mois; de plus, ils devraient perdre le droit de briguer les suffrages à une élection fédérale pour une période de sept ans.

"3. Que, si un chef de parti et/ou l'agent du parti sont trouvés coupables d'une infraction à la loi, le parti ou l'association qu'ils représentent soit passible d'une amende de $5,000 à $50,000. En outre, le chef et/ou l'agent devraient être assujettis aux mêmes peines qu'un candidat contrevenant. Une telle amende devrait être recouvrable au moyen d'une saisie-exécution contre les biens du parti ou de l'association.

"Au cas où le parti ou l'association négligerait de payer l'amende et qu'il n'ait pas de biens pour l'acquitter, le solde de l'amende impayée et les frais devraient être recouvrables, à la discrétion du tribunal, au moyen d'une action civile contre les biens de la ou des personnes membres de l'exécutif du parti ou de l'association. Il devrait être interdit, à un parti ou à une association trouvés coupables, de recevoir les subventions prévues par la LOI DES ELECTIONS ET DES FINANCES POLITIQUES, jusqu'à ce que l'amende ait été intégralement acquittée.

"4. De fortes amendes et un emprisonnement prolongé devraient être prévus afin de faire respecter la loi par les tiers, les associations ou les organismes constitués qui négligent de faire rapport de leurs contributions financières et de leur participation à une élection, ainsi que par ceux qui conduisent une campagne illégale afin d'appuyer ou de combattre un candidat ou un parti durant les périodes faisant l'objet des restrictions prévues par la loi".

Le comité recommande enfin une justice expéditive: "L'adoption d'une procédure directe et expéditive afin d'obtenir, sans complications une décision finale dans ces poursuites, tout en traitant l'accusé avec justice et équité".

VII — Diverses modifications aux lois sur la radiodiffusion

Le comité recommande:

- **"Que ceux qui connaissent à fond ce moyen d'information et en comprennent les possibilités, comme la Société Radio-Canada et l'Association canadienne des radiodiffuseurs, se réunissent avec le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et certains représentants choisis du public, afin de fixer de nouveaux critères pratiques qui en permettraient l'utilisation plus souple pour les émissions à caractère politique. Ces nouveaux critères devraient se concrétiser par un amendement à la LOI SUR LA RADIODIFFUSION.**
- **"Que l'article 17 (1) b) de la LOI SUR LA RADIODIFFUSION soit modifié de façon que les élections municipales ou provinciales ne puissent entraver la libre utilisation de la radiodiffusion au cours d'une campagne électorale fédérale.**
- **"Que les règlements 5 (1) h) et 5 (1) i) adoptés en vertu de la LOI SUR LA RADIODIFFUSION soient modifiés afin de permettre aux partis politiques d'utiliser les ondes pour lancer des campagnes de souscriptions.**
- **"Que l'article 99 de la Loi électorale du Canada soit modifié pour préciser clairement qu'il est aussi interdit aux partis politiques d'utiliser les stations de radiodiffusion ou de télévision étrangères".**

VIII — Elections partielles

Le comité recommande: "Que les contrôles, les limitations, la vérification, la publicité, l'aide et les modalités des rapports applicables aux candidats lors des campagnes électorales fédérales dans une élection générale s'appliquent également lors d'élections partielles".

Il recommande en outre: "Qu'il soit interdit aux organisations centrales des partis d'utiliser les organes d'information pour influencer directement le résultat d'une élection partielle".

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 01457

GEORGE ROSENTHAL, propriétaire de taxi, des cité et district de Montréal,

demandeur

vs

KENNETH LACE des Cité et district de Montréal, autrefois résidant au 5757 boul. Decarie, apt. 7.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur Kenneth Lace, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration est laissée au greffe de la Cour provinciale à votre intention.

MONTREAL, le 16 novembre 1966.

LEO D. LAVUT,
400 ouest, rue Ontario,
suite 810
Procureur du demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 5036 Expropriation

LA VILLE DE ST-HUBERT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à St-Hubert, district de Montréal,

requérante en expropriation,

— vs —

PATRICK FRANCIS GIBBONS, résidant et domicilié à 756 E. 175e St., Bronx, N.Y., U.S.A.

Intimé - exproprié.

A V I S

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à PATRICK FRANCIS GIBBONS, ou tout propriétaire des lots 8-131 et 8-132 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Hubert, exproprié, de comparaître dans les quinze (15) jours du premier avis.

Montréal le 18 novembre, 1966.

PIERRE ROCH,
protonotaire adjoint, c.s.

Mes LABELLE, LESSARD, MONGEAU TREMBLAY & THOUIN,
159 ouest, rue Craig,
Suite 204,
Montréal.
Avocats de la Requérante.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat daté le 18 novembre 1966, par lequel ARGENTOR a transféré et assigné toutes ses dettes figurant dans les livres, présentes et futures à General Factors Ltd., à titre de sécurité a été enregistré au bureau de registraire pour la division d'enregistrement de Montréal, le 21 novembre 1966 sous le numéro 1953037.

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 septembre, 1966, à H. F. Chemical and Paint Mfg. Inc. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Aero Chemical Corp., a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal le 7 novembre 1966, sous le numéro 1950290.

Montréal, le 14 novembre 1966.

JOSEPH S. BLUMER
Procureur pour H. F. Chemical and Paint Mfg. Inc.

MASHAAL MANAGEMENT CORPORATION

Avis est par les présentes donné que la compagnie MASHAAL MANAGEMENT CORPORATION demandera au secrétariat de la province la permission d'abandonner sa charte.

Donné à Montréal,
ce 17 novembre 1966.

Sabin Mashaal
Secrétaire

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 693" concernant

LA DEMOLITION DE L'EXTREMITE NORD DU QUAI 10 (QUAI WELLAND CENTRE), CANAL DE WELLAND, REGION DE L'OUEST

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 9 décembre 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5258 rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, dumelage des écluses du canal de Welland, 508 avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission représentant 10 p. 100 de la soumission par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire
L.-E. BELAND

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 24 novembre 1966.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 mars 1965 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de R. N. Griffin Limited furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 17 novembre 1966 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1952560. Montréal, Québec, le 21 novembre 1966. Banque Canadienne Impériale de Commerce.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571d du Code civil de la province de Québec, que Gaston Beliveau, c.a., en sa qualité de syndic à la faillite de M.J. Lalonde Ltée dont la principale place d'affaires était située dans le district de Montréal, P.Q., a transporté et vendu toutes les créances et comptes de livres de ladite compagnie M.J. Lalonde Ltée au 9 août 1966, à P.P. Lalonde Ltée par acte portant la date du 19 septembre 1966 et enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 19e jour de novembre 1966, sous le numéro 1953024.

Daté à Montréal, P.Q.,
ce 21e jour de novembre 1966.

P.P. LALONDE LTEE

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 723-341

JEAN MARIE BERIAULT, administrateur, de la Cité de Dorval, District de Montréal,

demandeur,

— vs —

DAME MARIE JEANNE IRENE GHISLAINE MITCHELL, épouse séparée de biens de Alec Maskel Mitchell, autrefois du No 2250 Ainsley Crescent, Ville Mont-Royal, et maintenant de lieux inconnus, et Alec Maskel Mitchell, tant personnellement que pour autoriser son épouse, également de lieux inconnus,

défendeurs.

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné aux défendeurs DAME MARIE JEANNE IRENE GHISLAINE MITCHELL et ALEC MASKEL MITCHELL, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, 21ème jour de novembre 1966.

RAYMOND PILON,
protonotaire adjoint.

Lucien Ducharme,
Avocat,
4246 est, rue Jean-Talon,
Suite 12, Montréal.
Procureur du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 11,948 Ex-Parte

INTERPROVINCIAL BUILDING CREDITS LTD., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal établissement dans les cité et district de Montréal,

Requérante

VS

JOSEPH KACZIAM, anciennement du 5206 boulevard Décarie app. 12 dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

Intimé

A V I S

PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est donné à JOSEPH KACZIAM, intimé, selon un jugement de la Cour supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier No. 11,948 Ex-Parte, en date du 22 novembre 1966, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au Bureau du protonotaire. Ledit avis concerne un emplacement en la Municipalité de Saint-Adolphe de Howard en la province de Québec, connu et désigné sous le numéro 18-82 R.9 des Plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Howard, comté d'Argenteuil. Avec un cottage dessus érigé.

Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis au défaut décrit dans ledit avis ci-haut mentionné INTERPROVINCIAL BUILDING CREDITS LTD., deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, le 22 novembre 1966.

PIERRE ROCH,
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre & Lapointe
2501 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal
Avocats de la requérante.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 12 octobre 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Gogo Cartage & Garage Co. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 17 novembre 1966 au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1952559.

Montréal, Québec, le 21 novembre 1966. Banque Canadienne Impériale de Commerce.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 15e jour de novembre 1966, sous le numéro 1951986, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Quality Athletic Wear et Textile Printing Inc. à la Banque de la Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de ladite Quality Athletic Wear et Textile Printing Inc. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571(d) du Code civil de la province de Québec.

Ce 15e jour de novembre 1966. La Banque de la Nouvelle-Ecosse.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat signé le 19 octobre 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Monique Neckwear Mfg. Co. Ltd. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 17 novembre 1966 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1952561.

Montréal, Québec, le 21 novembre 1966. Banque Canadienne Impériale de Commerce.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que R.M. Mathieu Inc. dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 29e jour du mois d'octobre 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 15e jour du mois de novembre 1966 sous le numéro 1952145.

Daté à Montréal, P.Q., ce 16e jour de novembre 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

DOSSIER NO 950-23

PROJET: Location de places dans l'entrepôt de l'Expo 67

Appel de soumissions
destiné aux fournisseurs de restaurants et aux compagnies offrant divers services qui sont intéressés à servir les concessionnaires de l'exposition.

DES SOUMISSIONS SOUS ENVELOPPES SCELLEES, portant à l'extérieur mention du contenu, adressées au soussigné, pour la location d'espace dans l'entrepôt de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, seront reçues

LE LUNDI 6 DECEMBRE 1966

jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.N.E.).

Des soumissions peuvent être présentées pour une ou plusieurs places.

Les formules de soumission et le cahier des charges peuvent être demandés par écrit au Service des Concessions et Licences (Section des Restaurants) de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Pavillon de l'Administration, Cité du Havre, Montréal, Québec.

La Compagnie se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions.

JEAN-CLAUDE DELORME
Secrétaire

Pavillon de l'Administration
Cité du Havre
Montréal, Québec

844-3361
PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

ANTIQUITES CANADIENNES

COLLECTION PRIVEE: armoires, tables, chaises, berçantes, commodes, lave-mains, huche, pupitre, coffre, banc, vaisselier, encoignure banc-lit, table de réfectoire, etc... Authenticité certifiée. **671-2276.** 3-12-66

A LOUER

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT

Espace de choix pour bureau professionnel ou bureau de ventes. Rez-de-chaussée de l'Immeuble LE SAGUENAY, 135 est rue Sherbrooke. Pour informations appeler:

M. J.A. Charron
482-2300
28-11-66

DEMANDE D'EMPLOI

Dame de langue française, cinquantaine, références, distinction, cherche emploi commerce ou gouvernante chez personne seule préférence campagne. Ecrire Case **150** Le Devoir. 26-11-66

DEMENAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. **725-2421.** JNO

DIVERS

Constructeur pour ériger maisons à loyers multiples à Saint-Bruno. Ecrire Case **1966** Le Devoir. JNO

TOP MART INC., 15 est rue Ste-Catherine, tél.: **845-0401.** Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Manteaux d'hiver $15. et $20. Complets en terylène $25. Complets tissu peigné $10., $20., $30. Imperméables, doublure d'hiver $15., vestons sport $10, pantalons $3 et $6.50, etc. JNO

LOGEMENT A LOUER

HAVRE des ILES
CHOMEDEY

APPARTEMENTS DE 1, 2, OU 3 CHAMBRES A COUCHER. MAISONNETTES SPLIT-LEVEL.

Disponibles pour occupation immédiate ou future

VISITES DE 10 A.M. A 9 P.M. CHAQUE JOUR.

Renseignements: 688-9711

PASSEZ LE PONT DE CARTIERVILLE. TOURNEZ A GAUCHE AUX PREMIERS FEUX DE CIRCULATION, PUIS SUIVEZ LES PANNEAUX INDICATEURS LE LONG DU BOULEVARD LEVESQUE JUSQU'A HAVRE DES ILES.

Ville Lemoyne — appartements meublés, 1½, 2½, 3, modernes, tapis mur à mur, toutes commodités, occupation immédiate, bail au mois, $75.00 et plus. Tél.: **861-8012**, jour seulement. JNO

TERRAIN A VENDRE

Duvernay-Ouest, beau terrain résidentiel, 9,978 p.c. tout construit autour, tous services, près école, $4,000 Tél.: **667-9632** après 6h. p.m. 28-11-61

LOGEMENT A LOUER

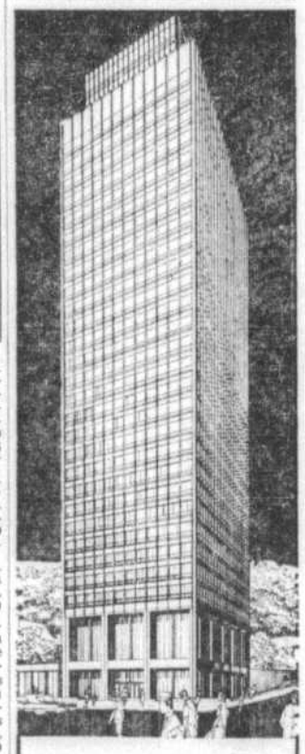

On se place bien les pieds... Quand on pend la crémaillère au Cartier.

le CARTIER
PEEL ET SHERBROOKE
Location et gérance:
Montreal Trust
Tél.: 845-0422

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. **9-4332.** JNO

PROPRIETE A VENDRE

OUTREMONT "En haut", résidence moderne, vue exceptionnelle, 11 pièces. $75,000.00 Tél.: 272-6719. 2-12-66

Ville Mont-Royal — bungalow 6 pièces, foyer naturel, solarium, patio, $39,000. particulier. Tél.: **272-9007.** 28-11-66

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR
— SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure
351 est, rue GUIZOT
388-2532

Réitérant l'opposition de la C. de C. au droit de grève dans les services publics, le président Demers attaque le rapport Pepin sur "une société bâtie pour l'homme"

Le président de la Chambre de commerce de la province de Québec a réitéré l'opposition de cet organisme au droit de grève dans "les services publics essentiels".

Me Georges-L. Demers, qui adressait la parole mardi à l'assemblée annuelle de l'Association des industriels laitiers du Québec, a rappelé que la chambre avait adopté cette attitude avant que ce droit de grève ne soit accordé. Selon lui, il n'y a aucune commune mesure entre les intérêts qui motivent ces arrêts de travail et les torts considérables causés à la sécurité, à la santé et au bien publics, sans parler de l'économie générale de la nation. "Il est, à notre sens, irraisonnable de mettre en danger la vie ou la sécurité des gens ou même d'ébranler l'économie d'une province ou d'un pays parce qu'un petit groupe de travailleurs (employés d'hôpitaux, instituteurs, employés de l'Hydro, etc.) n'est pas tout à fait satisfait de ses conditions d'emploi".

Le président Demers a aussi commenté longuement le rapport moral présenté par le président de la CSN, M. Marcel Pepin, lors du récent congrès de cette centrale syndicale, et intitulé: "Une société bâtie pour l'homme". Il a d'abord lancé une boutade dans laquelle il voit "beaucoup de vérité". Des malins ont prétendu, a-t-il dit, que les hommes d'affaires avaient suffisamment de "pépins" sans avoir à subir celui-là en plus.

La seule impression favorable de M. Demers envers ce document réside dans sa présentation et sa qualité typographique. Nos syndicats ouvriers ont les moyens, ils font les choses en grand, a-t-il commenté.

Quant au reste, M. Demers aurait espéré que M. Pepin fasse au moins l'admission de certaines erreurs ou abus commis par les unions ouvrières. On ne trouve rien de tel. Bien au contraire, selon le président de la Chambre, "c'est encore et toujours la même vieille rengaine qui se résume en trois points: 1) les entreprises, le capital privé et les employeurs en général n'ont pas de sens social, établissent les prix au niveau qu'ils désirent, font des profits exorbitants, exploitent le public et les travailleurs; 2) le gouvernement est un mauvais employeur, est conduit par la haute finance, devrait étatiser tout ce qui ne tourne pas rond, contrôler les prix et les profits et légiférer pour permettre finalement aux travailleurs de diriger les entreprises; 3) nous, les unions ouvrières, sommes des exemples de démocratie, quasi de vertu, ne trouvons rien à nous reprocher, sommes prêtes au dialogue en autant qu'on ne discute que de nos idées et ne sommes plus satisfaites des augmentations de salaires, mais voulons maintenant le partage de la propriété de l'entreprise et des décisions de la direction".

M. Demers soutient également que le rapport Pepin semble ignorer complètement qu'une enquête parlementaire est actuellement en cours pour déterminer la justification des prix où ils atteignent le plus directement le consommateur. Il se plaint d'ailleurs qu'on y utilise "des cas bien particuliers pour déprécier l'ensemble des employeurs". Il reproche aussi au chef syndical d'ignorer que les profits des corporations avant les taxes, au Canada, au cours du premier semestre de cette année, sont descendus à un niveau inférieur de plus de 11% à la moyenne des 17 dernières années. Pour la même période, ajoute-t-il, les salaires sont de près de 3% supérieurs à la moyenne.

Devant cette attitude, les employeurs ne doivent pas prendre figure de puritains et tomber dans les mêmes travers que les unions ouvrières, dit M. Demers qui admet qu'il y a des employeurs qui abusent de leur situation, des entreprises qui réussissent à faire des profits difficilement justifiable et des hommes d'affaires malhonnêtes.

Le président donne toutefois raison à M. Pepin au sujet de l'importance d'informer à l'avance les employés d'une entreprise qui se voit forcée d'automatiser sa production, et par conséquent, de recycler ou mettre à pied une partie de sa main-d'oeuvre.

M. Demers prône donc le dialogue entre le patronat et le syndicalisme pour améliorer la situation, diminuer le nombre de grèves et assainir le climat actuel dans le Québec. Et ne pas faire fuir les capitaux. "On ne semble pas, en certains milieux, réaliser le tort immense et quasi-irréparable qui est créé à notre économie par des déclarations intempestives et irréfléchies faite par des personnes qu'on croirait normalement responsables", déplore-t-il.

Pour ce qui est de la parité des salaires entre les travailleurs du Québec et de l'Ontario, M. Demers croit que ce puisse être un objectif à atteindre mais ne croit pas qu'il soit possible tant que la productivité ne sera pas comparable entre ces deux provinces. Il faudrait de plus pour cela que les travailleurs renoncent au droit de grève et acceptent l'arbitrage obligatoire pour plusieurs catégories d'employés qui sont au Québec affranchies de ces restrictions mais qui doivent y faire face en Ontario et dans d'autres provinces canadiennes. Les mêmes remarques s'appliquent pour ce qui est d'une parité de salaire entre les travailleurs canadiens et américains.

DÉCÈS

BARBEAU — A Montréal, le 23 novembre 1966 à l'âge de 85 ans est décédée, Mlle Emma Barbeau, fille de feu Joseph Barbeau et de feu Marie St-Germain, demeurant à 1896 D'Arcy McGee. Les funérailles auront lieu vendredi le 25 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, no 6259 boul. Monk à 8h.15, pour se rendre à l'église du Coeur Immaculée de Marie où le service sera célébré à 8h.30. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

Berthe Parenteau, épouse d'Ernest Martineau parti à la rencontre du Seigneur le 15 novembre 1966, s'unit à sa famille pour rendre grâce à Dieu le Père d'avoir fait sa volonté et remercier tous ceux qui ont partager leurs espérances chrétiennes.

Lecteurs nombreux

La Grande-Bretagne possède six quotidiens et cinq journaux du dimanche, d'une circulation de plus de 1,000,000.

Remèdes naturels

L'explorateur Jacques Cartier, durant les durs hivers du Canada, avait adopté le remède composé de baume et d'écorce d'épinette pour combattre le scorbut.

Parti actif

Le parti communiste russe compte 310,000 sections dans les usines, dans les fermes et dans les écoles.

MONTROSE — VENTE DE DISQUES — MONTROSE

OFFRE A PRIX VRAIMENT

SPÉCIAL

LES FAMEUX DISQUES DE MARQUE

Angel

CES DISQUES SONT TOUS GARANTIS ET SCELLES A LA MANUFACTURE

VALABLE JUSQU'AU 10 DECEMBRE

12" Long Jeu Mono ou Stéréo

27 1/2% D'ESCOMPTE

Mono Rég. $5.45 Spécial 3.99

Stéréo Rég. $5.98 Spécial 4.49

LE DISQUE

(s) 36282—Guitar Music of Four Centuries — Oscar Ghiglia
(s) 36287—Gounod : "Romeo and Juliet" Highlights. Gedda, Dens, Carteri, others.
(s) 36295—Koechlin : "Les Bandar-Log" : oBulez : "Le Soleil des Eeaux" — Messiaen : "Cchonochromie for Orchestre" — Nendick, McDaniel, others and the BBC Symphony Orch.
(s) 36296—A World of Song — Victoria de Los Angeles.
(s) 36303—Corelli : "Concerto Grosso in M Major" — Tippett : "Fantasia Concertante on a Theme of Correlli" — Britten : "Variations on a Theme of Frank Bridge" — Y. Menuhin, R. Masters.
(s) 36311—Verdia Arias — Regine Crespin.
(s) 36323—Frescobaldi : Toccata 1 and 5 — Bach : Concertos — Fernando Germani.
(s) 36325—Albinoni : Concertos — Pierre Pierlot and "Antiqua Musica", Chamber Orch.
(s) 36326—Puccini : "Tosca" Highlights — Gobbi, Callas.
(s) 36327—Roussel : Symphony 3 and 4 — Orch. Societé des Concerts. A. Cluytens.
(s) 36328—Schubert : Symphoniy No. 9 ("Great , Major") — Halle Orch. Barbirolli.
(s) 36329—Mozart : Symphony No. 29, No. 33 — New Philharmonia. Klemperer.
(s) 36330—Sir Edward Elgar : Violin Concerto — Menuhin.
(s) 36331—Handel : Dixit Dominus (Psalm 109) — Janet Baker, John Shirley-Quirk, Choir of King's Colége, Cambridge, others.
(s) 36332—Purcell : Boyling : Music for the Theatre, Joan Carlyle, Bath Festical, Y. Menuhin.
(s) 36333—Carl Orff : Carmina Burana — New Philharmonio Chorus and Orch. Rafael Fruheck de Burgos
(s) 36334—Kodaly-Bartok : Hungarian Songs. Kodaly Choir
(s) 36335—Twenties Century, Classics for Strings — Stravinsky : Concerto in B — Bartok : Divertimento — Hindemith : Five Pieces. Bath Festival, cond. by Y. Menuhin.
(s) 36337—J.S. Bach : Three Flute Sonatas — Elaine Shaffer, George Malcom, Ambrose Gauntlett.
(s) 36339—Mozart : Concertos for flute and orchestra. — Michel Debost, Moscow Chamber Orch.
(s) 36340—Lehar : The Merry Widow Highlights — Gedda, Schwarzkopf, others.
(s) 36341—Schubert : The Trout and Other Songs — Fischer-Dieskau, G. Moore.
(s) 36347—Richard Strauss : Four last songs and five others songs with orchestra. Elisabeth Schwarzkopf. — Berlin Symph., George Szell.
(s) 36350—J.S. Bach : Four Fulte Sonatas — Elaine Shaffer (flute), George Malcolm (harpsichord), Ambrose Gountlett (viola da gamba).
(s) 36351—Victoria de Los Angeles — Opera Arias.

35021 Mozart Opera Arias (Schwarzkopf/PhilA/Pritchard)
35022 Schubert Lieder (Swarzkopf/Fisher)
35024 Beethoven "Appassionate"/"Waldstein" (Gieseking)
35025 Beethoven "Moonlight"/"Pathetique" (Gieseking)
35065 Debussy : Images; Estampes; Pour le piano (Gieseking)
35066 Debussy Preludes, Book 1 (Gieseking)
35067 Debussy: Childr. Corner/Bergamasque Suites (Gieseking)
35087 Vivaldi Concerti (I Musici)
35092 Mozart Horn Concerti (Brain/PhilA/Karajan)
35135 Carnival Of Animals/Yng. Person's Guide (PhilA/Markevitch)
35195 Callas In Puccini Arias (PhilA/Serafin)
35233 Callas Coloratura-Lyric Arias (PhilA/Serafin)
35249 Debussy : Preludes, Book 2 (Gieseking)
35265 Verdi Opera Choruses (La Scala/Serafin)
35277 Khatchaturian Gayne/Masquerade (PhilA/Khatchaturian)
35284 Chopin Mazurkas & Polonaises (Malcuzynski)
35345 Cavalleria/Pagliacci Highlights (La Scala/Callas/Serafin)
(s) 35353 Brahms Double Cto./Tragic Ovt. (D. Oistrakh/Fournier/PhilA)
35368 Bach Organ Music (Commette)
(s) 35383 Songs You Love (Schwarzkopf/Moore)
35409 Mozart : Vespers/Exsultate/Benedictus (Erna Berger/PhilA/Forster)
(s) 35411 Soviet Army Chorus and Band
35413 Chopin : Etudes, Op. 10; Allegro de Concert, Op. 46 (Arrau)
35414 Chopin : Etudes, Op. 25; Trois Nouvelles Etudes (Arrau)
35415 Orff Carmina Burana (Giebel/Kuen/Cordes/Sawallisch)
35416 Dalibas Coppelia/Sylvia Ballet Suites (Paris Opera/Orch./Cluytens)
(s) 35427 Suppe 6 Overtures (PhilA Promenade Orch./Krips)
35429 Liszt Hungarian Rhapsodies (Gyorgy Cziffra)
35432 Verdi La Forza Del Destino Highlights (Callas/La Scala/Serafin)
35436 Liszt Piano Cto. 1/Hungarian Fantasia (Cziffra/Dervaux)
35442 Statie : Piano Music (Ciccolini)
(s) 35445 Grieg Peer Gynt Music (Royal Phil/Beecham/w. Hollweg & Chorus)
35469 Songs Of Naples (Di Stefano w. Orch.)
35470 Giuseppi Di Stefano in "Songs Of Naples", Album 2 (Stefano)
(s) 35476 Beethoven "Emperor" Cto. (Gilels/PhilA/Ludwig)
(s) 35481 Brahms Sym. 1 (PhilA/Klemperer)
(s) 35505 Rimsky-Korsakov Scheherazade (Royal Phil./Beecham)
(s) 35511 Beethoven Piano Cto. 4 (Gilels/PhilA/Ludwig)
35518 Rigoletto-Highlights (Callas/Gobbi/Serafin)
(s) 35532 Brahms Sym. 2/Tragic Overture (PhilA/Klemperer)
(s) 35545 Brahms Symphony No. 3/Academic Festival Overture (PhilA/Klemperer)
(s) 35546 Brahms Symphony Op. 98 (PhilA/Klemperer)
35547 Villa-Lobos : Bachianas Brasileiras No. 2, 5, 6, 9.
(s) 35606 Tchaikovsky & Mendelssohn Violin Concertos (Ferras/PhilA/Silvestri)
(s) 35607 Offenbach : Gaite Parisienne — Rossini : William Tell — Gounod : Faust (The Phil Orch./Karajan)
(s) 35613 Respighi : Pines Of Rome ; Berlioz : Roman Carnival; Liszt : Preludes
(s) 35614 Tchaikovsky : Overture 1812, Op. 49 (The Phil Orch./Karajan)
(s) 35615 Dvorak : Sym. No. 5 ; Smetana : Moldeau (Karajan)
(s) 35618 Bizet : L'Arlesienne (Nos. 1-2) & Carmen (No. 1) Suites (Karajan)
(s) 35629 Mendelssohn : Symphony No. 4 in A Major ; Schumann: Symphony No. 4 in D Minor (Orch. Con. by Klemperer)
(s) 35638 Prokoiev : Perti & The Wolf ; Haydn : Toy Simphony PhilA/Von Karajan)
(s) 35640 Mozart : "Marriage Of Figaro" (Giulini/Moffo/Schwarzkopf/Wachter/Taddei/Vinco)
(s) 35642 Mozart : "Don Giovanni" (Giulini/Taddei/Schwarzkopf/Sutherland/Alva/Wachter/Sciutti)
(s) 35645 Strauss : "Der Rosenkavalier" (Van Karajan/Schwarzkopf/Ludwig/Unger/Majkut/Randall)
(s) 35657 Beethoven : Sym. No. 1, Op. 21; Sym. No. 8, Op. 93 (PhilA/Klemperer)
(s) 35658 Beethoven : Symphony No. 2 (The Phil Orch./Klemperer)
(s) 35661 Beethoven: Sym. No. 4 in B Flat Major, Op. 60 (Phil./Klemperer)
(s) 35679 Beethoven: Sonata No. 17 in D Minor, Op. 32 No. 2 ("Tempest"); Schumann: Fantasia In C Major, Op. 17 (Sviatoslav Richter, Piano)
(s) 35685 Wagner : "Tannhauser" (Konwitchny/Hopf/Schech/Frick/Fisher-Dieskau/Grummer)
(s) 35689 Mozart: Horn Concertos (Alan Civil, Horn And The Phil. Orch. Klemperer)
(s) 35697 Beethoven : Triple Cto., Op. 56 (Oistrakh/Knushevitsky/Oborin)
(s) 35704 Beethoven : Trio No. 7, Op. 97 (Oistrakh/Knushevitzky/Oborin)
(s) 35711 Beethoven : Sym. No. 6, Op. 68 (PhilA/Klemperer)
(s) 35721 Lalo : Symphonie Espagnole, Op. 21 ; Tchaikowsky : Serenade Melancolique, Op. 26 ; (Leonid Kogan, Violin/Phil/Kyril Kondrashin)
(s) 35722 Beethoven : Piano Concerto No. 5 in E Flat Major, Op. 73 (Claudio Arrau-Piano Phil. Orch. Cond. Alceo Galliera
(s) 35723 Beethoven : Con. No. 1 in C Major, Op. 15 (Arrau/Phil. Galliera

(s) 35724 Beethoven : Concerto No. 3 in C Minor, Op. 37 (Arrau/Phil. Orch. Galliera)
(s) 35725 Haydn & Boccherini : Cello Concertos (Starker/PhilA/Giulini)
(s) 35726 Chopin Waltzes (Malcuzynsky)
(s) 35728 Chopin : Six Polonaises (Piano Solo by Malcuzynsky)
(s) 35729 Chopin : Piano Con. No. 2 & Fantaisie in F Minor (Malcuzynsky)
(s) 35731 Bach : The Musical Offering, BWV. 1079 (Menuhin/Bath Festival Chamber Orch./Elaine Shaffer, Flute, etc.)
(s) 35736 Rachmaninoff: Conc. No. 2 in C Minor, Op. 18; Preludes Nos. 4, 5 & 12 (Lympany/Sargent)
(s) 35738 Grieg: Concerto in A Minor, Op. 16 — Liszt : Concerto No. 2 In A Major (Czffra/PhilA Orch./Vandernoot)
(s) 35739 Mozart: Symphony No. 38 ("Prague"), Symphony No. 39 (The Phil Orch/Karajan)
(s) 35740 Tchaikowsky : "The Swan Lake" — Ballet Suite, Op. 20 — Tchaikowsky : "The Sleeping Beauty" — Ballet Suite Op. 66 (Phil. Orch/Karajan)
(s) 35745 Mozart : Concerto No. 3 In G Major, K. 216; Concerto No. 5 in A Major, K. 219 ("urkish") (Yehudi Menuhin and The Bath Festival Chamber Orchestra)
35759 Verdi : Callas Sings Verdi At La Scala
(s) 35763 Maria Callas Portrays Verdi Heroines (PhilA/Rescigno)
(s) 35777 Schubert : "Trout" Quartet in A Minor, D. 667 (Hepz Menuhin/Amadeus String)
(s) 35780 Beethoven : Concerto in D Major, Op. 61 (David Oistrakh Violin)
(s) 35787 Tchaikovsky : Symphony No. 6 in B Minor, Op. 74 ("Pathetique") Phil. Orch/Klemperer)
(s) 35793 Opera Intermezzi (The Phil Orch/Von Karajan)
(s) 35796 Brahms : Concerto No. 2 in B Flat Major, Op. 83 (Richter-Hasser/Berlin Phil. Orch.)
(s) 35797 "At he Drop Of A Hat" (Flanders and Swann)
(s) 35818 Bizet : Carmen — Highlights — Sir Thomas Beecham, Nicolai Gedda, Victoria de Los Angeles
(s) 35821 Puccini : Madame Butterfly — Highlights — Victoria de Los Angeles, Jussi Bjorling
(s) 35822 Verdi : La Traviata — Highlights — Tullio Serafin, Victoria de Los Angeles
(s) 35827 Gounod : Faust — Highlights — Boris Christoff, Nicolai Gedda, Victoria de Los Angeles
(s) 35829 Mahler : Symphony No. 4 in G Major (Phil. Orch./Klemperer/Schwarzkopf, Soprano)
(s) 35830 Handel : "Messiah" Highlights (Morison/Thomas/Lewis/Milligan)
(s) 35831 Donizetti : "Lucia Di Lammermoor" Highlights (Maria Callas, Soprano/The Phil. Chorus and Orch/Serafin)
(s) 35833 Chopin : Les Sylphides; Ponchielli: Dance Of The Hour; Meyerbeer: Les Patineurs (Phil/MacKerras)
(s) 35836 Brahms : Concerto in D Major, Op. 77 (Oistrakh/Orch. Nat. de la Radiodiffusion Francaise/Klemperer)
(s) 35843 Beethoven: Symphony No. 5 in C Minor, Op. 67; Overture, "King Stephen" (Phil. Klemperer)
(s) 35853 Beethoven : Symphony No. 13 in E Flat Major, Op. 55, "Eroica" (Phil/Otto Klemperer)
(s) 35872 Haydn : Symphony No. 98 in B Flat Major; Symphony No. 101 in D Major, "The Clock" (Phil./Otto Klemperer)
(s) 35877 Vivaldi : revised Fasano "Il Cimento Dell'Armonia E Dell' Invenzione", Op. 8, Part 1 — "The Four Seasons" (Virtuosi Di Roma "Collegium Musicum Italicum" Cond. by Renato Fasano
(s) 35880 Mendelssohn : Overture "The Hebrides" Symphony No. 3 In A Minor, Op. 56 ("Scotch") — The Philharmonia Orch. Cond. by Otto Klemperer
(s) 35882 Maria Callas Sings Great Arias From French Opera
(s) 35890 Rossini Overtures (Phil./Herbert Von Karajan)
(s) 35891 Sibelius: Symphony No. 2 in D Major, Op. 43 (Phil./Herbert Von Karajan)
(s) 35901 Liszt : Concerto No. 1 in E Flat Major, Concerto No. 2 In A Major — The Philharmonia Orch. Cond. by Constantin Silves, Silvestri, Samson Francois, Piano
(s) 35918 Operatic Arias Franco Corelli/Orch. Cond. by F. Ferraris
(s) 35922 Sibelius: Symphony No. 5 in E Flat Major, Op. 82 Finlandia, Symphony Poem, Op. 26 (The Phil/Karajan)
(s) 35924 Saint-Saens: Symphony No. 3 in C Minor, Op. 78 (Orchestre de la Société des Concerts du Conservatoire Maurice Durufle (Organ) cond. by Georges Prêtre)
(s) 35925 Ballet Music From The Operas (Phil/Herbert Von Karajan)
(s) 35936 Rossini: The Barber of Seville — Highlights (Gobbi/Callas/Autres)
35938 Verdi: Aida — Highlights (Tucker/Callas)
35939 Puccini : La Boheme — Highlights (Di Stefano/Callas)
(s) 35945 Beethoven : Symphony No. 7 In A Major, Op. 92 Phil. Otto Klemperer)
(s) 35948 Mozart : Serenade in G Major : Eine Kleine Machtmusik" Mozart : German Dances, Handel : "Water Music" — Suite (Berlin Phil./Karajan)
(s) 35949 Bartok : Music For String Instruments, Percussion and Celesta, Hindemith : "Mathis De Maler" (Berlin Phil./Karajan)
(s) 35952 Vaughan Williams : Symphony No. 5 in D J Major (The Phil. Orch./Sir John Barbirolli)
(s) 35953 Poulenc : Gloria in G Major (For Soprano Solo, Chorus and Orchestra Sung in Latin; Poulenc : Concerto in G Minor (For Organ, Strings and Timpani) (R. Carteri, Soprano and French National Radio-Television Orch. Cond. by Georges Pretre)
(s) 35971 The Fabulous Victoria De Los Angeles — Gerald Moore, Piano.
(s) 35974 Faure : Requiem, Op. 48 (De Los Angeles/Fischer Dieskau, etc.)
(s) 35977 Debussy : La Mer Noctornes (The Philharmonia Orchestra Conducted by Carlo Maria Giulini)
(s) 35980 Tchaikovsky : Romeo and Juliet (Francesca Da Rimini/Philharmonia Orch. cond. by Carlo Maria Giulini)
(s) 35983 Chopin : Mazurkas (Piano Solo by Malcuzynski)
(s) 36001 Vivaldi : Four Concerti (Nathan Milstein/Chamber Orch.
(s) 36004 Vivaldi : Four Concerti (Nathan Milstein)
(s) 36005 Saint-Saens : Concerto No. 3 in B Minor for Violin and Orch.: Chausson : Poème for Violin and Orch. (Nathan Milstein, violonist Phil./Fistoulari)
(s) 36007 Mozart : Concerto No. 4 in D Major, K. 218 ; Mozart : Concerto No. 5 in A Major, K. 219 ("Turkish" Nathan Milstein
(s) 36101 Vaughan Williams : Fantasia on a Theme by Tallis ; Fantasia on Greensleeves; Elgar : Introduction and Allegro for Strings, Op. 47; Serenade in E Minor, Op. 20 (Sinfonia of London Cond. by Sir John Barbirolli)
(s) 36106 Nicolai Gedda sings Great Tenor Arias from French Opera
(s) 36107 Delibes : "Lakme" Highlights (Blanc, D'Angelo, Gedda, Orch. and Chorus/Cond. by Georges Pretre)
(s) 36108 The Complete Orchestral Works of Ravel — Vol. 1 (The Paris Conservatoir Orch. Cond. by Andre Cluytens)
(s) 36125 Verdi : Quattro Pezzi Sacri (The Phil. Chorus/Janet Baker, Orch. Cond. Carlo Maria Giulini)
(s) 36127 Schubert : "Schwanengesang", D. 957 (Dietrich Fischer-Dieskau, Baritone/Gerald Moore, Piano)
(s) 36128 Mozart : Symphony No. 35 in D Major, K. 385 (Haffner) Symphony No. 36 in C Major, K. 425 (Linz) (Philharmonia Orch. Cond. by Otto Klemperer)
(s) 36129 Mozart : Symphony No. 38 in D Major, K. 504 (Prague); Symphony No. 39 in E Flat, K. 543 (Philharmonia Orch. Cond. by Otto Klemperer)
(s) 36130 Corelli : Four Concerti Grossi from Op. 6 (Virtuosi Di Roma (Collegium Musicum Italicum) Cond. by Renato Fasano)
(s) 36132 Debussy : Prelude A l'après-midi d'un faune, Moussorgsky, orch.; Ravel : Pictures at an Exhibition. The Philharmonia Orchestra. Cond. by Lorin Maazel)
(s) 36135 Great Sopranos of our Time (Schwarzkopf, De Los Angeles, Crespin, Nilsson, Callas).
(s) 36142 Tchaikovsky : Concerto No. 1 in B Flat Minor, Op. 23; Franck : Variations Symphoniques (John Ogdon, Piano/The Philharmonia Orch. Cond. by Sir John Barbirolli)
(s) 36143 Red Army Ensemble.
(s) 36145 Massenet : Highlights from "Herodiade" (Gorr, Crespin, Mars).
(s) 36146 Chopin : Ballads (Malcuzynski)

(s) 36147 Maria Callas in Paris (Maria Callas, soprano, Orch. de la Société des concerts du Conservatoire. Cond. by Georges Pretre)
(s) 36152 Mozart : Concerto No. 4 in D Major, K. 218. Concerto No. 6 in D Major, K. 271 (Yehudi Menuhin/Bath Festival Orch).
(s) 36153 The Baroque Concerto (Oboe, R. Zanfini/Flute, P. Rispoli. The Virtuosi Di Roma. Cond. by Renato Fasano.
(s) 36164 Schubert : Symphony No. 8 in B Minor, D. 759 (Unfinished) (The Phil. Orch. Cond. by Otto Klemperer).
(S) 36167 Mozart: "Cosi fan Tutte" Highlights (Taddei - Kraus - Schwarzkopf - Ludwig, Others)
(S) 36168 Beethoven: "Fidelio" Highlights (I. Hallstein - C. Ludwig - G. Frick - and The Phil. Orch. Cond. by Otto Klemperer)
(S) 36169 Moussorgsky: Highlights from "Boris Godounov" (J. Lanigan - B Christoff - Evelyn Lear, Others - Paris Orch. Cond. by Andre Cluytens)
(S) 36173 Handel edited by Boyling: The Water Music (Bath Festival Orch. directed by Yehudi Menuhin)
(S) 36174 Prokofiev: "Romeo and Juliet", Op. 64 (Suites from The Ballet - The Phil. Orch. - Cond. by Efrem Kurtz)
(S) 36183 Mozart: Symphony No. 40 in G Minor, K. 550; Symphony No. 41 in C Major, K.551 ("Jupiter") (Philharmonia Orch. Cond. by Otto Klemperer)
(S) 36187 Klemperer Conducts Wagner Overtures (Phil. - Klemperer)
(S) 36194 Hendel: Dettingen Te Deum (Theo Altmeyer - Emmy Lisken - Ruth-Margaret Putz - Franz Crass, Others)
(S) 36196 Berlioz: Symphonie Fanfastique, Op. 14 (Philharmonia - Klemperer)
(S) 36199 Puccini: "La Boheme" Highlights (Nicolai Gedda - Mirella Freni - Mario Sereni, Others)
(S) 36205 Mozart: Mass in C Minor, K. 427 (Edith Mathis - Helen Erwin - Theo Altmeyer - Franz Crass - German Chamber Orch. - Madrigal Choir)
(S) 36206 Red Army Ensemble, Volume 3 (The Soviet Army Chorus and Band)
(S) 36207 Rossini: The Barber of Seville — Highlights (V. de Los Angeles - L. Alva - S Bruscantini - Royal Phil. - Vittorio Gui)
(S) 36208 Franco Corelli Sings Great Religious Songs and Arias
(S) 36209 Beethoven Overtures (Philharmonia - Otta Klemperer)
(S) 36210 Saint.Saens: "Samson and Delilah" — Highlights (Vickers - Gorr - Blanc - Orch. Du Theatre National De L'Opera - Georges Pretre)
(S) 36213 Wagner: "The Flying Dutchman" Highlights (Frick - Wunderlich - Fischer-Dieskau - German State - Franz Konwitschny)
(S) 36214 Gounod: Messe Solennelle "Sainte Cecile" (Loranger - Hoppe - Crass - Duclos Chorus - Paris Conserv. Orch. Cond. by Jean-Claude Hartemann)
(S) 36221 Maria Callas Sings Verdi Arias
(S) 36226 Haydn: Six Flute Quartets, Opus 5 (Jean-Pierre Rampal - Trio à Cordes Francais)
(S) 36235 Falla: "The Three-Cornered Hat" (V. de Los Angeles - Philharmonia - Orch. - Cond. by R. F. de Burgos)
(S) 36236 Flotow: "Martha" Highlights (Frick . Wunderlich - Volker - Koffmann - Others - Chorus of the Municipal Opera, Berlin and Orchestra conducted by Berislav Klobucar)
(s) 36241 Mozart : Quintet in A Major, K. 581; Trio in E Flat Major, K. 498 (Gervase de Peyer, clarinet, with Members of The Melos Ensemble)
(s) 36242 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 1 — Symphony No. 93 in D Major — Symphony No. 94 in G Major (Surprise) Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.
(s) 36243 The Salomon Symphonies, Album 2. Symphony No. 95 in C Minor — Symphony No. 96 in D Major (Miracle). Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart, C.H.
(s) 36244 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 3. Symphony No. 97 in C Major — Symphony No. 98 in B Flat Major. Royal Phil. Orch. Cond. T. Beecham, Bart., C.H.
(s) 36245 Bruckner : Symphony No. 4 in E Flat Major (Romantic) (1963 Edition). Philharmoni Orch. Cond. by Otto Klemperer.
(s) 36246 Dvorak : Symphony No. 9 (5) in E Minor, Op. 95 (From The New World). Phil. Orch. Cond. by O. Klemperer.
(s) 36254 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 4. Symphony No. 99 in E Flat Major — Symphony No. 100 in G Major (Military). Roy Phil. Orch. Cond. Sir. T. Beecham, Bart., C.H.
(s) 36255 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 5. Symphony No. 101 in D Major (The Clock) — Symphony No. 102 in B Flat Major, Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart. C.H.
(s) 36256 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 6. Symphony No. 103 in E Flat Major (Drum Roll) — Symphony No. 104 in D Major (London). Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart. C.H.
(s) 36264 Telemann : Suite in C Major, Concerto in B Flat Major For 3 Oboes, 3 Violins and Bass Continuo, Concerto in F Minor for Oboe and Strings. Moscow Chamber Orch. Cond. by Rudolf Barshai)
(s) 36268 Mirella Freni — Operatic Arias.
(s) 36269 Tchaikovsky : Serenade in C Major, Op. 48; Arensky : ed. Maganini : Variations on a Theme by Tchaikosvyy, Op. 35a. London Sym. Orch. Cond. by Sir J. Barbirolli)
(s) 36274 Giordano : "Andrea Chenier" Highlights (Franco Corelli, Giuseppe Modesti, Antonietta Stella, Others).
(s) 36280 Brahms : Quintet in B Minor, Op. 115; Reger : Quintet in A Major, Op. 146 (Gervase de Peyer, Clarinet and Members of the Melos Ensemble)
(s) 36285 Delius : Concerto for Cello and Orch. — Songs of Farewell for Double Chorus and Orch. — A Song Before Sunrise (J. du Pre, cello, Royal Phil. Orch. Cond. by Sir Malcolm Sargent)
(s) 36286 Massenet : "Thais" Highlights (Michel Dens, Jacqueline Brumaire, Christiane Gayraud).
(s) 36289 Mozart Overtures (The New Philharmonia Orchestra, The Philhrarmonia Orchestra cond. by Otto Klemperer)
(s) 36290 French Music for the Harp (Annie Challan).
(s) 36312 Bizet : Carmen — Highlights (M. Callas, N. Gedda, R. Massard, A. Guiot. Paris Opera Orch./Georges Pretre).
(s) 36313 Wagner : Lohengrin — Highlights (Thomas, Grummer, Fischer-Dieskau, Frick, Vienna Phil./Rudolf Kempe).
(S) 36297 Vaughan-Williams — "Hodie" (A Christmas Cantata)
(S) 36324 Handel — Messiah Highlights. Gedda, Schwarzkopf, Klemperer.
(S) 36336 J. S. Bach — Triple concerto for violin, flute et Harpsichord — Bath Festival — Y. Menuhin.
(S) 36342 Schubert Recital — D. Fisher - Dieskau
(S) 36346 Haydn — Symphonies No 88 et 104 — O. Klemperer.
(S) 36353 Schumann — Symphonyo No 1 — Manfred overture. O. Klemperer.
(S) 36354 Bach — "Jesu, der du meine seele" No 78 "Gottes zeit ist die allerbeste zeit" No 106.
(S) 36359 Purcell — Dido and Aeneas. Sir J. Barbirolli.
(S) 36360 Bartok — Violin concerto No 2 Y. Menohin — A. Dorati
(S) 36361 Opera Gala — Favorite Ensembles.
(S) 36370 Poulenc — Four Song Cycles. J. C. Benoit Bar. G. Prêtre.
(S) 36371 Mozart — Symphony No 40, W. 550 Schubert — Symphony No 5, D. 485 Moscow Chamber Orchestra.
(S) 36377 Mozart — Divertimento No 1, K. 113 Serenade No 1, K. 100 Cassation No 1, K. 63 — Bernhard Paumgartner.
(S) 36388 At The Drop of another hat — Flanders and Swann.

COMMANDES POSTALES
50¢ par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifier si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 est. Bélanger — RA. 9-2833
Montréal 36

ALBUM DE 2 DISQUES

Le plus important enregistrement de la série
BEETHOVEN — KLEMPERER
(s) B3679—BEETHOVEN : Missa Solemnis : Elisabeth Sodestrom, Margo Hoffgen, Waldemar Kmentt, Martti Talvela, New Philharmonia Och. Otto Klemperer. (2 disques).

3536-B Bach: Four Orchestral Suites (PhilA - Klemperer)
3560-B/L La Boheme (La Scala - Callas - Di Stefano - Votto)
(S)3555-B/L Abduction from the Seraglio (Marshall - Simoneau - Royal Phil - Beecham)
3556-B Dinu Lipatti: Last Recital
(S)3577-B Beethoven: Symphony No. 9; Egmont (Loevberg - Lilsson)
(S)3579-B Tchaikovsky: Sleeping Beauty (PhilA - Weldon)
3583-B Adam Giselle (Royal Opera House - Covent Garden - Fayer)
(S)3595-B/L Beethoven: Missa Solennis in D Major, Op 123 (Schwarzkopf - Ludwig - Phil Orch - Karajan)
(S)3601-B/L Donizetti: "Lucia Di Lammermoor (Complete) (The Phil Orch - Serafin)
(S)3602-B Chopin: Nocturnes (Moura Lympany, Piano)
(S)3603-B/L Bizet: The Pearl Fishers (complete) (Dervaux - Blanc - Gedda - Micheau - Mars)
(S)3618-B/L Leoncavallo: I Pagliacci; Verdi: Opera Choruses (Tito Gobbi, others) (Orch. and Chorus of La Scala Opera House, Milan Cond. by Lovro Von Matacic — Chorus Master: Norberto Mola)
(S)3624-B/L Brahms: Ein Deutsches Requiem, Op. 45 (Ralph Downes — Organ - Schwarzhope - Fischer-Dieskau - Phil. Chorus - Echmid - Orch. - Klemperer)
(S)3627-B J. S. Bach: The Complete Brandenburg Concerti (The Philharmonia Orchestra - Klemperer)
(S)3629-B Bach: Sonata No. 1 in B Minor, BWV. 1014; Sonata No. 4 in C Minor, BWV. 1017; Sonata No. 5 in F Minor, BWV. 1018; Sonata No. 3 in E Major, BWV. 1016 (Yehudi) (Menuhin, Violin; George Malcolm, Harpsichord with Ambrose Gauntlett, Viola Da Gamba)
(S)3630-B/L Lehar: The Merry Widow (Various Artists)
(S)3632-B/L Mascagni: Cavelleria Rusticana; Overture To "Le Maschere"; Intermezzo "Il Sogno" (Franco Corelli, Tenor; Victoria De Los Angeles; Corinna Vozza; Mario Sereni; and Orch. and Chorus of The Opera House, Rome, Cond. by Gabriele Santini)
(S)3643-B/L Puccini: "La Boheme" (Sereni - Gedda - Opera House Rome - Thomas Schippers)
(S)3649-B/L Verdi: Requiem Mass (Ludwig - Gedda - Schwarzkopf - Philharmonica - Carlo Maria Giulini)
(S)3655-B/L Puccini: "Tosca" (M. Callas - T. Gobbi - C. Bergonzi, Others - Paris Conserv. Orch. - G. Pretre)
(S)3634-B Mahler: Symphony No. 2 in C Minor (Resurrection) (Elisabeth Schwarzkopf, Soprano - Hilde Rossi-Majdan, Mezzo-Soprano, and The Philharmonica Orch. and Chorus Cond. by Otto Klamperer)
(s) B3660—ELGAR : "The Dream of Gerontius", Op 38 — R. Lewis, J. Baker, K. Borg, Combined Halle Choir, Sir John Barbirolli, (2 disques).
(s) B3670—BERLIOZ : The Trojans Highlights from Parts I and II (Regine Crespin, Guy Chauvet, Paris Opera Cond. Georges Pretre. Georges Pretre. (2 disques).
(S)B 3672 Falla — "La vida breve" Victoria de Los Angeles.
(S)B 3683 The Genius of Puccini — Callas, Los Angeles etc.
(S)B 3696 The Art of Maria Callas

ALBUM DE 3 DISQUES

(s) CL3671—PUCCINI : Turandot — Scotto, Corelli, Nilsson, and others, Opera House, Rome. (3 disques).
3525-C/L Aida (La Scala - Callas - Tucker - Serafin)
(S)3559-C/L Rossini: The Barber Of Seville (Callas - Gobbi - Alva, etc. - PhilA - Galliera)
(S)3625-C/L Beethoven: "Fidelio" (Complete) (Phil. Orch. - Klemperer)
(S)3604-C/L Puccini: Madame Butterfly - (Complete) (Jussi Biorling - Victoria de Los Angeles - Others)
(S)3615-C/L Bellini: Norma (Complete) (Franco Corelli - Others)
(S)3616-C/L Wagner: The Flying Lutchman (Complete) (Sung in German) (Der Fliegende Hollander)
(S)3623-C/L Verdi: La Traviata - (Complete) (Victoria de Los Angeles - Others)
(S)3613-C/L Bizet: Carmen - (Complete) (Nicolai Gedda - Others)
(S)3598-C Handel: "Messiah" (Lewis - Milligan - Morison - Thomas)
(S)3638-C/L Rossini: Barber Of Seville (Victoria de Los Angeles; Luigi Olva; Sesto Bruscantini)
(S)3639-C/L Saint Saens: "Samson And Delilah" (Complete)
(S)3645-C/L Giordano: Andrea Chenier (Corelli - Sereni - Modesti . Anna Di - Stasio, Others)
(S)3651-C/L Mozart: "The Magic Flute" (Gedda - Schwarzkopf - Ludwig - Berry - Frick, Others - The Phil. Orch. - Klemperer)
(S)3653-C/L Verdi: "Il Trovatore" (L. Moneta - Mezzo-Soprano - Robert Merrill - Franco Corelli, Others)
(S)3657-C/L Handel: "Messiah" (Complete) (Gadda - Hines - Schwarzkopf - Hoffman - The Phil. Orch. Cond. by Klemperer)
3568-5s/L La Sonnambula (La Scala - Callas - Monti - Zaccaria . Ratti - Votto)
3537-5s/L Rigoletto (La Scala - Callas - Di Stefano - Serafin)

ALBUM DE 4 DISQUES

(S)3563-D/L Der Rosenkavalier (Schwarzkopf - Ludwig - Edelman - PhilA - Karajan)
(S)3620-D/L Wagner: Tannhauser (Complete) (Fischer-Dieskau, Others)
(S)3622-D/L Gounod: Faust (Complete) (Gedda - Christoff - de Los Angeles, Others)
(S)3605-D/L Mozart: Don Giovanni (Phil. Orch. . Chorus - Giulini)
(S)3608-D/L Mozart: The Marriage Of Figaro (Complete) (Various Artists - Philharmonia Orch. - Cond. by Carlo Maria Giulini)
(S)3633-D/L Moussorgsky: Boris Godounov (with Chirtov, Katzarsky, Hadjikoleva, Lear, Schekerlisky, etc., and Chorus of the National Opera of Sofia and Paris Conservatoire Orchestra Cond. by Andre Cluytens)
(S)3647-D Handel: The Twelve Concerti Grossi, Opus 6 (Yehudi Menuhin - Bath Festival Chambre Orch.)
(S)3670-B Berlioz: The Trojans Highlights from Parts I and II (Regine Crespin - Guy Chauvet - Paris Opera Cond. Georges Pretre)

ALBUM DE 5 DISQUES

3572-E/L Wagner Die Meistersinger Von Nurnberg (Schock - Berlin Phil - Kempe)
3588-E/L Wagner: Tristan Und Isolde (Fischer-Dieskau - Flagstad - Furtwangler)
(S)3599-E/L J. S. Bach: "St. Matthew Passion" (Complete) (Phil. Orch. - Klemperer)
(S)3641-E/L Wagner: "Lohengrin" (Otto Wiener . Gottlob Frick - Dietrich Fischer-Dieskau - Christa Ludwig, Others - Vienna Phil. - Cond. by R. Kempe)

ALBUM DE 3 DISQUES
MONO Rég. $19.98 . $14.99 STEREO Rég. $21.98 . $16.99
(S)CLX-3650 Bizet: Carmen (Maria Callas - Nicolai Gedda - Paris Opera Orch. - Cond. Prete)
(S)CLX-3667 Offenbach: The Tales of Hoffman (Nicolai Gedda - Victoria de Los Angeles - Elisabeth Schwarzkopf - Ernest Blanc, Others)

Texte intégral du document préparé par le comité sacerdotal provincial de l'éducation catholique, sur la confessionnalité scolaire dans le Québec

Le comité est l'organe du secrétariat de l'éducation de la commission de l'assemblée des évêques sur l'éducation. Le document a été préparé à la suite de la publication de la dernière tranche du rapport Parent.

A la suite de la parution du rapport Parent, une étude sur les implications pratiques de la confessionnalité scolaire dans la province s'avère nécessaire. Les vues qui vont suivre veulent tenir compte à la fois des considérations du rapport et de l'esprit qui doit animer les catholiques en matière de confessionnalité. Cette étude se restreint aux points suivants:

I — Définition de la confessionnalité;
II — Caractères et conditions de la confessionnalité;
III — Modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux;
IV — Confessionnalité des structures.

I— Définition de la confessionnalité

1 — Le rapport Parent se garde de donner une définition complète de la confessionnalité. Organisme de l'Etat, la Commission adopte en matière religieuse la neutralité même de l'Etat et se défend de présenter "l'expression d'une doctrine catholique ou protestante en matière de confessionnalité scolaire (cf no: 48, p. 30). Lorsque les commissaires veulent entrer plus avant dans le sujet, ils s'en tiennent uniquement aux caractères extérieurs (cf. nos 65 et 129).

"il n'appartient pas à notre commission d'aller plus loin et de définir, par exemple, le contenu de l'enseignement religieux, le climat de l'école confessionnelle, les modalités de la pastorale: ce sont là des questions relevant de chaque Eglise ou groupe religieux" (no: 129, p. 78).

2 — Pour trouver une définition de la confessionnalité qui puisse satisfaire pleinement les catholiques, il faut se référer au magistère de l'Eglise. Le 29 août 1963, les évêques de la province, dans une lettre adressée au premier ministre, ont défini en ces termes l'école confessionnelle:

"Selon le concept que l'Eglise a de l'éducation, une école qui peut satisfaire pleinement les catholiques n'est pas simplement une école où l'on donne, à côté des matières profanes, un enseignement proprement religieux ou encore où l'on consacre des moments à la prière et au culte. C'est un des aspects de l'universalité propre du christianisme que celui-ci embrasse l'ensemble de la vie humaine et donne une inspiration et un éclairage particuliers à toute l'activité de l'homme. (...). Un esprit chrétien doit donc se retrouver dans toute la vie de l'école, dans son ordonnance, dans la philosophie de l'éducation qui l'anime, dans ses conceptions pédagogiques" (L'enseignement confessionnel, Editions Fides, Mtl, 1966, p. 7). Deux ans plus tard, le Concile Vatican II, dans sa déclaration sur l'éducation chrétienne, parle ainsi de l'école catholique :

"Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et, également, d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme" (L'éducation chrétienne, Editions Fides, Mtl, 1966, p. 13).

3 — On voit donc que la confessionnalité de l'école requiert, outre l'enseignement religieux, un ensemble de conditions qui favorisent l'épanouissement humain et chrétien des jeunes. Cet ensemble de conditions mises en oeuvre par les éducateurs, parents et maîtres, représente des normes objectives qui relèvent de la compétence de l'Eglise.

II— Caractères et conditions de la confessionnalité

Au niveau de l'école

4 — Pour que l'école soit vraiment chrétienne, c'est-à-dire pour qu'elle favorise l'épanouissement de l'homme et du croyant, il est nécessaire qu'on y trouve les caractéristiques suivantes :

a) des maîtres chrétiens;
b) un enseignement religieux intégré au programme d'études et conforme à la doctrine de l'Eglise;
c) une perspective chrétienne dans l'enseignement des matières profanes;
d) une organisation de la vie scolaire qui favorise une éducation à la prière, au culte et à l'action caritative;
e) un service de pastorale.

Au niveau des structures

5 — Pour qu'une école puisse répondre avec efficacité à ses exigences, elle a besoin de faire partie d'un système confessionnel et d'être soutenue par des lois. NN.SS. les évêques le rappelaient dans leur lettre du mois d'août 1963 :

"Nous sommes convaincus que la volonté générale de la population ne saurait y (au maintien de la confessionnalité) suffire et que l'éducation chrétienne des enfants catholiques ne peut être garantie que par des dispositions précises de la loi" (L'enseignement confessionnel, Fides p. 7).

En avril dernier son Eminence le Cardinal Léger dénonçait l'illusion de ceux qui pensent assurer la confessionnalité sans l'aide des structures.

"Le principal reproche qu'on doit faire aux critiques excessives de l'idée d'institution chrétienne, c'est justement leur manque de réalisme. Dans le monde très complexe et très structuré où nous vivons, on ne peut s'en remettre aux seules forces du témoignage individuel, il faut encore recourir à l'aide indispensable des soutiens juridiques et des cadres institutionnels. Les réformateurs sociaux le savent bien qui ne comptent pas seulement sur la vertu des gens ou des appels à la justice pour réaliser l'ordre social, mais aussi sur les conditions juridiques concrètes qui leur paraissent également indispensables. Les responsables de la vie de la Cité le savent aussi pour qui l'acte de gouverner consiste, dans une très grande mesure, à légiférer et pour qui les cadres les plus essentiels à la vie de l'Etat sont ceux qui préparent la législation. L'amour de la justice dans le coeur des hommes, et les lois justes qui aident la vertu: voilà les deux piliers de la vie sociale, où l'esprit et l'institution se prêtent un mutuel appui. Ce qui vaut pour la vie sociale en général vaut aussi pour l'Eglise qui s'adresse à la même sorte d'hommes et qui doit poursuivre sa mission dans la même société humaine" (L'Ecole chrétienne et nos responsabilités, Edition Fides, Mtl, 1966, pp. 9-10).

6 — On soutient parfois que des structures administratives tributaires et mandataires de l'Etat doivent, comme l'Etat lui-même, être neutres. Cette vision n'est que partiellement vraie. En effet, dans un domaine comme celui de l'éducation qui se distingue de tous les autres services de l'Etat, l'action de ce dernier atteint des personnes dans ce qu'elles ont de plus intime: son action atteint des êtres en formation, des êtres en devenir. Ces personnes ne sauraient être neutres et les organismes mis à leur service devraient respecter leurs aspirations profondes. De plus, en éducation, l'autorité des familles est antérieure à celle de l'Etat, qui garde cependant tout son rôle de planification et de coordination; autrement, on aboutit à la notion d'Etat éducateur et source de droit. Il faut donc distinguer les structures administratives qui répondent aux besoins des familles éducatrices de celles qui répondent aux besoins de l'Etat planificateur et coordonnateur. En conséquence, certaines structures administratives peuvent être confessionnelles et d'autres, neutres. On comprend ainsi que le bien commun de la société civile, en matière d'éducation, peut réclamer des structures qui, tout en étant confessionnelles, ne lèsent en rien la neutralité de l'Etat, c'est-à-dire son impartialité vis-à-vis des options religieuses.

7 — En outre, la confessionnalité de certaines structures, compatible avec la neutralité de l'Etat, assure l'efficacité de l'école catholique en la situant dans un ensemble. Une école catholique, qui serait une entité isolée, se trouverait privée du soutien d'une administration conforme à ses idéals et des bienfaits d'une pensée et d'une action élaborée en commun.

III— Modalités de la confessionnalité de l'école selon les niveaux

Niveau élémentaire

8 — Etant donné que le fonctionnement normal d'une école élémentaire ne requiert qu'un nombre d'élèves relativement peu élevé, il est possible **d'organiser, à peu près partout, des écoles catholiques** qui possèdent toutes les caractéristiques de la confessionnalité, indiquées plus haut.

9 — **Si l'école doit recevoir des non-catholiques** qui, en raison de leur nombre insuffisant, ne peuvent avoir leur propre école, l'école catholique, tout en conservant son caractère particulier, offrira à ces minorités les conditions suivantes:

a) les élèves seront dispensés de l'enseignement religieux catholique, ainsi que des exercices religieux, sur déclaration écrite faite par les parents avant le début de l'année scolaire;

b) ces élèves recevront, dans la mesure du possible, un enseignement religieux approprié ou un enseignement moral;

b) l'organisation de l'école et, en particulier, l'attitude des maîtres et des élèves respecteront la conscience de ces non-catholiques et favoriseront l'épanouissement de leur personnalité dans une "atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité".

10 — Les élèves d'une **minorité catholique** qui fréquenteraient une école non-catholique, accepteront les normes qui correspondent au caractère propre de la dite école et devront recevoir, en ce qui regarde l'enseignement religieux et l'atmosphère générale de l'école, un traitement analogue à celui qui vient d'être décrit au paragraphe précédent pour les minorités non-catholiques.

11 — Au niveau primaire, **les maîtres,** parce qu'ils exercent une influence marquante sur leurs jeunes élèves en raison du fait que, d'une part, ils assument généralement l'enseignement de toutes les matières, y compris la religion, et que, d'autre part, ils s'adressent à des êtres facilement perméables aux valeurs qui leur sont transmises, doivent être des catholiques prêts à assumer leur pleine responsabilité d'éducateurs chrétiens.

Niveau secondaire

12 — Au niveau secondaire, **il est possible d'organiser** dans toutes les Régionales du secteur français et dans un grand nombre de Régionales du secteur anglais, **une ou plusieurs écoles catholiques** si l'on s'en tient aux normes quantitatives proposées par le rapport Parent, soit 1000 à 1200 élèves. D'ailleurs, ces normes quantitatives ne doivent pas être inconsidérablement dépassées, si l'on veut que le milieu scolaire soit vraiment éducateur au sens le plus large du terme, i.e. si l'on veut qu'il assure la formation personnelle de l'étudiant, et non seulement le rendement académique. Une saine philosophie de l'éducation a précisément comme trait caractéristique le respect et l'attention dus à la personne.

13 — A ce niveau encore, l'influence du **maître** est marquante. L'adolescent s'identifie particulièrement aux adultes qu'il rencontre. C'est là une loi élémentaire de la psychologie (1). Il importe donc que l'ensemble du personnel enseignant partage les convictions religieuses de l'établissement.

Les maîtres qui ne partagent pas ces convictions peuvent enseigner certaines disciplines qui touchent moins directement aux valeurs chrétiennes, pourvu qu'ils acceptent de reconnaître et de respecter le caractère catholique de l'école.

14 — A l'un et à l'autre cycle du secondaire, **l'enseignement religieux** est obligatoire. Cet enseignement doit comporter les mêmes exigences académiques que toutes les autres matières du programme.

15 — Etant donné le regroupement des élèves en dehors des cadres paroissiaux la formation chrétienne au niveau secondaire exige une **organisation pastorale** plus élaborée qu'au primaire et structurée à l'intérieur de l'école.

16 — Quant aux enfants des **minorités** non-catholiques qui fréquenteront l'école catholique, ils recevront le même traitement qu'au niveau primaire (cf. no 9). De semblables conditions seront aussi établies pour les enfants des minorités catholiques inscrites dans une école non-catholique.

Niveau pré-universitaire et professionnel

17 — Au niveau pré-universitaire et professionnel, il est possible d'organiser des **établissements catholiques:** a) dans les milieux où la densité de la population permet la création de plusieurs établissements répondant aux options religieuses des étudiants; b) dans les milieux où les étudiants catholiques seront nettement majoritaires.

18 — A ce niveau, il faut reconnaître une plus grande souplesse dans **le caractère confessionnel** de l'établissement, tant en raison de la plus grande autonomie dont les étudiants doivent jouir dans leur vie religieuse que du pluralisme de la population qui le fréquente.

19 — Dans l'établissement catholique de niveau pré-universitaire et professionnel, on pourra accepter des maîtres non-catholiques, pourvu que ces derniers s'engagent à respecter le caractère propre de l'établissement.

20 — **L'organisation de la vie scolaire** laissera une grande latitude aux étudiants dans les manifestations de la vie religieuse. C'est surtout par le service de pastorale et une communauté de foi que s'exercera l'influence chrétienne de l'école.

21 — Dans l'établissement catholique, **l'enseignement religieux ou moral** est obligatoire; l'étudiant choisit parmi un éventail de cours à options. (Il serait souhaitable que, dans tous les établissements — catholiques ou non — de ce niveau, un cours de culture religieuse ou morale soit également obligatoire pour tous les étudiants).

22 — **Les non-catholiques** qui fréquenteraient un établissement catholique: a) trouveront parmi les cours à options un enseignement religieux ou moral approprié; b) recevront, selon les besoins et les possibilités, des cours appropriés de philosophie, de littérature, d'histoire ou d'autres disciplines; c) bénéficieront, selon les besoins, d'un service de pastorale approprié.

23 — Les catholiques qui fréquenteraient un **établissement non-catholique:** a) trouveront parmi les cours à options un enseignement religieux ou moral approprié ; b) recevront, selon les besoins et les possibilités, des cours appropriés de philosophie, de littérature, d'histoire ou d'autres disciplines; c) bénéficieront, selon les possibilités, d'un service de pastorale approprié.

Niveau universitaire

24 — Quel que soit le statut futur de l'université, il importe d'attirer l'attention sur trois points particuliers : le service de pastorale, la formation des maîtres, l'organisation et le rayonnement des facultés de théologie.

25 — Dans une université, confessionnelle ou non, devrait être organisé **un service de pastorale** apte à répondre aux besoins des étudiants catholiques.

(Suite à la page 6)

GERARD PELLETIER
vient de se joindre
à l'équipe de
SEPT-JOURS
Hebdomagazine d'information
SA PREMIÈRE CHRONIQUE PARAÎT DANS LE NUMÉRO DE CETTE SEMAINE
Si votre marchand n'a pas "Sept-Jours"
demandez un specimen
1500 Stanley, Montréal 2

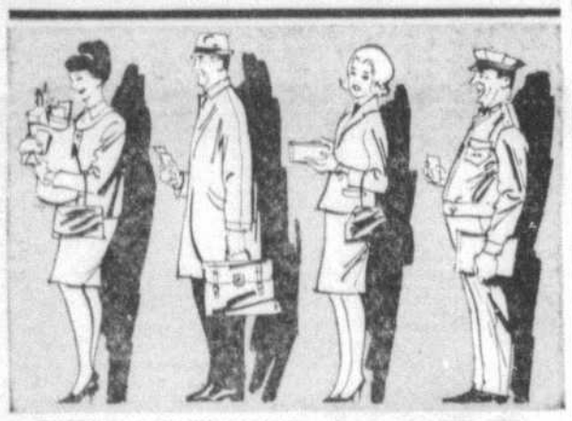

FAITES COMME NOUS... ALLEZ À LA BANQUE LE SOIR

Doucement, sans vous presser, sans entamer votre heure de lunch. C'est plus commode (et plus calme) qu'aux heures de pointe. C'est aussi pratique que notre nouveau métro. Le service est aussi complet le soir que dans la journée. Chacune de nos 74 succursales vous accorde une heure de plus tous les soirs, du lundi au vendredi. Et nous sommes les seuls à le faire! Profitez-en donc, vous et votre famille . . . puisque vous êtes tous les bienvenus!

LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVRE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.

Qui veut richesse exige

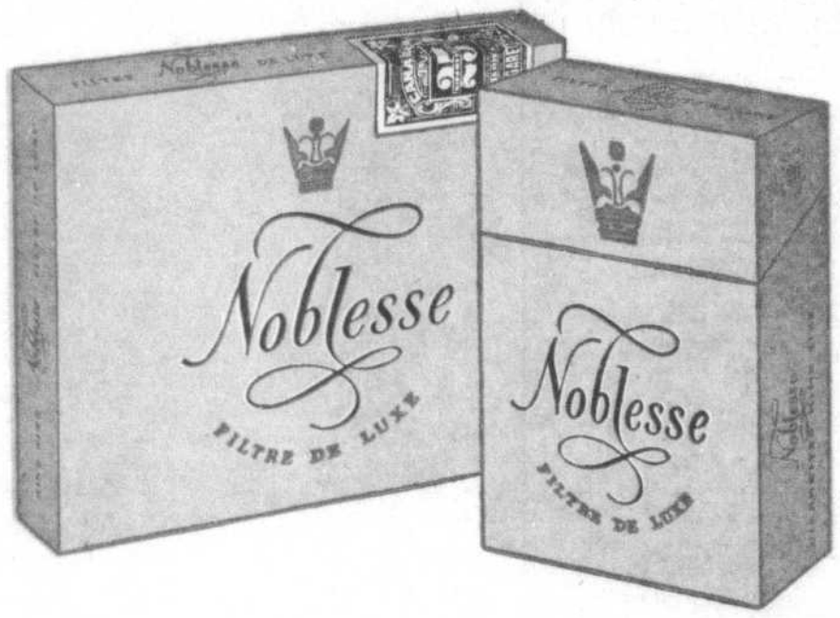

en paquets de 20 ou 25 cigarettes

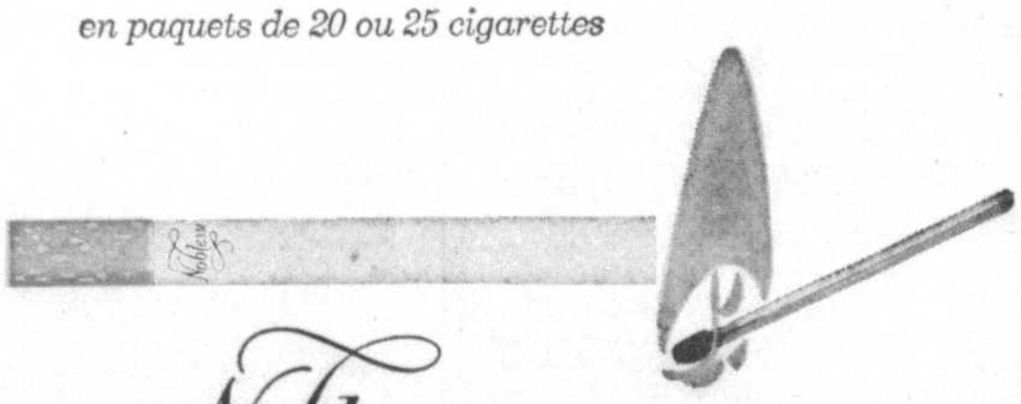

Noblesse
KING SIZE

...la cigarette riche: riche de goût, riche au goût.
Noblesse oblige.

LE DEVOIR
MONTRÉAL, JEUDI, 24 NOVEMBRE 1966 CAHIER 2 / Pages 9-16

Un an après, les "trois sages" déclarent: "Notre aventure n'a pas été vaine..."

MM. Jean Marchand, Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier, un peu plus d'un an après leur élection à la Chambre des communes, se sont présentés tous trois lundi soir devant les électeurs de la circonscription de Mont-Royal que représente M. Trudeau à Ottawa. Il n'était pas question pour les "trois sages" de "rendre compte" de leur mandat. Mais, comme cet anniversaire ne pouvait passer inaperçu, ils ont été amenés, dans leurs allocutions ou dans les réponses données aux questions, à se prononcer sur leur "aventure".

Comment résument-ils leur expérience?

● M. Marchand, avec l'accord évident de ses deux collègues, emploie le "nous" collectif et déclare: "Rien ne nous démontre que l'aventure que nous avons voulu vivre ensemble soit une aventure vaine."

● M. Pelletier, — après avoir rappelé que beaucoup de Canadiens français (soucieux de bilinguisme et de biculturalisme) lui posent souvent la question: faisons-nous des progrès à Ottawa? — répond: "On peut affirmer avec certitude que nous ne reculons pas... et que nous avons atteint (en matière de langues et de cultures) le stade des politiques d'ensemble." Mais il déplore l'unilinguisme de la capitale: "Cette ville se comporte exactement comme si les Canadiens français n'existaient pas."

● M. Trudeau se félicite des progrès sensibles accomplis sous les auspices du nouveau fédéralisme. Depuis un an, dit-il, une nouvelle conception du fédéralisme émerge clairement en vertu de laquelle chaque gouvernement sera pleinement respectueux des juridictions de l'autre. Cette nouvelle conception n'est pas notre oeuvre (c'est M. Pearson qui a su réorienter le fédéralisme), mais disons que nous sommes arrivés à Ottawa au moment où ce nouveau fédéralisme était en voie de création.

M. Trudeau a exposé, devant un auditoire très attentif et réceptif, les quatre grands principes dont l'application, déjà commencée, pourra enrayer "l'érosion du fédéralisme".

1 — C'est d'abord la suppression des conditions qui permettaient au Québec d'invoquer son droit "d'abstention facultative" ("opting out") chaque fois qu'un programme à frais partagés portait sur un domaine de sa juridiction. Désormais, ce droit sera reconnu à toutes les provinces. Toutes seront égales devant la constitution. Ottawa s'abstiendra même de présenter des projets de loi ou d'adopter des mesures qui amèneraient les provinces à invoquer un tel droit. Les provinces seront toutes sur un même pied. Il n'y aura plus de statut spécial.

2 — Le gouvernement central n'interviendra plus dans les domaines de juridiction provinciale. Dans le passé, souligne M. Trudeau, les programmes à frais partagés pouvaient porter les provinces à dépenser plus qu'elles ne voulaient, à bouleverser leurs priorités, à cause des occasions qui leur étaient offertes de participer à des programmes émanant d'Ottawa. Cela, dit-il, va cesser.

3 — De même que le pouvoir central n'interviendra plus dans les domaines de juridiction provinciale, de même les gouvernements provinciaux ne devront plus intervenir dans les domaines de juridiction fédérale. Ainsi, la politique monétaire et ses instruments resteront à Ottawa qui n'abandonnera pas non plus ses juridictions sur la politique fiscale; Ottawa n'abandonnera pas les champs de taxation directes et indirectes qui lui appartiennent.

En matière de politique étrangère, Ottawa conservera aussi sa juridiction, même dans les domaines de juridiction provinciale car c'est la responsabilité du gouvernement central de faire la politique extérieure et de négocier les traités. "Ei si certains ambassadeurs ne comprennent pas cela, ils devront quitter le pays".

4 — Enfin, s'il est vrai que chaque gouvernement est responsable dans les domaines de sa juridiction, chaque gouvernement doit être aussi responsable de ses impôts. Chaque gouvernement est libre de taxer suivant ses besoins. Le "tax-room theory" n'existera plus. (C'est la thèse exposée par le ministre des finances, M. Sharp, au cours de la conférence du comité du régime fiscal, à Ottawa, en septembre: thèse qui a prévalu au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale). En somme, il n'y a plus une seule assiette fiscale — que les gouvernements se partagent après ententes et négociations — mais autant d'assiettes fiscales qu'il y a de gouvernements. Finie l'époque où les provinces vont chercher des millions à Ottawa et, devant les électeurs, accablent le pouvoir central dès qu'ils manquent de ressources! Tout cela, affirme M. Trudeau, les journaux ne vous l'ont pas expliqué après la conférence fédérale-provinciale! Donc, désormais, chaque gouvernement sera responsable des sommes qu'il dépensera.

Mais M. Trudeau reconnait qu'il y a encore beaucoup à faire. Ainsi, la Cour suprême est un tribunal fédéral. Or, il faudrait en faire un arbitre impartial, un tribunal constitutionnel.

M. Gérard Pelletier

Gérard Pelletier ne comprend pas qu'on s'impatiente de la durée des travaux de la commission Laurendeau-Dunton ou qu'on puisse s'étonner du coût d'une telle enquête. D'autres commissions ont mis beaucoup de temps et dépensé beaucoup d'argent et nul n'a protesté. Or, s'il reste une chance — et je suis convaincu qu'elle existe — de maintenir ce pays, il faut au moins offrir à la commission le temps et les moyens de proposer des solutions et des moyens.

MM. Gérard Pelletier, Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau

Après avoir rappelé que la politique étrangère du pays a toujours été conduite en anglais pour des raisons qu'on peut aisément expliquer, M. Pelletier déclare qu'il est désormais possible de la conduire aussi en français.

Le député d'Hochelaga fait ici une suggestion qui retiendra l'attention au cours des prochaines semaines: pourquoi le Canada ne prendrait-il pas les moyens de susciter la création d'une communauté mondiale de pays francophones?

On sait que cette idée, lancée par le président du Sénégal, M. Léopold Senghor, à l'automne de 1965, bien accueillie par les pays francophones d'Afrique, est examinée avec beaucoup d'intérêt en France depuis quelques mois. Mais la France, ne voulant pas l'imposer, ni prendre la tête d'un tel ensemble à l'étape de la création, préfère laisser à d'autres le soin de faire prévaloir cette idée. A noter que M. Paul Gérin-Lajoie, dans un discours prononcé à Paris en février 1965 à l'occasion de la signature des accords France-Québec, avait — avant même M. Senghor — proposé que soit établie une communauté de tous les pays francophones.

M. Pelletier pense que le Canada — et non pas seulement le Québec, devait-il préciser — pourrait prendre l'initiative [illegible] faire aboutir ce projet. Il [illegible] voit aucun conflit d'intérêt avec le Commonwealth britannique puisque notre participation à cette communauté des pays de langue anglaise est presque exclusivement culturelle.

Pourquoi MM. Marchand, Trudeau et Pelletier ont-il choisi de s'adresser à un auditoire du comté de Mont-Royal pour marquer ce premier anniversaire de leur élection à Ottawa?

A cette question, M. Pelletier répond que ses collègues et lui-même n'ont pas "choisi" de prendre la parole dans Mont-Royal. Ils y avaient été invités. Ils s'y sont rendus. Ils pourront le faire dans d'autres lieux éventuellement. Au surplus, il ne faut pas voir dans cette soirée un compte rendu collectif de mandat. Il s'agissait tout au plus de discuter avec les électeurs. M. Pelletier a d'autre part l'intention de rendre compte à ses électeurs de son mandat dans un avenir prochain.

Marchand: il faut un conseil du patronat

Beaucoup de Canadiens se préoccupent bien plus de la fréquence des grèves que de l'injustice sociale dont elles sont souvent la conséquence, a déclaré M. Jean Marchand devant quelque 200 personnes de la circonscription de Mont-Royal. Et pourtant, a expliqué le ministre de la main-d'oeuvre, la direction d'un syndicat ne peut ordonner une grève dans une usine dont les travailleurs sont heureux. S'il y a des grèves, c'est qu'il y a des problèmes! Quand le coût de la vie augmente de quelques points dans une année, moi je n'en souffre pas; mais les travailleurs qui gagnent $3.500 par année, eux, en souffrent. Voilà une explication des grèves.

Il ne faut donc pas accuser les syndicats de causer les grèves. Il y a, bien sûr, des exceptions. Mais il importe d'[illegible] ce préjugé. Si les retraités étaient organisés, s'ils avaient un syndicat, ils se mettraient en grève demain!

Le problème, c'est que notre économie n'est pas organisée. On trouve le gouvernement d'un côté, les syndicats, de l'autre. On trouve aussi des patrons, mais pas LE patronat qui n'est pas structuré comme en Grande-Bretagne et en Suède. Ni l'Association canadienne des manufacturiers ni la Chambre de commerce n'ont qualité pour parler au nom des patrons. Il faut donc créer un Conseil du patronat. Ainsi, des rencontres seraient possibles entre syndicat, patronat et gouvernement AVANT que les grèves n'éclatent.

M. Marchand signale qu'un tel conseil patronal n'existe pas aux Etats-Unis. Mais notre erreur, justement, est de vouloir répéter ici la société américaine avec des moyens qui ne se comparent pas à ceux des Américains. Nous ne pouvons nous permettre cela.

Les Américains possèdent des marchés immenses. Ils peuvent fonctionner dans un régime de très forte concurrence. Mais nous n'avons pas cette liberté-là. C'est pourquoi il nous faut trouver des solutions adaptées à nos problèmes particuliers.

Au sujet de l'immigration, M. Marchand a déclaré qu'il s'efforçait, quant à lui, de concevoir une politique qui abolisse toute distinction injuste. Mais cela n'est pas facile. Ainsi, il suffit, pour justifier l'absence d'un bureau d'immigration canadien en Afrique, de dire que nous n'avons pas les moyens d'en ouvrir un. Et cela devient injuste à l'égard des Africains.

Le ministre, qui sera à Paris ces jours prochains, compte s'entretenir avec les autorités françaises du problème des restrictions à l'émigration des Français.

Il engage les provinces à se prévaloir de leurs droits en matière d'immigration et à ouvrir des bureaux à l'étranger.

Le problème de l'immigration présente des difficultés, a-t-il dit, parce qu'il ne suffit plus — comme au 19e siècle aux Etats-Unis — d'importer une main-d'oeuvre manuelle. Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre spécialisée. Mais les besoins de main-d'oeuvre ne se manifestent pas dans toutes les régions. Dans certains cas, il y a pénurie. Ailleurs, il y a surplus. Peut-on forcer les immigrants à s'établir dans une région plutôt que dans une autre? Non, c'est dans une perspective humaine qu'il faut considérer ces problèmes.

Abordant le problème de la constitution, M. Marchand a répété que les structures ne sont pas sacrées en soi. On pourrait concevoir d'autres régimes. Mais il s'agit, en définitive, de savoir si nous pouvons mieux aider les citoyens, quel que soit le régime adopté.

Ceux qui veulent modifier le régime actuel, ceux qui veulent un Etat indépendant pour le Québec, ont le fardeau de la preuve: il leur incombe de démontrer qu'ils ont un meilleur régime à proposer.

"Or personne ne nous a démontré jusqu'à présent qu'en refaisant le Canada autrement, on rendrait service aux Canadiens, ni même aux Canadiens français!"

Sur ce point, M. Pelletier avait dit plus tôt qu'il n'y a pas de conception mitoyenne entre l'option canadienne et le séparatisme: ou bien, dit-il, nous mettons fin à l'aventure fédérale, ou bien nous travaillons d'arrache-pied à rendre la fédération viable. Il n'y a pas de troisième solution. Et quant à moi, a-t-il dit, je préfère les séparatistes sincères à ceux qui ont choisi la passivité...

M. Robarts évoque es efforts de l'Ontario pour assurer une meilleure place au français

Après avoir de nouveau dit aux journalistes — "pour la 2.000e fois", précise-t-il — qu'il n'est pas candidat au poste de chef national du parti conservateur, le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a évoqué hier midi les liens qui unissent sa province et le Québec, et les efforts qui se font en Ontario pour mieux assurer une plus grande présence du français.

S'adressant aux membres du Advertising and Sales Executive Club de Montréal, M. Robarts a déclaré que les récentes conférences fédérales provinciales ont eu comme résultat le plus positif "la conscience renouvelée des intérêts communs qui existent entre les provinces".

"Il est désormais évident, poursuivit le premier ministre, que le Québec et l'Ontario et en fait la plupart des autres provinces ont un besoin commun d'une révision majeure des responsabilités fiscales des gouvernements provinciaux vis-à-vis du gouvernement fédéral. Il existe un déséquilibre extrêmement grave entre les possibilités financières des provinces pour faire face à leurs obligations et leurs ressources fiscales. Les décisions du gouvernement fédéral telles qu'elles ont été présentées aux récentes conférences à Ottawa n'ont pas pris ce déséquilibre en considération, ce que nous déplorons."

Rappelant que les études du comité du régime fiscal indiquent un taux de croissance plus rapide pour les dépenses provinciales que pour les dépenses fédérales, et un mouvement inverse pour les revenus, M. Robarts a rejeté la thèse fédérale voulant que chaque niveau de gouvernement doit taxer selon ses besoins, sans égard aux politiques des autres.

"Cette attitude du gouvernement fédéral, a-t-il dit, refuse de reconnaître que les gens qui doivent payer des impôts provinciaux de plus en plus élevés sont les mêmes contribuables qui alimentent les surplus du gouvernement fédéral. Il y a aussi le danger que ces surplus entraînent les gouvernements à faire de nouvelles dépenses qui pourraient ne pas convenir aux besoins économiques des provinces."

M. Robarts a également repris deux thèmes qu'il a déjà traités, à savoir que les provinces discutent entre elles de la nécessité de modifier la constitution canadienne, et aussi que le Québec n'est pas plus la patrie de tous les Canadiens français que l'Ontario n'est la partie des Canadiens anglais du Québec.

"Je crois que nous pouvons faire beaucoup pour réduire les tensions et les pressions que subit le Canada, a-t-il dit, sans pour cela changer l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Si nous arrivons à la conclusion que certaines sections devraient être modifiées, changeons-les; lorsque des changements se révèlent ni désirables ni nécessaires, n'en faisons pas. Je ne trouve pas que nous ayons besoin d'une autre constitution, je pense que notre constitution peut avoir à subir quelques modifications et qu'amendée, elle nous conviendra pour les années à venir."

M. Robarts a enfin traité du "comité consultatif sur la confédération" que son gouvernement a créé l'hiver dernier, et qui s'appuie sur trois sous-comités, l'un chargé d'examiner les aspects économiques et fiscaux du fédéralisme, l'autre, l'ensemble des suggestions proposées en vue des réformes constitutionnelles, et un troisième pour étudier toute la gamme des problèmes culturels et éducatifs.

De ce comité est issu un programme d'échanges accrus entre l'Ontario et le Québec, ainsi que des efforts redoublés pour encourager l'enseignement du français en Ontario. M. Robarts souligne que la popularité des études de français augmente sans cesse chez les citoyens anglophones, tandis que le gouvernement cherche à donner une meilleure aide aux enfants francophones qui réclament l'instruction dans leur langue. A ce dernier sujet, le premier ministre parle de bilinguisme, en notant que c'est à dessein: "Nous considérons comme n'étant ni désirable ni possible l'établissement d'un système scolaire exclusivement français, l'anglais ayant une place prépondérante en Ontario. La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour permettre aux francophones de bénéficier des mêmes avantages que les anglophones. Je tiens à insister sur le fait que les Franco-ontariens eux-mêmes partagent cette opinion".

M. Robarts a lu en français trois passages de son discours et, comme c'est devenu la pratique pour le gouvernement ontarien, une traduction française de son texte a été transmise aux journalistes.

M. John Robarts, premier ministre de l'Ontario

Le Conseil des arts décerne des médailles à quatre Canadiens

OTTAWA — Quatre Canadiens éminents ont reçu mardi la médaille du Conseil des arts, l'une des plus hautes distinctions octroyées au Canada dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales. Les lauréats sont le romancier Marley Callaghan, M. William A. MacKintosh, économiste et éducateur, le cinéaste Norman McLaren et le peintre Jean-Paul Riopelle.

Les médailles, chacune accompagnée d'un prix en argent de $2.500, leur ont été remises par le vice-président du Conseil des arts, M. J. F. Leddy, au cours d'un dîner de gala qui avait lieu au Château Laurier et qui réunissait environ 70 convives. Des représentants des milieux universitaires et artistiques et des dirigeants des corps publics intéressés à la vie culturelle se sont joints aux membres et aux fonctionnaires du Conseil des arts pour rendre hommage aux lauréats. La médaille du Conseil des arts n'est pas attribuée pour une oeuvre particulière mais constitue plutôt un hommage à une carrière remarquable dont le Canada est bénéficiaire.

vient de paraître aux Editions FIDES

POÈMES CHOISIS
d'Emile NELLIGAN
collection
Bibliothèque canadienne-française
préface d'Eloi de Grandmont
$1.25
En vente dans toutes les librairies
FIDES 245 est, boulevard Dorchester, Mtl. *861-9621

Lorsque vous l'aurez essayée, vous vous en voudrez de vous en être passé si longtemps...
Tia Maria
LIQUEUR DE CAFÉ
Dégustez-la telle quelle. Versez-en sur la crème glacée ou le gâteau. Préparez des consommations exotiques. Délicieuse de mille et une façons. Essayez-la, vous verrez!

ESTATE INDUSTRIES LTD. Jamaica W.I.

Noël
L'OPTIMISME A VOTRE TABLE
Bordeaux Blanc 414.F
CHATEAU LEON
Bordeaux Rouge 389.A
LE VIEUX MOULIN
IMPORTÉ DE FRANCE
MAHLER-BESSE. BORDEAUX. FRANCE

Le Père Noël vous réserve des merveilles (aux 40 magasins)
De l'Acadie près boul. Métropolitain Ville Mont-Royal
Ouvert les jeudis et vendredis jusqu'à 9 h. 30 p.m.
CENTRE D'ACHATS ROCKLAND
Carrefour du bon goût
GAGNEZ $250. chaque semaine jusqu'à Noel
Reglements disponibles au Centre d'achat
GAGNANTE DU $250. COMPTANT DE LA SEMAINE DERNIERE
Mme M. G. LABELLE de Montréal
PARTICIPEZ A NOTRE CONCOURS MAINTENANT

Maintenant en vedette*

Al Martino
*
Salle Bonaventure
LE REINE ELIZABETH

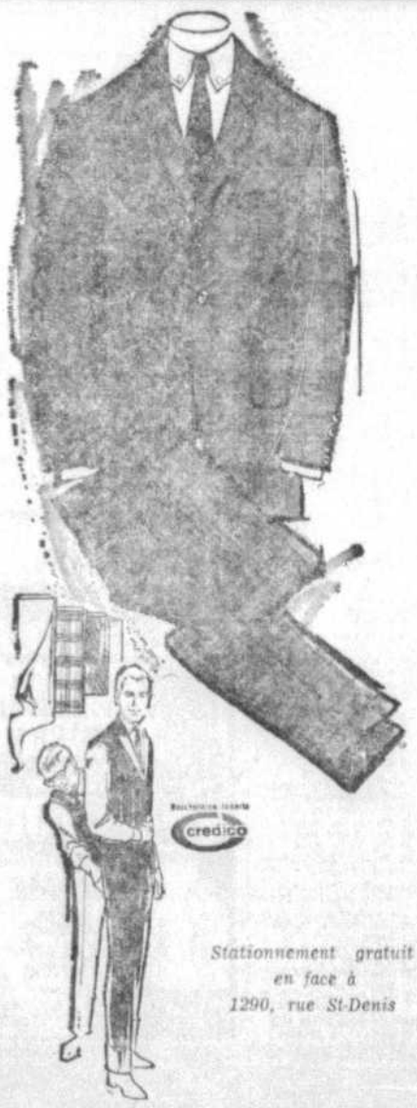

VENTE SPÉCIALE de COMPLETS faits sur mesures
VALEUR REGULIERE JUSQU'A $99.50
RÉDUITS POUR CETTE OCCASION à $69.50
Stationnement gratuit en face à 1290, rue St-Denis
H. PRÉVOST —LTÉE—
Tél.: 288-6153
406 est, Ste-Catherine
Coin St-Denis — Montréal

théâtre • musique • cinéma • variétés

le bruit de la ville

HARDY

La chanteuse - comédienne Françoise Hardy a quitté Paris hier pour se rendre à New York. Elle y présentera pendant un mois le film "Grand Prix" dont elle est une des interprètes avec Yves Montand. La première de New York aura lieu le 20 décembre et celle d'Hollywood le lendemain.

BALLET

Les danseurs du Royal Winnipeg Ballet exécuteront au cours de leur 27e saison, deux ballets en première mondiale: "Riel . . . la main profane", ballet basé sur la vie de Louis Riel, et "Out of Lesbos". James Clouser a été choisi pour créer ces ballets par le comité féminin de la compagnie du centenaire du Canada.

FERLAND

Le chanteur - compositeur Jean-Pierre Ferland, à Paris depuis plusieurs semaines, va entreprendre une tournée en Europe. Il donnera des récitals en Belgique, en Hollande, en Suisse, puis de nouveau à Paris où il a signé un engagement à Bobino. En mars, il reviendra à la Place des arts pour une série de représentations.

PROTESTATION

La délégation espagnole s'est officiellement retirée du "Festival des Festivals" du cinéma d'Acapulco, en y laissant ses deux films, "Le carillon de minuit" et "La chasse". Par son retrait, la délégation entendait protester contre la décision des organisateurs mexicains de ne pas hisser le drapeau de l'Espagne qui n'était pas officiellement invitée, à côté des drapeaux des six autres pays participants.

horaires des spectacles

THÉATRE

LE THEATRE DE QUAT-SOUS — "Love" Sem. 8.30 — Sam.: 7.30 - 10.30 — Dim.: 7.30 — Rel. lundi
COMEDIE-CANADIENNE — Colette Renard. 8.30.
LE PATRIOTE — Festival Becket. 8.30
LES SALTIMBANQUES — "Les Bâtisseurs d'Empire". Ven. sam. 8.45 — Deux dernières
RIDEAU-VERT — "Du Vent dans les branches de Sassafras" 8.30 — Dim.: 2.30 - 7.30
PLACE DES ARTS — Récital Vladimir Lancman — 8.30
LA POUDRIERE — "Qui a peur de Virginia Woolf ?" 8.30 — Rel. dim. et lun.
L'EGREGORE — "Naives Hirondelles" 8.30 — Dim.: 7.30 — Relâche lundi.
LES APPRENTIS - SORCIERS — "Andorra" — Jeu., ven. sam. 8.30 — Dim.: 7.30 — Spectacles pour enfants: sam. et dim. 2.30
THEATRE DU GESU — Année Reilingan.

CINÉMA

CINEMATHEQUE — au "Physical Sciences Centre Auditorium, McGill University — 8.30: "Isn't Life Wonderful" de Griffith (E.-U. 1924) — 9.00: "La Mort en ce jardin" de Bunuel (France-Mexique, 1954.)
ALOUETTE — "Hawaii" 8.15 — Dim.: 7.30 — Matinées: sam., dim., mercredi: 2.00
ASTOR — "Trouble with Angels" Sem.: 8.10 — Dim.: 1.30 - 5.20 - 9.10 — "Born Free" Sem.: 7.30 — Dim.: 3.30 - 7.30
BIJOU — "Trois filles sur une île" 12.35 - 4.22 - 8.09 — "La Guerre est finie" 2.01 - 5.48 - 9.35
CANADIEN — "Fantomas" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La grosse caisse" 1.50 - 5.10 - 8.30
CAPITOL — "The Appaloosa" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.10
CHAMPLAIN — "My Fair Lady" (en français) 2.00 - 8.00
CHATEAU — "L'Amour parmi les monstres" — Attraction sur scène — "Barbouze chérie" (S'adresser au théâtre pour l'horaire)
CINEMA FESTIVAL — "Onibaba": sem. 7.3 - 9.30; dim.: 1.30 - 2.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "Russian Adventure". Tous les soirs 8.30 — Mer. et sam. 2.00 — Dim.: 1.00 - 4.45 - 8.30
CREMAZIE — "L'Obsédé" 12.40 - 4.23 - 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.47 - 6.30 - 10.13
DAUPHIN — "L'Evangile selon Saint Mathieu". Sem. 7.30 - 9.45 — Sam. et dim.: 12.10 - 2.30 - 5.10 - 7.30 - 9.45
ELYSEE — Salles Resnais: "Un homme et une femme" Sem.: 7.30 - 9.45 — Sam.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.45 — Salle Eisenstein: "Les Fiancés" Sem. 7.30 - 9.45 — Sam.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.45
EMPIRE — "Journal d'une femme de chambre" Sem.: 6.20 - 10.00 — Dim.: 2.30 - 6.20 - 10.00 — "Les Colportes" Sem.: 8.05 — Dim.: 1.10 - 4.45 - 8.15
ELECTRA — "Coplan X18 casse tout" 12.30 - 3.44 - 6.48 - 10.02 — "Fureur sur le Bosphore" 2.01 - 5.15 - 8.23
Interdit" Sam., dim. 12.00 - 3.03 - 5.58 - 9.01 — Sem.: 2.08 - 5.15 - 8.22 — "Cat Girls 66" Sam., dim.: 1.32 - 4.32 - 7.30 - 10.32 — Sem.: 12.30 - 3.42 - 6.44 - 9.55
FRANCAIS — "L'Amour parmi les monstres" — Attractions sur scène — "Barbouze chérie" (S'adresser au théâtre pour l'horaire)
JEAN-TALON — "Fantomas" Sem.: 6.30 - 10.00 — Dim.: 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La Grosse caisse" Sem.: 8.30 — Dim.: 1.50 - 5.10 - 8.30
GRANADA — "Chien fou" 3.00 - 6.20 - 9.50 — "Chevalier à la rose" 1.10 - 4.30 - 8.00
KENT — "Doctor Zhivago" Sem.: 8.15 — Dim.: 7.30 — Mat. sam., dim., mer.: 2.00
LAVAL — "Gentlemen de Cocody" 12.45 - 5.10 - 9.40 — "La Fille des sables" 2.10 - 6.40 — "Jeux de l'assassin" 3.45 - 8.15
LOEW'S — "Not with my wife, you don't" 10.15 - 12.30 - 2.40 - 4.55 - 7.05 - 9.20
LA SCALA — "Summer Holiday" 1.00 - 4.15 — "D'où viens-tu Johnny" 2.48 - 8.21 — "L'Amour en de vitesse" 4.48 - 10.01
MERCIER — "Call Girls 66" Sam., dim.: 12.00 - 3.03 - 5.58 - 9.01 — Sem.: 2.06 - 5.13 - 8.20 — "Hambourg, quartier interdit" Sam., dim.: 1.34 - 4.34 - 7.32 - 10.35 — Sem.: 12.30 - 3.42 - 6.44 - 9.56
MONCALM — "L'Amour à plein visage" sem. 8.05 — sam. dim., 12.34 - 4.21 - 8.05 — "L'Obsédé": sem. 5.56 - 9.10 — sam. dim., 2.12 - 5.56 - 9.40.
OUTREMONT — "Nevada Smith" 1.05 - 5.05 - 9.15 — "Assauit on the Queen" 3.15 - 7.25
PALACE — "The Professionals" 10.45 - 1.20 - 4.10 - 6.35 - 9.10
PAPINEAU — "Chien fou" 1.05 - 4.30 - 8.00 — "Chevalier à la rose" 2.4 0- 6.05 - 9.35
PLAZA — "Fantomas" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La Grosse caisse" 1.50 - 5.10 - 8.30
PLACE VILLE-MARIE — Grande salle" "Mandragola" 1.05 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.30 — Petite salle: "The Flame and the Fire" 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.10 - 9.15
RIALTO — "Gui in Trouble" 1.00 - 4.00 - 6.55 - 9.50 — "Common Law Wife" 2.35 - 5.30 - 8.25
RIVOLI — "Chien fou" 3.00 - 6.25 - 9.50 — "Chevalier à la rose" 1.05 - 4.30 - 8.00
SAVOY — "Walk don't Run" 1.00 - 2.55 - 5.15 - 7.15 - 9.35
SAINT-DENIS — "Trois filles sur une île" 12.35 - 4.22 - 8.09 — "La Guerre est finie" 2.01 - 5.48 - 9.35
SEVILLE — "Sound of Music" 8.15 — Mat.: sam., dim., mer.: 2.15
SNOWDON — "Agony and the Ecstasy" 1.10 - 3.40 - 6.10 - 8.45
STRAND — "Ambush Bay" 10.10 - 2.00 - 5.50 - 9.45 — "Dont Worry Well think of a title" 12.15 - 4.05 - 8.00
VAN HORNE — "The Wrong Box" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.35
VENDOME — Semaine du cinéma suédois.
VERDI — "America America", Lun. au ven. 5.30 - 8.30 — Sam. et dim. 1.50 - 5.30 - 8.30
YORK — "Is Paris Burning ?" 8.15 — Mat.: sam., dim., mer.: 2.15
WESTMOUNT — "The Idol" 1.10 - 3.10 - 5.15 - 7.25 - 9.25

RADIO-SELECTION

JEUDI — 24 NOVEMBRE

CBF-AM

• 3h.30 p.m.: Place aux femmes. Invitée: Danielle Ouders. Enquête: Devrions-nous battre nos maris une fois par semaine ? En direct de la faculté de droit de l'université de Montréal.
• 8h. du soir: Petit théâtre, "Triple saut" de Robert Delavaux, avec Denyse Saint-Pierre, Roland Chenail et Hubert Loiselle.
• 10h.30 du soir: Au temps du TR: Les chansons de Marie-Thérèse Lenoir, Charles Trenet, Irène Hilda, Tino Rossi, Rose Avril, Lionel Daunais, Victoria Marino et Jean Solar.
• 11h. du soir: Les chefs-d'oeuvre de la musique. "Voyage du Rhin" (Wagner); Fantaisie "Wanderer" (Schubert); Fantaisies symphoniques (Martinu).

CBF-FM

• 1h.15 p.m.: D'un goût à l'autre. Divertimento en ré majeur, K. 136 (Mozart), et Sérénade pour cordes en mi majeur, op. 22 (Dvorak); Orchestre de chambre de Princeton, dir. Nicholas Harsanyi.
• 8h.30 du soir: Concert symphonique. Symphonie no 6 en la majeur (Bruckner): Orchestre New Philharmonia de Londres, dir. Otto Klemperer.
• 10h.15: Airs d'opéras. Soliste: Richard Tucker, ténor. Extraits de "Carmen" (Bizet), de "Manon" et du "Cid" (Massenet).

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

JEUDI 24 novembre

Le sigle (C) marque une émission en couleur

CBFT 2

9.00 Musique
10.00 Emission scolaire
10.30 La souris verte
10.45 SATURNIN
11.00 La déesse d'or
11.30 Long métrage "La flèche noire de de Robin des bois" - aventure - italien
1.05 Téléjournal
3.15 Cinéfeuilleton "Le chevalier d'Harmental"
3.30 Long métrage "Le conquérant solitaire" - aventure argentin.
3.00 Femmes d'aujourd'hui
4.00 Bobino (C)
4.30 La boîte à surprise
5.00 Guillaume Tell
5.30 Bidule de Tarmacadam
6.00 Jeunesse oblige
6.35 Nouvelles du sport
6.30 Téléjournal
6.45 Aujourd'hui
7.30 L'extravagante Lucie (C)
8.00 Sauve qui peut (C)
9.00 Age tendre
10.00 Vivre
10.30 Zero, un. Londres
11.00 Téléjournal
11.30 Supplément régional
11.35 Nouvelles du sport
11.35 L'abonné de la ligne U
12.00 CINEMA "L'amour, c'est mon métier" - drame allemand

CFTM 10

7.30 Mire - musique
8.00 Bonne journée et première édition
8.45 36-24-36
9.00 Toast et café
10.00 A vous de jouer
10.30 A votre service Madame
11.05 Super bingo
11.15 L'école du bonheur
11.30 Dessins animés
11.45 Le grand manitou (C)
12.00 Deuxième édition
12.15 Ciné-roman
12.30 Ciné-midi "Le prisonnier fantôme" - guerre - français
2.00 Eternel amour
3.30 Ciné-jeudi "Charge sur la rivière rouge" - western - américain
4.15 Dessins animés
4.30 Zoo du capitaine Bonhomme
5.30 Les sentinelles de l'air" (C)
6.00 Télé-métro
6.30 Sports-Images
7.00 Dernière heure
7.15 Télé-métro
7.30 Adam ou Eve
8.00 Les enfants de cœur
8.30 Cinéma Kraft "Marie des îles" - aventures
10.00 Un peu beaucoup
10.30 L'école du bonheur
10.45 Dernière heure et météo
11.00 La ronde des sports
11.10 Cinéma "Cible vivante" - drame
12.30 Dernière édition
12.45 Fermeture

CBMT 6

8.30 Test Pattern and Music
9.34 Today on CBMT
9.30 On Safari (C)
10.00 Canadian Schools
10.30 Friendly Giant
10.45 Chez Hélène
11.00 Rutternut Squatre
11.33 Emergency ward 10
11.30 CBC TV News
12.00 Serial Six
12.30 Search for Tomorrow
12.45 The Guiding Light
1.00 Calendar
1.30 Dickie Henderson
2.00 When leaves fall (C)
2.30 Coronation Street
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night
4.00 Communicate
4.31 Mark of Zorro
5.00 Passport to Adventure
5.30 Music Hop
6.00 Reach for the Top
6.31 Evening Report
7.00 Seven on Six
7.34 Sports
7.30 The Hero (C)
8.00 The Man from U.N.C.L.E. (C)
9.00 Telescope
9.30 Hogan's Heroes (C)
10.01 Twenty Million Questions
10.30 Centennial: Chansons
11.00 CBC TV News
11.19 Viewpoint
11.24 Night Report
11.35 Sports final
11.42 Thursday Showcase "The lovemakers"
1.00 Final report

CFCF 12

6.30 Time Sounds
6.45 Early Bird
7.00 University of the Air
7.30 Bright and Early
8.30 Romper Room (C)
9.00 TV Bingo
9.30 I Love Lucy
10.00 Ed Allen Time
10.30 Magistrate's Court
11.00 Fractured Phrases (C)
11.30 Magic Tom
12.00 Cliff Hanger Theatre
12.30 Channel 12 Theatre "The cave against Brooklyn" - drame
2.00 Mr and Mrs (C)
2.30 People in conflict
3.00 Words and Music
3.30 If's Your Move
4.00 Johnny Jellybean and Friends
4.30 Family Theatre "The president lady" - drame
6.00 The Pierre Berton Show
6.30 Pulse
7.00 P-Troop (C)
7.30 The Wild, Wild West (C)
8.30 Pistols 'n' Petticoats (C)
9.00 It's Happening (C)
9.30 The Dean Martin Show (C)
10.00 T.H.E. Cat (C)
11.00 The National News
11.18 Pulse
11.40 Pajama Playhouse "Peeping Tom" - drame d'horreur

LA SAISON DES GRANDS BALLETS CANADIENS

4 ballets dont "Giselle" et deux créations modernes marquent une étape pour la compagnie montréalaise

Ludmilla Chiriaeff, directrice artistique des Grands ballets canadiens a annoncé mardi qu'après un brillant début de saison à Montréal, Les Grands ballets canadiens présenteront en avant-première en décembre à la Place des arts deux ballets commandés par la Commission du centenaire d e la confédération canadienne. Ces deux créations sont "La Corriveau" et "Pointes sur glace".

LA CORRIVEAU, ballet dramatique de style contemporain, sera présenté les 21 et 22 décembre.

La musique de "La Corriveau" a été écrite par Alexander Brott sur des chansons spécialement composées pour ce ballet par Gilles Vigneault. La chorégraphie a été faite par Brydon Paige. Les décors et les costumes sont du peintre québécois Claude Girard. Les chansons de Gilles Vigneault seront interprétées sur scène par Raoul Roy.

POINTES SUR GLACE, le second ballet commandé par la Commission du centenaire, est un hommage à Calixa Lavallée. Il s'agit d'un final gai et brillant inspiré de scènes de carnaval dans le Montréal de 1884. La musique, tirée d'opérettes de Calixa Lavallée, a été arrangée par Edmond Assaly. Le ballet a été chorégraphié par Michel Conte. Les décors sont de Jean-Louis Garceau et les costumes ont été dessinés par Jacques de Montjoye. L'oeuvre sera présentée le 23 décembre.

En plus de ces nouvelles créations canadiennes, Les Grands ballets canadiens présenteront, à chacun des quatre spectacles, "Giselle". La chorégraphie est d'Anton Dolin. Les décors et les costumes sont de Tom Lingwood.

Le programme du 20 décembre qui sera présenté dans le cadre de la série de gala de l'Orchestre symphonique de Montréal, comprendra "Giselle" et "Géhenne", ballet créé l'année dernière par Fernand Nault, sur une musique de Alvin Etler. Les décors et les costumes sont de Michael Eagen, lauréat du concours organisé spécialement pour ce ballet l'année dernière parmi les jeunes artistes du Québec.

La semaine du cinéma suédois

Deux oeuvres: anecdote et sobriété

par Naïm KATTAN

"En compagnie de Gunilla" de Lars Gorling

Un jeune homme et une jeune fille roulent en voiture. Le garçon ressent un besoin irrépressible de faire de la vitesse. Il conduit bien, il connaît bien sa voiture et il sait bien tenir sa route malgré la neige et la glace. Mais voilà qu'à un tournant, un homme barre la route. Le garçon n'a pas le temps d'arrêter et l'homme est tué sur le coup. Le chauffeur va-t-il s'arrêter et prévenir la police? Non. Il poursuit sa route, il ne ralentit pas.

Le réalisateur nous ménage certaines haltes. Les deux jeunes gens mesurent l'importance de l'accident mais c'est toute leur relation et toute leur vie qu'ils mettent en question. Sont-ils vraiment amoureux l'un de l'autre? Pourquoi ce jeune homme ne peut-il conduire sans dépasser la vitesse permise? Est-il vraiment responsable de la mort de cet homme? Il accuse sa compagne. N'avait-elle pas voulu rentrer chez elle? Pourquoi ne l'avait-elle pas prévenu qu'un homme barrait la route? Et voilà que le journal leur apprend que la victime de l'accident est un malade mental qui a quitté sans permission son institution. Voilà donc le poids de la culpabilité qui s'allège. Ce n'est plus la jeune fille qui est responsable de la mort d'un homme; c'est cet homme lui-même qui a provoqué sa fin subite.

Il s'agit, comme on le voit, d'un fait divers, d'une anecdote, tragique bien sûr. Gorlinz a voulu étudier dans ce film les réactions de deux jeunes gens devant une terrible expérience. Vont-ils accepter leur responsabilité? Vont-ils pouvoir écarter le poids de la culpabilité? Malheureusement, il a trop insisté sur le fait divers lui-même, sur la manière dont l'accident est survenu. Il n'a pas assez fouillé la psychologie des deux protagonistes et son film ne dépasse pas suffisamment l'anecdote pour qu'il donne leur mesure aux problèmes qu'il soulève.

"Chez moi à Copacabana" d'Arne Sucksdorff

Mettre dans un même film Rio et un groupe d'enfants brésiliens est à la fois une gageure et une invite à la facilité. Rio, avec ses paysages inoubliables, ses contrastes, sa beauté somptueuse, c'est le paradis du cinéaste. De plus, Sucksdorff a choisi de promener dans ce décor des enfants: un noir, un métis, un blanc et une petite fille. Ils vivent ensemble, ne connaissent pas leurs parents. Le petit coin qu'ils occupent dans une favella, en haut de la colline, leur est enlevé par un groupe de bandits, adultes ceux-là. Ils se promènent dans les rues de Rio, sur les plages, ils ont faim et ils essaient tant bien que mal de survivre. Ils sont tour à tour mendiants, voleurs, cireurs.

Rien n'est plus tragique que le sort de ces enfants ballottés par un destin inconnu, sans défense, sans la moindre sécurité. Le réalisateur aurait pu nous offrir soit un film larmoyant, soit une oeuvre de colère et de révolte. Mais, heureusement, il s'est laissé emporter par son sujet, par la réalité qu'il a choisi de transposer; car ce sont des enfants heureux, gais, inconscients de leur grande détresse. Ils ont faim, mais ils ne songent pas au lendemain. Leur imagination ne dépasse pas les jeux de leur âge et les joies qu'ils éprouvent d'être vivants dans l'un des plus beaux paysages au bord de la mer. Le danger aurait été aussi grand de nous présenter des pauvres heureux de leur sort, et le réalisateur a su l'éviter.

C'est un film sobre, prenant où la beauté et la misère des enfants de Rio éclatent. Nous rions malgré nous car ces enfants savent ne pas prendre leur misère au sérieux. N'est-ce pas leur unique défense? Il a fallu sans doute que ce soit un Suédois, un homme venu des antipodes pour capter cette réalité et la saisir dans son ambiguité.

BILLET

AUDACE ET CREATIONS

par Jean BASILE

L'euphorie et le dynamisme, qui règnent actuellement au sein des Grands Ballets canadiens, ont leur raison d'être. Après le succès mérité de "Carmina Burana", la troupe menée à bonne allure, tant par Ludmilla Chiriaeff que par Fernand Nault, a décidé de marcher résolument de l'avant.

Le répertoire, ainsi qu'on l'apprend se constitue, tant moderne que classique, ce qui est excellent. Plus important me semble de constater que les Grands Ballets canadiens ont décidé de "s'ouvrir". On note, en effet, la présence d'artistes nouveaux venus, décorateurs et chorégraphes, qui vont apporter leur talent et leur fraîcheur, leur témérité aussi, à une politique de programmation qui semblait, depuis quelques mois, refuser par une sorte de crainte, tout apport neuf lequel est, cependant, absolument nécessaire.

Parmi ces "nouveaux" (dont certains ne le sont pas dans le monde de la danse) notons le chorégraphe Michel Conte, les décorateurs Claude Girard et Alvin Etler, le costumier Jacques de Montjoye. Souhaitons que cette politique enrichissante pour la compagnie et pour les artistes invités se continue dans l'harmonie; les heurts, s'il y en a, n'étant dans le fond que profitables, dès lors qu'on abandonne le train-train de l'habitude pour l'audace.

L'OSM AU FORUM

La fougue de Sir Malcolm Sargent

par Jacques THERIAULT

Mardi soir, une foule considérable et attentive, occupait les gradins du Forum, afin d'assister à un concert de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Sir Malcolm Sargent. Ce concert s'inscrivait dans la série des "Symphonies Dollars" présentée par le "Montreal Star". Au programme, des pièces de Gioacchino Rossini, Frédérick Delius, Benjamin Britten et Jean Sibelius.

"L'Ouverture Il Viaggio à Reims" de Rossini et "En entendant le premier coucou du printemps" de Delius sont, l'une et l'autre, des pièces musicales qui se caractérisent par leur fraîcheur, mais trop brèves pour exercer une emprise quelconque. Celle de Delius, en particulier, empreinte d'un certain romantisme, nous porte à croire qu'elle est insatisfaisante de la part d'un auteur qui a vu le jour vingt ans avant Stravinsky.

Que la pièce de Britten, "Variations et fugue sur un thème de Purcell", reflète une conception typiquement britannique, que ses rythmes endiablés évoquent ceux d'une fanfare, on l'accepte même si l'audition nous semble osée, en dehors des règles normales d'une construction symphonique. Il devient intéressant de se remémorer les affinités de ce musicien avec le folklore, de même que sa portée visuelle inhérente. Elle occupe une place de choix dans l'enseignement par le son et l'image comme dans celui du spectacle. N'a-t-il pas écrit plus de quatorze partitions de films ? Les effets de superpositions des rythmes, de leurs enchainements multiples, fibres sonores qui se superposent et se disloquent, sont à l'appui de sa subtilité, de son dynamisme et de toute sa candeur d'âme. La direction de Sir Malcolm Sargent était soignée et nous invitait à partager le monde affectif complexe d'un thème qui met en évidence les quatre familles de l'orchestre, soit les cordes, la percussion, les cuivres et les bois.

Beaucoup plus ingénieuse encore s'est révélée la "Symphonie No. 2 en ré majeur, opus 43" du compositeur finlandais Sibelius. Pénétrée tout entière de douleur, de fièvre et de nostalgie, c'est en quelque sorte l'empire de la mort. Rarement, les éclats du soleil pénètrent cette oeuvre au fond éthéré, marqué en particulier par ce pizzicato des violoncelles, qui ouvre avec noblesse le deuxième mouvement marqué "Tempo andante, ma rubato". La plainte est perpétuelle, transmise par la voix des cors, des tubas... L'ensemble de ces incantations constitue un monde vrai, mélancolique, parfois lugubre, mais un monde qui se définit par le rejet de toute illusion.

L'égrégore
6 DERNIERES
naives hirondelles
de Roland Dubillard
866-9344

théâtre du rideau vert
LUNDI AU SAMEDI: 8H.30
Dimanche: 2h.30 - 7h.30
DU VENT DANS LES BRANCHES DE SASSAFRAS
Western de chambre d'Obaldia
Mise en scène: Jean Faucher
Le divertissement est de qualité... on rit de fort bon coeur...
J. Basile — LE DEVOIR
La nouvelle production du Rideau-Vert nous fait passer la plus agréable des soirées, une soirée qu'on ne saurait trop recommander. L'esprit et... la rate y trouvent leur compte.
M. Dassylva — LA PRESSE
AU STELLA 844-1793
4666 ST-DENIS
METRO LAURIER

LOVE
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
845-7277

Boîte à Chansons
Samedi soir seulement le 26 novembre
JEAN-GUY MOREAU
Spectacle: 9h.30 et 11h.30
La Barre 500
2019 Boul. Taschereau
677-9101
10 minutes du centre de Montréal

PARAMOUNT PICTURES
SEVEN ARTS / RAY STARK
IS PARIS BURNING?
MATINÉES Mer. Sam. et Dim. à 2 h. 15
SOIRÉES à 8 h. 15
YORK
1487 Ouest, Ste-Cath. (à l'est de Guy)
Réservations par téléphone 937-8978
Guichet ouvert de midi à 9 h. p.m.

TOUT MONTRÉAL RIT AVEC LOUIS DE FUNÈS!
FULGURANT FOU-RIRE FANTASTIQUE!
LOUIS DE FUNÈS JEAN MARAIS
FANTOMAS
AUSSI LA GROSSE CAISSE
en SCOPE et en COULEURS
CANADIEN 1204 est, Ste-Catherine
PLAZA 6505, St-Hubert
JEAN-TALON Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

l'athéisme, un nouvel intégrisme ?
Teach-In, le vendredi 2 déc.
Mouvement laïque de langue française

JULIE ANDREWS
MAX VON SYDOW
RICHARD HARRIS
CE SOIR à 8.15
GUICHET OUVERT 10 am à 9 pm
ALOUETTE
841-2807
318 Ste-Catherine O.
PANAVISION COLOR by DeLuxe — UNITED ARTISTS

Le film qui a secoué le monde !
"Direct, provocant et éloquent, noble et touchant... Le film est aussi violent que son histoire!" — Magazine Time
"Un film vivant, passionnant, et mieux encore, tout à fait "croyable"!" — L'Express
"L'EVANGILE SELON St MATTHIEU"
5 GRANDS PRIX AU FESTIVAL DE VENISE
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
Ce soir: 7.30 - 9.45
Le Dauphin
TEL.: 721-6060 — BEAUBIEN PRES IBERVILLE

VOYEZ COMMENT IL EST FACILE ET AGREABLE DE DEVENIR MEMBRE DU "CLUB SUR LA MONTAGNE"
STE-ADÈLE
le Club du Sommet Bleu
Bar-salon et salle à manger. — Facilités pour conventions et banquets.
Ouvert tous les jours de 6 heures p.m. à 2 heures a.m. (excepté le lundi).
Danse aux accords du piano les vendredis, samedis et dimanches soir.
LE CLUB DU SOMMET BLEU
STE-ADÈLE-EN-HAUT
RESERVATIONS 229-4363

AU HASARD BALTHAZAR
de Robert Bresson
Le 3 décembre 1966 à 8h.30 précises
Au Gala d'inauguration et d'ouverture du deuxième Ciné-Week-End à Montréal, situé à 3161 rue Maplewood. Ce tout nouveau cinéma, un des plus modernes à Montréal vous offre en plus de ses 800 places d'un grand confort un stationnement en face de la salle, pour plus de 300 voitures et sans frais. A cette grande soirée, les billets devront être pris d'avance en téléphonant à:
274-7531 de 9h. à 5h.
334-0410 de 6h. à 11h.

DEMAIN
JEAN-PAUL BELMONDO
TURBULENT ! MYSTÉRIEUX ! SÉDUISANT !
Pierrot LE FOU
DE JEAN LUC GODARD
L'HOMME DE RIO
DE PHILIPPE DE BROCA
SCOPE-COULEUR
CINEMA Empire 274-4321 451, OGILVY
DERNIER JOUR: "COLPORTES", "JOURNAL D'UNE FEMME DE CHAMBRE"

AU PATRIOTE
1474 est, Sainte-Catherine — 521-6666
La Mouvement Contemporain présente Dès demain
Désespoir à go go
une comédie musicale de C. Gagnon et P. Bourdon
Tous les soirs à 8h.30
A la boîte à chansons
Spectacle tous les soirs à 9h. et 11h.
DANIELLE DOMINIQUE
MARIE VILLENEUVE
Sam. — 8h.30 et 11h.
26 nov.: LES CAILLOUX
3 déc.: TEX

RESNAIS
17e PALME D'OR Festival Cannes 1966
un film de claude lelouch
avec anouk aimée jean-louis trintignant pierre barouh
EASTMANCOLOR
un homme et une femme
LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE
Elysée 95 MILTON / 842-6053
DEMAIN EISENSTEIN
UNE FILLE et DES FUSILS
UN FILM DE C. LELOUCH

SAINT-DENIS et Bijou
Le retour sensationnel de YVES MONTAND
et la révélation canadienne GENEVIÈVE BUJOLD
avec INGRID THULIN
LA GUERRE EST FINIE
Un film d'Alain Resnais
Charmant, plaisant, ironique, un vrai bijou!
EN COULEURS
TROIS FILLES SUR UNE ILE

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT SUEDOIS DE LA CINEMATOGRAPHIE LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTREAL PRESENTE UNE
SEMAINE DU CINEMA SUEDOIS
18-24 NOVEMBRE
CINEMA VENDOME (PLACE VICTORIA)
sam. 19 nov., à jeu. 24 nov., à 1h.30,
PAYS SAUVAGE de Jan Lindblad, s.-t. a.
Un document extraordinaire sur le monde des oiseaux
mardi, 22 nov. à jeudi, 24 nov., 3h.30 chaque après-midi
EN COMPAGNIE DE GUNILLA de Lars Gorling, s.-t. a.
Un portrait social d'une certaine jeunesse
Jeudi, 24 nov., 5h.30, 7h.30
ICI COMMENCE L'AVENTURE de Jorn Donner, s.-t. a.
Une femme amoureuse et indécise, avec Harriet Andersson
jeu. 24 nov., 9h.30
COMMENT DEBARQUER de Tage Danielsson, s.-t. a.
Une recette de langouste . . . pas comme les autres
Billets en vente dès maintenant au Vendôme, de 1h. à 10h. p.m.
POUR RENSEIGNEMENTS: 878-1451

Vient de paraître à Montréal:

"La psychologie de l'adolescent" vue par F. Cholette-Pérusse

Psychologue et psychothérapeute, mère de trois adolescents Françoise Cholette-Pérusse publie son troisième ouvrage de vulgarisation psychologique à l'intention des parents. Cette fois, elle traite de *"La psychologie de l'adolescent"* (1) et pour l'auteur, au Québec, les adolescents se situent entre dix et vingt-cinq ans.

Ses livres se vendent fort bien: 20,000 et 40,000 de tirage. Après avoir fait de l'enseignement à l'Institut pédagogique, l'auteur, depuis quelques années, ne se livre qu'à la consultation pour adultes (de 17 à 77 ans) et à la rédaction de ses livres. L'une de ses principales constatations sur le comportement des adolescents, est l'absence de tendresse qui, selon l'auteur, tue l'érotisme avant qu'il n'éclose. *"Il y a ici au Québec*, nous dit-elle, *un manque de fusionnement entre la tendresse et la découverte de l'érotisme; c'est pour cela que de nombreux pères de famille au lendemain d'une flambée amoureuse sont absolument incapables de tendresse, et continuent toute leur vie, à courir des aventures sexuelles sans issue. Ils sont tout simplement de grands adolescents perdus dans un monde adulte".*

Ce manque de tendresse des pères de famille serait le résultat d'une éducation basée d'une part sur l'étroitesse d'esprit et, d'autre part, sur la sublimation de la virilité. *"Pour se montrer forts, importants, virils ces hommes deviennent durs, sévères, secs, se sentent déshonorés d'afficher une certaine tendresse. Perpétuels adolescents, ils abandonnent tout autant des liaisons extra-maritales dès qu'elles prennent une allure de permanence."*

C'est très rapidement que nous avons parcouru le livre de Mme Cholette-Pérusse. Il répond sans doute aux questions d'un grand nombre de parents qui s'interrogent sur le comportement de leurs adolescents; toutefois, il étonne par des réflexions qui nous semblent rejoindre de bien loin le sujet. C'est ainsi qu'en pages 182 et 183 par exemple, l'auteur, sans précision historique, nous livre sa pensée sur les adolescences de quelques hommes célèbres. Cela pourrait sans doute être passionnant mais un minimum de rigueur nous oblige à réclamer plus de précisions. Philosophant sur les frasques des adolescents, l'auteur nous dit: *"Combien d'adolescents survoltés, agitateurs, révolutionnaires, bouillants d'enthousiasme sont maintenant devenus pépères? Néanmoins, tel n'est pas le sort de toutes les effervescences. L'histoire nous l'apprend. Napoléon Bonaparte, minable petit étudiant à Vincennes, rêvait déjà de conquérir l'Europe. Le grand philosophe Nietzsche ignorait que sa théorie de surhomme mènerait aux fours crématoires du nazisme. Qu'on le veuille ou non "les idées mènent le monde". Je veux bien*, dit-elle plus loin, *que les idées mènent le monde mais pas des idées de folie".*

En fait ce que nous reprochons au livre, c'est peut-être de trop vulgariser de trop ouvrir de demi-portes. Pourtant, à côté de ces questions qui demeurent sans réponse, l'auteur s'attarde à décrire certains phénomènes qui, selon elle, prennent dans la vie de l'adolescent, une place primordiale: ex. le *necking*. Nous nous demandons sérieusement si ce sport, vieux comme le monde, est aussi pratiqué que le prétend l'auteur et si les adolescents, qui connaissent tout de l'amour à quinze ans, ne s'adonnent pas à des attitudes psycho-sexuelles d'un autre ordre. Il nous semble qu'une vision plus résolument actuelle des problèmes des adolescents répondrait mieux aux angoisses des parents.

Les conseils à donner aux adolescents? Il y en a très peu que des parents peuvent se permettre de donner, nous dit Mme Pérusse. Au départ, le dialogue, bien sûr, parler mais également écouter, puis surtout l'exemple. Il n'y a encore rien pour remplacer l'image des parents dans l'esprit des jeunes.

S. C.

(1) Editions du Jour.

"Prenons le train, et discutons en route d'une société générale d'alimentation familiale"

NDLR. — Un lecteur tout à fait passionné par les problèmes de coopératives — il nous écrit pour la seconde fois en l'espace d'un mois — nous envoie la lettre suivante en réponse à une interrogation posée par le président du conseil de la Coopération du Québec, M. Alfred Rouleau. En effet, dans un communiqué que nous publions mardi, M. Rouleau demandait: "Les consommateurs de Montréal veulent-ils des coopératives?" Notre correspondant apporte sa réponse personnelle à ce sujet d'actualité.

Le président du Conseil de la Coopération du Québec, M. Alfred Rouleau avait autrefois l'habitude de dire: *"Prenons le train, nous discuterons en route au lieu de piétiner sur le quai de la gare"*. Ses habitudes n'ont pourtant pas changé et le succès s'est toujours attaché à ses pas.

Or, il semble depuis quelques semaines que le Mouvement coopératif du Québec piétine sur le quai de la gare. Un communiqué publié dans *"Le Devoir"* du 22 novembre révèle que "la réunion prévue dans la région de Montréal d'ici la fin du mois groupera les principaux représentants des secteurs coopératifs, des corps intermédiaires et des groupes sociaux." Je ne vois guère de "consommateurs qui seront les propriétaires des entreprises" dans ces organismes. Est-ce à "ces propriétaires éventuels qu'il appartient maintenant d'accepter ou de refuser le projet?"

Quel projet ?

Celui qu'on soumettra aux organismes ou aux consommateurs? Le premier projet improvisé du Mouvement coopératif laissait entendre une collaboration entre la Fédération des Magasins CO-OP et l'Association des Détaillants en Alimentation. Ceux-ci l'apprirent en même temps que le public par la voie des journaux. Leurs dirigeants sont en Europe depuis deux semaines au Salon International de l'Alimentation; ils ne seront certes pas consultés cette fois-ci non plus.

Le financement

Lorsque la Société de Gestion d'Aubigny inc. eut besoin de trois millions de dollars, en août 1962, il a suffi de deux heures de causerie pour que la Caisse Centrale de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires avançât l'argent, rubis sur l'ongle, avec l'accord des neuf autres Unions régionales.

Ce n'est donc pas un problème d'argent. Que le Mouvement coopératif cesse de tergiverser. Les consommateurs et les usagers sont là. La Familiale crie au secours depuis trente ans. Elle a besoin d'appui. Ce n'est pas auprès du Montreal Buying Group et des Epiciers indépendants régis par des principes capitalistes que la Fédération des Magasins Co-op trouvera une solution.

La Familiale sur l'Ile de Montréal... pendant la session des ETATS GENERAUX

Que le Mouvement coopératif annonce donc l'ouverture de neuf autres "Familiale" sur l'île de Montréal d'ici juin 1967 et qu'on n'en parle plus.

Il sera temps après de sensibiliser les consommateurs qui "...auront l'occasion de mettre sur pied leurs propres entreprises de consommation". Pendant ces palabres, la Familiale aura acquis les neuf terrains nécessaires, fait tracer les plans de ces centres d'alimentation communautaire, négocié les contrats d'approvisionnement, établi un réseau de distribution et résolu les problèmes d'entreposage, les dispositions légales d'échanges interprovinciaux. Elle aura même eu le temps d'émettre des obligations ou des actions auprès du public tout comme l'a fait la Société Générale de Financement qui a tout de même reçu $5,000,000 des Caisses et obtenu l'appui financier de l'Etat provincial. Pourquoi pas une Société Générale d'Alimentation Familiale? Qu'on la fonde aujourd'hui et qu'on prenne le train. Alphonse Desjardins l'a pris avec un premier dix sous qui vaut plus d'un milliard de dollars soixante ans plus tard. Il n'a pas piétiné sur le quai de la gare!

Jacques-A. LAMARCHE,
Montréal.

Soyez gastronome, sans prendre de poids et sans compter les calories

par Renée ROWAN

Chez Fanny, on a pu assister, cette semaine, à un souper gastronomique "scientifique", ainsi que l'a qualifié lui-même M. Jacques Berrols, l'auteur du nouveau manuel **"Stabilisez votre poids sans diète"**, et qui était pour l'occasion notre hôte.

"La gastronomie scientifique ne vous empêche nullement de bien manger, explique M. Berrols, conseiller en nutrition, Français d'origine, Canadien d'adoption: elle vous permet simplement de vivre jeune et longtemps".

Toute sa théorie est basée sur le principe: il est inutile de doser sa nourriture car toute personne bien-portante peut et doit manger selon son appétit. Il suffit simplement de forcer en priorité sur les protéines car seules, elles ont le pouvoir de calmer rapidement la faim.

On a pu facilement vérifier cette théorie qui s'est avouée véridique, admettons-le: après

le jambon de Bayonne avec cantaloup, la soupe au poisson et la pièce de boeuf rôti servie avec des carottes et du brocoli au beurre, le tout arrosé de Mâcon rouge et de Mâcon blanc, nous n'avons vraiment plus d'appétit pour le plateau de fromages et les fruits frais au porto. On supprime alors facilement les aliments sucrés et ceux à base d'hydrates de carbone qui ajoutent si facilement des kilos au poids régulier.

Avec le Nutriscope inclus dans le nouveau manuel de M. Berrols, chacun peut aisément sélectionner les aliments convenant à son organisme et bénéfiques à la santé tout en mangeant bien. Il ne s'agit nullement d'un nouveau livre d'une diète nouvelle pour maigrir (les médecins seuls sont autorisés à donner une diète en ce sens), mais d'un guide qui vous aidera à conserver votre poids stable.

— Les gourmets en bonne santé et amateurs de cuisine classique pourront malgré l'automatisation, manger leurs plats préférés les dimanches et jours de fête, mais à la condition de revenir à la gastronomie scientifique les autres jours.

Il s'agit en fait d'un guide dont le jeu des couleurs vous permet facilement de repérer les aliments par catégories: ceux à base de protéines, à base de sels minéraux et vitamines, à base d'hydrates de carbone et les matières grasses. Choisir ses aliments, c'est bien, nous dit encore M. Berrols, mais il est également très important d'en connaître la préparation... elle est souvent plus fautive que l'aliment lui-même. L'objectif de Nutriscope permet de distinguer choix, préparation ou cuisson. Il permet aussi de reconnaître instantanément les aliments à consommer librement, à restreindre ou à éliminer... tout le jeu consiste à apprendre à bien utiliser le guide... ce qui requiert tout de même une certaine attention. Une fois fait, ça va.

Disons en terminant que le nouveau manuel **"Stabilisez votre poids sans diète"**, de bonne présentation, sera en vente au début de décembre chez les principaux libraires; vous pourrez aussi vous le procurer en vous adressant directement aux Publications Vie et Santé, 475, rue Richelieu, Québec.

L'enquête sur le statut de la femme aura-t-elle lieu ?

OTTAWA — Le premier ministre a fait savoir aux Communes que le gouvernement étudiait l'à-propos de tenir une enquête fédérale sur le statut de la femme au Canada.

M. Pearson, répondant à une question de M. Michael Starr, conservateur d'Ontario a dit que le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, verrait certainement à ce que le projet reçoive l'attention voulue, au cabinet.

Plusieurs associations de femmes ont déjà adopté des résolutions demandant la tenue d'une telle enquête.

Le Canada, présent à l'exposition de produits alimentaires

WASHINGTON — L'exposition internationale de produits alimentaires tenue récemment à Washington sous les auspices du groupement YMCA, a attiré plus de 10,000 visiteurs qui ont acheté les nombreux spécimens dans les kiosques.

Le stand canadien avait été organisé comme pour chacune de ces manifestations annuelles par les épouses de représentants du Canada des milieux diplomatiques, militaires et journalistiques.

Mme Lola Kidd, épouse du ministre canadien George Kidd,, a souligné que le Canada se classait parmi les représentations les plus importantes avec un vaste choix de produits.

Mme Kidd était l'organisatrice du kiosque canadien et Mme Peter Bazowski, épouse de l'inspecteur de la Gendarmerie royale attaché à l'ambassade du Canada, avait conçu le décor de la représentation.

M. et Mme Bazowski demeuraient autrefois à Edmonton.

Ettel Sussman à la Société d'étude et de conférences

La Société d'étude et de conférences accueillait cette semaine le soprano de réputation internationale Ettel Sussman et son accompagnatrice Laure Fink. Après avoir rappelé à son auditoire que la voix humaine est le plus parfait de tous les instruments de musique, Mlle Fink (qui remplissait aussi le rôle de commentatrice) parla de l'évolution de la musique vocale depuis la Grèce antique jusqu'à nos jours. "La musique du 17e siècle, enchaîna-t-elle, s'épanouit dans le folklore et les madrigaux tandis que celle du 18e siècle et du 19e découvre de nouvelles richesses dans l'opéra, l'oratorio, la cantate (dérivée de l'oratorio) et la mélodie."

Pour illustrer ces différents genres, Ettel Sussman fit entendre tout d'abord dans le style déclamatoire propre à la cantate, deux récitatifs et deux airs extraits de "Le Berger fidèle" de Jean-Philippe Rameau.

Robert Schumann, selon Mlle Fink, a ajouté de l'exubérance et de la tendresse au lied de Schubert. Ettel Sussman saisit les différentes nuances entre les deux compositeurs et elle interprète avec une grande sensibilité "Widmung" pièce de Schumann dédiée à sa bien-aimée Clara.

La chanteuse présente ensuite deux oeuvres de Claude Debussy. Ettel Sussman aborde Debussy, poète nuancé, avec la même "rare sûreté" qui la caractérise dans tout son répertoire.

Le soprano termine son récital sur une note gaie, légère, celle des "Chants d'Auvergne" de Canteloube. "La fileuse", "Viens par le pré", "Le bossu", "Malheureux qui a une femme" sont des chants courts, bien rythmés, que Madame Sussman interprète avec verve et facilité.

La critique européenne ne s'est pas trompée qui loua l'interprétation de Ettel Sussman en ces termes: "...d'une beauté telle qu'elle fait perdre à l'auditeur la notion de l'espace et du temps".

Cartes de Noël pour aider des enfants malades

L'association de la Fibrose kystique du Québec met cette année en vente quatre cartes de Noël. La présidente de l'association, Mme Mary Memess, souligne que tous les bénéfices provenant de cette vente seront entièrement consacrés à la recherche entreprise par la Fondation canadienne de la Fibrose kystique pour enrayer cette maladie qui fait de nombreuses victimes parmi les enfants.

Ces cartes sont en vente au kiosque d'information de la Place Ville-Marie. On peut aussi les commander en écrivant à l'Association de la Fibrose kystique, C.P. 94, Ville Mont-Royal. Dans la région de Québec, on peut commander les cartes à André d'Anjou, 758 rue Colline, à Ste-Foy.

Une carte spéciale, signée par l'artiste canadien Prouse, fait partie de la série. C'est la reproduction d'un tableau représentant un paysage d'hiver que l'artiste a offert à la Fondation.

dans votre panier à provisions

Méfiez-vous des oranges. Si elles sont actuellement vendues à prix abordables, elles ne sont pas toujours de bonne qualité. Sur un sac de dix-huit (offert à prix intéressant la semaine dernière), j'ai dû en jeter quatre, ce qui commence à compter. Je suis allée porter plainte au responsable de l'étalage des fruits et légumes; il m'a expliqué que certaines variétés sont parvenues au terme de leur saison et que la récolte nouvelle n'est pas encore arrivée. Les fruits, plus fragiles à cette période-ci de l'année, demandent à être traités avec plus de soin.

Dès votre arrivée du marché, retirez les oranges du sac de plastique, essuyez-les soigneusement une à une car elles sont souvent humides et déposez-les au réfrigérateur. C'est encore la meilleure façon de les conserver. Parfois, en voulant réaliser quelques sous d'économie (en achetant les fruits en sacs) on y perd. Il vaut souvent mieux acheter les oranges en vrac et choisir soi-même les fruits.

Parlant oranges, une nouvelle variété inconnue ici fera son apparition d'ici quelques jours pour la première fois à Montréal. Il s'agit des oranges Valentia d'Australie. On vient d'en recevoir 3,000 boites environ.

Les oranges australiennes sont reconnues pour leur qualité, leur couleur; elles sont sucrées au goût et s'apparentent davantage à la Sunkist qu'à la Outspan. Elles sont également bonnes pour le jus et la table. Vous les trouverez en vente bientôt dans les supermarchés.

Une recette économique

A la demande d'une lectrice de Mont-Rolland, nous vous donnons la recette de goulash ou ragoût de boeuf à la hongroise.

GOULASH AU BOEUF

Dans du gras de bacon, faites dorer 2 livres de boeuf à bouillir ou de boeuf dans la palette coupé en gros cubes. Retirer la viande; au gras, ajouter 4 à 5 oignons tranchés mince, ¼ c. à thé de marjolaine, 1 c. à thé de sel, ½ c. à thé de poivre, 1 gousse d'ail émincée (au goût). Laisser prendre une belle couleur dorée. Ajouter 1 c. à thé de paprika. Bien remuer. Remettre la viande et mouiller avec une petite tasse de bouillon, ou jus de pomme ou encore mieux avec du vin rouge si vous en avez à la maison. Amener rapidement au point d'ébullition, puis baisser le feu et laisser cuire **lentement** jusqu'à ce que la viande soit tendre, environ une heure ou une heure et demie. Au moment de servir, ajouter ½ à 1 tasse de crème sûre commerciale. Ne plus laissez bouillir. C'est délicieux servi avec des nouilles.

RENEE R.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-5636

POUR VOUS MESDAMES ! !
1,000 ROBES
TISSÉES À LA MAIN
Modes distinctes et colorées venant de Grèce
Modèles originaux ● Lavables ● Toutes grandeurs
Importations vendues à partir de $22.00 chacune.
MAINTENANT EN VENTE A
$9.00 seulement
Il faut voir la qualité de ces créations.
N. P. KYRIACOPOULOS LTD., importateurs
1420 ouest, rue Sherbrooke (près Bishop)
Suite 902 Tél.: 845-4677
Lundi au samedi
9 a.m. — 6 p.m.

Pour vos dégustations
VINS - FROMAGES
consultez-nous pour le choix des marques et l'ordonnance du service
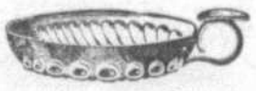
Aussi suggestions originales de petits cadeaux-souvenirs et d'articles décoratifs appropriés
Appeler ou écrire à:
AU CEP D'ANJOU
470, ave Ogilvy — Mtl 15
Tél.: 276-1224 ou 276-1127
ou mieux venez nous voir
Nos heures d'ouverture: 9 h. à 17 h. 30 tous les jours sauf le samedi 9 h. à 12 h. 30

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le
ROYAL de NEUVILLE

26 oz 542 G — 13 oz 542 H — FLUTE V 10 M — 26 oz 542 F
LE PLUS POPULAIRE des VINS PETILLANTS IMPORTES
Mis en bouteilles par la Maison DE NEUVILLE — France
Faites-en aussi votre Vin du Dimanche et des jours de Fête
La flûte reproduite ci-dessus est le verre idéal pour le service des vins pétillants, des vins mousseux et des champagnes
Pour renseignements s'adresser:
Au Cep d'Anjou
Importateur-spécialiste de verres à vin de formes traditionnelles pour toutes les régions de Vins de France
470, Ogilvy — Montréal 15 — 276-1224 ou 276-1127

17/729-1D — Rég. $200.00
PRIX C.M. $100.00

17/767-1D — Rég. $270.00
PRIX C.M. $135.00

17/743-1D — Rég. $325.00
PRIX C.M. $162.50
"Fascination"
la bague de distinction
Aimeriez-vous choisir votre bague parmi plus de 100 modèles de montures, en or jaune ou blanc, ciselés par les meilleurs orfèvres?
Aimeriez-vous sélectionner votre diamant en toute confiance, parmi le plus bel assortiment d'éclatantes pierres de catégorie A-1 garanties "pleine valeur"? Alors venez visiter notre élégant comptoir "Fascination" et faire le choix du vôtre dans la quiétude de nos salons particuliers.
Le choix qu'on aime se trouve chez C.M.
Le magasin d'escompte de distinction
LES IMPORTATIONS C.M. LTÉE
8225, boul. St-Laurent — tél. 389-8081
5975, boul. Monk — tél. 769-8815
ouvert jusqu'à 9.30 p.m. le jeudi et le vendredi
GRAND STATIONNEMENT GRATUIT

17/766-1D — Rég. $380.00
PRIX C.M. $190.00

17/736-1D — Rég. $700.00
PRIX C.M. $350.00

17/758-2D — Rég. $375.00
PRIX C.M. $187.50
participez aux 2 fabuleux concours
$5000 de prix à gagner le 24 décembre

Le 48e rapport de Casavant Frères Ltée montre un chiffre d'affaires accru

potins financiers

Comme l'indice des industriels de DJ avait glissé la veille à un bas de 785.46 avant de clôturer à 794.98, soit, quand même, 3.18 points plus bas, rien d'étonnant que ce même indice ait rencontré plus de soutien, hier, sur la Bourse de N.Y., puisqu'il clôtura à 796.82, soit une avance de 1.84 point. N'eût été le congé d'aujourd'hui à l'occasion du Jour d'Actions de Grâces aux E.-U., la hausse aurait été certainement plus intéressante. Sur la Bourse de Montréal, il y avait certaine résistance aux pressions des ventes, hier, vu que la liste mobilière n'avait cessé de baisser sur la place locale depuis 4 séances consécutives. Il en fut de même sur la Bourse de Toronto. Quant à la Bourse de Londres, elle affichait une activité plutôt restreinte hier.

-O-

Libres de l'influence néfaste de Wall Street, fermé aujourd'hui pour les raisons ci-dessus mentionnées, nos marchés devraient faire preuve de résistance aujourd'hui. Il ne faudrait pas s'attendre, toutefois, à ce que les stocks canadiens soient fort accumulés, car les conditions économiques actuelles et futures ne seraient guère des stimulants.

-O-

Prudential Finance, de Toronto, serait la 2ème institution de finance de cette ville à avoir des ennuis financiers — son déficit serait de $3,500,000 — et, malheureusement, plusieurs Québécois seraient au nombre des 8,500 détenteurs de ses billets à longs et à courts termes. La Commission des valeurs de l'Ontario ferait enquête. Heureusement qu'il ne s'agit pas d'une déconfiture de l'envergure de celle d'Atlantic Acceptance, car, on en aurait vu de belles...

-O-

Anglin, Bell & Company Ltd. de St-Jean N.-B., s'allierait avec Nesbitt, Thomson et Compagnie Limitée de Montréal afin de donner un meilleur service de placements aux investisseurs du Nouveau-Brunswick. Comme la dernière firme compte un demi-siècle d'existence, sa grande expérience sera d'un précieux secours à la première firme.

Une dépêche de Londres, annonçant la fusion des intérêts d'avionnerie de Hawker Siddeley avec ceux du groupe British Aircraft Corporation explique la vogue des actions de la première entreprise hier sur nos marchés mobiliers.

-O-

Les valeurs suivantes se vendront aujourd'hui en bourse ex-dividende tant par action : Robert Mitchell Co. Ltd, Classe "A" - 25c l'action ; Compagnie de Papier Rolland Ltée, 4¼% priv. - $1.06¼ l'action.

-O-

La Bourse de Paris a salué l'approche des fêtes de fin d'année par une forte hausse, hier. Sous-évaluation des valeurs françaises, en baisse presque continue depuis près de 4 ans, a sans doute attiré les acheteurs.

-O-

Bulman, Evans & Co. Ltd. traite dans son bulletin de novembre, d'un format de poche fort commode, de trois valeurs exceptionnelles, soit Alcan Aluminium Limited, Distillers Corporation-Seagrams et Hollinger Consolidated Gold Mines. Lorsque le crédit deviendra plus facile, — ce qui sera déclenché par une récession modérée — et que les taux d'intérêt baisseront, il y a un revirement dans la tendance à la bourse et c'est alors que les valeurs ci-dessus connaîtront des plus-values.

-O-

Les droits de The Island Telephone Co. Ltd. se vendront au comptant sur la Bourse de Montréal, à son ouverture le 25 novembre 1966, et ils seront rayés de la liste des valeurs du marché précité à la fermeture des affaires mardi le 29 novembre 1966. Les droits expireront le 30 novembre 1966.

-O-

Pitfield, Mackay & Company a publié récemment en français une intéressante étude de cinq pages non interlignées sur Alcan Aluminium Ltd.

-O-

The Firestone Tire & Rubber Co. of Canada a ouvert, mardi de cette semaine, sa 7ème usine au pays, afin de fournir les établissements de Hamilton, Calgary et Québec.

Nomination à Canada Malting

Réginald J. Thomas, C.A.

La nomination de M. Réginald J. Thomas au poste de directeur de Canada Malting Co. Limited, a été annoncée par M. Eric S. Clarke, président, lors d'une récente assemblée du Conseil d'Administration. M. Thomas est secrétaire et contrôleur de la compagnie.

Bourse de Montréal

Soutien moins fort en fermeture qu'au début sur la place locale

MONTREAL. — Les titres ont réalisé des gains en fin de séance hier pour compenser les pertes desq uatre sessions précédentes.

Les prix demeuraient toutefois très irréguliers. Les services dans l'ensemble ont été les plus fermes.

Les pertes prédominaient sur les gains dans une proportion de 79 à 70 mais l'indice composé a progressé de .60 à 137.32.

Le volume des actions industrielles a été de 357,700, celui des valeurs minières et pétrolières de 561,000. L'indice des industrielles a grimpé de 45 à 143.80.

Chez les papeteries plutôt faibles, Fraser a tout de même acquis 1 1-2 à 24, tandis que Consolidated a fléchi de 3-8 à 38 1-8 et Domtar de 1-8 à 16 5-8.

Dans le secteur des services, Québec Telephone a progressé de 3-4 à 18, mais BC Telephone a reculé d'un point à 60. Telephone Bell a avancé de 3-4 à 45 7-8.

Parmi les métaux, Cominco a perdu 1-2 à 31 1-4 et Hudson Bay 3-4 à 65 1-2. Alcan a pour sa part acquis 3-4 à 27 7-8.

Dominion Textiles a gagné 1-2 à 25 1-2 et CIL 1-8 à 16 3-4. Simpsons a progressé de 1-2 à 27 1-2 et Labatts de 1-4 à 17 1-8.

Dans le compartiment des pétroles, Home A et Imperial ont chacun acquis 1-2 à 21 1-2 et 53 1-2 respectivement.

A la Bourse Canadienne, Alscope a reculé de 6 cents à $1.29 et Phoenix de 10 cents à $3.20, mais Peace River a ajouté 60 cents à $7.85.

Dividende inchangé

Casavant Frères Ltée, dont les actions sont inscrites en bourse publie ce matin son 48ième rapport annuel bilingue. M. Charles Perreault, ing., déclare en partie ce qui suit dans son message aux actionnaires: Le programme de diversification de la production, amorcé en 1965, s'est poursuivi durant l'exercice qui se termine et durant lequel une augmentation d'environ $570,000 dans le chiffre d'affaires a été enregistrée. L'expérience nous a permis de déterminer avec plus de précision dans quelle direction nous devions orienter notre diversification, afin de profiter au maximum d'une main-d'oeuvre spécialisée et de notre outillage, conçu en fonction d'une production flexible et en séries assez courtes.

L'augmentation du chiffre d'affaires a été accompagnée d'une augmentation des bénéfices nets qui ont atteint cette année $132,610 en regard de $101,007 pour l'année précédente. Ceci représente, en fonction du capital-actions en cours au 31 août 1966, un profit de $0.54 par action classe A et de $0.24 par action classe B.

L'accroissement de notre production d'ameublement et de pièces composantes porte à 25% environ leur proportion de nos ventes totales. La fabrication des orgues à tuyaux continue d'être de beaucoup la plus importante de nos opérations.

Les ventes d'orgues se sont maintenues sensiblement au même niveau durant l'année, bien qu'on ressente une concurrence accrue, surtout aux Etats-Unis. La réserve de commandes en carnet demeure équivalente à environ 18 mois de production.

Le resserrement du crédit bancaire, et l'avantage de consolider à long terme la dette encourue lors de la construction de la nouvelle bâtisse, a mené vos administrateurs à autoriser une émission d'obligations en première hypothèque, en mars 1966. Cette émission, échéant en 1981, portant intérêt à 6¾% et appelée "Série A", a été achetée et distribuée par les soins de J.L. Lévesque et L.G. Beaubien Ltée.

En août, les administrateurs élisaient M. Gérald G. Ryan, O.B.E., président du Conseil, et en octobre nommaient M. Michel Clerk administrateur de la compagnie.

Le régime de dividendes a été le même cette année que l'année passée. On a versé aux détenteurs d'actions classe A les dividendes réguliers chaque trimestre au taux annuel de $0.30 l'action, et en plus un dividende additionnel de $0.02½, pour former un total de $0.32½. En conséquence, un dividende de $0.02½ par action a été payé sur les actions classe B.

Nous installerons un orgue à traction mécanique dans le théâtre qui fait partie du pavillon canadien à l'Expo 67. Cet instrument, de conception moderne, sera entendu chaque jour alors que des organistes canadiens de grande réputation donneront à tour de rôle un concert d'une heure. Nous serons aussi présents au pavillon du Québec, dans la section réservée aux industries caractéristiques de cette province.

Nous poursuivons notre programme de diversification qui devrait, cette année encore, entraîner un accroissement sensible de notre chiffre d'affaires.

Les augmentations rapides dans le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre posent cependant des problèmes pour le marché d'exportation.

Nous n'envisageons aucun programme d'investissement majeur pour l'année en cours. Certaines acquisitions de machines deviendront nécessaires à mesure que le volume de production de pièces composantes les justifiera.

La Société BP parachève deux puits productifs dans la mer du Nord

$60,000,000, dépensés à ce jour en cet endroit

La Société BP a parachevé deux puits de développement dans son champ de gaz naturel de la mer du Nord, soit dans le secteur autorisé 48/6. Le forage de l'un s'est fait à partir de la barge mobile de forage baptisée **Sea Quest** et celui de l'autre, à partir de la plate-forme "A" à montants fixes. Elles ont toutes deux atteint l'horizon gazéifère à une profondeur avoisinant les 10,000 pieds. Au cours d'un essai, le **Sea Quest** a produit un débit remarquable de 42 millions de pieds cubes par jour avec une duse de 5/8 de pouce. Le débit du puits de la plate-forme "A" a été de 14 millions de pieds cubes par jour avec une duse de 5/8 de pouce. Le **Sea Quest** s'est mieux tiré de conditions plus favorables dans l'horizon gazéifère que dans le puits initial de découverte ou dans le puits de la plate-forme, pour ainsi démontrer qu'il existe des variations considérables dans l'horizon réservoir.

L'équipement permanent de tête des puits des deux puits en question est déjà en place, de sorte qu'il sera prêt à être transporté sur les lieux de production dès que le besoin s'en fera sentir.

Le **Sea Quest** sera bientôt déplacé vers un autre secteur de forage d'exploration situé à 6 milles au nord-ouest de son emplacement actuel et l'on poursuivra le programme de forage de trois autres sondages déviés à partir de la plate-forme "A", à des fins de production.

On a déjà effectué la pose de la canalisation de 16 pouces pour l'acheminement du gaz jusqu'à la côte et les travaux se poursuivent dans les autres secteurs du lieu de production, y compris l'enfouissement de la canalisation, le parachèvement du point d'aboutissement côtier situé à Easington et l'érection d'une seconde plate-forme fixe, malgré les conditions de travail excessivement pénibles qui prévalent tout au cours de l'année dans la mer du Nord.

Les frais d'exploitation de BP dans la mer du Nord s'élèvent à ce jour à environ 60 millions de dollars.

La superstructure de Britannic House, rue Ropemaker, est presque terminée. Le nouvel edifice de 35 étages de The British Petroleum Company Limited à Londres, Angleterre, lequel s'élève à 395 pieds au-dessus du sol, est le plus haut de la ville de Londres. L'édifice principal est joint à un autre édifice de 7 étages et le sous-sol, 58 pieds sous le niveau du sol, communiquera avec les bureaux actuels de BP situés au nord de la rue Ropemaker. Quelque 2,200 personnes seront à l'emploi de BP dans leur nouvelle demeure, laquelle aura sous son toit 25 ascenseurs et monte-charges, un double escalier mobile, restaurants, salles à manger, cafeteria, salle de cinéma, court de squash, stationnement pour quelque 210 voitures, entrepôts et ateliers. Vue de la tour, coté nord-est. On aperçoit "BP House" du côté gauche, à l'arrière de la tour.

Bourse de New York

Wall Street, affecté hier par le congé d'aujourd'hui

NEW YORK AFP — La reprise amorcée la veille se poursuit dans la matinée mais les prises de bénéfices amputent plus de la moitié des gains acquis à la mi-séance.

L'activité est sensiblement supérieure à celle de mardi bien que ce jour soit la veille de la Fête du Thanksgiving. Les dégagements dans l'après-midi sont inspirés par les nouvelles économiques défavorables: une baisse de la production d'automobiles est en vue, les constructeurs de Détroit ont lancé des appels aux propriétaires de plusieurs milliers de voitures pour remédier à des défauts de fabrication et le gouvernement prévoit un ralentissement de la construction l'année prochaine pour la première fois depuis 1960.

On s'attend en outre à une décision prochaine du président Johnson au sujet d'un relèvement des impôts.

Cependant les hausses en clôture sont presque deux fois plus nombreuses que les baisses.

Les chemins de fer résistent à la baisse finale et clôturent au plus haut. Les sociétés d'épargne et de prêt sont particulièrement bien tenues, les compagnies aériennes, les aérospatiales, les pétroles et les pharmaceutiques sont également en hausse, contrairement aux chimiques, aux cuprifères, aux caoutchoucs et aux tabacs.

Parmi les canadiennes, Alcan, Granby Mining et International Nickel ont chacune gagné 3-8, Walker Gooderham 1-4 et Massey-Ferguson 1-8. Mais Dome Mines a fléchi de 1-2 et McIntyre Porcupine de 1-4.

A la Bourse américaine, Scurry Rainbow a acquis 1-4, Brazilian Light and Power, Canadian Javelin, Fargo et Jupiter ont chacune progressé de 1-8. Pour sa part, Preston a perdu 1-8, tandis que Molybdenite a cédé 1-16.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 796.82 en hausse de 1.84, 7,350,000 actions ont changé de mains et les gains prédominaient sur les pertes dans une proportion de 757 à 388.

Garney Mines et ses activités

Garney Mines Ltd. vient de transmettre un rapport aux actionnaires. Son président M. R. Marchand, L. Sc. C. y déclare en partie ce qui suit : "Faisant suite au creusage du puits, de la coupe à travers banc et du perçage de galeries le long de la zone principale, un programme de sondage au diamant en profondeur en partant de la surface pour un total d'environ 14,000 pieds, vient tout juste de se terminer. Les trous nos 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59 furent forés en direction Nord-Sud en dessous des galeries, le long de la ligne de base qui va de l'ouest vers l'est pour une distance de plus de 500 pieds. Tous les trous contenaient des valeurs en or.

Le programme de sondage au diamant a réussi à prouver la présence de zones aurifères en profondeur. Le minerai de haute teneur en or, contenant en outre de l'argent et du cuivre, dans les galeries; les résultats obtenus du sondage au diamant indiquant dix zones aurifères parallèles; en plus, un empilement à la surface de plusieurs milliers de tonnes de minerai aurifère de plus haute teneur que celle obtenue par le sondage au diamant lequel est prêt pour le moulin : voilà autant de facteurs des plus encourageants.

Le bureau d'administration, par conséquent, considère que le moment serait opportun de songer à aller en production, selon les recommandations des ingénieurs, aussitôt qu'une souscription à forfait pour des actions du trésor sera faite et complétée.

Les actionnaires seront informés de tous nouveaux développements.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.52
Allemagne, D. Mark	.2724
Angleterre, Livre	3.0221
Argentine, Peso	.0044
Australie, Dollar	1.21
Autriche, Sschilling	.0421
Belgique, Franc	.0217
Brésil, Cruzeiro	.00050
Chili, Escudo	.2231
Danemark, Couronne	.1568
Espagne, Peseta	.0181
France, Franc	.2190
Hollande, Florin	.2993
Italie, Lire	.001733
Japon, Yen	.002992
Mexique, Peso	.0867
Etats-Unis, Dollar	1.08¼
Norvège, Couronne	.1516
Nouvelle-Zélande, Livre N.Z.	3.0143
Pérou, Sol	.0406
Suède, Couronne	.2095
Suisse, Franc	.2509
Tchécoslovaquie, Couronne	.1509
Venezuela, Bolivar	.2415

Fruits et légumes

MONTREAL — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes en gros au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes : de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves : en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

Carottes : .90 à $1 les 50 livres, $1.50 à $1.60 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Choux de Bruxelles : $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

Choux : Verts $1.25 à $1.50 les 50 livres, Rouges $2, Savoie $2.25 le cageot.

Choux fleurs : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Choux chinois : $1 à $1.25 la douzaine.

Navets : $1.75 à $2 le sac de 50 livres, $2.50 le boisseau.

Poireaux : $1 la douzaine.

Oignons : jaunes $2.25 à $2.50, type espagnol $2.75 à $3, rouges $2.50 à $3 les 50 livres, en sac de 10 livres, jaunes .35.

Panais : $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Pommes de terre : .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis : .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

Bourse de Toronto

Le marché minier, quelque peu soutenu après 4 séances consécutives à la baisse

TORONTO — Le marché a repris un peu de vigueur hier à la Bourse de Toronto, mettant fin à quatre jours de déclin.

Toutefois, de l'avis de certains courtiers, cette avance n'a été que technique après la chute des quatre derniers jours. Rien ne justifie, selon eux, dans l'économie, une tendance marquée vers la hausse.

L'indice des valeurs industrielles a gagné .48 à 143.99, suivant la courbe de la Bourse de New York. Les virements ont été de 2,590,000 actions, au regard de 2,497,000 mardi.

Parmi les valeurs à la hausse, Moore Corp. a pris 1½ à 86, Alcan ⅞ à 2 8et Inco et Bell ½ point chacun à 89 et 45¾.

Les pétroles de l'Ouest ont progressé de .82 à 117.34 à l'indice. Canadian Superior est monté d'un point à 26¾. Home "A" de ¾ à 21¾, Banff de ½ à 15⅝ et Scurry Rainbow de ¼ à 19¼.

Aux valeurs spéculatives, Area a fléché de 25 cents à $9.70 et Frobex de 20 cents à $9.90, après avoir tous deux fait une chute de 35 cents mardi. Les deux compagnies exploitent ensemble un projet de forage en Gaspésie.

Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés mardi le 22 novembre 1966

Prix des oeufs

	A Ex-Gr	A Gr	A Moy	A Petite	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS :							
St-Félix-de-Valois	59	56	52	40	3	28	26
Trois-Rivières	60	57	53	41	—	35	25
Victoriaville	57	54	51	39	20	35	30
AUX DETAILLANTS :							
Montréal	69.1	66.0	62.8	51.2	—	—	—
Montréal	69.3	66.4	63.2	50.7	—	—	—
AUX CONSOMMATEURS :							
Montréal	79-81	73-77	69-75	59-61	—	—	—

Prix des volailles

VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR		
Poulets à griller et à frire	moins de 5 lb	21½
Poulets	5 livres et moins de 6	22½
	6 livres et moins de 7	24
	7 livres et plus	22½
Poules	moins de 5 livres	11-12
	5 livres et moins de 6	16
	6 livres et moins de 7	19
	7 livres et plus	21
	moins de 12 livres	26
Jeunes dindons	12 livres et moin de 20	30-31
	20 livres et plus	26-27
Adulte dindons	moins de 20 livres	
	20 livres et plus	
Oies		
Canards		
Eviscérées, en boîte standard		
Gros au détail		
Poulets à griller et à frire (sous glace)	moins de 4 livres	35-36
Poulets	4 livres et moins de 5	43-45
	5 livres et moins de 6	48-50
	6 livres et plus	49-51
Poules	moins de 4 livres	31-32
	4 livres et moins de 5	39-41
	5 livres et moins de 6	40-42
	6 livres et plus	42-43
Jeunes dindons	10 livres et moins de 16	41-43
	moins de 10 livres	47-49
Adulte dindons	16 livres et plus	41-43
	moins de 16 livres	
Canards		
Oies		

N.B. Pour volaille éviscérée —soustraire 3-4 cents

Commentaires sur le marché

OEUFS — La demande pour les oeufs fut bonne et les approvisionnements réguliers ne furent pas suffisants. Un fort volume d'oeufs fut encore importé de l'extérieur. Les prix ont très peu changé.

VOLLAILES — Les arrivages de volailles furent suffisants. Le marché de la dinde fut peu animé. Les poulets de gril se sont bien vendus mais la demande pour la poule et le poulet lourd fut légère.

NOE HENAULT
Surveillant régional

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Le montant des passifs délinquants, accru de 11% durant le 1er semestre

The Canadian Credit Men's Trust Association Ltd, a le plaisir de communiquer le compte rendu de données publiées récemment par le Bureau fédéral de la statistique au sujet des faillites commerciales aux termes des lois fédérales des faillites et de liquidation pour le semestre terminé le 30 juin, avec des chiffres comparatifs pour la même période l'an dernier. Ces chiffres indiquent que la même tendance se continue, c'est-à-dire que le nombre de faillites commerciales est moins élevé, mais le montant global des passifs délinquants s'est accru de plus de 11%. Parallèlement, le passif moyen par faillite accuse une augmentation marquée dans toutes les provinces, sauf celles des Prairies. Le nombre de faillites et de propositions de salariés aux termes de la 3e partie de la loi continue de diminuer et, grâce à la rigueur accrue de certaines dispositions de la loi à la suite d'amendements récents, ces deux genres d'administration devraient diminuer encore davantage.

Nombre de faillites commerciales — Semestre terminé 30 juin — Province	1965	1966	Passifs délinquants (en milliers) — Semestre terminé 30 juin 1965	1966
Atlantique	28	18	1,797	4,182
Québec	932	868	48,553	58,743
Ontario	681	568	44,899	51,493
Manitoba	22	29	2,783	1,345
Saskatchewan	10	13	181	619
Alberta	61	40	6,937	2,156
Colombie-Britannique	47	34	5,916	4,858
	1,781	1,572	111,088	123,396
Faillites de salariés			Propositions	
Québec	433	415	261	223
Ontario	453	438	36	35
Les autres provinces	121	91	10	2
Total Canada	1,007	944	307	260

L'Exposition des fournisseurs d'hôtels et de restaurants aura lieu en 1968 à la Place Bonaventure

En 1968, l'Exposition nationale des fournisseurs d'hôtels, restaurants et institutions aura lieu au centre de congrès de la Place Bonaventure de Montréal. M. Fernand Dubois, président de l'Association des fournisseurs d'hôtels et restaurants, de Montréal, annonce qu'à compter de 1968, l'exposition de l'AFHR occupera la Salle Est, de l'édifice d'expositions Place Bonaventure. L'exposition des fournisseurs de 1968 aura lieu du lundi, 11 mars, au jeudi, 14 mars inclusivement. Selon M. Dubois, l'emploi de la Salle Est de la Place Bonaventure permettra d'ériger 350 kiosques, soit 50 de plus que ne le permettent les dimensions du Palais du commerce de Montréal. Selon M. Dubois le déménagement à la Place Bonaventure rendra possible l'accroissement continu de l'exposition annuelle et des services que l'association peut rendre à l'industrie. De plus, de dire M. Dubois, le nouvel emplacement de l'exposition à la Place Bonaventure procurera, tant aux exposants qu'aux visiteurs, de nombreux avantages, à savoir, exposition, hôtel, restaurant et stationnement intérieur sous un même toit, au coeur même de Montréal. L'Exposition AFHR 1967 aura lieu au Palais du commerce, du lundi, 30 janvier, au jeudi, 2 février.

Dominion Securities Corp. Ltd., fait du bon travail, en éduquant le public

Dominion Securities Corporation Limited vient de nous faire parvenir son bulletin de novembre, publié en français et intitulé "les placements". Tout comme les précédents, il est fort intéressant et pour cause ne renferme-t-il pas des études sur les salaires et les profits au Canada en 1966, ainsi que les données fort à propos sur les conséquences possibles de la compression des bénéfices. Il y est aussi reproduit maints renseignements sur les valeurs américaines susceptibles d'intéresser les investisseurs canadiens. Enfin, il y est publié les cours des titres du gouvernement du Canada, ainsi que ceux des valeurs à court termes, les obligations provinciales et les obligations des sociétés. On y traite, enfin, des actions privilégiées et des actions ordinaires, y donnant leurs cours actuels, leur rendement et leurs dividendes. Ce genre de publication est un pas dans la bonne voie, car elle permet aux investisseurs et aux spéculateurs de parfaire leurs connaissances en matière financières et boursières, domaine qu'il faut connaître à fond, si l'on veut réussir des transactions profitables et, de nos jours, ce n'est pas chose facile, d'où la nécessité de ne pas agir à l'aveuglette et d'être bien guidé par des agents de change et des vendeurs d'obligations, membres des Bourses de Montréal et de Toronto et de l'IDAC.

Marcel CLEMENT

La Compagnie de Téléphone Bell du Canada

AVIS DU 331e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-trois cents par action a été déclaré et sera payable le 16e jour de janvier 1967, aux actionnaires inscrits dans nos livres à la fermeture des bureaux le 15e jour de décembre 1966.

Montréal, le 23 nov. 1966

La secrétaire, L. O. McMORRAN

SISCOE MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE NO 77

Avis est par la présente donné que le dividende semi-annuel régulier de trois cents et demi (3.5 cts) par action et un dividende supplémentaire d'un cent (1 ct) par action sur le capital - actions émis par Siscoe Mines Limited ont été déclarés payables le 31 décembre 1966 aux actionnaires enregistrés le 7 décembre 196. à la fermeture des bureaux. Par ordre du Conseil d'administration.

Clinton M. Masterman, F.C.I.S., Secrétaire-trésorier

Montréal, Québec, le 14 novembre 1966.

AVIS DE DIVIDENDE

THE SHERWIN-WILLIAMS COMPANY OF CANADA, LIMITED

AVIS est par la présente donné que le deux cent vingt-deuxième dividende trimestriel d'un et trois-quarts pour cent (1¾%), étant au taux de sept pour cent (7%) par année, pour les trois mois se terminant le 30 novembre 1966, a été déclaré sur les actions privilégiées de la Compagnie payable le 3 janvier 1967, aux actionnaires inscrits aux registres le 2 décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
C. E. RECKITT
Vice-président et secrétaire-trésorier

Montréal, Québec le 14 octobre 1966.

LA VIEILLE PORTE
PLACE VICTORIA
le restaurant des gens de goût...

Réservations: Mario 866-2057

Stationnement à l'intérieur, entrée par la rue Saint-Jacques

Ouvert en semaine à partir de 11 h. 30 du matin. Le samedi et le dimanche, à partir de 5 h. du soir.

Saint-Denis, Messier & Associés Inc.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

360, rue Saint-Jacques, Suite 1225 - Tél.: 842-9131

BÉLANGER INC.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

800, PLACE VICTORIA – MONTRÉAL – TÉL. 861-1461

UNE COMPAGNIE DE FIDUCIE

recherche les services d'une personne dynamique pour établir son service d'immeubles

- Le candidat, en plus d'être bilingue, doit posséder une expérience dans l'achat, la vente et l'administration d'immeubles.
- Toute application sera traitée confidentiellement.
- Fournir "curriculum vitae."

Ecrire à: CASE 149, "LE DEVOIR," MONTRÉAL

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES

- Personnel: cadres et fonctions
- Evaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention — Mécanisation
- Contrôles: production — prix coûtant — achats — inventaires — budget
- Organisation: Ventes, Distribution
- Etudes de rentabilité
- Planification à longue portée
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTRÉAL — Tél.: 866-9561

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	3195	$10⅛	10	10	
Acklands	500	475	475	475	
Admiral	100	$34⅝	34⅜	34⅝	+ ¼
Alta Gas T	910	$32¼	32	32	— ¼
Alta Gas p	25	$90	90	90	
Alta Gas w	260	670	650	670	
Algo Cent	100	$9½	9½	9½	
Algoma St	2071	$22¾	22	22	— ¾
Alcan	9467	$28⅛	27⅞	28	+ ⅝
Alcan pr	620	$36	35½	35⅞	+ ⅛
Allumin pr	450	$19	19	19	
Alumin 2p	80	$41	41	41	+ ½
Anglo-c pr	500	$20	20	20	
Anthes A	1020	$19⅞	19½	19⅞	+ ⅛
Argus	275	$14¼	14⅛	14⅛	
Args 250 p	100	$44	44	44	
Argus C pr	1150	$10⅛	10⅛	10⅛	
Asbestos	177	$18½	18½	18½	— ⅛
Atl Sugar	740	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Atl Sug pr	220	$88	88	88	
Auto Elec	400	$5¾	5¾	5¾	
Bank Mtl	904	$54⅝	54	54⅝	+ ⅜
Bank N S	175	$62¼	62	62¼	+ ½
Bathrst A	25	$55	55	55	
Bathrst w	300	860	860	860	
Beaver L	95	$28⅞	28¾	28¾	+ ⅛
Bell T	18170	$45⅛	45	45⅛	+ ½
Bell T r	119628	56	49	54	+ 4
Bow Valy	275	$12⅝	12	12⅝	
Brazilian	210	$9½	9½	9½	
BA Constr	1975	$6	5⅞	6	
BA Oil	430	$29⅞	29⅝	29⅝	— ¼
BC Forest	465	$18¾	18⅝	18¾	+ ⅛
BC Frest p	115	$50½	49½	50½	+ 1
BC Sugar	100	$33½	33½	33½	
BC Sugar p	241	$18¼	17¾	17¾	
BC Phone	21	$59½	59½	59½	
Burns Fds	2100	$12¾	12¾	12¾	
CAE Ind	275	$8	7¾	7¾	
Calgary P	3690	$21½	21⅛	21½	+ ¼
Calvrt Dle	200	110	110	110	
CD Sugar	209	$22¾	22⅝	22¾	+ ¼
Can Bred p	125	$49	49	49	
Can Cem	361	$34¾	34⅛	34⅝	+ ⅛
Can Cem p	256	$23¾	22½	23¾	
C Fndry A	24	100	100	100	
Can Iron	735	$17¾	17⅛	17⅛	— ⅛
Can Perm	325	$10¼	10⅛	10⅛	+ ⅛
CSL	24	$30¾	30¾	30¾	
Cdn Brew	7335	$6⅝	6½	6½	— ⅛
CB Al A w	250	390	390	390	
CB Al B w	840	380	355	355	—20
Cdn Can A	215	$12	12	12	
C Chem w	400	550	540	550	+10
C Dredge	200	330	330	330	
CG Invest	218	$51½	51½	51½	
C Goldale	200	350	350	350	—100
C Imp Bnk	342	$58⅝	58	58¼	— ¼
C Ind Gas	215	$12¾	11⅝	11⅝	
C Ind Gas p	225	$11½	11½	11½	— ¼
CIL	347	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ⅜
C Marconi	400	445	435	440	—10
CPR	1788	$54	53¾	53¾	
CPR pr	1300	$8½	8⅜	8⅜	
C Petrofin	605	$10⅞	10⅝	10⅝	+ ⅛
Cdn Tire	225	$14	14	14	
Cdn Tire A	400	$12½	12½	12½	
C Utilities	213	$35½	35½	35½	
CWN Gas	200	$18¾	18⅝	18⅝	— ⅛
Chemcell	1900	$13⅛	12⅞	12⅞	— ⅛
Chem 175 p	25	$31	31	31	+ ½
Chrysler	245	$33	33	33	+ ¼
Clairtone	125	$9⅝	9⅝	9⅝	+ ⅛
Codville	1000	390	390	390	—10
Columbia	625	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
Cominco	5365	$31¾	31	31¼	— ½
Compro	300	355	350	350	
Compr Ap	350	$12½	12	12	
Computr	225	$6¼	6⅛	6⅛	— ¼
Con Bldg	4660	100	90	90	
Con Bldg p	125	200	200	200	
Con Bldg w	999	8	8	8	
Con Paper	307	$38¼	38⅛	38⅛	— ⅛
C Gas	22760	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Con Gas B	100	$100	100	100	+ ½
Coronatn	200	120	120	120	— 5
Cosmos	210	$12¾	12¾	12¾	
Craig Bit	100	165	165	165	
Crain R L	175	$30½	30¼	30¼	+ ¼
Crestbrk	100	$5¼	5¼	5¼	+35
Crush Intl	100	$11½	11½	11½	
Cygnus A	360	410	410	410	+ 5
Cygnus B	210	$7	7	7	
Distl Seag	495	$32½	32¼	32⅜	— ⅛
Dome Pete	2350	$28⅝	28	28½	+ ⅝
D Bridge	350	$16⅞	16⅝	16⅞	
D Electro	2125	$14¾	14⅛	14⅝	
Dofasco	715	$19	18⅝	18⅝	— ⅛
Dofasco p	210	$90	90	90	
D Magnes	250	$6⅝	6⅝	6⅝	
Dom Store	450	$18	18	18	
Domtar	2031	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
Domtar pr	240	$18½	18½	18½	
D Textile	25	$25½	25½	25½	+ ½
Dover Ind	185	$16	16	16	
Dover pr	265	$8½	8½	8½	
Dupont	225	$37⅞	37	37⅞	+ ⅞
Falcon	2849	$84	82	84	+ ½
Fam Play	380	$27½	26⅞	27½	+ ½
Fed Grain	630	$6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Ford Cnda	45	$124½	124⅛	124½	+ ½
FPE Pion	3125	$16	16	16	
FPE Pn pr	270	$65¼	65	65	— 1
Fraser	100	$23½	23½	23½	
G Dynam	100	$57	57	57	+3½
GMC	265	$74	72½	73	
G Pet Drill	100	300	300	300	
G P Drill A	100	300	300	300	
G Stl Ware	250	$8½	8½	8½	
Globe Env	1825	$9⅝	9⅛	9⅛	
Goodyear	36	$147¼	147¼	147¼	
GL Paper	250	$22¾	22⅜	22¾	
GL Power	225	$23⅝	23⅜	23⅝	— ⅛
Gt W Life	83	$64	62	62	— 2
Greyhnd	390	$19	19	19	
Guar Trst	425	$9⅞	9⅝	9⅝	+ ¼
Hardee	500	45	43	45	+ 2
Hard Crp A	25	$33	33	33	— ½
Hawker S	560	410	405	405	— 5
Hays Dna	490	$10⅜	10⅛	10⅜	
Home A	2655	$21⅝	21	21⅛	+ ⅛
Home B	800	$22½	22¼	22½	— ½
Horne Pit	200	240	240	240	
H Bay Co	285	$14½	14½	14½	
HB Oil Gas	2350	$23⅛	23	23	
Huron Eri	100	$8⅝	8⅝	8⅝	— ⅛
Husky Oil	280	$11⅞	11⅞	11⅞	
Husky A pr	50	$50	50	50	
Husky C pr	110	$55½	55	55	— ½
Imp Oil	1963	$53⅞	52⅞	53⅜	+ ⅝
Imp Tob	351	$13⅝	13⅝	13⅝	
Ind Accept	360	$21	20¾	20¾	— ⅛
In Accept p	50	$76	76	76	
Ind Adhes	250	$6	6	6	— ½
Ind Wire	3150	450	430	430	
Inland Gas	700	$9	9	9	
IBM	222	$383	365	370	
IMC	22	$44	44	44	
Int Nickel	2020	$89½	88⅝	89	+ ½
Int Util	9430	$24⅝	24	24	— ¾
Int Util pr	720	$27⅝	27	27	— ¾
Intpr Pipe	245	$81¼	80⅞	81	— ¼
Intpr Steel	3700	$5⅛	490	495	+ 5
Intpr Stl pr	310	$20¼	20	20	— ½
Inv Group	600	$12½	12	12	
Inv Grp A	1730	$10	9¾	9¾	— ⅛
Jamaic PS	200	$11¼	11¼	11¼	
James Stl	200	400	400	400	
Jefferson	4249	$27½	25⅛	25½	— 2
Jeffersn w	7635	$19	16⅝	17⅝	— 2
Jockey C	740	400	395	395	— 5
Jockey 2 p	100	$8¼	8¼	8¼	
Kelsey Co	100	$11½	11½	11½	
Labatt	305	$17⅝	17⅝	17⅝	
Lakeind p	175	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
LOnt Cem	1400	390	375	375	—20
LO Cem w	2327	8	7	7	
Laura Sec	760	$12¾	12½	12½	— ⅛
Lau Fin	2280	365	340	350	— 5
Lau Fn 6¼	100	$11	11	11	+ 1
Lau F 1.25	340	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Lau Fn 140	620	$11½	11	11½	+1½
Lau F 2.00	1200	$14	13¾	13⅞	+ ⅞
Life Invest	150	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Life Inv wt	125	210	210	210	— 5
Lob Co A	400	$8⅛	8	8	
Lob Co B	1350	$8⅛	8	8	— ⅛
Lob Co pr	150	$41¾	41½	41¾	
Lob G B pr	300	$27½	26½	26½	— 1
Loe Mb	635	$10	10	10	+ ⅛
Maclarn B	100	$22½	22½	22½	— ½
MB Ltd	326	$24½	24	24½	+ ⅛
Magna El	200	$5¼	5¼	5¼	
M Lf Gard	110	$27½	27½	27½	
M Lf Mills	275	$16½	16½	16½	
Mass-Fer	3069	$21⅛	21⅛	21¼	+ ¼
MEPC	400	245	245	245	— 5
Met Stores	250	$15½	15½	15½	
Met Stors p	150	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅜
MGFM	100	395	395	395	
Molson A	294	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
Mon Food	360	$7	7	7	— ½
Montex	800	325	325	325	
Montex w	1197	180	180	180	
Mont Loco	200	$15¾	15¾	15¾	
Mont Trst	250	$14	14	14	
Moore	1607	$86½	85	86	+1½
Morse A	309	$19¼	19	19¼	+ ¼
Morse B	415	$17½	17¼	17½	
Morse pr	75	$51½	51½	51½	
Murphy	200	$6¾	6¾	6¾	
Mrphy Pr	755	$26⅝	26⅛	26⅛	— ⅛
Nat Drug	218	$9⅛	9	9⅛	
Nat Hees p	225	135	135	135	
Nat Trust	1225	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
NB Tel	259	$16⅜	16¼	16⅜	
Niag Struc	25	$25½	25½	25½	— ½
Nia Wire	245	$22	22	22	
Noranda	1036	$48½	47⅞	47⅞	+ ⅛
Nor Ctl G	1440	$12⅝	12¼	12¼	
Nor Ctl G p	850	$25	24	24	—1⅝
Oak Wood	100	$8½	8¼	8¼	— ¼
Oshawa A	729	$24½	24¼	24½	+ ⅛
Pac Pete	3770	$10⅞	10⅝	10½	— ⅛
Pac Pete w	1800	375	370	375	
Pembina	400	$9	9	9	— ¼
Photo Eng	100	$12½	12½	12½	
Pow Corp	1200	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Pow Crp pr	125	$40⅛	40	40	— 1
Prem Iron	500	140	140	140	— 5
Price Com	2660	$12¾	12½	12½	— ⅛
QN Gas	1686	$10	9⅞	10	
QN Gs 66w	200	275	275	275	— 5
Rank Org	1215	375	370	375	— 5
Rapid Gr A	100	$8	8	8	— ¼
Revelstk	325	$8	8	8	— ¼
Reverse	200	$6½	6½	6½	
Ronald Fd	250	$10	10	10	
Romfield	300	75	70	75	+ 5
Rothman	110	$25	25	25	
Royal Bnk	458	$68	67½	68	
Russell H	300	$13½	13½	13½	
Salada	725	$9⅝	9⅝	9⅝	
Secur Cap	130	300	300	300	
Selkirk A	225	$7¼	7¼	7¼	
Shell Inv p	500	$26⅛	26	26	— ½
Shell Inv w	3620	680	655	670	+20
Shell Can	4273	$22¼	21⅞	22⅛	+ ¼
Shop Save	250	$11¾	11¾	11¾	
Silverwd A	214	$14⅛	14⅛	14⅛	
Silverwd B	300	$15	15	15	— ¼
Simpsons	455	$27½	27⅛	27⅛	+ ¼
Simpson 5	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Slater Stl	512	$10	10	10	— ½
Slater A wt	200	340	325	325	—15
Sogemine	150	$11	11	11	
Southam	2975	$31⅜	31⅛	31⅜	+ ¼
Stafford	100	325	325	325	
St Paving	300	$9⅝	9⅝	9⅝	
St Can	11265	$19½	18⅞	19⅛	— ¼
Ster Trust	210	$9¼	9¼	9¼	
Suptest od	475	$19½	19½	19½	
Tamblyn	210	$25	25	25	
Texaco	320	$62	62	62	— ⅜
Texaco pr	26	$78	77	77	
Thom Box	225	$5½	5½	5½	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Thom N P	2000	$18⅛	18	18	— ⅛
Tone Craft	300	425	425	425	— 5
Tor Dm Bk	219	$57½	57¼	57½	+ ¼
Tor Iron W	75	$35	35	35	+ ½
Traders A	2375	$8⅝	8⅜	8⅜	
Traders B	250	$9⅝	8⅞	8⅞	
Traders 5 p	85	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Trader A p	625	$20	20	20	
Trader 65 w	325	100	100	100	
Transair	200	470	470	470	— 8
Tr Can PL	2932	$24¼	23⅞	24	
Tr Can Pl p	840	$46¾	46¼	46¼	— ⅛
Tr Can P w	250	635	605	605	—20
Trans Mt	1315	$18	18	18	— ⅛
Trans PPL	150	$7¾	7⅜	7⅜	
[illegible]	250	250	250	250	
Union Acc	100	255	255	255	+ 5
Un Carbid	1690	$19	19	19	— ⅛
Un Gas	2633	$10⅛	10⅛	10⅛	
U Corp B	477	$10⅛	10½	10½	— ¼
U Corp pr	670	$25½	25¼	25¼	— ⅛
U Corp 63p	26	$25	25	25	— ½
Versatd	210	380	380	380	
Versatile	850	$23¼	23⅛	23⅛	+ ⅛
Vic G Tr	203	$15½	15½	15½	
Vic GTr pr	100	$46	46	46	— ½
Wanco	10825	365	355	360	
Walk GW	2260	$29⅛	28⅞	29⅛	+ ⅛
Weldwod	225	$7⅞	7⅞	7⅞	
Well Fin B	100	270	270	270	— 30
Wburne	1000	105	105	105	
Westc'st	1162	$27⅛	27	27	— ⅛
Westeel	230	$20½	20½	20½	
W Pacific	150	495	495	495	+ 5
Weston A	1249	$16½	16⅛	16⅛	
Weston B	240	$17½	17⅛	17⅛	— ⅛
Wstn 4½p	210	$89	89	89	
Wstn 6pr	10	$101	101	101	— 1
Woodwd A	257	$24¼	24¼	24¼	
Zellers	100	$24¼	24¼	24¼	+ ¼

Mines

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Acad Uran	1000	4	4	4	— ½
Accra	5500	13	12	12	— ½
Acme Gas	3300	24½	24	24	— 1
Aetna Inv	900	60	60	60	
Agnico	100	117	117	117	+ 1
Akaitcho	1300	53	52	52	— 3
Am Larder	2500	26	26	26	— ½
Am Moly	4500	50	50	50	
Ang Ruyn	600	130	128	128	
Ang UD	12000	67	63	63	— 3
Area	22550	299	265	270	—25
Argosy	7100	66	64	65	+ 1
Armore	13440	18	17	17½	—1½
Arcadia	1000	23½	23½	23½	
Atl C Cop	1400	112	110	110	— 3
Atlas Yk	1000	5	5	5	
Aunor	220	275	270	270	
Bankeno	216	79	79	79	
Bankfield	6500	10	10	10	+ ½
Barex	300	39½	39½	39½	— ½
Belcher	2000	37	37	37	
Belletere	500	22½	22½	22½	
Bethlm	1425	625	605	625	
Bidcop	2000	5	5	5	— ½
Big Name	2000	32	32	32	
Black Bay	3500	9	9	9	— ½
BL Hawk	2800	83	83	83	
Bounty Ex	500	18	18	18	+ 1
Bralorne	1350	165	155	160	— 5
Broul Reef	500	19	19	19	
Brunswk	1000	840	825	825	— 5
Cable	233	6	6	6	
Cam Mine	7500	16½	15	15½	
Camflo	6360	360	340	345	—15
Comp Chib	1108	545	540	540	—10
C Tung	4100	174	170	174	+ 2
Cdn Keely	1500	6	6	6	
C Lencourt	1000	15½	15½	15½	— ½
Cdn Nisto	5000	18	18	18	— 1
Candor	33166	27	25	27	+ 2
Can-fer	2500	97	95	97	+ 2
Cantre	1500	19	19	19	+ 3
Captain	2000	14	14	14	
Cassiar	600	$15¾	15⅛	15¼	
Cent Pat	300	134	134	134	+ 1
Chestrvile	1500	20½	20½	20½	
Chib Kay	1000	14	14	14	
Chib M	2600	46	46	46	— 4
Chim	40700	107	90	100	+10
Chrom	300	145	145	145	— 5
Coch Will	7700	199	195	198	+ 2
Coin L	12000	20	20	20	
Comb Met	4000	20½	20	20	+ 1
Conigo	1000	13	13	13	
Con-Key	2000	8½	8	8	— ½
Con Shaw	7500	22	20	20	—5½
C Bellek	2000	7½	7½	7½	
Cons Brew	1000	20	20	20	
CG Arrow	5000	21	21	21	
C Halli	6005	60	58	59	+ 1
C Mogul	2150	355	355	355	— 5
C Morisn	6900	217	213	217	+ 5
C Mosher	2450	55	53	55	
C Neg	17200	11½	10	11	— 1
Con Nichol	1000	11	11	11	— ½
C Rambler	800	185	180	185	+ 5
C Red P	37100	28	26½	27½	
Coprcorp	5000	49½	46	49½	— ½
Cop Fields	1500	121	121	121	— 1
Cop-M	16000	12	12	12	
Coulee	2000	49	48	48	
Craigmt	400	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Cstland	2900	25	24½	25	+ ½
Crowp	10000	9½	9	9½	
Daering	6000	14½	14	14	— ½
D'Aragon	3300	15	15	15	+ 1
Deer Horn	2900	21½	21½	21½	+1½
D'Elda	16900	95	92	95	+ 1
Delhi Pac	1000	12	12	12	
Denison	990	$58	57¼	57⅝	— ½
Dicknsn	4100	335	290	310	—25
Discovry	310	151	151	151	— 2
Dome	397	$37½	37⅛	37½	— ⅛
Donalda	3000	16	16	16	— ¼
Duvan	500	10½	10½	10½	
East Sull	575	635	625	635	+ 5
F'west T	1000	9	9	9	—1½
F Mar	200	250	250	250	
Frncr	44000	12	11	11	— 1
Frobex	46546	315	290	290	—20
Giant Yk	237	820	790	820	
Glenn	12000	10	10	10	
Goldray	5100	72	70	72	
Goldrm	37000	67	64	64	— 4
Gortdrm	2100	185	175	176	— 4
Gradore	75275	50	47	49	— ½
Grandroy	7750	24	22½	22½	—2½
Granduc	1100	365	360	365	+ 5
Granisle	400	500	500	500	+10
Gulch	5000	11	11	11	
Gulf L	6500	7½	7½	7½	— ½
Gunnar	2720	115	106	115	
Hastings	600	175	171	171	— 4
Headway	2000	23	23	23	+ 1
Heath	7500	9½	9	9	
Hollinger	475	$20½	20¼	20¼	—1¼
Huds Bay	585	$66	65⅛	65¼	— 1
H-Pam	31000	7½	7½	7½	
Hydra Ex	1000	17½	17½	17½	+ ½
Int Bibls T	5700	108	100	100	— 2
Irish Cop	1100	17	17	17	
Irn B	39650	305	270	296	+26
Irvington	2200	25	25	25	— 1
Iso	200	130	130	130	
Jaye Exp	5800	19½	19	19½	
Jelex	3500	21	20½	21	
Joliet	3000	32	32	32	— 1
Jonsm	10000	22½	21	22	+ ½
Joutel	1000	84	83	82	+ 2
Jowsey	544	67	67	67	— 4
Kam Kotia	200	315	310	315	
Kerr Add	4749	$11	10⅞	10⅞	
K Anacon	700	130	125	125	—15
Kid Coper	3200	69	69	69	+ 2
Kilembe	100	873	875	875	—100
Kirk Min	2000	9½	9½	9½	
Kirk Twns	4000	12	12	12	— ½
Kopan	10000	8	8	8	
Lab Min	2142	$29	27⅞	28	
L Duf	16125	$13⅛	12¾	13	+ ⅛
Lake Lyn	500	20½	20½	20½	— ½
L Osu	4500	16½	14½	14½	— 2
La Luz	410	$20½	20½	20½	+ ⅜
Langis	1000	32	32	32	— 1
Latin AM	2500	8	8	8	— ½
Leitch	1350	470	460	460	—20
Liberian	100	$10	10	10	
LL Lac	200	177	177	177	+ 2
Lorado	1000	105	104	105	— 3
Louvicrt	1500	22	20	22	
Macassa	400	202	200	201	— 1
Macdon	2400	29	21½	29	
MacLeod	2100	57	57	57	
Madsen	2250	99	93	99	
Malartic	1700	61	60	60	— 2
Man Bar	260	15	15	15	
Manoir MS	2000	5½	5	5	— 1
Marchant	700	180	175	175	— 3
Martin	5000	31	31	31	— 1
Match	1542	8	8	8	
Mattgml	600	$13¼	13¼	13¼	
Maybrun	6500	18½	18	18	— ½
Mc Adam	9400	40	38	40	— 1
Mc Intyre	500	$84	83½	83½	
McWat	1000	40	40	40	— 1
Metal Min	1700	117	115	116	— 2
Midrim	1400	27	27	27	— 1
Min Ore	30200	20	19½	19½	— ½
Min O r	316400	½	½	½	
Mt Wrt	11000	23	22	22	— 1
Multi-Mi	4900	102	100	101	+ 1
Nat Expl	2000	10	10	10	
Nealon	4000	10½	9½	10½	
New Ath	4000	22	22	22	+1½
New Bid	4000	4	4	4	
New Cal	500	32	32	32	+ 2
Newconx	100	510	510	510	+10
Nconex w	5900	43	42	43	+ 2
N Goldvue	500	5	5	5	— 1
N Harri	2000	10	10	10	— ½
N Hosco	4900	260	256	256	— 4
N Impri	93575	219	206	212	— 5
N Kelore	2500	8	8	8	
Newlund	3000	16	16	16	
N Myle	12500	21	20	21	+ ½
Newnor	1000	10	10	10	
N Que Ragl	200	460	460	460	— 5
N Sen	18000	22	21½	21½	— 1
New Taku	2200	19	19	19	
Nick Rim	1500	12	11½	11½	— ½
Norgld	19000	9	8½	8½	— ½
Norlex	15000	24	22½	22½	— ½
Normetal	700	420	415	415	— 5
Norpax	4000	9	9	9	+ ½
N Bordu	6000	9½	9	9½	+ ½
Norcal	22500	28	20	20	—7½
N Expl	11700	32	30	30	— 2
Northgat	3505	455	440	440	—10
N Rank	1900	27	27	27	
Norsp A w	2300	10	8	10	+ 2
N Beauc	2100	30	30	30	
Obaska	1000	8	8	8	
Opem	21305	$10⅛	985	10⅛	+57
Orchan	1100	242	240	240	
Osisk	14000	43	40	42	— 1
Pamour	1300	169	166	169	+ 3
Paramaq	5000	10½	10½	10½	
Patino	2225	900	900	900	
Pato	300	345	340	345	+35
Pax Inf	17000	17	15	17	
Pce Exp	24500	27	26	27	+ 1
Preiss	18500	12½	11½	11½	— ½
Pick C	44023	20	20	20	+ ½
Pine Point	836	$57	56	57	
Placer	780	$26½	26	26½	+ ⅛
Porc Pay	1000	11	11	11	
Preston	425	$13½	13½	13½	
Purdex	7000	8½	8	8	
Que Chib	800	12	12	12	— ½
Que Man	6000	23½	24½	24½	— 1
Q Matta	11730	67	64	64	— 3
Que Sturg	1000	24	24	24	— 3
Quemont	122	950	930	950	— 5
Radiore	8800	58	56	56	— 2
Rayrock	1700	128	127	128	+ 1
Rio Algom	570	$23½	23¼	23¼	
Rio 5.80 Pr	25	$98½	98½	98½	
Rio Alg c w	115	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Rix Athab	9500	31	30	30	— 1
Rockwin	3700	120	117	117	
Roman	860	$14¾	14½	14½	— ⅛
Satel	12500	22	21	22	+ ½
Sherritt	3325	400	395	400	+ 5
Sil Eureka	2800	125	118	125	+ 9
Silvrfids	300	280	280	280	—10
Sil Miller	1800	14	14	14	
Silmq	30600	44½	43	43	
Sil Stand	700	72	71	71	+ 1
Siscoe	1730	299	295	295	
Stanrck	2100	190	175	190	+14
Steep R	3040	570	565	570	+ 5
Sud C	23500	30	28	30	+ ½
Sullivan	1700	390	365	365	—25
Sunburst	1800	9½	9½	9½	
Teck Corp	160	505	505	505	+ 5
Texmont	7200	62	61	62	+ 1
Texore	10500	22½	22	22	
Tex-Sol	1000	20	20	20	— 1
Thom L	4200	43	42	42	— 2
Torbrit	1100	58	56	56	— 4
Tormont	2000	9	8	8	— 1
Towag	1000	10	9½	9½	— ½
Tribag	3100	102	101	102	+ 1
Trin C	13000	9½	9	9	— ½
U Mining	1166	23	22	22	
U Buffad	16700	42	40	40	
U Com	17000	12	11	11	— ½
Un Keno	500	280	270	270	— 6
Un Macfie	1000	16	16	16	— ½
Utd Porc	2000	12	12	12	
Upp Can	300	142	142	142	— 4
Urban Q	9500	22	20	21	
Vespar	13350	50	47	47	— 3
Wasmac	2000	120	120	120	
W Beaver	9000	12	11	11	
West Mine	600	445	435	445	+ 5
White Star	5500	31	30½	30½	— ½
Wilco	500	38	38	38	
Willroy	1200	130	127	127	
Wdfall	10000	33	32	32	— 1
Win-Eld	3000	17	17	17	— 1
Yale Lead	1500	19	19	19	— ½
Yk Bear	250	169	169	169	
Young HG	2000	5	5	5	
Zenmac	2100	26	25½	26	— ½

HUILES ET PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Zulapa	12000	16	15½	15½	— ½
Alminex	1060	445	440	440	—10
A Led	23150	27	26½	27	
Anchor	500	9½	9½	9½	— ½
Asamera	2400	305	300	300	
Banff	6225	$15⅝	15⅛	15⅝	+ ½
Calvert	5000	26½	25½	25½	+1½
CS Pete	6250	238	231	231	— 5
C Dehi	454	280	275	275	— 5
C Ex Gas	8350	505	495	500	
C Gridoil	640	630	620	630	+ 5
C Homestd	500	231	230	230	— 7
C Ll Pete	2263	20	20	20	
Cdn Sup O	3251	$26¾	25⅝	26¾	+ 1
Cdn Tricnt	200	340	340	340	—10
Cent Del	1985	$11⅛	11	11	— ½
Charter O	1400	335	325	325	— 5
Chieftan D	400	910	905	910	+ 5
C West P	200	145	145	145	—10
Dynamic	4925	270	265	267	— 1
Fargo	4400	299	291	299	
French Pt	400	435	425	435	— 5
Gr Plains	100	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅛
Gt COllsds	250	925	925	925	
Int Heli	15819	335	325	330	— 5
Midcon	1500	52	52	52	
Mill City	4900	255	250	252	+ 2
Nat Pete	1800	181	175	181	— [illegible]
N Cont	2300	49	40	40	
NC Oils	2600	227	225	227	
Numac	25810	210	200	205	— [illegible]
Numac wf	2000	57	57	57	— 3
Okalta	7200	17	16	17	— 1
Permo	5120	29½	28	28	— 2
Petrol	13700	79	78	78	+ 1
Place G	11100	235	226	226	— 5
Prov G	12050	485	480	485	+10
Rang	35160	355	345	350	
Scurry Rn	1150	$19⅝	19½	19½	+ ¼
Spoon	22300	70	65	66	
Triad Oil	6250	200	196	199	
Union Oil	100	$31⅛	31¼	31¼	+ ¾
U Canso	3878	345	335	335	— 5
Vandoo	2000	6½	6½	6½	
W Decalta	2400	340	335	335	— 5

VIREMENT TOTAL: 2,590,000

MARCHE ETRANGER

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Algoma Steel	250	$23	23	23	
Argus	100	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Bell Tel	250	$61	61	61	
Cdn Brit Alu	400	400	400	400	—100
Union Accep	100	310	310	310	—15
Centr Del	100	11¼	11¼	11¼	— ¼
Agnico	200	120	120	120	+2
Coch Will	1700	222	220	222	+3
Cowichan	500	25	25	25	+5
Cons Moshr	3000	60	60	60	
Doering	1000	16	16	16	—5
Dickensn	1100	340	340	340	+10
Denison	310	57½	57½	57½	
Deerhorn	5000	22½	22	22	+1
Gunnar	100	115	115	115	
Kerr Addison	25	11¾	11¾	11¾	

Fonds mutuels

	Offre	Dem.
Adanac Mutual Funds	2.38	2.60
Andreae Equity	3.10	3.39
All Canadian Com	6.47	7.09
All Canadian Div.	8.22	9.02
American Growth	4.97	5.43
Associated Investors	5.13	5.18
Beaurben Corp.	35.66	38.72
Canada Growth Fund	5.46	6.00
Canada Security Fund	4.82	5.30
Can. Gas & En. Fd Ptd	9.87	10.82
Canadian Invest. Fund	3.61	3.96
Canadian Trusteed Inc. Fd	4.56	4.98
Canafund Co. Ltd.	46.81	49.15
Champion Mtl Fd of Cde	6.28	6.83
Collective Mutual Fund	5.21	5.66
Commonwealth Intl.	9.28	10.17
C.I. Leverage	8.48	9.29
Corporate Investors	5.22	5.71
Diversified In. Sh. S. 'A'	1.26	1.38
Diversified In. Sh. S. 'B'	5.00	5.49
Dominion Compound Fund	4.06	4.41
Dominion Comp. Fd (N-R)	3.88	4.22
Dominion Dividend Fund	3.04	3.30
Dynamic Fund	12.04	12.16
Dominion Equity Inv. Ltd.	5.23	5.55
Enterea	4.62	4.67
European Growth Fund	5.93	6.48
Federated Financial	4.44	4.85
Federated Growth	5.90	6.45
Fonds Collectiv 'A'	6.40	6.95
Fonds Collectiv 'B'	5.09	5.25
Fonds Collectiv 'C'	7.28	7.91
Fonds Desjardins 'A'	4.45	—
Fonds Desjardins 'B'	4.70	—
Fonds Mutuel Adanac	2.38	2.60
The Fraser Fund Ltd.	9.88	9.93
G I S Compound	7.17	7.84
G I S Income	3.40	3.72
Group Inc.	3.40	3.71
Growth Equity Fund	4.54	4.96
Growth Oil & Gas	13.24	—
Guardian Growth Fund	4.47	4.86
Harvard Growth Fund	8.92	9.70
Investors Growth	8.25	8.97
Investors Interm. Mtl	5.48	5.96
Investors Mtl of Cde	4.54	4.94
Keystone of Canada	7.27	7.95
Keystone du Canada	7.22	7.93
Le Fonds P.E.P.	3.87	4.21
Molson M. Fund	3.37	3.44
Mutual Bond	8.21	8.58
Mutual Accum. Fund	4.83	5.28
Mutual B I F	5.30	5.54
Mutual Income Fund	5.73	6.27
Natural Resources	5.81	6.35
One William Street	15.36	—
Pret et Revenue Mutuel	6.43	7.03
Provident Mutual Fund	5.64	6.14
Radisson R.I.	4.22	4.75
Regent Fund Ltd.	7.21	7.88
Research Investing Corp.	13.73	15.01
Savings Invest. Mtl of Cda	6.43	7.03
Exec Fund of Cda Ltd.	6.36	6.97
Timed Investment Fund	6.03	6.48
United Accum. Fund	8.33	9.10
Universal Svgs Eq. Fd Ltd.	4.76	5.20
Western Growth Fund Ltd.	4.81	5.26
York Fund of Canada	3.06	3.33
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affiliated Fund Inc. Com	7.74	8.37
American Business Shares	3.81	4.13
Boston Fund Ltd.	8.89	9.72
Bullock Fund Ltd.	13.23	14.51
Divident Shares	3.30	3.62
Dreyfus Fund Inc.	12.10	13.21
Keystone Custodian S-1	19.75	21.54
Keystone Custodian S-4	5.03	5.50
Keystone Custodian K-2	6.13	6.69
Mass Invest. Trust	15.04	17.09
Mass Invest. Gth Stks	10.32	11.28
Putnam Growth Fund	10.86	11.86
Television Electronics	8.23	8.97
Wellington Fund Inc.	13.31	14.51

Indices des Obligations à New York

	20rr	10in	10ut	10frn	10ty
Mardi	70.9	90.3	81.4	90.8	85.6
Lundi	71.1	90.9	81.2	91.3	85.6
1966 haut	79.5	101.4	86.1	93.1	90.7
1966 bs	71.5	88.9	79.3	91.6	83.7
1965 ht	83.7	102.5	88.9	95.0	94.3
1965 bas	79.3	99.9	86.4	91.4	90.1

Indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Diff.
30 Ind	793.37	804.78	789.36	796.82	+1.84
20 Cfer	199.89	202.50	199.21	201.48	+2.14
15 Utls	134.84	136.21	134.21	135.24	+ .58
65 Stks	281.32	285.06	280.06	282.87	+1.45

Titres au comptoir

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
Administr. & Trust	29	31
Allied Pfd.	7⅛	7½
Allied Towers	2.15	2.30
Bank West. Can	12¼	12⅝
Chartered Credit	3	3½
Corp. d'Espan. 1970 Wts	1	2
Crown Life	34	35
Consolidated Theatres 'A'	6½	7¼
Credico	2¼	3
Eastern Canada Savings	6¾	7½
Gen. Trust Pfd.	21½	22
Hafner-Fabrics	1⅛	2⅛
Harvey Foods	4	4¾
Income Life	8⅛	9½
Industrial Life	19	—
La Prevoyance	15	16
Les Prevoyants	—	64
London Life	65	68
North. Tel. 5½ Pfd	18	—
Pac. Gas Transmission	12½	13
Paco	230	260
Permeator Corp.	7½	—
Quebec Savings Bank	6	6¼
La Stabilite Ass-Vie	5	6
Univ. Factors	175	—
Stedman Ind.	4	4½
Superseal	9	10
Trizec	75	100
Zodiak	—	200
Velok	32½	33½

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	2130	$10⅛	10	10	— ⅛
Alcan	6478	$27⅞	27⅝	27⅞	+ ¼
Alcan 4½	320	$35½	35⅜	35½	— ½
Alcan 1 pr	1400	$19	19	19	
Alcan 2 pr	195	$40½	40⅛	40½	
Ang 4½ pr	600	$20	20	20	— ¼
Arg C pr	850	$10¼	10	10¼	+ ¼
Asbestos	1975	$18½	18⅛	18½	— ¼
Bank Mont	100	$54⅛	54	54	— ¼
Bank NS	200	$62	61¾	62	+ ½
Banq CN	200	$52½	52½	52½	— ½
Bath P	500	$27⅝	27⅝	27⅝	— ¼
Bath P wts	400	850	840	840	—60
Bath AP	170	$55½	55½	55½	— ½
Bell Phone	12227	$45⅛	45	45⅛	+ ½
Bell P rts	210881	55	49	55	+5
Bowmer Pr	230	$50	50	50	+ ⅛
BC Forest	125	$18½	18½	18½	
BC Phone	250	$60	60	60	— 1
Brinco	3525	430	415	425	— 5
CAE	325	$8	8	8	
Cal Pow	2000	$21½	21½	21½	+ ½
Can Cem	80	$34½	34½	34½	
C Dom Sug	100	$22⅞	22⅞	22⅞	+ ⅛
Can Iron	2210	$17¼	17	17	— ¼
Can Malt	3900	$17⅝	17½	17½	— ¼
Cdn Brew	1790	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
CBAL A w	380	390	390	390	—10
CBAL B w	120	400	400	400	
C Chem w	125	530	530	530	—10
C Imp Bk C	280	$58½	58	58¼	— ⅛
CIL	1400	$16¾	16⅝	16¾	+ ⅛
Cl Pow	354	$28½	28⅛	28⅛	— ⅛
Cl Pow pr	140	$16½	16½	16½	— ⅜
C Marconi	1300	445	425	425	—15
CPR	751	$53⅞	53⅞	53⅞	+ ⅛
Cdn P Fina	2200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ½
C P P Sec	100	$17	17	17	— ½
Cent Del	100	$11	11	11	
Chemcell	970	$13	13	13	
Col Cell	1200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Cominco	5010	$31½	30⅝	31¼	— ½
Con Paper	1322	$38⅛	38	38⅛	— ⅜
Coronation	100	120	120	120	
Couvrette A	275	425	425	425	+25
Dist Sg xd	429	$32⅛	32½	32⅝	+ ⅛
D Bridge	1105	$16¾	16½	16¾	— ¼
Dofasco	360	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
Dosco	400	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Dom Text	300	$25½	25½	25½	+ ½
Domtar	1990	$16⅞	16⅝	16⅞	— ⅛
Du Pont	785	$37¼	37	37	
Enam A pr	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Fam Play	695	$27½	27	27½	+ ¼
Fraser	700	$24	23½	24	+1
Glengair	420	165	165	165	+10
Hawk Sid	500	410	405	405	
Home A	2005	$21½	21	21½	+ ½
Hud Bay	235	$65⅛	65⅛	65¼	— ¾
H B C	100	$14½	14½	14½	
Husky Oil	300	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Husky C pr	45	$55½	55½	55½	— ¼
Imp Oil	538	$53½	52½	53½	+ ½

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Imp Tob	195	$13⅝	13⅝	13⅝	+ ⅛
Ind Accep	1875	$21⅛	20¾	20¾	— ¼
Int Nickel	460	$89¼	88¾	89¼	+ ⅝
Int Pap	200	$28	27⅝	27⅝	— ¾
Int Util	1050	$24¼	24	24	— ¾
Inter PL	1002	$81	81	81	+ ¾
Inv Grp A	100	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Island T Rts	1024	60	55	60	
Labatt	500	$17⅝	17⅝	17⅝	+ ⅛
Laur Fin	800	350	350	350	
Laur F 200 p	500	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Loblaw A	600	$8	8	8	
Loblaw B	1940	$8	8	8	— ⅛
Loeb M	113	$10	10	10	
MacLean H	600	$30½	30½	30½	—3
MacMillan	300	$24½	24½	24½	
Mass F	2383	$21¾	21⅝	21⅝	
McAllister	100	$8½	8½	8½	
Miron 6 pr	1400	$6½	6½	6½	— ⅜
Molson A	2250	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
Molson B	500	$18⅝	18⅝	18⅝	+ ⅛
Mont Trst	200	$14⅝	14⅛	14⅝	— ⅛
Moore Corp	645	$86½	85	86¼	+1¼
Morse R 5½p	50	$52½	52⅛	52½	+ ½
Mussens	200	$6⅛	6	6	— ⅛
NB Tel	636	$16	16	16	— ⅛
Nfld Light	500	$9½	9½	9½	+ ⅛
Noranda	890	$48½	47⅝	47⅝	+ ⅛
Nor Ctl G	1900	$12½	12¼	12⅜	
NS LP	501	$10	10	10	
Ocean Fish	400	$10	10	10	
Ogilvie	120	$13½	13½	13½	
Pac Pete	1470	$10½	10½	10½	
Phillips C	525	$38	37½	37¾	+ ⅛
Placer	200	$26½	26½	26½	+1
Pow Corp	2825	$10	9⅞	10	
Price	2281	$12¾	12½	12⅝	— ⅛
QN Gas	590	$10	9⅞	10	
Que Phone	1310	$18	17⅝	18	+ ¾
Rio Algom	228	$23⅛	23⅛	23⅛	+ ⅛
Rolland A	525	$11¼	11¼	11¼	
Royal Bank	652	$68	67½	68	+ ½
Stl Cem A	3800	$26½	26½	26½	
Shell Can	425	$22¼	21⅞	22¼	+ ⅛
Shell In P	615	$26¼	26	26	— ⅛
Sher W	50	$26½	26½	26½	— ½
Sicard	200	$6	6	6	+ ⅜
Simpsons	933	$27½	27¼	27½	+ ½
Sogemine	300	$11	10⅞	10⅞	— ⅜
Southam	350	$31⅛	31⅛	31⅛	+ ⅛
Steel Can	4282	$19¼	18⅞	19	— ½
Texaco C	100	$62	62	62	
Tor-Dom	50	$57½	57½	57½	— ¼
T Grp A	1000	$8¾	8¾	8¾	+ ¾
Tr C Corp	215	$6½	6½	6½	+ ¼
Tr Can PL	900	$24¼	23⅞	23⅞	— ⅛
Tr Can PL 280	50	$46¼	46¼	46¼	— ⅜
Tr Mt PL	425	$18½	18	18	
Un Carbide	306	$19	19	19	— ½
Union Oil	100	$30½	30½	30½	+2
Walk GW	1525	$29	28¾	29	+ ⅛
Wcoast Tr	900	$27¼	27¼	27¼	— ⅛
Zellers	2000	$24¼	24¼	24¼	— ¼

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Am Met Ent	200	195	190	190	
Blue Bon	200	290	290	290	—5
Cl Inv Tr	1000	$30	30	30	—1
C Secur A	2200	230	225	225	—5
C Holdings	1000	46	45	46	+2
D Oilcloth	215	$14	14	14	— ⅛
Furlong	200	375	375	375	—20
Inspiratn	4600	190	185	190	
Int Atlas	100	33	33	33	+3
Kodiak P	2633	125	105	125	+5
N Aut Vnd	400	165	160	160	—15
Superpack	500	$6	6	6	
Tooke	1200	155	155	155	—45
Van D Hout	800	350	335	340	—20
MINES ET HUILES					
Agassiz	3000	31	30	30	—1
Alscope	1700	131	129	129	—6
Ameran	4000	3½	3½	3½	
Anthonian	1000	18	18	18	
Arno	4000	6½	6½	6½	+1
All Mines	700	21	21	21	+1
Baker	700	10	10	10	
Bateman	4500	5	5	5	
Beauce	2500	4	3	3	—1
Black Riv	5000	14	13½	13½	— ½
Bluewtr	1500	16	16	16	
Bruce Pre	1000	7	7	7	+2½
Burnt Hill	3500	28	27	27	—1
Connon	2000	22	22	22	
Carbec	49000	50	47	49½	+2½
Cartier Q	1000	10	10	10	+ ½
Cessland	825	315	310	310	
Chemalloy	3300	113	111	112	+1
Chipman	63000	47½	45	46	—1
Coastal M	1000	9½	9½	9½	
C Manitoba	8000	14	11	14	+2½
C Que Smlt	1000	56	56	56	+1
C Virginia	62500	62	57	58	—4
Copstrm	3000	4½	4	4½	
Crbridge	2000	21	20	20	—4
Devils El	2000	18	18	18	
Dolsan	18700	16	14	15	— ½
Dome	400	$37⅛	37⅛	37⅛	—1
D Explorer	7500	15	15	15	
Dumagami	999	11½	11½	11½	
Dumont	500	21	21	21	
Emp Min	1000	11½	11½	11½	+ ½
Equity Ex	5800	64	64	64	
Fidelity	34600	75	70	75	+5
Ft Reliance	2000	29	28	29	
Fox Lake	1000	10½	10½	10½	
Futurity	6000	71	70	70	
Glacier	1000	5½	5½	5½	
Glen Lake	3400	125	120	125	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Gr W MS	1400	67	66	67	—3
Guardian	1000	14½	14½	14½	— ½
Int Ceram	4500	5	5	5	+1
James Bay	1000	18	18	18	
K Desmond	2600	20	18	18	—2
Keltic	1200	15	15	15	+1
Kiena	1700	51	51	51	—1
Laduboro	2200	52	50	50	—3
Lemieux	16000	25	22	25	+2
Lingside	1000	4½	4⅛	4½	+ ½
Louanna	6000	15	15	15	
McKin	4000	10	10	10	+ ½
Midepsa	2400	239	226	230	
Moly Hill	500	16	16	16	+2
Mt Castign	4250	21	20	21	+1
Mt Pleasnt	5210	21	21	21	+1½
Native M	14538	20	18	19	—1
Newrich	500	18	18	18	+2
NA Rare	5500	22	21	21	+1
Opem Expl	3100	10½	10½	10½	— ½
Pat Silver	10100	24½	23½	23½	
Paudash	1000	6	6	6	+1
Peace Riv	1050	825	740	785	+60
Pennbec	33000	20½	20	20	
Phoenix	2250	335	315	320	—10
P Potash	38500	15	14½	15	— ½
Que Ascot	1000	4½	4½	4½	
Queenstn	500	10½	10½	10½	+ ½
Rocheria	8000	25	25	25	+1
Red Crst	2700	3	3	3	
Rexspar	5033	6	6	6	
RA Pete B	1350	164	160	161	+2
Rusty Lk	6000	8½	8	8	— ½
Rouyn	4667	14	13	13	
StL Colum	200	185	185	185	+10
St Lucie	1000	13	13	13	+1
Sepawe	9500	10	9½	10	
Silv Reg	8000	21	20	21	
Silv Sumit	1000	10	10	10	
Silver T	3000	26	24	26	+1
StairsEx	500	11	11	11	— ½
Tache	18000	8	8	8	
Talisman	500	33	33	33	—3
Titan	600	5	5	5	
Transfer	2500	21	20⅞	20½	— ½
W Dufault	1000	29	29	29	—1
West Tin	15000	25	24	24	
West Hill	3000	32	31	32	+2
Wiscon	500	23	23	23	
W Dufault rt	5000	1	1	1	

VIREMENT TOTAL:
Industriels: 357,700
Mines et Huiles: 561,000.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	5500	41⅞	40⅝	41⅞	+ ¾
Address	28500	53½	51⅛	52⅛	+ ⅞
Admiral	13800	32⅝	31¼	31¼	+ ⅛
Alcan Al	11500	25⅞	25⅛	25¾	+ ⅝
Allegany	4300	8⅛	8	8	— ⅛
Allis Ch	31700	22¼	21½	21⅝	— ⅛
Amerada	2000	73½	72⅞	73	
Am Can	4800	48⅛	47⅝	47⅞	— ⅛
Am Cyan	9100	37½	36⅞	36⅞	— ½
Am Home	9300	83⅝	82⅝	82⅞	+ ⅜
Am Mot	30700	7¼	7	7	— ⅛
Am Smelt	2900	57⅞	56½	56½	— ⅛
Am Std	37200	17⅛	15¾	16⅝	+ ⅞
Am T Tel	44800	54¾	54	54⅛	+ ⅜
Am Tob	7900	32⅜	32	32⅛	— ⅛
Amsted	100	38⅞	38⅞	38⅞	
Ancnda	19200	83¼	80¾	81½	— 1½
Armco Stl	15600	46⅞	46	46⅞	+ ⅛
Armst CK	6700	48⅛	46⅞	47¼	+1⅜
Avco Corp	13700	23¼	22⅞	23¼	+1⅛
Babcock	11700	29⅞	28⅞	29⅞	
Balt Ohio	200	29½	29¼	29¼	— ¾
Bell How	40000	49½	46¾	49¼	+3
Beth Stl	27000	29½	28⅞	29⅛	
Boeing	49800	65⅝	64	64½	+1
Borden	4400	33	32⅝	32⅝	
Borg War	3800	38⅝	38	38	— ⅜
Bos Edis	1400	38⅝	38	38¼	— ½
Brunswk	19200	6⅝	6¼	6⅝	+ ⅛
Bucy Erie	4000	23¾	23½	23⅝	
Burl Ind	8000	26⅝	26	26	— ⅜
Burrghs	49600	80½	77⅞	80	+4⅛
Calumet	3600	33½	32¼	32⅝	
Camp RL	900	19⅝	19⅛	19⅛	+ ⅜
Camp Soup	5600	30½	29⅞	30⅛	+ ⅜
Can Dry	700	24⅞	24½	24⅞	+ ⅜
Cdn Brew	500	6	6	6	
CPR	500	49⅝	49⅝	49⅝	— ⅛
Case JI	2100	18⅝	18⅝	18½	— ⅛
Cater Tr	14900	39⅞	38⅝	38¾	+ ⅛
Celanese	67800	44⅛	43½	43¾	— ⅛
Ches Ohio	2400	64¼	64	64⅛	+ ⅛
Chrysler	341100	30⅞	30⅛	30⅝	+ ¼
Cities Sv	17600	45⅝	45	45⅛	+ ⅛
Clark Eq	1400	24	23⅞	24	+ ¼
Clevite	800	39⅛	38⅝	38⅝	— ⅛
Coca Cola	2800	86	84⅞	86	+2
CBS	2900	56⅝	56¼	56½	+ ½
Coml Solv	21100	41⅝	38⅞	40¼	+1⅜
Com Sat	29900	44⅞	42⅛	44	+2
Con Edis	43000	33⅞	33	33⅝	+ ⅛
Container	5700	29½	28½	28½	— ¼
Cont Can	2200	40⅝	39¾	39¾	— ½
Cont Mot	300	14⅛	14½	14½	
Cont Oil	4700	69	68½	68⅞	+ ⅜
Control D	14400	30⅞	29⅞	30⅛	+ ⅞
Copw Stl	040	24½	24	24½	+ ½
Corn Pd	5900	48⅛	47⅞	47⅞	— ⅛
Crane Co	6200	40⅞	39	40⅞	+2⅛
Cr Zell	26300	45½	44⅞	44⅞	— ⅜
Curtiss Wr	6700	18⅞	17⅞	18⅛	
Deere	7200	63½	63	63⅛	
Det Stl Cn	5300	12	12	12	+ ⅛
Dome M	2400	34⅛	34	34⅛	— ½
Douglas	18000	39½	38⅝	39⅛	+1⅛
Dow Chem	12200	58	57	57½	+ ½
Du Pont xd	6900	152⅜	150½	151¼	— ⅛
East Kod	12500	123⅛	120⅞	122⅛	+1⅝
Eaton Yt	25500	24⅛	23½	23½	— ½
El Stor B	400	44	43⅞	44	
El Pas NG	3600	17⅞	17⅝	17⅝	— ⅛
Essex Wire	3000	38¼	37¼	38	+ ¼
Eversho	3300	17¼	16⅞	16⅞	+ ½
Firestn	2600	45	44	44⅛	— ¾
Ford Mot	57400	39⅞	39⅛	39½	
Frueh Tra	4300	25⅞	25⅜	25⅝	+ ⅛
Gen Dyn	29100	53½	52⅛	53	+ ⅜
Gen Elec	22700	97⅝	96⅝	97	— ½
Gen Fds	2400	75⅛	74⅛	74⅞	— ⅜
Gen Instru	15600	44⅛	42¾	43⅜	+ ⅜
Gen Mills	2600	64⅛	63	64	+1
GMC	65100	68⅛	67¼	67⅞	+ ⅛
G P Cem	8200	9⅜	9¼	9⅜	— ⅛
Gen Prec	10000	57⅛	55⅞	57⅛	+1⅛
G Tel El	27600	44⅛	43⅝	44⅛	+ ⅛
Gen Tire	6300	31⅛	31⅛	31⅛	+ ⅛
Ga Pac Cp	6800	35⅛	33⅝	34⅞	+1
Glidden	2200	21⅝	21¼	21¼	+ ⅛
Goodrich	9200	62	59⅞	60	—1
Goodyear	10900	44⅛	43½	43½	— ⅛
Granby	200	26⅝	26½	26⅝	+ ⅛
Grand Un	2600	17	16¾	16⅞	+ ⅛
Gt A P	7400	26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Gt Nor Ry	6100	53	52½	52½	— ⅛
Gulf Oil	12000	60⅛	59⅝	59⅝	
Heinz	7200	33⅝	33⅛	33⅛	
Homstk	3900	38	36¼	38	+1¾
Honeywel	10000	55⅛	54⅞	55	+ ⅛
House Fin	8000	28	27⅛	27⅞	— ⅜
Hud B M	200	60⅛	60⅛	60⅛	
Ill Ct Ind	300	69⅝	69⅛	69⅝	+ ⅞
Ing Rand	4800	37¼	36½	37	+ ¼
Ins No Am	2600	86½	85¼	86⅝	+ ⅛
Interlake	2100	27⅞	27	27¼	+ ¼
IBM	10800	357	349¾	356	+8
Int Harv	11800	35⅛	34⅞	35	+ ¼
Int Nick	6600	82⅝	82	82⅛	+ ⅞
Int Pap	26800	26⅛	25⅞	25½	— ½
Int Tel T	11000	72	71⅛	72	+ ½
Johns M	4900	47¼	46⅝	47⅛	+ ½
Kays Roth	1900	31⅛	31½	31¾	+ ½
Kellogg	1200	35½	35	35½	+ ¼

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Kennecot	10800	36⅞	36⅛	36½	— ½
Kresge	1900	42	42⅛	42½	— ⅜
Kroehler	300	18	18	18	— ⅛
Lib McNl	1500	9¾	9⅝	9¾	
Link Belt	900	36⅛	36	36⅛	+ ⅛
Litton Ind	14600	75⅛	72¼	75⅛	+2⅞
Lock Air	6200	61	59⅞	60⅞	+1⅛
Loews	1400	22½	22⅜	22⅜	— ⅛
Mad S Gar	2700	4⅞	4¾	4⅞	
Magnavox	53800	41⅛	39⅛	39⅞	— ⅛
Mallory	800	45⅞	45	45⅞	+ ⅜
Marath Oil	3300	58⅜	56⅞	58¼	+1¼
Marine Mid	5800	28⅛	27½	27½	
Marq Cm	7300	11¼	11	11¼	+ ⅛
Marsh Fld	2500	45¼	45	45	
Martin M	11400	19⅞	19½	19⅝	+ ⅛
Mass Ferg	30800	20⅛	19¾	20	+ ⅛
McKee	500	21½	21¼	21¼	— ¼
Merck	7900	77⅞	76⅞	77¼	+ ½
MGM	18000	37⅞	35½	37⅛	+1⅞
Minn MM	10700	78⅞	76⅞	78⅞	+2
Mohasco	4400	15¼	14⅝	15¼	+ ½
Mnsnto	25700	39⅛	38⅛	38⅝	— ⅛
Mont Wd	35200	21⅝	20½	21	
Motorola	16500	99	96⅝	97	+1½
Nat Cash	4000	63¾	62½	62⅞	— ⅛
Nat Dairy	4400	36½	35½	36½	+ ⅞
Nat Dist	6500	37⅛	36¼	36⅝	+ ⅜
Nat Gypu	7700	26⅜	25⅞	26	+ ⅛
NY Cent	14800	65⅞	64	65⅞	+ ⅜
Nor Pac	4400	48	47¼	48	+1
Outb Mar	3200	16⅛	16½	16⅝	
Pac Pete	13400	9¾	9⅝	9⅝	
Pan Am	34800	52¼	50⅝	51½	+ ⅞
Parke Da	10500	25⅛	24⅞	25¼	+ ⅜
Penn RR	8200	52⅞	50¾	52¼	+1⅜
Pepsi Cola	5600	73⅝	72½	72¾	+ ⅛
Pfizer	6300	69¼	67½	69	+1⅝
Phelps D	2100	62¼	61⅞	61⅞	+ ⅜
Phil Mor	2000	32¾	32⅛	32⅝	+ ⅛
Pit Bow	2800	45⅛	44½	44⅞	+1⅛
Pit Plate	2700	51¼	50⅞	50⅞	— ⅛
Polaroid	49600	155⅞	152⅛	154	+2½
Pullman	10800	42⅛	42⅛	42⅛	— ⅞
RCA	58100	44	43	43⅛	— ⅜
Ralston	16600	49⅛	47½	48	—1¼
Repub Stl	6600	39⅛	38⅝	38⅝	+ ⅜
Rex Drug	8600	25⅛	25	25½	+ ¼
Rey Tob	6300	36½	36⅛	36⅛	— ⅛
Rich Mrl	600	72	71⅝	71⅝	+ ¾
Royal Dut	21200	35⅛	34⅞	35⅛	
Rubbermd	100	26½	26½	26½	+ ¼
Schenley	7500	30¾	30¼	30⅝	+ ¾
SCM	38800	56⅝	54	55¾	+2½
Scott Pap	10500	26½	26⅛	26⅛	+ ½
Sears R	9000	49⅞	48⅝	48⅝	— ⅛
Shell Oil	6300	66¼	65⅝	65⅞	— ⅜
Sheraton	2200	8⅛	8⅛	8¼	+ ⅛
Sinclair	4700	65⅛	64⅝	65⅛	+ ½
South Pac	10900	29⅛	28⅝	29⅛	+ ⅜
Sperry R	65700	27⅞	26½	26⅝	+ ⅜
Std Brnd	2000	35	34½	35	
Std O Cal	10700	62⅞	60¾	61⅝	+ ⅝
Std O Ind	12000	51⅞	51¼	51½	— ½
Std O NJ	28800	65⅝	65⅛	65¼	— ⅛
Studebkr	8700	35½	34½	35	+1
Sun Oil	3500	50½	50¼	50½	— ¼
Swift	1600	42⅞	42½	42⅝	+ ⅜
Teledyne	44000	79½	75⅞	76⅞	+1⅛
Tenneco	6800	21⅞	21⅝	21⅞	+ ⅛
Texaco	18400	73⅞	71⅝	73½	+1⅞
Tex G Sul	41600	94	90⅛	94	+4⅞
Textron	4800	47⅝	46⅞	46¾	— ⅛
Thiokol	7800	13⅞	13⅜	13½	
Tidewt O	11600	73¼	72⅛	73⅛	+ ⅞
Time Inc	2200	86⅛	85⅛	86	+ ⅛
Timken	3700	35	34⅞	34⅞	— ⅛
Transitrn	11900	14⅜	13¼	13½	— ⅜
Twent C	11400	36⅞	36	36½	+ ½
Un Carb	31900	47¼	46⅛	46⅛	— ½
Un Tank C	300	57¼	56¼	57¼	+ ½
Utd Airc	12100	82	79	81½	+2¼
Un Artists	12400	26⅞	26¼	26⅝	+ ¼
Utd Corp	4000	8⅛	8⅛	8⅛	
Un Fruit	5300	28⅛	28¼	28½	+ ⅜
US Freight	5000	52	50¾	52	+1⅜
US Gyps	6900	53⅛	52⅛	53	+ ½
US Steel	39900	37½	37	37⅛	
Vanada Cp	1100	29⅛	28½	29¼	+1
Walkers	1200	26¾	26½	26⅝	+ ¼
Warn Lam	15500	39½	38⅞	39	— ½
WU Tel	10700	34	33⅝	34	+ ⅜
West El	17500	52	50¾	51⅝	+ ⅞
Woolwth	16700	20	19¾	20	+ ¼
Xerox Cp	36100	192½	187¾	190⅞	+6⅞
Zenith R	38400	49⅛	48⅛	48⅝	+ ⅛

VIREMENT TOTAL: 7,360,000.

INDICES à MONTREAL

	65in	13ut	7ba	85co	8pe
Mercr.	143.80	127.16	109.36	137.32	107.15
Lundi	144.56	126.79	109.80	137.84	108.30
S. pas.	146.62	137.43	109.79	139.47	110.82
M. pas.	145.11	124.58	109.13	137.76	109.10
1966 ht	171.39	138.41	133.91	164.02	129.44
1966 bs	136.37	124.39	103.47	131.04	102.49
1965 ht	174.05	161.78	128.56	166.93	147.42
1965 bs	151.81	143.08	118.03	147.25	112.39

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20 francs, cote aujourd'hui 48.70 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $20, vaut 131.00.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : $35.17 à l'achat et $35.19 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.07 21/100, 251 shillings, 11¾ pence.

INDICES à TORONTO

	Indus.	Or	M.B.	huiles	In.c.
Mercr.	143.99	138.53	88.77	117.34	137.83
Lundi	144.33	140.06	86.13	117.42	138.18
S. pas.	146.42	139.48	88.69	119.80	140.28
M. pas.	144.20	152.34	88.97	112.46	138.25
A. pas.	166.01	156.05	83.35	104.10	156.43
1966 ht	175.06	192.48	100.23	117.34	165.81
1966 bs	136.98	139.12	84.15	95.24	131.43
1965 ht	178.32	167.50	87.49	114.73	167.53
1965 bs	156.59	150.88	73.06	92.34	147.31

INDICES à NEW YORK

	30in	15rr	15ut	65stks
Mercredi	415.6	158.7	148.6	292.2
Mardi	415.7	157.4	147.4	291.1
1966 haut	537.9	213.9	170.5	369.7
1966 bas	398.0	143.9	130.3	269.4
1965 ht	323.3	194.5	178.2	358.5
1965 bs	451.4	149.3	162.6	308.6

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain était en recul de 1-16 hier et cotait à $1.03 5-32 en fonds canadiens.

La livre sterling était également en recul de 1-8 et cotait à $3.02.

NEW YORK — Le dollar canadien était en hausse de 1-32 hier et cotait à 92 7-16 en fonds américains. Il cotait à 92 21-64 une semaine plus tôt.

La livre sterling était également en hausse de 1-64 et cotait à $2.79 11-64.

bon prix

bon repas

bon repos

le tarif rouge s'applique de nouveau!

Bravo! Grâce au tarif rouge, vous voyagerez de la façon la plus économique tout en bénéficiant de tous les services du CN: confort parfait, voitures spacieuses, choix de places couchées, repas savoureux, salons où causer et prendre une consommation. De plus, si vous voyagez en voiture-lits ou en voiture-salon, le CN vous offre des repas gratuits. Pour plus amples renseignements, consultez votre agent accrédité par le CN ou tout bureau des ventes voyageurs du CN.

Exemples d'aubaines du tarif rouge (en voiture-coach)

de Montréal à
Moncton $13.00
Ottawa $ 2.95
Toronto $ 8.20
Winnipeg $24.00
Vancouver $45.00

CN

bravo! bravo! bravo!

COUPE GREY

"Nous sommes prêts"

Les libations au champagne sont finies pour les Rough Riders d'Ottawa et leur tâche sera maintenant de faire en sorte de mériter d'en boire une autre fois, dans une circonstance encore plus officielle que la conquête du championnat de l'Est du pays.

Russ Jackson

Ottawa, après la victoire sur ses rivaux de toujours, les Tiger-Cats de Hamilton, s'est promptement et proprement remis au travail aujourd'hui, conscients de la réception qui les attend de la part des Roughriders de l'Ouest auxquels ils feront face samedi au stade de l'Empire de Vancouver dans la traditionnelle partie de la coupe Grey.

Les Rough Riders de Frank Clair sauteront sur le terrain cet après-midi pour tenir leur première pratique depuis leur arrivée dans l'Ouest. Un voyage de onze heures par avion les ont laissés avec les jambes engourdies et quelques courses autour du terrain les raplombera.

Dès sa première entrevue avec les journalistes, Frank Clair a dévoilé ses plans d'attaque.

"Leurs méthodes nous sont bien connues" – Clair

Le pilote Frank Clair a immédiatement révélé que les méthodes de jeu des champions de l'Ouest lui étaient bien connues et il a déclaré : "Nous devrons les arrêter au sol, car leur attaque agencée par leur puissant champ arrière est dévastatrice".

Selon Clair, l'attaque des Roughriders de Regina est de beaucoup supérieure à celle des Tiger-Cats de Hamilton et leur défensive est aussi bonne. "Ils ont une bien meilleure offensive dans les airs que les Tiger-Cats et leur champ arrière est de beaucoup plus puissant que ne l'était celui de Hamilton. Vous voyez que nous savons ce qui nous attend".

Les Rough Riders d'Ottawa, après avoir été frustrés si longtemps par les Tiger-Cats de Hamilton d'une participation à la finale de la coupe Grey, seront certainement dans un état d'esprit tout plein de la détermination nécessaire pour jouer une partie mémorable, a conclu Clair.

Le sourire refleurit sur les lèvres de Toe Blake après chaque victoire. Qu'en sera-t-il ce soir vers les 10 h. 30 p.m., sourire ou grimace ?

"Nous y verrons" – Campbell

VANCOUVER. — Les Roughriders de la Saskatchewan n'ont jamais gagné la coupe Grey, mais espèrent fortement que la chance leur sourira cette année. La dernière fois qu'ils se sont rendus en finale de la coupe Grey, en 1951, contre leurs adversaires de samedi prochain, ils ont encaissé un échec de 21-14.

Et pour comble de malheur, cette année, ils ont perdu les deux joutes disputées contre Ottawa. Mais leur moral n'est pas affecté outre mesure de cet état de chose.

Car, selon le quart-arrière Ron Lancaster, ex-quart-arrière des Rough Riders d'Ottawa, la loi de la moyenne est toujours là, et, "que je sache, le coup de circuit de la veille n'a jamais gagné la partie du lendemain".

Lancaster concède que leurs succès contre Ottawa ont été limités cette année, quant aux passes réussies contre eux entre lui et son receveur favori Hugh Campbell.

"Mais d'autre part, a ajouté Lancaster, nous ne nous sommes pas fatigués à prendre inutilement la voie des airs contre eux cette année.

"Il se pourrait fort bien que les choses prennent une autre tournure cette fois", a conclu le quart-arrière le plus explosif de la conférence de l'Ouest.

Ron Lancaster

Hugh Campbell est le receveur de passes favori de Lancaster et a établi un record dans l'ouest cette saison en réussissant à capter 17 passes qui ont résulté en touchés pour les siens.

Il fera face à Joe Poirier des Rough Riders d'Ottawa samedi. Au sujet de Poirier il a déclaré qu'il connaissait bien son vis-à-vis, soulignant en souriant qu'il était un excellent athlète, "spécialiste dans l'art d'intercepter une passe !"

Mais Campbell s'est dit confiant de pouvoir tromper la vigilance de Poirier, connaissant bien la cohésion de ses mouvements et la vitesse avec laquelle il peut démarrer. "Nous aviserons samedi à son sujet", a-t-il dit en terminant.

Un duel Mikita - Rousseau prévu par Blake, ce soir, à Chicago

Bobby Rousseau est en train de démontrer à ses patrons qu'ils ont eu raison de lui accorder un contrat de cinq ans. Robert, le meilleur compteur du Canadien l'an dernier avec un total de 78 points, composé de 30 buts et 48 assistances, a signé ce présent contrat de 5 ans au début de la présente saison et jusqu'ici il a mérité amplement chacun des dollars promis dans ce contrat.

Jusqu'ici Rousseau a été le meilleur compteur du Canadien depuis le début de la saison, se classant au second rang de la ligue Nationale, derrière Stan Mikita, des Black Hawks de Chicago.

Avant la joute d'hier soir entre Chicago et Toronto, Stan Mikita, des Black Hawks, avait une fiche de 21 points, formée de 6 buts et 15 assistances; celle de Rousseau est de 16 points, dont 5 buts et 11 assistances.

Une autre raison pour Blake de retrouver le sourire...

Rousseau est la première raison pour Blake de retrouver son sourire, mais il en est une deuxième.

Encore une fois le pilote Toe Blake aura dû recourir aux grands moyens, un changement radical à son alignement. Tous les amateurs de hockey savent qu'il préfère Lorne Worsley à Charlie Hodge, mais quand les choses vont mal, il n'est pas homme à hésiter une seconde.

C'est ainsi qu'après cinq défaites consécutives, il a remplacé Worsley par Hodge. Avec ce dernier dans les filets, le Canadien a retrouvé quelque peu son élan et vient d'enfiler deux victoires consécutives à l'étranger, soit une victoire de 2-1 contre les Rangers dimanche dernier à New-York et un blanchissage de 3-0 mardi soir contre les Red Wings de Détroit sur la glace de l'Olympia où, la semaine précédente, le Tricolore avait été humilié par 6-0.

Une remontée-éclair au sommet ou du travail de longue haleine

Le Canadien affronte ce soir les Black Hawks de Chicago dans la ville des Vents et la lutte sera certainement centrée autour des deux meilleurs compteurs Stan Mikita et Robert Rousseau.

La remontée-éclair espérée par les partisans du Canadien pourrait bien être plutôt un travail de longue haleine. Car ainsi va Béliveau, ainsi va le Canadien. Et le capitaine Jean Béliveau ne jouera pas encore ce soir, se remettant d'une blessure à l'aine et d'un pouce endolori qui l'empêchent de donner son plein rendement.

Où trouver un 3e centre efficace

Le fardeau retombera donc encore une fois sur les deux autres joueurs de centre Henri Richard et Ralph Backstrom qui devront devenir une fois de plus les dynamos nécessaires à la fabrication de jeux efficaces. Sans l'ardeur des joueurs de centres, toute partie de hockey est à moitié perdue, selon tous les connaisseurs de hockey. La parole est donc à Richard et Backstrom et à celui que désignera Blake pour centrer une troisième ligne d'attaque. Inutile ici de choisir d'avance un joueur en particulier, la tâche appartient à Tos Blake et lui seul prendra cette décision vers l'heure du midi aujourd'hui.

Carlsson abandonne

LONDRES — Les abandons se sont multipliés dès le début de la dernière journée du rallye automobile de Grande-Bretagne.

Les premiers à se retirer furent le Finlandais Timo Makinen, premier du classement général, et l'Irlandais Paddy Hopkirk, classé cinquième, qui pilotaient tous deux des "Mini Coopers" de l'équipe de l'usine BMC. Puis ce fut le tour du Finlandais Paull Toivenen, chef de file de l'équipe Renault Gordini, qui était quatrième, à la suite d'une baisse de pression d'huile, et, pour une raison inconnue, de l'Italien Leo Cella, qui était sixième sur une Lancia Fulvia.

Une autre abandon inexpliqué a été enregistré : celui du Suédois Erik Carlsson, chef de file de l'équipe Saab et trois fois de suite vainqueur du rallye en 1960, 1961, et 1962.

Ainsi, sur les dix premiers, quatre ont abandonné au cours des dernières 24 heures, ce qui souligne la réelle difficulté de cette épreuve, qui se déroule essentiellement sur les routes privées du Service britannique des eaux et forêts.

Clay face à Bonavena

BUENOS AIRES. — Cassius Clay, champion du monde des poids lourds, rencontrerait à Buenos Aires le champion argentin, Oscar Bonavena, classé huitième boxeur mondial, annonce le journal CRONICA aujourd'hui.

Le match se déroulerait au stade du club River Plate, pouvant contenir cent mille personnes, et le titre ne serait pas en jeu.

Bonavena, 23 ans, avait été battu aux points le mois dernier aux Etats-Unis par l'Américain Joe Frazier, champion olympique, et actuellement septième au classement mondial professionnel.

Boxe

MARACAIBO, Venezuela — Carlos Hernadez, 134, du Venezuela, a arrêté Langstown Morgan, 141, de Youngstown, Ohio, en 2 rounds.

PHILADELPHIE — Gypsy Joe Harris, 151, de Philadelphie, a gagné par décision sur José Stable, 150½, de New York, en 10 rounds.

MIAMI — Jimmie Ralston, 165, de Buffalo, N.Y., a arrêté Keith Leufenberg, 162½, de Washington, D.C., en six rounds.

Pas de folies ! disent les Russes

MOSCOU. — Les Russes ont décidé de rappeler à l'ordre certains de leurs athlètes et certains spectateurs qui assistent aux différents matches sportifs et dont la conduite est, selon le gouvernement, hautement répréhensible.

Deux de leurs meilleurs joueurs de hockey, membres de l'équipe nationale, le capitaine Viktor Kuzkin et Yevgeny Mishavkov, ont été expulsés de l'équipe pour le reste de la saison, POUR AVOIR TROUBLE LA PAIX DANS UN ENDROIT PUBLIC.

Pour ce nom introuvable

consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à $3.50

Les mots croisés du "DEVOIR"

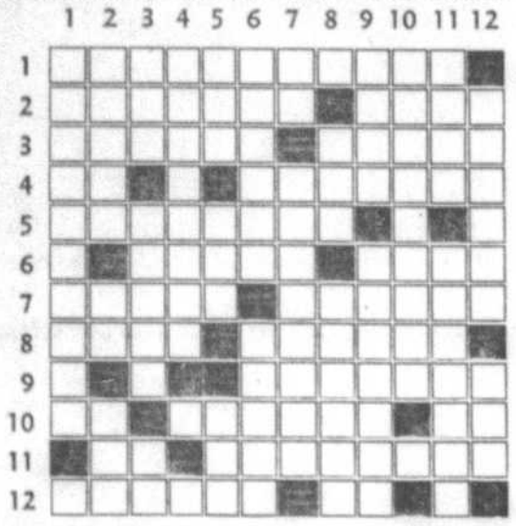

HORIZONTALEMENT

1—Dont l'équilibre paraît incertain
2—Affronts publics — Pile
3—Qui se porte responsable pour un autre — Tableau
4—Article arabe — Saisis
5—Moderne accélérateur de particules
6—Grosse barre pointue — Paisible animal dont la peau est recherchée
7—Sans souillure — Propre à
8—Favorisé à la naissance — Larmes
9—Qui combattent du même côté
10—Pronom — Doigt du pied — Grecque
11—Personnel — Petites baies sauvages
12—Calme et tranquille — Note

VERTICALEMENT

1—Te promènes deci, delà
2—Fait descendre dans une gorge — De l'Atlantique au Pacifique — Saison
3—Amène une explication — Habillés — Ville biblique
4—Qui vit mal dans son milieu
5—Son huile sert en peinture — Fin de partie — Rayon
6—Est souvent mise en boîte avant d'être délivrée — Pour glisser
7—Peut être coupé par un valet — S'oxyder
8—Poudre d'écorce — Détacher
9—Grosse mouche — Se vide quand le coup part
10—Envoyé spécial
11—Souillé — Introduite
12—Formule magique défavorable aux serruriers — Appel de détresse

Solution d'hier

Horizontalement : —
1—TREPIGNEMENT
2—RIVERAINES
3—EVIDEMMENT
4—MATA — ABETIR
5—BREL — YE — EMUS
6—LO — ET — RUADE
7—OLE — OUVERTE
8—MOU — ASSISE
9—AVANTAGE — OSE
10—NONCE — UDINE
11—EES — EAU
12—SURS — OS — LION

Verticalement : —
1—TREMBLOTANTS
2—RIVAROL — VO
3—EVITE — EMANER
4—PEDALE — ONCES
5—IRE — TOUTES
6—GAMAY
7—NIMBE — VAGUES
8—ENEE — RESEDA
9—MENTEURS — IUL
10—ESTIMATION
11—RUDESSE
12—TON — SE — EE — UN

LES TROUBLE-FÊTE

"Nouvel arrivage" sur le marché de Vancouver ou des maux de tête pour tous en perspective!

VANCOUVER — Vancouver, ville paisible et de repos pour millionnaires à la retraite, commence à ressentir les affres de pré-réjouissances de la semaine de la Coupe Grey.

En effet, tout le corps de police de l'endroit a commencé de déployer ses ailes et se tient sur le qui-vive. Car dès hier des vagues de "nouvel arrivage" de célébrants de la Coupe Grey, portant cocardes rouges noires et blanches d'Ottawa ou chapeaux "dix gallons" à la mode du far-west ont commencé de déferler sur la ville.

Un citoyen, sortant de son hôtel en titubant demande au policier qui passe par là où est l'hôtel le plus proche, ou encore celui qui court les rues en hurlant "Go-Go-Go Riders" sont des signes certains que la Coupe Grey sera encore une fois une occasion unique de "libertinage sportif" dévergondé! L'histoire de toutes les Coupe Grey se répétera une fois de plus et la police en aura plein les bras en attendant d'en avoir plein le dos! Vive la Coupe Grey et la joie de vivre, c'est le motto de la semaine.

Les danses-serpent sont à s'organiser pour bloquer toute circulation sous le prétexte qu'il faut fêter ou une éclatante victoire ou une défaite entrevue.

Ces danses-serpent sont en somme une réaction à la chaîne des démonstrations de milliers de personnes qui se donnent la main, en serpentant les rues de la ville, comme le feraient les écoliers à qui promettrait d'avance des super bonnes notes avant même que ne se déroulent les examens. Autrement dit on fête on ne sait trop quoi, sous tous les prétextes possibles, donnant libre cours à tous les défoulements imaginables. La joute de la Coupe Grey n'en est que le prétexte. Le football, on s'en fout comme de sa première "brosse". La "brosse" qui compte, c'est celle de la Coupe Grey, dont on conservera un souvenir impérissable.

La joute de la Coupe Grey, c'est un branle-bas dont pourraient fort bien se passer tous les corps de police au monde, tous les hôteliers malgré les recettes perçues et en particulier cette année les gens de Vancouver qui vont l'apprendre à leurs dépens, une autre fois.

On demande

Corby

quand on désire
un vrai whisky
canadien possédant
une saveur allechante,
fraîche et légère

Curling

par Larry Ouellette

Entre la pierre et le balai

Les joueurs de la région des Laurentides ont sans doute été heureux d'apprendre la nouvelle de la réouverture prochaine du club de curling de *Saint-Sauveur*, que des difficultés d'ordre financier avaient obligé l'an dernier à fermer ses portes. Ce club magnifique a été acheté par le *Mont Gabriel Club* et sera rouvert sous peu. • Trente-six clubs participent au bonspiel invitation du *Club de Curling Saint-Jérôme* qui se terminera le 26 du courant. Plusieurs "skips" de marque ont mordu la poussière depuis le début des rencontres, dont *Marcel Cardinal*, le directeur du tournoi, défait en première ronde par *"Lefty" Boisvert*, qui s'était présenté sous les couleurs du club *Bonaventure*, et qui dut s'incliner à son tour devant *Fred Stocker*, de Rosemère, en deuxième ronde. • A surveiller, l'équipe de *Paul Marier*, de Sainte-Agathe ainsi que le quatuor des jeunes de Lorraine, dirigés par *Derek Patterson*. Ces écoliers ont gagné la Consolation du bonspiel invitation du club *Caledonia* au début de l'automne et seront sans doute parmi les favoris du bonspiel de Noël des Ecoliers, commençant le 26 décembre. • Si l'on en croit certaines rumeurs, tout ne va pas à merveille entre les organisateurs du grand bonspiel *"Diamond D"*, le championnat féminin du Canada, qui sera présenté au club Mont-Royal en février. Nul doute que les difficultés seront aplanies avant la date de ce tournoi, qui sera le grand événement de la saison du curling au Québec . . .

•

La profusion des bonspiels est vue de mauvais oeil par nombre de clubs. C'est une attitude facile à comprendre, parce que certains clubs comptent tellement de leurs joueurs engagés dans des tournois extérieurs, que les compétitions internes meurent d'inanition. • Tous les lundis on peut voir de nombreux policiers et pompiers de la ville de Montréal à l'oeuvre sur les glaces du club *Bonaventure*. Ils envisagent d'inscrire plusieurs équipes dans le championnat provincial des *Policiers et des Pompiers*. • Arnold McLean, gérant du club de curling et de golf de Lorraine, est revenu reposé et en grande forme d'un séjour en Floride. • Le Bonspiel de la *coupe Grey* va bon train à Vancouver. Commencé lundi, il se terminera vendredi, veille de la grande classique du football canadien.

•

• Le curling n'est pas qu'une affaire de pierres et de balais. L'attitude mentale des sujets y joue son rôle. Nous y reviendrons dans une prochaine chronique . . . Le curling par ailleurs, tout comme le golf, possède ses règles d'éthique. Nous nous contenterons d'en citer deux, qui sont probablement les plus souvent oubliées : "Gardez l'oeil et l'esprit sur votre propre jeu. Vous serez surpris de vos progrès" et "Semez la confiance en applaudissant vos coéquipiers, mais abstenez-vous de donner des conseils."

•

• Au moment où une nouvelle saison commence, une question maintes fois posée dans le passé, revient encore sur le tapis. Il s'agit d'établir si le balai, employé par les Canadiens et les Américains, est véritablement supérieur à la brosse, communément utilisée en Europe, ou si au contraire ce n'est pas la brosse qui est, des deux outils, le plus efficace. • Le "skip" de l'équipe nationale de Suisse, *Garold Keller*, est d'avis que sur la glace extérieure, plus glissante que l'autre, un joueur a besoin d'une "troisième jambe" pour conserver son équilibre. Mais sur la glace artificielle, il est d'avis que le balai donne de meilleurs résultats que la brosse. Durant les derniers matchs de la coupe Scotch, les Suisses empruntèrent les balais des Américains pour deux bouts, et firent passer toutes leurs pierres à travers la maison.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

Lisez et faites lire "Le Devoir"

ASSURANCES

EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A :
Horace Labrecque & Fils Limitée
(fondée en 1911)
1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél. 849-2371
Courtiers d'Assurance Agréés

Les Leafs s'installent sur les talons des Hawks avec une victoire de 6 à 3

TORONTO. — Les Maple Leafs de Toronto ont subitement fait explosion au cours des deuxième et troisième période, hier soir, pour marquer six buts et finalement triompher des Black Hawks de Chicago 6 à 3.

Les Leafs ont comblé un déficit de deux buts en deuxième période puis Frank Mahovlich et Eddy Shack ont marqué chacun deux buts pour assurer le triomphe. Cette victoire des Leafs les place à un point des Black Hawks qui demeurent néanmoins au premier rang du circuit.

Alors que le compte était égal 2 à 2, Eddy Shack a enregistré un but important qui plaçait les Leafs en avant dans le match, à 17.30 en seconde période.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Chicago : Mikita (7) (Hodge, Wharram) 14:55
2—Chicago: Wharram (7) (Hodge, Mikita) 19:23
Punitions : Nesterenko 5:40, Pilote 9:12, Pannin 13:25.

DEUXIEME PERIODE

3—Toronto: Mahovlich (5) (sans aide) 5:35
4—Toronto: Brenneman (3) (Shack, Keon) 10:42
5—Toronto : Shack (3) (Pulford, Horton) 17:30
Punitions : Maki, Mahovlich 3:53, Shack 4:58.

TROISIEME PERIODE

6—Toronto: Shack (4) (Brenneman) 3:47
7—Toronto: Ellis (5) (Jeffrey, Douglas) 5:50
8—Chicago: D. Hull (7) (Boyer) 17:27
9—Toronto: Mahovlich (6) (Keon, Armstrong) 19:48
Punition : Shack 9:04

LANCERS PAR :

CHICAGO	10	8	10—28
TORONTO	9	16	11—36

Triomphe surprise de Kudra à la 2e étape

MORELIA (Mexique) — Le Polonais Jan Kudra a remporté de façon tout-à-fait inattendue hier la deuxième étape du tour cycliste du Mexique, à l'issue de laquelle le Mexicain Heriberto Diaz conserve le maillot jaune. Kudra a battu au sprint à Morelia, à près de 147 kms de course depuis Zitacuaro, un groupe de cinq coureurs qui, comme lui, s'étaient échappés au tout dernier moment.

C'est cependant le Hongrois Bela Juhass, qui, escorté par les Mexicains Alberto Soto et Alejandro Oropeza, avait ouvert les hostilités après les premiers kilomètres. Quinze kms plus tard le trio comptait déjà un avantage de 3'21" sur le peloton, à la tête duquel se montraient particulièrement actifs les Hongrois, l'Anglais Peter Buckley et le Guatemaltèque Benigno Rustrian.

Juhass et Oropeza lâchaient Soto dès les premières rampes du col de Garnica (2.840 mètres) et au sommet, soit au kms 91, le Hongrois passait en tête suivi de près par le Mexicain.

Mais les deux échappés n'avaient alors qu'une avance d'une minute sur le peloton. Celui-ci, descendant à une vitesse vertigineuse de près 90 kms à l'heure la longue et dangereuse descente de soixante kilomètres qui mène à Morelia, réussit finalement à rattraper les fuyards.

Remontée

Dans la plaine, peu avant la ville, quatre Mexicains, les Hongrois Jonos Juszko et Giorgy Bolasco ainsi que le Suisse Paul Koechli faisaient un dernier effort pour se détacher du peloton, mais à la surprise générale, Kudra surgissait dans les derniers kilomètres pour prendre la tête du petit groupe qu'il réglait finalement au sprint.

La troisième étape se disputera sur le parcours de Morelia à Zamora, soit 150 kms d'un parcours encore accidenté qui comporte un quatrième col, celui du tigre à 2,200 mètres d'altitude.

Laval battu

MONTREAL — L'université Sir George Williams a défait mardi soir 5-2 l'université Laval au cours de la première de deux parties de hockey, dont le total des points décidera laquelle des deux équipes représentera le Québec aux Jeux d'hiver canadiens.

Bob Ferguson, Phil Sutton, Trevor Kerr, Jim Webster et Garry Thorton ont compté pour l'USGW, qui détient le championnat de l'Association athlétique Ottawa - St-Laurent.

Mike Carroll et André Gagnon ont compté pour Laval.

Les Jeux d'hiver qui doivent avoir lieu à Québec, au cours de février 1967, présenteront des équipes universitaires de toutes les parties du Canada.

J.-C. reprend l'entraînement

Jean - Claude Tremblay, le défenseur étoile des Canadiens qui fut blessé assez sérieusement à la tête le 12 novembre dernier, a repris l'entraînement, hier. Mais un porte - parole de l'équipe a révélé qu'il ne pouvait encore se prononcer quant à la date à laquelle Tremblay pourra revenir au jeu.

Tremblay avait subi une commotion cérébrale lorsque rudement mis en échec au centre de la glace par Reggie Fleming, des Rangers de New York.

Quand Décarie se débat...

Un club athlétique local et une organisation bénévole juive se donneront la main pour patronner en 1967 les essais aux jeux pan-américains, et le championnat canadien de la boxe amateur. La Palestre Nationale, le club de boxe le plus important de Montréal, et les Chevaliers de Pythias, ont l'intention de patronner, à Montréal, la tenue des deux événements mentionnés, au Centre Paul Sauvé les 17, 18 et 19 mai prochains.

Quatre provinces, la Colombie Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec présenteront chacune une sélection d'une vingtaine d'athlètes. Les provinces de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Ecosse en présenteront sept. Dans ce groupe, 10 seront choisis pour représenter le Canada aux Jeux Pan-Américains qui auront lieu à Winnipeg du 22 juillet au 7 août.

Québec 6 Buffalo 4

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Buffalo : Walsh (sans aide) 6:00
2—Québec: Rivard (Mortson, Larose) 10:04
Punitions: Hicks 8:41, Speer 8:34 Lonsberry 12:21, Ouellette 14:07, Nolet 19:39

DEUXIEME PERIODE

3—Buffalo: Carter (Richardson, Hannigan) 0:10
4—Québec: Gendron (Hicks, Labossière) 10:44
5—Québec: Labossière (Gendron, Hicks) 15:30
6—Québec : Gendron (Mortson, Hicks) 16:50
Punitions: Hodgson 2:15, Lanyon 16:20, Wilson 17:45.

TROISIEME PERIODE

7—Buffalo: Larkin (Taylor, Ouellette) 4:00
8—Buffalo: Hannigan (Carter, Dea) 7:11
9—Québec: Hicks (Hanna, Labossière) 19:40
10—Québec: Gendron (sans aide) 19:59
Punition : Johns 13:22

ARRETS :

BANVILLE	9	5	9—23
EDWARDS	15	17	7—39

Hershey 2 Pittsburgh 2

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

Aucun but
Punitions : Poolel 3:28, Dornhoefer et Taylor 18:08.

DEUXIEME PERIODE

1—Hershey: Keller (Ubriaco) 8:32
2—Pittsburgh : B. Harris (Jarrett) 12:47
Punitions : Yanosik 5:37, D. Harris 6:48, Godfrey 10:06.

TROISIEME PERIODE

3—Hershey: Rivers (Popiel, Gilbert) 2:10
4—Pittsburgh: McKenney (B. Harris, Jarrett) 11:21
Punition: Godfrey 1:08.

ARRETS :

DALEY	13	11	14—38
GILL	7	10	9—26

Cleveland 7 Baltimore 2

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Cleveland: Szura (Courcy, Ellett) 0:22
2—Baltimore: Robinson (Knibbs, Collins) 14:19
3—Cleveland: Ellett (Mattiussi) 14:51
Punitions: Ingram 8:13, Szura 17:07.

DEUXIEME PERIODE

4—Cleveland: McCarthy (Mattiussi) 3:17
5—Cleveland: Butler (P. Glover, Attwell) 7:32
6—Cleveland: Szura (Courcy, Lemieux) 13:03
Punitions: Cunningham 2:44, Mattiussi 3:52, Wilson 6:37.

TROISIEME PERIODE

7—Baltimore: Cunningham (Ingram, McGregor) 1:31
8—Cleveland: McCarthy sans aide) 1:48
9—Cleveland: P. Glover (Lemieux, Butler) 4:25
Punitions : Bartlett 2:13, Plager (maj.) 3:04, Attwell 3:53.

ARRETS :

WAKELY	8	6	5—17
VILLEMURE	10	7	11—28

HOCKEY

HIER

LIGUE NATIONALE
Chicago 3 Toronto 6
Boston 4 New York 5

LIGUE AMERICAINE
Québec 6 Buffalo 4
Baltimore 2 Cleveland 7
Pittsburgh 2 Hershey 2

LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Québec 6 Tr-Rivières 10

CE SOIR

LIGUE NATIONALE
Montréal à Chicago
Détroit à Boston

LIGUE AMERICAINE
Springfield à Baltimore
Cleveland à Rochester

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
London à Peterborough
Niagara Falls à Hamilton

LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Drummondville à Québec
Tr-Rivières à Shawinigan
Sorel à Sherbrooke

New York triomphe des Bruins

NEW YORK — Des buts de Reggie Fleming et Don Marshall à la troisième période ont permis hier soir aux Rangers de New York d'infliger une défaite de 5 à 4 aux Bruins de Boston, en dépit de deux magnifiques buts marqués précédemment par le jeune Bobby Orr.

Cette victoire des Rangers a mis fin à une série de cinq victoires d'affilée remportée jusqu'ici par les Bruins. Elle permet également aux Rangers de s'installer seuls au troisième rang du circuit Campbell.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Boston : Martin (7) (Connelly) 8:03
2—Boston: Connelly (5) (sans aide) 14:21
3—New York: Neilson (1) (Marshall, Goyette) 14:53
Punition : Aucune

DEUXIEME PERIODE

4—New York: Goyette (1) (Nevin) 5:39
5—New York: Hadfield (4) (Kurtenbach, Gilbert) 6:08
Punitions: Mackenzie (maj.) 0:37, Brown (maj.) 0:37, Mackenzie 12:55.

TROISIEME PERIODE

6—Boston: Orr (4) (sans aide) 7:25
7—New York : Fleming (4) (Geoffrion, Ingarfield) 8:37
8—New York : Marshall (7) (Goyette, Howell) 9:29
9—Boston: Orr (5) (Martin, Murray) 14:27
Punition : Brown 12:34

LANCERS PAR :

BOSTON	13	11	8—32
NEW YORK	9	4	20—35

Nouveau défi à Crothers

SASKATOON — Bill Crothers, de Toronto et George Germann, du New Jersey, qui se sont livré un duel enlevant dans les épreuves intérieures "Jubilee" de Saskatoon en 1965, se mesureront à nouveau les 28 et 29 décembre, dans les épreuves annuelles d'athlétisme qui auront lieu sous les auspices des Chevaliers de Colomb.

Crothers, on s'en rappelle, avait triomphé de Germann par un fil, dans le 880 verges. Il appartient au Club de piste et pelouse East York de Toronto tandis que Germann, son rival, est du Club South Orange du New Jersey.

Des Alouettes à Vancouver!

VANCOUVER — En dépit de tout, les Alouettes (de mer s'entend) planneront au dessus des Rough Riders d'Ottawa et des Roughriders de Regina, samedi après-midi lorsque ces deux équipes se rencontreront dans la finale de la Coupe Grey, à Vancouver.

En effet, Bus Evans, chargé de l'entretien du terrain au Stade de l'Empire, a révélé hier qu'un grand nombre de mouettes à la recherche de quelque chose à se mettre dans le bec pourraient bien causer des dégâts importants au terrain lorsque la toile qui le recouvre présentement sera enlevée, peu avant le match.

Evans s'est préparé en conséquence et les Alouettes de mer sont attendues de pied ferme. Il leur prépare une réception qu'elles ne devrai pas apprécier puisqu'il aura recours à la formation "shotgun".

M. Pearson n'irait plus à Vancouver

OTTAWA. — Il se peut que le premier ministre du pays, M. Lester Pearson ne puisse assister comme prévu au match annuel de la coupe Grey, samedi à Vancouver.

Un porte - parole du premier ministre a révélé hier que l'annulation faite hier d'une réunion du comité du Centenaire qui devait avoir lieu à Edmonton pourrait bien amener M. Pearson à changer d'avis au sujet de son voyage projeté dans l'Ouest du pays. Il s'était effectivement proposé d'assister au match pour la bonne raison qu'il devait de toute façon se trouver à Edmonton, la veille.

Capozzi redit sa détermination

VANCOUVER — Herb Capozzi a nié hier avoir maintenant l'intention de demeurer au poste de gérant-général des Lions de Vancouver, à l'expiration de son terme, cette année. On sait que Capozzi a déjà annoncé qu'il prendrait sa retraite du football organisé la présente saison terminée.

Hier, il a réaffirmé son intention de se retirer, démentissant du même coup un commentaire fait à Toronto par Bud Grant. Ce dernier aurait mentionné à un journaliste torontois que Capozzi avait l'intention de revenir sur sa décision.

Capozzi avait pris sa décision avant d'être élu député du Cédit Social, en Colombie Britannique.

CONTACT

Roger Labonté

Rendons à César . . .

Les Canadiens remontent lentement la pente de l'humiliation sur laquelle ils avaient glissé jusqu'au tréfond la semaine dernière, une inconfortable position qu'ils n'avaient occupée depuis 1948. Leur retour à de meilleurs jours était prévisible. Ce qui l'était moins, c'est la tenue sensationnelle de Charlie Hodge, appelé à suppléer à Lorne Worsley aux heures les plus sombres de la lutte que mène le Tricolore cette saison.

Car c'est en vérité le petit Charlie Hodge qui s'est révélé l'homme de la situation ; l'unique, semble-t-il qui était suffisamment aigri pour amorcer la remontée spectaculaire dans laquelle les hommes de Blake viennent de s'engager, du moins espérons-le, bien que le tableau que nous présente l'équipe aujourd'hui ne soit pas le plus brillant qui soit. En effet, depuis le début de la saison, ce sont les gardiens de buts qui maintiennent l'équipe à flot, si on peut dire. Il suffit de s'en remettre aux statistiques pour se convaincre de cette triste réalité.

Nettoyez vos canons !

Les gros canons de Toe Blake ne tonnent plus et c'est ce qui fait qu'en 13 parties jouées jusqu'à maintenant, le Canadien affiche le pire record de toutes les équipes de la ligue Nationale pour ce qui est du nombre de buts comptés. Le Tricolore n'a marqué que 29 buts contre 34 par Toronto, 36 par Boston, 43 par New York et Détroit et 43 par Chicago. Fort heureusement pour lui, leurs gardiens Hodge et Worsley viennent au deuxième rang du circuit n'ayant été déjoués qu'en 34 occasions alors que Glenn Hall et Dejordy l'étaient en 27 occasions.

Un fait saute aux yeux. Seuls Robert Rousseau et Yvan Cournoyer réussissent à trouver régulièrement le fond des filets de l'adversaire. Les autres compteurs habituels de l'équipe brillent par leur absence dans les attaques productives. En 13 parties, les Canadiens n'ont jamais réussi à déjouer l'adversaire plus que trois fois par partie. C'est une fiche peu enviable que Blake devra corriger sans retard car il est normal de croire que ses gardiens ne pourront constamment tirer l'équipe d'embarras.

Ligue Nationale

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	13	8	3	2	51	33	18
Toronto	15	5	3	7	40	39	17
New York	16	5	6	5	48	47	15
Montréal	13	6	6	1	29	34	13
Boston	14	5	6	3	40	46	13
Détroit	15	4	9	2	43	52	10

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	7	16	23
Rousseau, Canadien	5	11	16
Ullman, Détroit	3	13	16
Goyette, N. York	1	15	16
Gilbert, N. York	8	7	15
Hull, D., Chicago	7	7	14
Marshall, N. York	7	6	13
Geoffrion, N. York	3	10	13
Hull, B., Chicago	9	3	12
Henderson, Détroit	9	3	12
Connelly, Boston	5	7	12
Howell, N. York	5	7	12
Keon, Toronto	3	9	12
Martin, Boston	7	4	11
Ingarfield, N.Y.	4	7	11
Kelly, Toronto	4	7	11
Pilote, Chicago	2	9	11
Wharram, Chicago	6	4	10
Ellis, Toronto	5	5	10
Bucyk, Boston	4	6	10
Nesterenko, ' hic.	4	6	10
Howe, Détroit	3	7	10
Fleming, N. Y.	4	5	9
Maki, Chicago	3	6	9
Hodge, Chicago	3	6	9
Prentice, Détroit	3	6	9
Smith, Détroit	3	6	9
Oliver, Boston	2	7	9
Kurtenbach, N. Y.	2	7	9
Cournoyer, Canadien	6	2	8
Mahovlich, Toronto	6	2	8
Orr, Boston	5	3	8
McKenzie, Boston	4	4	8
Murphy, Boston	4	4	8
Nevin, N. York	4	4	8
Hadfield, N. York	4	4	8

Chuvalo, le candidat le plus logique à la couronne de Clay

ATLANTA — Un aide de Cassius Clay a nommé mardi trois challengers possibles — dont George Chuvalo de Toronto — contre le champion poids lourd du monde et n'a pas mentionné Ernie Terrell.

Terrell, champion de la World Boxing Association et Clay ont accepté verbalement de se rencontrer en mettant leur titre en jeu, au mois de février.

Aucun contrat n'a encore été signé et le lieu de la rencontre n'a pas été désigné, mais plusieurs villes dont Toronto, ont été mentionnées pour ce match.

Walter Turner, un aide de Clay, a déclaré que Clay "était très intéressé" à défendre son titre à Atlanta. Il s'est rendu dans cette ville dans le but d'arranger un combat à Atlanta au début du printemps prochain.

Turner a déclaré que Clay avait invité la direction du Stadium d'Atlanta, la commission du comté et les hauts fonctionnaires municipaux à un dîner afin de discuter de cette possibilité. Il a aussi révélé que le champion s'entretiendrait privément avec le maire Yvan Allen, à la suite du repas.

Turner a dit qu'il semblait que les challengers possibles étaient tous des boxeurs que Clay avait déjà affrontés mais que ce pouvait être "n'importe qui, c'est-à-dire, n'importe qui qui en vaut la peine".

Zora Folley, Karl Mildenberger d'Allemagne et Chuvalo, le champion poids lourd canadien, sont les trois noms mentionnés par Turner.

"Mais ne dites pas que ce sera l'un de ceux-là, ça pourrait être n'importe qui", a-t-il conclu.

Victoire suédoise

LONDRES — Le Suédois Bengt Soderstrom, au volant d'une Ford-Lotus-Cortina, a décroché hier les honneurs du rallye d'automobiles du British Royal Automobile Club en arrivant bon premier à l'aéroport de Londres, accompagné de son compatriote Gunnar Palm.

Pour Soderstrom il s'agissait d'une deuxième victoire cette année; on se souvient en effet qu'il a enlevé les honneurs du rallye de l'Acropole, de Grèce, en mai dernier.

Les gagnants de l'an dernier, le Finlandais Rauno Aaltonen et le Britannique Henry Liddon, ont pris la troisième place dans une Mini-Cooper.

Hier la deuxième place est allée à une autre équipe suédoise composée de Harry Kallstrom et Ragvald Hakansson, au volant d'une Mini-Cooper.

En faveur du plan de retraite

VANCOUVER — Les gérants généraux des neuf équipes de la ligue Canadienne de football, ont étudié hier les programmes de retraite et les ententes financières avec l'Association canadienne de football amateur sans en arriver à des décisions finales.

Herb Capozzi, gérant général des Lions de la C.-B., a révélé, après la réunion secrète, que 11 autres articles au programme seraient étudiés à Houston en janvier, lors de l'assemblée annuelle des pilotes américains.

Les gérants généraux ont approuvé en principe le mémoire de l'Association des joueurs au sujet du programme de retraite.

Capozzi, qui abandonnera la pour se lancer dans une carrière politique, sera remplacé par Red O'Quinn, d'Ottawa, comme président du comité des gérants généraux.

La réunion a été retardée pendant deux heures lorsque Jake Gaudaur, du Hamilton, a été retenu à Seattle en tentant de se rendre à Vancouver par avion.

Résultats à BB

PREMIERE COURSE

7 Lill Song	15.20	7.90	4.30
1 Iosola Hanover		7.40	3.30
3 White Princess			2.70

Temps : 2:10

DEUXIEME COURSE

4 Innerail	3.60	2.50	2.50
5 Suzon Primrose		2.90	2.70
1 Red Rex			3.30

Temps : 2:08
Pari double : $38.30

TROISIEME COURSE

5 Divad	4.70	3.80	3.10
4 Lee Croft		7.10	4.20
9 Cloverland Direct			3.50

Temps : 2:04.1

QUATRIEME COURSE

4 Forgetful	4.50	2.80	2.40
1 Shermar Bill		3.40	2.90
8 Indian Prince			3.30

Temps : 2:09.3
Quinella : $8.80

CINQUIEME COURSE

1 Circus Song	11.30	5.20	3.30
2 Jacqueline Star		4.90	3.50
3 Duchess Chief			2.70

Temps : 2:10.4

SIXIEME COURSE

3 Diamond Way	7.60	4.30	3.00
8 Sandy Elkington		4.40	3.50
8 Lion Cy			5.30

Temps : 2:08.1

SEPTIEME COURSE

7 Benny Schue	17.80	10.10	7.10
2 McQuick		5.80	3.70
5 C R Cheveile			4.10

Temps : 2:08.4
Quinella : $41.20

HUITIEME COURSE

3 Senor Adios	5.50	3.60	3.00
4 Marvelous Pick		4.90	3.80
8 Missileman			7.00

Temps : 2:07.2

NEUVIEME COURSE

2 Direct M Adios	4.00	2.80	2.50
5 Shadydale Chant		4.20	3.30
1 Sir Winston Pick			3.60

Temps : 2:03.1

DIXIEME COURSE

1 Hy Creed	5.10	3.10	2.30
3 The Castle Mar Mic		3.70	3.50
6 Senator Mir			2.90

Temps : 2:07.2
Exacta : $19.70

La police déclare la guerre aux fervents de l'auto - neige

QUEBEC. — Les chefs de police des villes de banlieue de Québec ont entrepris, mardi, une véritable guerre contre les fervents du ski-doo.

Désormais, tous les mordus de ce sport, qui revient depuis quelques années avec la tombée de la première neige et qui connait une vogue étourdissante, devront se conformer à tous les règlements régissant la circulation de leurs traineaux motorisés, sans quoi ils s'exposeront à voir leur véhicule confisqué et à payer des amendes variant entre $5 et $100.

Les chefs J.-B. Dubé, de Carlesbourg et M. Petitclerc, de Duberger ont notamment fait savoir qu'ils seront intransigeants dans l'application des règlements prescrits par le code de la circulation.

Le règlement 215 de ce code, qui vaut tant dans les villes que les banlieues, interdit la libre circulation des traineaux mécaniques ou des scooter à neige, communément appelés ski-doo, sur la voie publique.

A Duberger, on a fait savoir que tous ceux qui seront pris en flagrant délit, seront traduits devant la Cour municipale et se verront imposer un amende de $40 à $100, selon la gravité de l'offense.

Selon le chef Petitclerc, quand une personne a les moyens de débourser $700 et même $1,000 pour l'achat d'un semblable engin, il peut débourser $5 pour pratiquer son sport favori sur des terrains spécialement aménagés pour ski-doo, comme il en existe au lac Beauport et ailleurs.

En aucun temps, la loi permet aux traineaux mécaniques de circuler sur la voie publique, sauf lorsqu'il s'agit de la traverser et encore là, le conducteur doit être muni de son permis de conduire émis par le bureau des véhicules-moteurs de la province de Québec.

Par ailleurs, des chefs de police ont dit qu'ils apporteront une surveillance accrue pour que les fervents de ces engins n'endommagent pas les parterres et arbustes d'autrui, comme il en a été souvent le cas par les années passées.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT CARDINAL & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
JEAN-A. HEBERT, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 — 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est, boul. St-Joseph
526-1661

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
LUCIEN D. VIAU, C.A.
H. LIONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADILON, C.A.
ARMAND H. VIAU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
JEAN-GUY BRASSARD, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
159 ouest, rue Craig, Montréal 1 — 861-9987

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON
Incorporant
AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés

R. J. P. Dawson, C.A.
D. P. Aitkens, C.A.
D. M. Long, C.A.
W. G. Hogg, C.A.
L. Graves, C.A.
J. F. Lewis, C.A.
J. D. Hogg, C.A.
A. C. Shackell, C.A.
E. G. Ward, C.A.
L. A. Wright, C.A.
C. A. Poissant, C.A.
A. Galarneau, C.A.
H. J. Garbacz, C.A.
P. Gauvreau, C.A.
D. Huard, C.A.

Conseil : R. S. Sabler, C.A.

800 Place Victoria, Suite 2604 — Tél. 878-3011
Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables agréés

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dollard Huot, C.A.
Albert Garneau, C.A.
Benoit Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Marcel Ducharme, C.A.
Gilles Lévesque, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bertrand Laroche, C.A.
Jean Favreau, C.A.
Clément Duchesne, C.A.
Yves Beaulieu, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
Jacques Trempe, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Marcel Moreau, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Clément Primeau, C.A.
Pierre Lesage, C.A.
Pierre Choulnard, C.A.
Gilles Trahan, C.A.
Marcel Mercier, C.A.
Pierre David, C.A.
Robert Garlépy, C.A.
Marthe Gauthier, C.A.
Jean-Guy Judd, C.A.
Pierre Pharand, C.A.
Paul A. Michaud, C.A.
Denis Ménard, C.A.
Roger Joannette, C.A.
Jean Faucher, C.A.
Gilles Beauvais, C.A.
Léon Côté, C.A.
Hensley Bourgouin, C.A.
Percy Auger, C.A.
Mercel Imbeau, C.A.
Viannev Forget, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Réal Auger, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Miller, C.A.
Roland Truchon, C.A.
Jean Pilon, C.A.
Roland Lévesque, C.A.
Louis Lavigne, C.A.
Jean M. Allard, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.
Paul E. Bonnier, C.A.
Paul Gonthier, C.A.

MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI
360, rue Saint-Jacques, Montréal — 842-4691

AUX QUATRE COINS DU MONDE

PAN MUN JON — La Corée du Nord a accusé mercredi trois vedettes de surveillance sud-coréennes d'avoir pénétré la veille dans les eaux nord-coréennes et d'avoir bombardé le littoral.

Le général nord-coréen Pak Chung Kook, qui a protesté auprès de la commission militaire d'armistice à Pan Mun Jon, a précisé que les Nord-Coréens avaient dû riposter à cette "provocation militaire".

·O·

LONDRES — La Roumanie envisagerait de commander en Grande-Bretagne une usine nucléaire produisant entre 500 et 600 mégawatts à l'aide d'uranium naturel modéré à l'eau lourde, du type qui entrera en service à Winfrith Heath, l'année prochaine, déclare le "Financial Times". Cette question est à l'étude depuis quelque temps, fait remarquer le journal, mais un groupe de sociétés britanniques, associées à l'"l'Atomic Energy Authority", a décidé de faire au début de l'année prochaine une soumission provisoire basée sur des indications recueillies à la suite d'une récente visite de ses experts en Roumanie.

·O·

LONDRES — La Chambre des Communes a rejeté mercredi par 292 voix contre 170 un projet de loi présenté à titre privé par l'ancien ministre conservateur M. Duncan Sandys, en faveur du rétablissement de la peine de mort pour le meurtre d'agents de police ou de gardiens de prison.

·O·

CARACAS — Les canalisations qui alimentent en eau les luxueuses installations du "Country Club", résidence aristocratique de Caracas, ont été polluées par du folidol, produit chimique à base de phosphore. Le gérant du "Country Club,, a émis l'opinion qu'il s'agissait d'un sabotage délibéré destiné à mettre en danger la vie des 250 familles installées dans la résidence.

Les E.-U. appuient la résolution du Canada sur les opérations de paix

NATIONS UNIES — Le représentant des Etats-Unis à la commission politique spéciale, M. Clifford Case a donné son appui hier à une résolution canadienne demandant aux pays membres de l'ONU de faire connaitre les effectifs et armements qu'ils seraient prêts à mettre à la disposition d'une opération de paix des Nations unies.

Cette résolution reconnait à l'Assemblée générale le droit de créer et de décider la création et le financement d'opérations de paix de l'ONU et suggère qu'une échelle des contributions au financement de ces opérations, distincte de celle du budget ordinaire et tenant compte des moyens limités de certains membres, soit établie par l'Assemblée générale.

En terminant, M. Case a réaffirmé la position américaine, qui fut à l'origine de la crise des paiements de 1964, à savoir que l'Assemblée générale avait le pouvoir de créer, et de diriger des opérations de paix et que les frais de ces opérations constituaient la responsabilité collective de tous les membres de l'ONU qu'ils soient d'accord ou non.

L'Inde lance un appel aux producteurs de céréales

LA NOUVELLE DELHI — A nouveau menacée de famine, l'Inde a décidé hier de faire appel à tous les fournisseurs possibles de blé, afin de remédier au ralentissement des livraisons américaines.

Mme Indira Gandhi, chef du gouvernement indien, a exposé devant le comité exécutif du parti gouvernemental un programme d'urgence destiné à combler le déficit en céréales jusqu'aux premières récoltes du printemps prochain. Elle a indiqué que des négociations étaient déjà engagées avec le Canada, l'Australie et l'URSS pour d'importants achats de blé.

Les Etats-Unis font actuellement des difficultés pour accorder deux millions de tonnes supplémentaires demandées pour assurer la soudure.

Vietnam : l'état-major étudie les problèmes que posera l'arrivée de renforts américains dans le Delta

SAIGON — Les Américains restent fermement décidés à s'implanter dans le Delta, mais aucune date n'est encore fixée pour l'envoi de renforts dans cette région, grenier à riz et reservoir d'hommes du Vietcong.

En attendant ces renforts, les troupes américaines poursuivent la mise en place de l'infrastructure dans cette partie riche et peuplée du pays (8.5 millions d'habitants, soit plus de la moitié de la population du Vietnam) et se préoccupent des incidences économiques et psychologiques de l'arrivée de troupes étrangères importantes dans une zone jusqu'ici exclusivement occupée par la population autochtone.

Tout est en place pour recevoir les troupes américaines dans le Delta, mais le développement de la situation tactique dans le reste du Vietnam empêche le commandement américain de divertir vers un théâtre d'opérations nouveau des unités utiles dans d'autres secteurs où la pression communiste est aujourd'hui pressante. L'implantation des troupes américaines dans cette région n'était de toute façon pas prévue avant la fin de l'hiver.

La base principale est presque terminée. L'infrastructure est en place pour permettre un soutien tactique d'aviation et d'artillerie quel que soit le secteur où les troupes américaines seraient appelées à opérer. Sept mille soldats sont stationnés en permanence dans le Delta et travaillent à organiser les communications.

Une expérience est en cours depuis deux mois pour étudier les effets psychologiques sur la population de la présence des troupes étrangères. Elle est menée par un bataillon de la 25e division dans la province de Long An, au sud de Saigon.

Les soldats ont été sélectionnés et avertis des problèmes que leur présence pourrait poser. Leur comportement est étudié par les services de la guerre psychologique. De même, les effets économiques de la présence de quelque mille soldats dans ce secteur limité, la hausse des prix et les moyens de la prévenir sont particulièrement analysés. Cette répétition générale s'est révélée concluante.

En dépit de ces problèmes et d'autres, — notamment les destructions qui pourraient être occasionnées par la puissance de feu déployée — le commandement américain est décidé à faire intervenir ses troupes dans le Delta et à prendre les choses en main, s'agissant d'une région qui, malgré la présence de trois divisions vietnamiennes, demeure de loin la plus riche du pays sous tous les rapports.

Tout indique cependant que malgré les résultats prometteurs de l'expérience de Long An, les débuts d'unités américaines seront timides. Le commandement américain a l'intention de ne s'aventurer qu'avec prudence dans une région où la guerre a commencé et où, estime-t-on, elle doit un jour finir.

Pour le moment, il est plutôt question d'y affecter des unités très mobiles, disposant de transports maritimes et fluviaux adaptés et menant des opérations rapides dans des secteurs éloignés des bases, plutôt que d'une implantation statique sur tout le Delta d'une masse de troupes américaines.

L'ONU évite de condamner l'usage d'armes chimiques par les E.-Unis au Vietnam

NATIONS UNIES — La commission politique a refusé hier de condamner les Etats-Unis pour l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre du Vietnam.

Par 101 voix contre 3, avec 3 abstentions (France, Cuba, Gabon) la commission a adopté une résolution invitant tous les Etats à se conformer strictement aux principes et objectifs du protocole de Genève de 1925 interdisant l'usage des gaz asphyxiants et autres armes chimiques et bactériologiques et invitant tous les Etats à accéder à ce protocole. (Les Etats-Unis n'ont pas ratifié ce protocole jusqu'ici.)

Cette résolution provenait à l'origine d'une initiative hongroise tendant à faire condamner par l'Assemblée générale l'utilisation d'armes chimiques par les Etats-Unis au Vietnam, aussi bien contre le Vietcong que dans les rizières du Vietnam.

La commission a refusé de se prononcer en ce sens. En éliminant de la résolution hongroise un paragraphe qui exigeait le respect absolu du protocole de Genève et qui "déplorait l'usage d'armes chimiques ou bactériologiques dans le but de détruire des vies humaines ou leurs moyens de subsistance."

La résolution a été modifiée par l'adoption d'amendements présentés par les Etats-Unis, l'Angleterre, le Canada et l'Italie.

Danemark : M. Krag n'a pas l'intention de démissionner

COPENHAGUE — M. Jens Otto Krag a informé hier le roi Frederik IX de Danemark qu'il n'avait pas l'intention de démissionner, bien que son parti social-démocrate n'ait plus que 69 mandats, et qu'il proposerait des portefeuilles aux trois partis qui ont enregistré des gains au cours des élections de mardi : le parti populaire socialiste, le parti radical, et le parti centre-libéral.

Le chef du gouvernement danois a entamé, hier après-midi, des consultations avec les leaders de ces trois partis et il informera aujourd'hui le souverain des résultats de ses discussions.

Cependant, d'après des déclarations que les dirigeants des trois partis approchés ont faites avant leur entretien avec M. Krag, il est probable qu'aucun d'eux n'accepterait d'entrer dans le gouvernement.

M. Mortlenlange, un des leaders du parti socialiste-populaire, a notamment demandé pour prix de la participation de son parti que le gouvernement se prononce contre la présence des Américains au Vietnam, que le Danemark se retire de l'OTAN, et qu'il n'entre pas dans le Marché commun tant que le traité de Rome demeurera dans sa forme actuelle.

M. Karl Skytte (radical) a déclaré simplement que son parti refusait de participer à toute coalition. Le chef du parti centre-libéral a souligné pour sa part que la politique de son parti était bien trop différente de celle des socialistes-populaires.

Pour le moment, les milieux politiques prévoient le maintien au pouvoir du ministère minoritaire social-démocrate de M. Krag.

Discrimination du français à l'ONU !

NATIONS UNIES — Le représentant de la France à la commission budgétaire, M. André Ganem a protesté hier contre la sous-représentation de l'Afrique francophone dans le secrétariat de l'ONU. Bien que les 21 pays de l'Afrique de langue française aient droit à la moitié des postes de fonctionnaires réservés à l'Afrique, en vertu des règles en vigueur, il ne leur en a été attribué qu'un tiers. Est-ce que le fait qu'ils parlent français ne constituerait pas un handicap pour travailler à l'ONU?, a demandé M. Ganem.

La commission budgétaire examine actuellement le budget du personnel de l'ONU, et la répartition des postes du secrétariat en vertu des régions géographiques du monde.

Les remarques de M. Ganem ont été appuyées par le représentant de la Belgique, M. Alfred Cahen.

Plus tôt le représentant de la Tunisie, M. Hamdan Ben Aissa avait souligné que la distribution des postes professionnels et de direction du secrétariat de l'ONU était loin d'être favorable aux pays de langue française. 15.8 pour cent des 1.031 postes répartis en fonction du principe d'une distribution géographique équitable sont occupés par des fonctionnaires appartenant à des pays de langue française, avait dit le représentant de la Tunisie.

Et M. Ben Aissa avait fait remarquer que certains candidats de langue française avaient été rejetés parce qu'ils ne parlaient pas anglais alors que les candidats de pays de langue anglaise n'avaient pas à connaître le français. "Des subterfuges comme des cours de rattrapage en langue française pour des fonctionnaires anglophones ne servent qu'à faire ressortir la discrimination dont sont victimes les pays de langue française au secrétariat de l'ONU", avait noté le représentant de la Tunisie.

Aldrin et Lovell racontent la dernière mission Gemini

WASHINGTON. — L'astronaute Edwin Aldrin a déclaré hier au cours d'une conférence de presse, qu'il avait aperçu "une très faible lueur entre mes doigts", de nuit, alors qu'il effectuait une sortie spatiale en dehors de Gemini-12. Le co-pilote de cette capsule qui a récemment effectué un vol de quatre jours couronné de succès, n'a pas donné d'explication de ce phénomène. Il a seulement précisé qu'à ce moment-là, il s'était frotté les doigts les uns contre les autres. "Je crois que c'est quelque chose à quoi il faut faire attention", a-t-il ajouté.

Aldrin, qui est le recordman d'endurance hors d'une cabine spatiale — ayant totalisé 5 heures et demie d'activités extra-véhiculaires — a exposé aux journalistes qu'il avait rencontré beaucoup moins de difficultés qu'il avait prévues. "Nous n'avons alors rencontré aucun problème qui nous ait créé des ennuis", a poursuivi le pilote. On sait qu'au cours de vols antérieurs, la sortie spatiale avait considérablement fatigué les astronautes Gemini qui effectuaient celle-ci. Deux de ces derniers avaient dû être rappelés à l'intérieur de l'habitacle par suite de l'épuisement où ils se trouvaient. ... ...

Edwin Aldrin a attribué l'aisance de sa sortie spatiale à la qualité de l'entrainement qu'il avait subi auparavant au sol, ainsi qu'au dispositif de sangles qu'il avait accrochées à ce moment-là entre sa ceinture et la paroi de la capsule spatiale.

Le chef pilote James Lovell a été interrogé, d'autre part sur le déroulement de la tentative de photographie par Gemini-12 de deux nuages de vapeurs de sodium, nuages qui avaient été formés à grande altitude par deux fusées françaises Centaure lancées à Hammaguir, dans le Sahara algérien. Ainsi qu'il l'avait dit ce jour-là, le 14 novembre, l'équipage de la cabine n'a pas été en mesure d'observer visuellement les deux nuages. Toutefois, des instructions avaient été lancées du sol aux deux pilotes pour qu'Aldrin prenne des clichés en direction du nuage qu'il ne pouvait voir.

Le co-pilote de Gemini-12 a photographié "au moment voulu et selon l'angle voulu", a poursuivi le capitaine de vaisseau Lovell. Mais ce dernier pense qu'à ce moment-là, un problème a surgi concernant l'appareil de prise de vues.

A Washington, un porte-parole de la NASA a précisé que tous les films et photographies pris par Gemini-12 n'ont pas encore été examinés par les experts. Cette tâche ne sera vraisemblablement pas achevée avant le début de la semaine prochaine, a-t-il ajouté. On connaitra à ce moment-là l'épilogue de la tentative de photographie du "nuage français" — expérience qui avait pour objectif de calculer la vitesse des vents soufflant de jour à grande altitude au-dessus de cette partie du monde.

Lovell et Aldrin ont enfin fait ressortir, à leur conférence de presse, les deux points suivants:

1. Leur radar de poursuite de la cible "Agena" avec laquelle ils devaient effectuer un rendez-vous dès le début de leur vol, n'a pas fonctionné. Leur déception a été vite remplacée par la grosse satisfaction d'avoir réussi cette performance dans les délais voulus et par leurs seuls calculs et les moyens du bord.

2. Les deux Geminautes se sont félicités enfin d'avoir également réussi leur rendez-vous avec l'éclipse totale du soleil, visible d'une seule région de l'Amérique du Sud. "Ce fut vraiment un spectacle merveilleux" s'est exclamé Lovell en décrivant cette expérience, visuelle et photographique à la fois, qui, jusqu'ici, n'avait jamais été réalisée à partir d'une cabine spatiale.

IMPORTÉ DE FRANCE

EN VENTE AUX MAGASINS DE LA R.A.Q.
VSOP — REF. 130G
★★★ — REF. 130E

Non! Ne faites pas cela!
Voyez Berlitz!

Toujours premier dans la recherche linguistique, BERLITZ bat tous les records pour enseigner l'anglais parlé. Les cours accélérés de conversation anglaise BERLITZ sont universellement réputés. Renseignez-vous immédiatement en composant 288-3111, ou présentez-vous 50 Place Crémazie ou 2055 rue Peel.

Ecoles **BERLITZ** Langues Vivantes

Splendeur de Noël CHEZ DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE HEURES: 9H.30 A 5H.30

un bon porto importé?
tu PAARLes !
Le meilleur — et je m'y connais! — c'est le porto *Tawny* de Paarl... ambré... velouté... généreux — et quel bouquet! Tu m'en diras des nouvelles! Avec ça, mon vieux... un prix modéré qui me surprend chaque fois.
tu ne peux pas te tromper avec PAARL
(*Le bon porto "Tawny"*)
PAARL-PRODUITS D'AFRIQUE DU SUD